This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,142,391

GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN.

THE

Hagerman Collection

OF BOOKS RELATING TO

HISTORY AND POLITICAL SCIENCE

BOUGHT WITH MONEY PLACED BY

JAMES J. HAGERMAN OF CLASS OF '61

IN THE HANDS OF

Professor Charles Kendall Adams

IN THE YEAR

1883.

V. 7

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS, TOME III.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS
CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR MESSIEURS

A. PETITOT ET MONMERQUÉ.

TOME LXX.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.

1828.

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL DE VILLARS.

TROISIÈME PARTIE.

SUITE DES MÉMOIRES,

RÉDIGÉE PAR ANQUETIL.

[1717-18] Le duc de Noailles voulut alors faire de grands changemens dans les finances. Il établit d'abord une chambre de justice, qui fit des taxes considérables, et assez sagement ordonnées : on en pouvoit tirer une grande utilité; mais les protections, les favoris, les favorites, dissipèrent la plus grande partie des fonds.

Il proposa aussi de changer la forme des impositions, surtout celle des tailles, et lut au conseil un mémoire très-beau et fort éloquent sur les établissemens et les progrès de diverses impositions. Il conclut que l'on pourroit établir une taille personnelle. Plusieurs personnes, pour faire leur cour, s'offrirent à aller dans les provinces faire l'essai de ce nouveau dessein.

Le petit Renaud, homme qui s'étoit mêlé de divers métiers dans la marine et autres affaires, fut envoyé en Poitou. Il manda des merveilles de ses opérations, et fut près d'être assommé.

Le marquis de Silly, que j'avois fait rentrer dans le service, en ayant été ôté après la seconde bataille d'Hochstedt, rechercha de ces commissions pour la province de Normandie, et on nomma des gens au-dessous de cet état pour aller travailler dans diverses intendances. Le goût connu du Régent pour toutes ces vues nouvelles porta les commissaires à donner des espérances qui ne furent pas suivies de succès. Elles perdirent toutes leurs forces quand le duc de Noailles, qui avoit imaginé ces projets, fut ôté des finances par le crédit que Law avoit pris sur l'esprit du Régent. Le chancelier, ami du duc, fut renvoyé à Fresnes, et on donna les sceaux à M. d'Argenson, conseiller d'Etat, et lieutenant général de police. Il avoit montré beaucoup de capacité dans ce dernier emploi, qui lui procuroit un grand accès auprès du Régent, par la facilité qu'il lui donnoit de satisfaire la curiosité du prince sur tout ce qui se passoit dans Paris. M. d'Argenson étoit un homme d'un esprit juste, laborieux, actif, d'un grand détail, et fort désintéressé.

L'Europe étoit alors très-occupée du grand armement que faisoit l'Espagne sous la direction du cardinal Alberoni, et dont on ignoroit le but. J'étois très-persuadé qu'il ne pouvoit regarder que les Etats que l'Empereur possédoit en Italie, et que l'Espagne revendiquoit. J'expliquai mes idées à cet égard dans un mémoire que je lus au conseil; et quoique je m'y trompasse dans quelques conjectures, il me semble que je rencontrois assez juste touchant nos intérêts avec l'Empereur, l'Angleterre et l'Espagne.

J'y lisois donc : « Un aussi grand appareil de forces

« de mer et de terre, le profond secret dans les pré-
« paratifs et l'assemblée de ces forces, que l'on au-
« roit eu peine à se promettre de l'indolence et igno-
« rance des Espagnols; ce premier bonheur dans le
« ministère de celui qui a dirigé l'entreprise, tout
« cela doit en faire espérer un heureux succès. Elle
« ne peut regarder que le royaume de Naples, et n'a
« pu être formée que sur des intelligences considé-
« rables dans ce royaume. Toutes les apparences
« veulent que le duc de Savoie, roi de Sicile, soit
« d'intelligence. La cour de Vienne a montré beau-
« coup de mécontentement de ce prince, à cause de
« ses liaisons avec nous : elle a chassé ses ministres,
« et certainement il ne doit attendre de l'Empereur
« que la perte de sa nouvelle couronne, et ne peut
« éviter de plus grands malheurs que par voir l'Em-
« pereur chassé de l'Italie, à moins qu'il ne se dévoue
« à tous ses desseins contre la France en lui cédant
« la Sicile, par la promesse du Dauphiné.

« Si le roi d'Espagne se rend maître du royaume
« de Naples, et que le roi de Sicile soit ligué avec
« lui, l'on ne doit pas croire impossible de fermer
« l'entrée de l'Italie à l'Empereur. On me dira : *Mais*
« *il tient Mantoue.* Cette place, très-considérable
« quand on est descendu des Alpes, ne la couvre
« pas. Ceux qui voudront en défendre les passages
« laisseront Mantoue et le Milanais derrière eux, et
« marcheront sur les frontières du Trentin et du Vi-
« centin. Les ministres du Vicentin, gens très-ha-
« biles, et qui étoient avec moi à Vienne quand le
« prince Eugène entra en Italie, m'assuroient pour
« lors ce que de plus grandes connoissances nous ont

« confirmé depuis, que deux mille hommes derrière « les défilés du Vicentin pouvoient arrêter toutes les « forces de l'Empereur. Ainsi, supposé que le roi « d'Espagne se rende maître de Naples, il n'a qu'à « joindre ses forces à celles du roi de Sicile, bloquer « très-facilement la garnison de Mantoue, et prendre « Pizzighitone, très-mauvaise place à l'extrémité de « l'Etat de Milan du côté du Mantouan, on ne peut « douter qu'alors l'Italie entière ne se ligue pour sa « liberté.

« Le Pape sait ce qu'il doit craindre d'un empereur « maître de l'Italie. Les Impériaux n'ont rien oublié « pour lui inspirer de la terreur. L'entrée de leurs « cuirassiers l'épée à la main dans Rome, Comachio « tenu par leurs troupes, la hauteur des ministres et « généraux de l'Empereur, tout doit persuader le « Pape qu'il sera le premier esclave de la puissance « impériale. Les Génois et autres feudataires, qui « ont ressenti plus d'une fois par les effets la pesan- « teur des droits que l'Empereur prétend sur eux, « doivent en craindre le rétablissement. L'Italie n'a « que ce moment où l'Empereur est occupé du siége « de Belgrade pour briser ses fers : donc si l'entre- « prise du roi d'Espagne réussit, il est hors de doute « qu'elle concourra unanimement à chasser les Alle- « mands de son sein.

« Examinons maintenant ce qui convient à Votre « Altesse Royale, et voyons la conduite que nous « avons à tenir dans la suite. Pour cela, ne nous « trompons point sur les vues de l'Empereur. Je crois « que ce prince ne veut aucune véritable et solide « alliance avec nous. Les premières ouvertures que

« le prince Eugène de Savoie m'avoit faites à Bade « du temps du feu Roi ; le peu qui en a été fait au « comte Du Luc à Vienne ; les lettres que le prince « Eugène m'a écrites depuis ; l'assurance que je lui « ai donnée que Votre Altesse Royale prêteroit vo- « lontiers l'oreille à des propositions ultérieures ; l'as- « surance aussi que le maréchal d'Uxelles et moi, « sous Votre Altesse Royale, en aurions seuls con- « noissance, et que le plus profond secret seroit gardé ; « tout cela n'a abouti qu'à des ouvertures indifférentes, que le baron d'Honhendorf, qui paroissoit « confident du prince Eugène, a faites à Votre Al- « tesse, et qui n'ont eu aucune suite ; et comptez que « Penterrieder, ministre habile, n'a été envoyé en « France que pour en connoître l'état le plus parfai- « tement qu'il seroit possible. Les discours qu'il a « tenus à M. le maréchal d'Uxelles et à moi n'ont « été que des propos vagues, dans lesquels il ne « paroissoit aucune bonne intention de former une « sincère union. Nous avons vu depuis l'inquiétude « et la douleur de la cour de Vienne lorsqu'elle a su « notre bonne intelligence avec l'Angleterre et la « Hollande ; et même Penterrieder, le plus habile « de tous les ministres que l'Empereur emploie dans « les cours étrangères, n'a pas quitté le roi d'Angle- « terre tant qu'il a été à Hanovre. Qui sait même les « mesures secrètes qu'il peut avoir prises avec ce « prince ?

« Car enfin je crois les Hollandais solides dans « les derniers engagemens qu'ils ont pris avec nous ; « mais pour l'Angleterre, la nécessité présente de « nous empêcher de donner des secours au Préten-

« dant l'oblige seule de se lier avec nous. Dans le « fond, le parti dominant, et même toute l'Angle- « terre, hait la France, et nous manquera à la pre- « mière occasion. Le roi Georges ayant d'ailleurs « grand intérêt d'engager des esprits aussi inquiets « que ses sujets dans des guerres étrangères, n'en « peut trouver de plus assorti au goût de la nation « qu'une guerre contre la France. Il se rencontrera « parfaitement dans ce dessein avec l'Empereur, qui « n'attend peut-être que la première occasion d'é- « clater. Je conclus donc que nous devons souhaiter « que le projet de l'Espagne, s'il regarde le royaume « de Naples, réussisse.

« Soit que le roi de Sicile en ait connoissance pré- « sentement, ou qu'il l'ignore, le moment d'après « l'événement il se déclarera, et ne peut demeurer « neutre dans une telle situation. Si, comme les ap- « parences le veulent, il prend le parti de l'Espagne, « ce ne peut être qu'aux conditions qu'on l'aidera à « conquérir le Milanais, et qu'il cédera la Sicile au « roi d'Espagne. Toutes les puissances d'Italie entre- « ront publiquement ou secrètement dans cette en- « treprise, et on promettra le Mantouan aux Vénitiens « pour les y engager. Alors si l'Italie s'ébranle, je « suis d'avis de nous unir avec elle, mais d'attendre « des mouvemens sans rien déclarer, et faire dire « cependant avec un profond secret au roi d'Es- « pagne qu'on lui souhaite un heureux succès.

« Les princes d'Italie, séparés, timides et peu puis- « sans, nous objecteront que l'Empereur rentrera en « Italie avec cinquante mille hommes, et les écrasera. « Il faut leur répondre qu'on peut en fermer les pas-

« sages avec bien moindre nombre, mais qu'il n'y a « pas de temps à perdre; qu'avant que les Alpes « soient fermées par les neiges, il faut que la ligue « d'Italie soit conclue entre le Pape, le roi d'Espagne, « le roi de Sicile, Parme, Florence, Gênes, et tous « les autres Etats qui pourront s'y joindre; que leurs « forces réunies marchent vers les passages du Tren- « tin et du Vicentin pour fermer l'Italie, sinon elle « sera inondée d'Allemands et esclaves de l'Empe- « reur. Il n'y a point de milieu pour eux entre la « liberté et l'esclavage.

« Quelques-uns imaginent que l'Empereur renon- « cera au siége de Belgrade, qu'il paroît avoir en vue, « pour aller au secours de ses Etats d'Italie. Je dis « que cela est impossible, surtout s'il est vrai, comme « on le débite, qu'il y ait une révolte en Transyl- « vanie. En abandonnant l'entreprise de Belgrade « pour sauver l'Italie, il pourroit bien perdre la « Transylvanie et la Hongrie. Je juge donc qu'il fera « le siége de Belgrade : mais ce siége-là peut finir « dans la fin d'août; et Belgrade pris, le trajet n'est « pas bien long pour gagner le Frioul. Ainsi il faut « que le roi d'Espagne soit maître de Naples dans le « mois d'août, et que cette entreprise ne lui coûte « pas plus de temps qu'il n'en a fallu, il y a quelques « années, au cardinal de Grimani pour faire soulever « tout le royaume en faveur de l'Empereur.

« Je répéterai donc (et c'est par où je conclus) « que si nous voyons une ligue de l'Italie, nous devons « non-seulement y entrer, mais la soutenir fortement. « Les partis de ménagemens ne conviennent pas. « L'Empereur est notre ennemi secret : ne le ména-

« geons pas dès que nous verrons une puissante oc-
« casion de lui nuire. Une conduite molle et douteuse
« ne nous garantira qu'autant qu'il sera obligé d'at-
« tendre le moment favorable pour nous attaquer;
« et bien que l'état présent du royaume exige que
« l'on préfère la paix et la tranquillité à toute autre
« vue, c'est l'assurer cette tranquillité que d'entrer
« dans des guerres étrangères, et faire une puissante
« diversion contre notre plus capital ennemi. »

A ce mémoire, qui prouvoit l'intérêt qu'avoit le royaume de ne pas contrarier l'entreprise de l'Espagne, j'ajoutai de vive voix des raisons pour prouver au Régent que personnellement il n'en avoit pas de moindres d'entrer dans les vues de Philippe v. « Nous
« sommes très-persuadés, lui dis-je, que vous désirez
« la vie du Roi, comme nous la désirons tous tant
« que nous sommes; mais il n'y a personne qui puisse
« s'étonner que vous portiez vos vues plus loin. Com-
« ment les mesures qu'il est libre à tout particulier
« de prendre dans sa famille, pour ne pas laisser
« échapper une succession qui le regarde, seroient-
« elles blâmées dans un prince auquel la succession
« du royaume de France peut légitimement tomber?
« Vous ne pouvez y avoir de concurrent que le roi
« d'Espagne, par la proximité du sang. Ce prince
« veut s'agrandir en Italie : aidez-le. Plus vous
« contribuerez à son agrandissement, moins il sera
« tenté de vous troubler dans vos prétentions à la
« couronne; et s'il avoit cette tentation, il verroit
« toute l'Europe s'élever contre un prince que vous
« auriez rendu trop formidable en étendant sa puis-
« sance. Vous pourriez faire durer la guerre des

« Turcs, et pendant ce temps il seroit aisé aux rois « d'Espagne et de Sicile réunis de chasser l'Empereur « d'Italie, et de disposer les choses de manière qu'il « ne pût jamais y entrer. Vous avez des puissances « dans le Nord toutes prêtes à vous seconder, la Suède, « le roi de Prusse ; le Czar même, qui va arriver dans « votre cour, paroît déterminé à faire la paix avec la « Suède, et à rechercher votre alliance ; l'Angleterre, « au moins en partie, est disposée à recevoir son roi « légitime. Suivons ces vues que la gloire de la na- « tion et la proximité du sang vous inspirent, plutôt « que celles qui à la fin vous meneront à faire la « guerre au roi d'Espagne. » Le Régent me regarda fixement, et me dit : « Vous allez au grand. — Mes « premières vues, lui répondis-je, iront toujours au « grand ; et je ne reviens au médiocre que lorsque « je suis convaincu que le grand est impossible, ou « d'une exécution trop difficile. »

Le penchant en faveur de l'Angleterre étoit trop fort pour permettre les liaisons que je proposois. Au lieu de ces alliances regardées avant la mort du Roi, et avec raison, comme les plus utiles à la gloire de la nation, à l'augmentation de la puissance de la France et à celle de ses princes, on en prit qui alloient à diviser le royaume, et que l'on devoit prévoir capables de nous mener à faire la guerre à notre propre sang. Pendant qu'on nous laissoit parler dans le conseil, l'abbé Dubois faisoit un traité qui garantissoit à l'Empereur quelques Etats d'Italie que l'Espagne prétendoit : on le nomma *le traité de la quadruple alliance*, parce qu'il étoit conclu entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne,

qu'on comptoit y faire accéder, de gré ou de force.

Les ambassadeurs anglais (milords Stairs et Stanhope) jouissoient pour lors à la cour de la plus grande distinction. Venant un jour au Palais-Royal, je trouvai que le Régent avoit été enfermé trois heures avec eux. Quand ils sortirent de la longue audience qu'il leur avoit donnée, je dis au prince : « Monseigneur, « j'ai été employé en diverses cours, et j'ai vu la con- « duite des souverains : je prendrai la liberté de « vous dire que vous êtes l'unique qui veuille s'ex- « poser à traiter seul avec deux ministres du même « maître. » Il me répondit : « Ce sont mes amis par- « ticuliers. — Ils sont encore, selon les apparences, « plus amis de leur maître, répliquai-je ; et, en vé- « rité, deux hommes bien préparés à vous parler « d'affaires peuvent vous mener plus loin que vous « ne voulez. » Dans le fond cela eût été difficile, puisque le Régent de lui-même alloit au devant de leurs désirs.

Quand il fut question de signer le traité, le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, déclara qu'il ne le signeroit jamais, et sa déclaration fut publique. Pour lors le Régent dit que le sieur de Chiverny, un des conseillers de ce conseil, le signeroit à la place du président. On négocia ensuite avec le maréchal d'Uxelles ; on lui fit entrevoir qu'on pourroit l'éloigner, et il se rendit : de sorte que quand ce traité fut apporté au conseil de régence, le maréchal d'Uxelles, après la lecture, fut d'avis de le signer. Le marquis d'Effiat, qui auroit dû opiner le premier, ne s'y trouva pas ; les opinans, qui suivoient, furent de l'avis du maréchal d'Uxelles ;

mais le tour de M. Le Pelletier étant venu, il dit que la matière étoit trop importante pour ne pas exiger de plus longues délibérations, et qu'il étoit d'avis de suspendre. Ceux qui parlèrent entre lui et moi furent du sentiment de s'en rapporter à M. le Régent. J'adhérai, moi, à celui de M. Le Pelletier; M. de Villeroy aussi, mais il ne le soutint pas bien vivement.

M. le duc du Maine s'opposa fort au traité, et appuya ce que j'avois représenté dans mon mémoire, qu'au commencement de la régence on avoit été maître de faire des alliances très-différentes; que le Czar, les rois de Suède et de Prusse, ne demandoient pas mieux que de s'unir à la France, et que l'on auroit trouvé d'autres alliés encore qui nous auroient aidé à soutenir l'ancien système. Il finit donc par s'opposer formellement au traité. M. le duc, qui étoit le dernier, opina à prendre du temps; mais la pluralité des voix fut entièrement pour le sentiment du Régent. Ainsi le traité fut signé; et milord Stanhope, qui en avoit poursuivi vivement la consommation, alla à Madrid pour forcer le roi d'Espagne d'y accéder. Alberoni trouva moyen de l'amuser pendant qu'il continuoit ses immenses préparatifs : il fit ensuite l'entreprise de Sardaigne, qui auroit eu les plus grandes suites si nous étions seulement restés neutres.

J'eus dans cette année des désagrémens dans le conseil de guerre, dont j'étois président. Tout le monde vouloit y entrer, et chacun vouloit y donner du sien. Le marquis de Broglie et Puységur, fort avant dans les bonnes grâces du Régent, se concertèrent avec M. Le Blanc, à mon insu, pour changer l'état militaire sur deux points capitaux. Ils ne se propo-

soient pas moins que de supprimer les étapes, et d'augmenter la paie : mais je fus instruit du dessein formé d'établir ces nouveautés. Le jour qu'elles devoient être mises sur le tapis, le Régent entra au conseil, accompagné de M. le duc, du duc de Chartres, de M. le prince de Conti et du duc du Maine, qui s'y étoient successivement introduits. Puységur, par son ordre, ouvrit la séance, et parla sur les étapes : il cita, pour en prouver l'inutilité, qu'il n'y en avoit point dans l'Empire. « Aussi, lui répondis-je, ai-je « entendu souvent le prince Eugène se plaindre des « torts que faisoit à l'Empereur l'impossibilité d'en « établir : *Il a, à la vérité,* me disoit-il, *ce qu'on « appelle* transitum innoxium *dans tous les Etats; « mais comme il n'est pas le maître du pays, il « faut demander le passage. Alors on nomme des « commissaires dans chaque Etat pour préparer « les routes et les vivres, et par cette raison les mou- « vemens des troupes de l'Empereur sont connus « plus de deux mois avant qu'elles arrivent à leur « destination, au lieu que les vôtres arrivent sou- « vent de Flandre en Allemagne avant que nous « en soyons avertis. Je regarderai donc toujours,* « continuoit le prince Eugène, *comme un vrai mal- « heur l'impossibilité d'établir des étapes en Al- « lemagne.* »

Pour exemple qu'on pouvoit s'en passer, Puységur cita encore la retraite des armées du Roi après la prise de Fribourg. Je répondis à son objection : « Dans « cette occasion l'armée n'auroit jamais pu se passer « d'étapes, si on n'avoit chargé les soldats de pain « pour cinq jours, et si les différens corps n'eussent

« été suivis des chariots des paysans que je renvoyois « dans la Lorraine, le Comté, les Trois-Evêchés et la « Bourgogne, et que l'on remplit de vivres. Or, di- « sois-je, aurez-vous toujours cet attirail de chariots « à employer et vous faire suivre, pour suppléer aux « étapes? » J'appuyai ces raisons d'un mémoire que j'avois préparé sur les deux points débattus, et je le lus en ces termes :

« Quoiqu'une sorte de sagesse puisse nous porter « à ne pas combattre des opinions qui paroissent du « goût du maître, une sorte de sagesse plus conve- « nable à des serviteurs doit engager à lui dire son « sentiment en homme de bien. Votre Altesse Royale « semble déterminée aux nouveaux projets, qui font « beaucoup de bruit, et que plusieurs personnes in- « struites regardent comme des desseins difficiles, et « de dangereuse exécution. Examinons donc la chose « par les principes.

« En 1629, Louis XIII fit une ordonnance pour « mieux régler les étapes déjà établies depuis long- « temps dans le royaume. Ce réglement fut révoqué « en 1633, et les étapes ôtées; ensuite rétablies en « 1636, après avoir reconnu qu'il étoit impossible « de se passer d'étapes. On espère aujourd'hui qu'en « ôtant les étapes on gagnera des fonds assez grands « pour augmenter considérablement la paie des offi- « ciers et des soldats.

« Je réponds que c'est déjà une grande question « de savoir si, supposé ce profit certain, il convien- « droit de faire cette augmentation de solde; mais si « ce profit n'étoit pas certain, et qu'une expérience « pareille à celle du siècle passé obligeât de rétablir

rai au duc d'Orléans, qui me conjura de n'en rien faire. Pour m'obliger même à demeurer, et pour régler une fois pour toutes l'état du conseil de guerre, il tint un conseil avec le garde des sceaux d'Argenson, le marquis d'Effiat et moi, dont le résultat fut de détruire le conseil de guerre, et de me créer ministre, avec Le Blanc sous moi.

Je répondis à cette résolution du duc d'Orléans que je voulois lui faire voir que j'étois plus occupé de chercher le goût de Son Altesse Royale, et de la mettre à son aise, que de mon intérêt particulier; et que quoique j'en eusse un grand à être seul ministre de la guerre, pour lui montrer mon désintéressement en tout, je le suppliois d'examiner si quelque autre ne lui conviendroit pas mieux; que Son Altesse Royale étoit accoutumée au maréchal de Bezons; qu'à la vérité il ne seroit pas bien de m'ôter le ministère de la guerre pour le donner au maréchal de Bezons; mais qu'en le remettant moi-même je levois tout obstacle, et qu'il ne restoit plus d'inconvénient à disposer d'un emploi dont un autre se démettoit. Le Régent refusa mon offre avec de grands témoignages d'amitié, et m'assura que le jour d'après il donneroit au ministère de guerre la forme résolue dans ce petit conseil, composé, comme je l'ai déjà dit, du Régent, du garde des sceaux, et de moi. Mais cette résolution ne fut pas mieux suivie que beaucoup d'autres.

Cependant je ne cessois de donner une application entière au service de l'Etat et du Régent. Connoissant même l'esprit naturellement défiant de ce prince, j'avois imaginé un moyen sûr de persuader que toutes

les grâces accordées aux gens de guerre venoient principalement de lui; et pour cela je lui avois conseillé premièrement de ne donner jamais aucun emploi sans délibération, et ensuite, quand la grâce seroit résolue, que, sans en rien faire connoître à celui à qui elle étoit destinée, je le présenterois au Régent, qui, sur le récit que je lui ferois de quelque action où cet officier se seroit trouvé, déclareroit en même temps qu'il s'en souvenoit, et qu'il l'honoroit d'un tel bienfait. Le Régent parut goûter fort un si bon conseil, et me marqua par ses remerciemens combien il en étoit touché.

Dès qu'il manquoit des emplois dans mon gouvernement, j'en prenois occasion de dire au Régent que, comme je n'y voulois d'autorité que pour le service du Roi et de Son Altesse Royale, je la priois de choisir les officiers; et comme elle désiroit que je les proposasse, je cherchois dans les régimens de Son Altesse Royale des officiers pour les remplir. Toutefois ces égards ne me garantirent pas de la disgrâce que j'avois voulu prévenir.

[1718] Il y avoit alors grande fermentation à la cour. Le Régent, persuadé que le duc du Maine et sa femme étoient ses ennemis, prit la résolution de les perdre. Il n'avoit pourtant encore aucune certitude des menées de la duchesse du Maine, et ce secret n'éclata que quelques mois après le lit de justice qui fut tenu au palais des Tuileries, dans l'antichambre du Roi.

Les conseillers de régence furent avertis à six heures du matin, le 26 août 1718, qu'il y avoit un conseil de régence extraordinaire, et à sept heures on les avertit

qu'il seroit suivi d'un lit de justice; en sorte que quelques-uns furent obligés de retourner prendre des habits décens pour assister à cette cérémonie.

En entrant dans le cabinet du Roi avant huit heures du matin, je trouvai la plupart des conseillers arrivés, et le Régent qui se promenoit avec un air assez agité.

Le duc du Maine vint à moi, et me dit : « Il va « se passer quelque chose de violent contre mon frère « et moi. — J'ai peine à le croire, lui répondis-je. » Il me répliqua seulement : « Je le sais. »

J'allai joindre le marquis d'Effiat; nous nous assîmes : je lui racontai ce que le duc du Maine venoit de me dire. « Je crois ce qu'il vous a dit, me répon- « dit-il; mais je ne sais rien du fond. »

Pendant ce temps-là le comte de Toulouse arriva : le Régent le mena à une fenêtre, et lui dit peu de paroles, après lesquelles le comte de Toulouse alla trouver le duc du Maine, et ils sortirent tous deux. Je dis là-dessus au marquis d'Effiat : « Ils s'en vont; « qui quitte la partie la perd. » Le moment d'après, le conseil s'assit, et le Régent dit d'abord qu'il étoit question d'édits et d'arrêts qui regardoient les princes légitimés, et que par rapport au duc du Maine, il aimoit mieux un ennemi déclaré que couvert.

On commença par la lecture d'un édit qui, à la sollicitation des pairs, ôtoit au duc du Maine son rang, et qui le remettoit dans le parlement et ailleurs, dans celui de l'érection de sa pairie, et par conséquent après tous les pairs de France, excepté ceux que le Roi avoit faits dans les dernières années de sa vie. Par là le duc du Maine se trouvoit partout

après le maréchal de Villeroy, et l'on prétendit pour cela qu'il ne pouvoit plus avoir la surintendance de l'éducation du Roi.

M. le duc lut un mémoire par lequel il la demandoit; et il fut lu un autre édit qui lui accordoit cet honneur, dont le duc du Maine fut dépouillé. Le maréchal de Villeroy dit simplement qu'il voyoit avec douleur détruire les dispositions du feu Roi.

Les princes légitimés sortis, et ayant abandonné leurs prétentions, personne ne pouvoit prendre la parole pour soutenir leur rang, surtout parce qu'on appuyoit ce qui s'exécutoit contre eux sur une requête des pairs au commencement de la régence, laquelle on faisoit revivre, quoique plusieurs l'eussent ignorée dans le temps. On lut encore un autre édit par lequel on redonnoit au comte de Toulouse les honneurs de prince du sang, à la requête encore des pairs, requête beaucoup moins connue que la première. Ensuite on fit lecture de plusieurs édits contre le parlement: d'un entre autres par lequel il étoit déclaré que dès qu'un édit avoit été présenté à la cour pour être enregistré, l'enregistrement étoit censé fait huit jours après. Ces lectures finies, le Roi alla à la Sainte-Chapelle. Le lit de justice se forma, les princes du sang et les pairs prirent place : le parlement, suivant l'usage, députa pour aller chercher le Roi; et tout le monde assis, le garde des sceaux d'Argenson fit un discours très-court, et dit au greffier de lire les édits.

Après la lecture du premier, le premier président demanda permission de délibérer. Le garde des sceaux, après s'être approché de la personne du Roi

comme pour recevoir son ordre, répliqua seulement : « Le Roi veut être obéi, et sur-le-champ. »

Quelques pairs furent surpris de ce qu'ils étoient nommés et dans l'édit qui remettoit le duc du Maine à son rang de pair, et dans celui qui distinguoit le comte de Toulouse de ce traitement. Il paroissoit que l'un et l'autre édit étoit à la réquisition des pairs ; ce que la plupart ignoroient. Mais comme plusieurs étoient peinés de voir un des fils du feu Roi dégradé, tous consentirent volontiers au traitement différent que recevoit son frère.

Ils s'étoient retirés tous deux dans l'appartement du duc du Maine. Mais s'ils avoient eu la fermeté de demeurer pendant le lit de justice, et de représenter avec force le tort qui leur étoit fait, surtout au duc du Maine, en lui ôtant la surintendance de l'éducation du Roi et le soin de veiller à sa conservation, lequel lui étoit plus justement confié qu'aux héritiers présomptifs de la couronne, il n'étoit pas possible qu'ils n'eussent mis des obstacles aux projets formés contre eux. La crainte d'être arrêtés fit impression sur des cœurs remplis de bonnes qualités, mais dans lesquels on n'étoit pas persuadé que la fermeté fût la vertu dominante.

Avant que le parlement arrivât, on crut que peut-être il n'obéiroit pas ; et le garde des sceaux proposa des partis assez violens. Je pris la parole en ces termes : « Dans les occasions importantes, on doit « regarder comme un grand bonheur que le temps « employé à délibérer ne fasse pas perdre des mo- « mens précieux. Je me suis trouvé plusieurs fois en « ma vie dans ces momens critiques ; et toutes les fois

« qu'il n'y avoit aucun péril dans le retardement, je « me suis cru heureux de pouvoir examiner pendant « quelques heures quel étoit le parti le meilleur. « Dans la circonstance présente, tout oblige à déli- « bérer, et rien à presser des résolutions dont on « auroit peut-être sujet de se repentir. »

J'allai l'après-midi chez le duc d'Orléans, qui s'ouvrit à moi sur les divers sujets qu'il avoit de se plaindre du duc et de la duchesse du Maine. « Je sais, me dit-il, « que ce duc est résolu de mener le Roi au parle- « ment, de le faire déclarer majeur, et par là d'a- « néantir la régence. — Je ne crois pas, lui répon- « dis-je, le duc du Maine assez déterminé pour « prendre une pareille résolution : pour moi, il me « suffit que vous ayez déclaré en plein conseil que le « duc du Maine est votre ennemi, pour avoir désor- « mais peu de commerce avec lui. Jusques à présent « je ne l'ai pas vu; mais son malheur est assez grand « pour que l'on aille lui en faire un compliment. » Le Régent me dit que je pouvois y aller; que le maréchal de Villeroy et le marquis d'Effiat y devoient aller aussi.

Je m'y rendis en quittant Son Altesse Royale, et trouvai le mari et la femme aussi consternés qu'ils avoient sujet de l'être. Le comte de Toulouse arriva le moment d'après. Je les laissai tous trois, après leur avoir témoigné la part sincère que je prenois à leur malheur. Certainement le duc du Maine ne se l'étoit pas attiré : son humeur tranquille, sa piété, et son éloignement naturel de toute entreprise, devoient le mettre à couvert des soupçons. Il n'étoit occupé que du soin de bien remplir les devoirs de ses charges de

colonel général des Suisses, de grand-maître de l'artillerie, de gouverneur de Languedoc, et de colonel du corps des carabiniers.

Peu de jours avant le lit de justice dont j'ai parlé, il étoit le matin chez moi, et m'apprit qu'avant que d'aller dîner chez le prince de Léon aux Bruyères, petite maison à une lieue de Paris, on lui avoit donné avis, et à la duchesse du Maine, qu'ils seroient arrêtés ce jour-là même en sortant de la ville. Ils firent cependant ce petit voyage; et au retour, le duc du Maine alla rendre compte au duc d'Orléans de l'avis qu'il avoit reçu, et qu'il avoit méprisé. Le duc d'Orléans l'en remercia avec de grandes marques d'amitié.

Le duc du Maine me dit qu'il étoit si ennuyé de toutes les petites tribulations qu'il avoit à essuyer, que, malgré l'honneur et les soins de la surintendance de l'éducation du Roi, il donneroit de bon cœur dix mille écus à celui qui lui apporteroit une lettre de cachet pour aller passer cinq ans dans ses terres; et au fond il ne déguisoit pas ses sentimens. Après sa prison, qui arriva peu de mois ensuite, je rendis compte de ce discours au Régent. Le mari et la femme couchèrent cette même nuit chez le comte de Toulouse, et allèrent habiter Sceaux, où tout le monde alla les voir.

Cependant le Régent, qui avoit pour principe d'employer beaucoup d'espions, étoit informé de quelques pratiques de la duchesse du Maine. On étoit alors brouillé avec l'Espagne, où Stanhope avoit été très-mal reçu. La Sicile attaquée préparoit une guerre dans laquelle la France étoit obligée d'entrer. Toutes

les démarches de l'ambassadeur d'Espagne étoient épiées : l'on sut qu'il avoit vu une fois, la nuit, la duchesse du Maine, et l'on apprit depuis qu'il y avoit été dans un carrosse du marquis de Pompadour, mené par le comte de Laval. Ce ministre, voyant la guerre certaine, n'oublioit rien pour former un parti en France, où il commençoit à se trouver bien des mécontens.

La Bretagne en étoit remplie, excitée par les mauvais traitemens que lui avoit attirés le maréchal de Montesquiou, qui y commandoit; et enfin, peu de semaines après, on fut informé de toutes les menées de l'ambassadeur d'Espagne par sa propre indiscrétion. Cet ambassadeur m'avoit toujours marqué de grands égards; il étoit venu me voir à Villars, et s'y étoit trouvé dans le temps que Law y étoit.

Le duc d'Orléans, qui vouloit changer dans la forme du gouvernement tout ce qui ne rendoit pas son autorité assez despotique, ôta tous les conseils, à la réserve de celui des finances et de celui de marine. Ainsi le duc de Noailles, le maréchal d'Uxelles, le duc d'Antin et moi fûmes remerciés.

Les affaires étrangères furent données à l'abbé Dubois, et le maréchal d'Uxelles eut lieu de se repentir de n'avoir pas suivi l'engagement qu'il s'étoit imposé lui-même de ne pas signer le traité de la quadruple alliance. Il n'en perdit pas moins son état, et il en seroit sorti avec plus d'honneur.

Il y avoit plus de six semaines que j'avois la fièvre à diverses reprises, et une très-mauvaise santé, lorsque le duc d'Orléans ôta les conseils. Je rapporte cette circonstance, afin que l'on ne croie pas que

ma maladie fut causée par la privation d'un emploi que j'avois voulu remettre plusieurs fois.

L'ambassadeur d'Espagne vint me voir un matin. Pendant toute sa visite, je fis demeurer la maréchale, qui étoit au chevet de mon lit, ne voulant pas de conversation tête à tête avec un homme suspect, qui cependant voyoit toute la cour. « Votre maladie, me « dit-il, a donné de grandes inquiétudes, et même « dans des pays bien éloignés. — Je ne croyois pas, « lui répondis-je, qu'une nouvelle si peu importante « eût été plus loin que le Pont-Royal, et qu'à peine « elle dût avoir passé la rivière. — Elle a été jusqu'au « Roi mon maître, reprit l'ambassadeur; et M. le « cardinal Alberoni m'ordonne de sa part de vous « témoigner le grand intérêt qu'il prend à votre « santé. » Mes réponses furent dans la modestie convenable. « Le Roi mon maître, continua l'ambas- « sadeur, n'oubliera jamais les grandes obligations « qu'il vous a. Il se souvient bien des propositions « que M. de Torcy apporta de La Haye, et aux- « quelles vous vous opposâtes avec tant de fermeté; « il se souvient bien aussi de celles de Gertruydem- « berg, où la ligue ne demandoit pas moins que de « faire passer ses armées au travers de la France, « pour forcer le Roi mon maître à sortir d'Espagne; « et il sait de plus qu'il doit à vos victoires d'être « sur le trône d'Espagne, par la paix glorieuse que « vous avez signée. Enfin, après tant d'obligations, « comme vous pouvez compter sur son amitié, il « compte sur la vôtre. » Je répondis avec les respects que méritoient de tels sentimens de la part d'un grand roi. Mais comme ma maladie ne m'empêchoit

pas de sortir, j'allai dès le lendemain rendre compte au Régent de cette conversation; et sur les obligations que le ministre du roi d'Espagne disoit que son maître m'avoit : « Il ne se trompe pas, me dit le « Régent; il vous a celle d'être sur le trône d'Es- « pagne. — Votre Altesse Royale pense donc ce que « dit l'ambassadeur? répliquai-je. — Je le pense « comme toute l'Europe, reprit le Régent. — Hé « bien! monseigneur, ajoutai-je, si le roi d'Espagne « m'a l'obligation d'être à Madrid, vous m'avez celle « de ne le pas voir à Paris, où il ne seroit pas bien « pour vous. — Je le compte bien ainsi, dit le Ré- « gent. — Vous ne me traitez pas, lui répliquai-je, « suivant le mérite dont vous convenez; mais je « dois au moins m'attendre que vous aurez toujours « quelque bonté pour moi. » Le Régent m'en assura; mais j'eus lieu, peu de jours après, de me savoir bon gré de mon exactitude à lui rendre compte de la visite dont j'ai parlé.

L'ambassadeur, dont toutes les démarches étoient épiées, chargea l'abbé de Porto-Carrero de dépêches toutes écrites de sa main : leur importance, présumée par quelqu'un de ses domestiques, et rapportée au Régent, fit dépêcher un courrier après cet abbé, qui fut arrêté à Poitiers. Un de ses gens revint dans le moment en avertir l'ambassadeur; celui-ci eut le temps d'en avertir l'abbé Bigorre, son principal correspondant; il auroit pu même envoyer un assez grand nombre de ses domestiques pour reprendre de force des paquets si importans au courrier qui les rapportoit, mais il ne s'en avisa pas. Cette seconde faute avoit été précédée d'une autre dans laquelle on ne

comprenoit pas qu'un ambassadeur eût pu tomber. Il avoit tout écrit de sa main, sans rien chiffrer, et nommoit avec une imprudence surprenante, et au-delà de toutes celles que peut commettre un ministre, les princes légitimés, la duchesse du Maine, et plusieurs personnes de condition, faisant clairement entendre qu'un nombre très-considérable avoit part à l'intrigue.

Dès que les lettres de l'ambassadeur eurent été rapportées, l'abbé Dubois, ministre des affaires étrangères, et Le Blanc, ministre de la guerre, allèrent l'arrêter dans son palais, saisirent tous ses papiers, et vinrent en rendre compte au duc d'Orléans, qui étoit pour lors couché; car ce prince, abusant de ses forces, passoit toujours les nuits entières dans les plaisirs. L'ambassadeur fut gardé dans sa maison, et ensuite conduit à Blois. Il avoit donné de l'argent et un bon cheval à l'abbé Bigorre, pour se sauver; mais celui-ci fut pris à Nemours, et le marquis de Pompadour fut arrêté la même nuit dans sa maison à Paris.

Le jour d'après, le Régent rendit compte au conseil de régence de ce qui étoit arrivé. On lut la plupart des lettres surprises; mais on remarqua que l'on passoit sur quelques endroits, et ceux du conseil virent bien qu'on les cachoit à dessein. Je ne pus assister à ce conseil, ayant pris médecine ce jour-là. Il y avoit des mémoires très-offensans pour le Régent, des modèles de lettres que le roi d'Espagne devoit écrire au parlement de Paris et à tous les parlemens du royaume. On y détailloit aussi les mesures qu'Alberoni pouvoit imaginer pour soulever

l'Etat. Toutes ces choses, comme on l'a déjà dit, étoient écrites par l'ambassadeur d'Espagne sans le moindre chiffre : imprudence si monstrueuse, qu'on n'en voit pas d'exemple. Il donnoit du soupçon de tant de personnes, que le Régent pouvoit étendre les siens avec raison sur la duchesse du Maine, surtout l'ambassadeur ayant écrit que les princes légitimés feroient tout ce que désireroit le roi d'Espagne.

Le duc et la duchesse du Maine furent donc arrêtés le 27 décembre. Le marquis d'Ancenis, capitaine des gardes du corps, fut chargé d'arrêter la duchesse du Maine. Elle fut menée au château de Dijon par le chevalier de La Billarderie, aide-major des gardes du corps, et partit de Paris dans un carrosse de louage, avec le marquis d'Ancenis et deux officiers des gardes. La Billarderie, son frère aîné, lieutenant des gardes du corps, alla arrêter le duc du Maine à Sceaux, et le mena dans le château de Dourlens avec des détachemens de gardes du corps et de mousquetaires. On arrêta en même temps les Malezieux père et fils. Le premier voulut déchirer un papier dans le temps qu'on le saisit : l'imprudence de ne l'avoir pas brûlé n'étoit pas pardonnable, surtout à des gens qui s'attendoient tous les jours à être arrêtés, et d'autant plus que ce papier fut la première et presque la seule conviction par écrit qu'il y eût contre la duchesse du Maine. Elle avoit eu divers avis qu'elle seroit arrêtée; et ayant passé une partie de la nuit à jouer au biribi, elle dit à l'abbé de Vaubrun, lorsqu'il se retiroit : « On doit m'arrêter demain. »

Le cardinal de Polignac fut exilé, et mené en Flandre dans son abbaye d'Anchin, avec un gentilhomme

ordinaire du Roi pour se tenir auprès de lui. On arrêta, dans la maison de madame la duchesse du Maine, mademoiselle de Montauban, depuis longtemps fort mon amie. C'étoit une très-aimable personne, de beaucoup d'esprit et de mérite, et à laquelle dans ce moment on fit l'injustice de l'accuser d'un commerce de galanterie avec le cardinal de Polignac; mais la suite l'a justifiée pleinement.

Les deux compagnies des mousquetaires du Roi eurent ordre, pendant huit jours de suite, de se tenir bottés, et prêts à monter à cheval. Le bruit se répandit que l'on devoit arrêter trois ou quatre des principaux de la cour, et l'on désignoit les maréchaux de Villeroy, d'Uxelles, de Tallard, et moi. Le premier le crut; et j'eus tant d'avis de m'y attendre, qu'ils me firent impression, malgré la certitude où j'étois de n'y avoir pas donné le moindre lieu. Les cassettes de mademoiselle de Montauban furent prises; mais je ne fus pas en peine des lettres que l'on pouvoit y trouver de moi.

Le duc de Richelieu, qui avoit fait deux campagnes avec moi en qualité de mon aide de camp, apprit par une de ses maîtresses, avec laquelle le duc d'Orléans prenoit beaucoup de libertés, et qui pouvoit bien être informée, qu'on devoit m'arrêter la veille du jour de l'an. Pinsonneau, homme de mérite et de beaucoup d'esprit, qui avoit été pendant trente ans à la tête de la secrétairerie des ministres de la guerre, et qui avoit servi dans cette qualité trois ans sous moi, vint me trouver le matin, et me dit qu'un des premiers confidens du Régent venoit de l'assurer que je serois arrêté dans la journée. J'allai trouver le garde

des sceaux d'Argenson, de qui j'avois reçu divers témoignages d'attachement, et qui même m'avoit quelque obligation. Ce ministre, quoiqu'il fût dans la plus étroite confidence du Régent, ne me dit rien qui pût me tranquilliser.

Le comte de Broglie, mon ami particulier, et l'un des lieutenans généraux des armées du Roi le plus distingué, me dit qu'on demandoit un jour à M. de Turenne quel parti il prendroit s'il croyoit être arrêté, et que ce sage général répondit que, quelque assuré qu'il pût être de ne l'avoir jamais mérité, il n'hésiteroit pas d'éviter la prison.

Tout cela cependant ne me fit aucune impression. J'étois affligé de penser qu'une vie comme la mienne pût être troublée, et rendue malheureuse; mais, n'ayant rien sur ma conscience qui pût me faire craindre une aventure aussi fâcheuse, je me déterminai à l'attendre avec une apparente tranquillité, mais avec une peine intérieurement assez sensible.

Depuis plus de trois mois ma santé étoit mauvaise : j'avois eu divers accès de fièvre, j'avois pris du quinquina long-temps; mon estomac étoit dérangé; et certainement cette inquiétude, renfermée, et jointe à la mauvaise disposition dans laquelle j'étois depuis plusieurs mois, augmenta mon mal de manière que ma santé devint très-chancelante. On voulut durant huit jours laisser dans l'agitation tous ceux que le public disoit devoir être arrêtés. Le premier président du parlement, fort attaché à la duchesse du Maine, s'attendoit à cette destinée. Enfin pourtant les deux compagnies des mousquetaires eurent ordre de se débotter, et le calme revint dans les esprits. Le garde

des sceaux et M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, eurent la commission d'aller interroger les prisonniers, dont les châteaux de la Bastille et de Vincennes furent remplis.

[1719] On apprit dans le mois de janvier la mort de *l'homme* le plus intrépide dans tous les périls de la guerre : on ne dit pas *le prince,* pour ne pas donner trop peu d'étendue à la valeur et à la fermeté du roi de Suède, tué d'un coup de canon au siége de Friedrichshaal en Norwège. Il est certain en effet que la témérité du grenadier le plus déterminé n'approchoit pas de celle de ce grand prince, dont la réputation sur le courage a peu d'exemples dans nos temps, et même dans toute l'antiquité. Peut-être que la forte opinion qu'il avoit de la prédestination, jointe à un grand mépris de la mort, lui faisoit négliger la conservation de sa vie en toute occasion; mais il lui manquoit d'avoir fait réflexion que, pour la gloire même d'un grand homme, il doit savoir se ménager, et ne s'abandonner aux grands périls que lorsqu'il les estime nécessaires pour animer une armée, ou pour rétablir un désordre dans un combat; qu'enfin il doit peser combien sa conservation est nécessaire pour faire réussir de grands desseins.

Par exemple, la mort du roi de Suède dans une occasion peu importante a peut-être changé la face entière de l'Europe. Il étoit sur le point de faire sa paix avec le Czar et avec le roi de Prusse, et de rentrer dans tous ses Etats en Allemagne; il pouvoit rétablir le roi Charles en Angleterre; il se lioit avec le roi d'Espagne, et tous les divers Etats de l'Empire et de l'Italie pouvoient changer de face.

Je rendois de temps en temps à madame de Maintenon des respects dont tout le monde, excepté le maréchal de Villeroy, s'étoit dispensé. J'allai la voir sur la fin de l'année 1718. Elle me parut fort touchée des malheurs du duc du Maine, qu'elle avoit toujours fort aimé : son grand âge ne put soutenir cette douleur, et elle mourut peu de mois après, avec un mépris qu'elle avoit de la vie depuis plusieurs années, et avec une très-ferme dévotion.

La figure qu'elle a faite dans le monde pendant près de quarante ans la fera connoître par des portraits bien différens. Ce que j'ai trouvé en elle, c'est un grand fonds d'esprit, de piété, beaucoup d'attachement pour le Roi et pour l'Etat, avec un désintéressement parfait. Elle se sacrifioit tout entière au goût du Roi, et renonçoit pleinement au sien, qui auroit été de vivre dans une petite compagnie choisie, avec plus de liberté et de douceur dans le commerce que son rang ne lui en permettoit.

N'ayant plus le ministère de la guerre, j'allois aux conseils de régence, qui, de trois fois par semaine, furent réduits à deux, et ensuite à un seul, qu'on ne tenoit encore que pour la forme, parce qu'il faut pendant une minorité qu'il y ait un conseil de régence, et que ceux qui le composent soient nommés dans les édits et déclarations; car pour les arrêts, il ne fut plus question d'y nommer le maréchal de Villeroy, chef du conseil des finances, ni même souvent le garde des sceaux.

Law étoit le maître absolu des finances. La compagnie nommée d'abord *du Mississipi*, ensuite *d'Occident*, et finalement *des Indes*, fut chargée de tous

les revenus du Roi. On fit des actions, que l'on achetoit en billets de l'Etat. On établit une banque royale au lieu de la première : elle fut autorisée de l'auguste nom du Roi; et le public, par la crainte des pertes que l'on faisoit journellement sur les espèces, y porta, pour en retirer du papier, une grande partie de l'argent qu'il avoit. Il faut, après tout, convenir que cet établissement, s'il eût été conservé avec l'ordre et l'équité indispensablement nécessaires, pouvoit être d'une grande utilité au Roi.

Trouvant un jour Law chez la duchesse d'Estrées, douairière, je lui dis : « Monsieur, vous êtes venu me « voir à Villars, vous y avez passé plusieurs jours; « vous êtes venu souvent manger chez moi à Paris : « je n'ai jamais mis le pied chez vous, parce qu'on « a toujours voulu dire que ce que vous proposiez « étoit contraire au bien de l'Etat. Il y a présente- « ment deux grandes opérations qui roulent sur vous : « l'une, que l'on appelle *le Mississipi;* l'on y fait, « dit-on, des fortunes surprenantes. Il est bien dif- « ficile que certaines gens gagnent si prodigieuse- « ment sans que d'autres perdent : j'avoue que je « n'y comprends rien, et je ne sais pas d'ailleurs « admirer ce qui est au-dessus de mes connois- « sances; mais enfin sur cette opération, de laquelle « je ne veux tirer aucune fortune, je consens à m'en « taire. L'autre est la banque royale : elle peut être « d'un grand avantage pour le Roi, parce que ce « moyen lui donne tout l'argent de ses sujets sans « en payer le moindre intérêt; de leur côté, les su- « jets peuvent y trouver aussi quelque utilité, puis- « que le Roi, ayant toujours des fonds prêts, sera

« obligé à moins d'impositions. Mais comme cet avan-
« tage roule uniquement sur la confiance, il faut que
« l'ordre soit si régulièrement observé, que celui qui
« vous donne son argent sans intérêt puisse le re-
« trouver toutes les fois qu'il le demande. Enfin,
« monsieur, je vous dirai que pour tout ce que je
« trouve de bon pour le Roi et pour l'Etat dans l'é-
« tablissement de la banque, je suis plus solidement
« dans vos intérêts que ceux à qui vous avez fait ga-
« gner tant de millions, dont je ne veux point du
« tout. »

M. Law me fit de grands remerciemens, et me dit qu'il trouvoit dans ma conduite cette sincérité si rare et si respectable : enfin il me pria de vouloir bien lui faire l'honneur que je lui avois fait espérer depuis long-temps, qui étoit de pouvoir me donner à dîner, et de vouloir bien y amener ma compagnie. J'y menai messieurs Contades, d'Angervilliers, de Fontenelle, avec plusieurs autres; et dès ce moment je me liai avec lui. Mais cela ne dura que trois semaines, pendant lesquelles on commença à voir paroître quelques arrêts si extraordinaires et si contraires au bien public, que je me refroidis bien vite avec celui qui en étoit l'auteur.

Law ne se contenta pas de faire venir à la banque royale tout l'or et tout l'argent que les Français y portèrent de bonne foi : la violence fut employée, et l'on défendit de garder chez soi plus de cinq cents livres en espèces, le surplus exposant ceux chez lesquels on le trouveroit non-seulement à le perdre, mais encore tout ce qu'il y avoit de meubles dans leurs maisons. On alla même jusqu'à promettre les

plus grandes récompenses aux délateurs. Le papier n'étoit pas rare en France. Law en fit pour huit cent millions, et l'on remboursa par ce moyen non-seulement toutes les rentes sur la ville, mais aussi toutes les rentes dues par les pays d'Etat et par le clergé. Ce fut par la ruine de tous les rentiers que commença l'exécution de cet énorme dessein; et ce nombre prodigieux de remboursemens, qui étoient forcés, fit prendre des actions sur la compagnie des Indes, effet qui monta si haut, que dix mille écus rendoient un million en papier : en sorte que par des *filles* et *petites-filles*, et *souscriptions*, les espérances folles des dividendes et de tout ce que l'on put inventer de plus monstrueux pour ruiner le public, on causa des fortunes plus inconcevables encore que la misère de tant de familles.

Mon commerce avec Law fut très-court, et dès ce moment je discontinuai non-seulement de le voir, mais je parlai fortement au Régent sur tous les divers malheurs de l'Etat. Je lui représentai plus d'une fois combien il étoit impossible de se flatter qu'il pût jamais résulter un bien de la ruine de tant de gens qui ne l'avoient pas méritée, et sans qu'il revînt rien au Roi de tout le bien qu'on leur faisoit perdre; je lui mis sous les yeux la fortune prodigieuse et contre toute croyance humaine d'une foule de banqueroutiers, et d'autres également indignes de ces immenses faveurs; l'or et l'argent proscrits dans le royaume, la cherté affreuse des vivres, la diminution des revenus du Roi, tout crédit perdu, le dérangement du change avec l'étranger; que tous ces malheurs avoient plus de *filles* et de *petites-filles* que les actions; qu'ils

avoient multiplié les vols, les assassinats, et fait monter le luxe à tel point, que tandis qu'on voyoit la misère au plus haut degré, et la France ruinée, il y avoit des gens qui faisoient abattre comme insuffisans des palais où le plus magnifique des rois s'étoit trouvé parfaitement bien logé avec toute sa cour, pour en faire de plus beaux.

Le Régent écoutoit toutes mes représentations avec bonté : elle lui étoit naturelle, et l'on pouvoit croire qu'il étoit séduit par les apparences d'une utilité prochaine, qui l'empêchoit de bien connoître l'excès des malheurs présens.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de tous les divers arrêts, dont souvent l'un détruisoit l'autre. Toute l'année 1719 se passa en inventions toujours surprenantes, mais violentes, pour ruiner le royaume, et faire des fortunes ridicules par leur énormité à plusieurs particuliers, où le plus ruiné, le plus insensé, le plus fripon gagnoit cinquante, soixante millions, et plus encore. On ajoute *et plus encore*, puisqu'on vit des procès de quatre-vingt-quatre millions entre Fargès, entrepreneur des vivres, qui avoit assez bien servi dans cet emploi, et la veuve Chaumont, marchande à Liége.

Cette année fut aussi employée à faire à l'Espagne une guerre également ruineuse et dure pour les Français, qui n'attaquoient pas sans répugnance les troupes et les places de l'oncle du Roi. Le cardinal Alberoni répandit divers mémoires pour exciter à la révolte, et il fut écouté par quelques Bretons qui avoient été maltraités. L'Espagne, abandonnée à ses seules forces, perdit bientôt une partie de la Sicile.

Les troupes du Roi prirent Fontarabie et Saint-Sébastien par la foiblesse du gouverneur, cette dernière place étant presque imprenable par sa situation. Le maréchal de Berwick, après diverses attaques au château, avoit envoyé le marquis de Belle-Ile représenter à la cour que la prise en étoit impossible. Cependant elle se rendit, et l'Espagne, n'ayant plus de ressources, envoya au Régent pour se soumettre aux conditions qu'elle avoit refusées; et, pour faire voir la sincérité de ses intentions, le cardinal Alberoni fut ôté du ministère, et chassé. Il demanda à se retirer à Gênes par la France : on lui envoya Martieux, colonel du régiment des Vaisseaux, qui le prit à la frontière d'Espagne, et le conduisit à Nice, d'où il passa à Gênes. Le Pape, fort irrité contre ce cardinal, entreprit de lui faire son procès.

Les Génois, à la sollicitation du Souverain Pontife, ne voulurent pas lui permettre de se retirer dans leur ville. Le duc de Parme paroissoit disposé à le faire arrêter. Les Génois lui donnèrent une garde d'abord pour s'assurer de sa personne, et puis lui laissèrent la liberté de se choisir une retraite que l'on ignora long-temps, et qui fut soupçonnée d'être dans les Etats de l'Empereur, avec une protection secrète de ce prince. Ce cardinal, dont le génie et les talens pour le gouvernement se trouvèrent fort au-dessus de ce qu'on pouvoit attendre d'un petit ecclésiastique sans naissance, et qui n'avoit eu d'autre occupation, avant que de s'attacher à M. de Vendôme, que celle d'être aumônier d'un évêque, rendit de très-importans services au roi d'Espagne : par adresse et par fermeté, il avoit empêché le roi d'Espagne de s'ex-

poser presque seul dans l'armée de France envoyée contre lui. Ce prince vouloit y aller, dans la persuasion que sitôt qu'il y paroîtroit cette armée recevroit ses ordres. Voici comme cela se passa. Le cardinal Alberoni, voyant le soir que le roi d'Espagne étoit prêt à marcher avec le peu de troupes qu'il avoit, donna des ordres pendant la nuit pour écarter ce peu de troupes de la route qu'elles devoient tenir. Il en fut fort grondé le matin; il supposa un malentendu, et par là sauva le Roi, qui par trop de confiance se seroit livré à l'armée de France.

Il étoit très-mauvais courtisan, disputant contre son maître et la reine d'Espagne en beaucoup d'occasions, surtout sur les constructions de Saint-Ildefonse, disant à la reine d'Espagne, qui lui demandoit avec vivacité des fonds pour la construction de ce bâtiment, qu'elle avoit grande envie de n'être que comtesse de Saint-Ildefonse, prévoyant le dessein que le roi d'Espagne prendroit d'abdiquer; ce qui en effet arriva peu de temps après.

L'année 1719 ne me laissa d'attention que pour le rétablissement d'une santé très-altérée : mon estomac étoit totalement dérangé, et mon sang tellement détruit, que s'étant formé une tumeur que l'on fut obligé d'ouvrir, cette plaie après avoir suppuré deux mois, il se trouva, lorsqu'on la croyoit guérie, qu'elle avoit attaqué l'os, et qu'il étoit entièrement carié. Maréchal, premier chirurgien, et Le Dran, très-habile, qui tous deux avoient pris soin de ma dernière blessure, étoient tous deux d'avis différens. Le Dran vouloit agir suivant les règles de la chirurgie, qui étoient de découvrir l'os et de brûler la carie. Maré-

chal crut qu'encore très-foible, je n'étois pas en état de soutenir une si violente opération, et décida qu'il falloit attendre que ma santé, qui commençoit à se rétablir, permît, si la nature ne prenoit pas le dessus, d'agir suivant les règles de l'art. On me fit prendre des eaux de forge, qui ne réussirent point; et je me déterminai au remède de Garus, qui fut spécifique pour moi, au point que non-seulement il me rétablit l'estomac, mais encore le sang, et qu'au bout de quatre ou cinq mois ma plaie fut entièrement guérie.

Entre les personnes qui furent arrêtées pour les affaires courantes, je remarquerai le duc de ***. Ce jeune homme, de beaucoup d'esprit et de la figure la plus aimable, avoit servi d'aide de camp sous moi les deux dernières campagnes. Madame de Maintenon me l'avoit fort recommandé, et je lui donnai en conséquence la commission d'apporter au Roi la nouvelle de la reddition des châteaux de Fribourg. Ce jeune seigneur avoit continué à me marquer beaucoup d'amitié : je fus très-affligé de son aventure. Personne en effet n'étoit entré dans le monde avec plus d'éclat, et n'avoit fait si jeune plus de bruit parmi les dames. Son père le fit mettre à la Bastille assez mal à propos : il en sortit pour faire la campagne de Denain avec moi; il montra beaucoup d'ardeur et de courage, et se distingua dans la dernière guerre, dont les principales actions furent les siéges de Landau et de Fribourg. Peu de temps après la mort du Roi, il prit querelle à un bal avec le marquis de Gassé; ils se battirent : il fut interrogé, jugé et absous en peu de temps. Il avoit enfin toutes les qualités les plus propres à plaire aux dames, fort coquet, peu fidèle; et

l'on n'a point vu de jeune homme faire plus de conquêtes, et plus distinguées. Outre cela il jouoit très-gros jeu; et il est difficile de comprendre comment, avec tant d'occupations, il eut le temps et le goût d'entrer dans des intelligences avec les émissaires espagnols. Cependant elles furent découvertes. Le cardinal Alberoni lui envoya imprudemment un officier, avec une lettre de créance à son adresse. L'officier fut arrêté, et la lettre envoyée à la cour lui fut rendue par un homme aposté, auquel il en dit assez pour être très-justement arrêté.

[1719-20] Je fus véritablement affligé de cette aventure. J'en parlai au Régent, qui me dit : « On en apprend plus qu'on n'en veut savoir. » Le duc de *** fut mis d'abord dans une manière de cachot. Le garde des sceaux, qui s'étoit chargé assez mal à propos des informations de tous les prisonniers, lui en fit de très-embarrassantes, auxquelles on prétendit dans ce temps-là qu'il avoit répondu avec beaucoup d'esprit. Enfin après quelques mois les dames le tirèrent de cette fâcheuse affaire, surtout une princesse, qui refusa de se marier si la liberté du duc ne précédoit; et il sortit de prison. On le mena d'abord à Conflans chez le cardinal de Noailles, ensuite à Saint-Germain, suivi par un officier qui avoit ordre de ne le point quitter; et peu après on lui donna une entière liberté.

Mademoiselle de Montauban sortit aussi de la Bastille. Comme son prétendu commerce avec le cardinal de Polignac et ses lettres avoient fait beaucoup de bruit, elle ne voulut pas les reprendre, et déclara qu'elle ne vouloit ni les recevoir ni les ouvrir qu'en présence de témoins qui pussent justifier s'il y avoit

quelque fondement à tout ce que la malignité du monde avoit publié contre elle.

La duchesse du Maine avoit déjà obtenu de sortir du château de Dijon, où elle étoit certainement fort mal. On l'avoit menée dans la citadelle de Châlons, d'où il lui fut permis quelques jours après d'aller dans une maison de campagne près de là, et enfin de venir dans le château de Chamlay. Le duc du Maine eut aussi la liberté de sortir du château de Dourlens pour chasser, et avant la fin de l'année l'un et l'autre furent mis en liberté, le duc du Maine pour demeurer dans le château de Clagny près Versailles, et la duchesse à Sceaux. Le chevalier de La Billarderie, qui avoit été chargé de la garder, apporta au Régent une lettre très-longue de cette princesse, dans laquelle elle rendit un compte très-fidèle de toute sa conduite, et même de ses sentimens. Cette lettre devoit être secrète : cependant elle fut lue tout entière au conseil de régence.

Le duc d'Orléans avoit grand intérêt de faire voir les raisons qu'il avoit eues de la faire arrêter; quant au duc du Maine, il fut reconnu très-manifestement qu'il n'avoit eu de part à rien. Comme les conditions de la duchesse du Maine, en faisant son aveu, avoient été d'obtenir son entière liberté, et celle de tous ceux auxquels elle l'avoit fait perdre, Malezieux le père sortit de la Bastille. Le fils avoit déjà été mis en liberté, aussi bien que Gavandun et l'avocat général du parlement de Toulouse, et tous les domestiques.

Mademoiselle de Launay fut retenue à la Bastille, et montra beaucoup de fermeté; car, bien qu'on l'assurât que la duchesse du Maine avoit tout déclaré, on

ne put tirer d'elle aucune sorte d'aveu. Le comte de Laval demeura aussi à la Bastille. Son commerce avec la duchesse du Maine avoit été déclaré par elle, et on le retint pour en tirer davantage. C'étoit un homme d'une grande condition et d'un grand courage; il avoit servi sous moi avec distinction, surtout au siége de Fribourg : il avoit lieu d'être content du Régent, dont il avoit obtenu une pension de six mille livres; mais son esprit inquiet le fit entrer dans ces intrigues, et il fut retenu à la Bastille long-temps après que les autres eurent été mis en liberté.

[1720] Pendant ce temps-là on suivit les affaires de Bretagne, où l'on avoit envoyé une chambre de justice, à la tête de laquelle étoit M. de Châteauneuf, qui avoit été d'abord ambassadeur à Constantinople, ensuite à La Haye, et puis conseiller d'État. C'étoit un homme d'esprit, et qui avoit très-bien servi dans ces divers emplois. Les Bretons se trouvèrent convaincus d'avoir reçu de l'argent d'Espagne, en sorte que quatre gentilshommes furent condamnés et exécutés dans le château de Nantes; et seize, qui s'étoient sauvés en Espagne, furent condamnés par contumace. Cette exécution faite, toute la chambre de justice eut ordre de revenir à Paris, sans être séparée : mais comme depuis on ne trouva matière à aucune autre poursuite, il n'en fut plus question.

Cependant les projets de Law menaçoient le royaume d'une ruine prochaine : les rentiers étoient perdus; l'argent étoit sorti de France, où il ne restoit que du papier, et on comptoit qu'en billets de banque ou en actions il y en avoit pour près de huit milliards.

Law crut remédier à ce désordre par un arrêt du 21 mai, qui faisoit tout d'un coup perdre la moitié aux billets de banque. Le parlement s'assembla, et résolut d'aller en corps à pied demander justice au Roi. Il envoya une députation au Régent; et plusieurs affidés de ce prince, aussi bien que diverses lettres anonymes, lui firent connoître qu'on ne pouvoit soutenir ce terrible arrêt, qui effectivement fut révoqué.

M. le duc revint de Chantilly, et se fit honneur de ce changement, qui étoit l'ouvrage de l'abbé Dubois. J'étois dans mon château lorsque le premier président me rendit compte, par une lettre très-honnête, de toute la conduite du parlement, et de la sienne en particulier. L'abbé Dubois ayant déterminé le Régent à faire arrêter Law, cela fut exécuté, c'est-à-dire qu'on lui donna un major des gardes suisses, avec un détachement dans sa maison. Le garde des sceaux d'Argenson, qui le haïssoit, le crut perdu, et a prétendu qu'il l'étoit en effet, si l'on eût profité des premiers momens de l'étonnement du Régent : mais beaucoup d'argent répandu à propos sauva Law, qui se démit seulement de la charge de contrôleur général. M. d'Argenson fut chargé, comme il l'avoit été précédemment, de l'administration des finances : il en distribua les détails à messieurs Desforts, de La Houssaye, Fagon et d'Ormesson. Cette régie ne fut pas longue, et le Régent prit la résolution de rappeler le chancelier d'Aguesseau. On crut que Law, regardant le garde des sceaux comme son ennemi, contribua à faire rappeler le chancelier, qu'il avoit fait ôter de place en même temps que le duc de Noailles.

Le Régent envoya dire par l'abbé Dubois au garde

des sceaux qu'il rappeloit le chancelier, mais qu'il vouloit absolument qu'il gardât les sceaux. D'Argenson, malgré cette instance, les rapporta le jour même, et ne put jamais être ébranlé de la ferme résolution qu'il avoit prise de se retirer. Il alla s'enfermer dans le couvent de la Madeleine. Il avoit une amitié des plus fortes pour madame de Vilmont, qui en étoit prieure; et quoiqu'il fût un peu contre la bienséance qu'un garde des sceaux allât s'enfermer deux jours de la semaine dans un couvent de filles, sa passion l'avoit emporté sur toutes les considérations. Peut-être qu'il n'y avoit aucun commerce de galanterie; mais enfin la prieure avoit été très-belle, elle l'étoit encore, et avoit beaucoup d'esprit. Quoi qu'il en soit, ils s'étoient mis tous deux au-dessus des raisonnemens du public, assurés l'un et l'autre que, quelque chose qu'on en pût penser, ils n'en seroient pas plus mal avec le Régent.

Law alla à Fresnes avec une lettre du Régent pour le chancelier. Les amis de celui-ci ont toujours cru qu'il ne prit dans ce voyage aucune liaison avec Law: la suite même l'a fait voir, et l'on doit cette justice à un homme qui a bonne réputation de ne le pas soupçonner légèrement. Il répondit à la première lettre, et attendit un second ordre, après lequel il se rendit auprès du Régent, qui lui remit les sceaux que d'Argenson lui avoit rapportés.

Le public impatient vouloit qu'à son arrivée il fît éloigner Law; mais je l'excusois sur cette lenteur apparente, en disant qu'on devoit laisser au chancelier le temps de connoître par lui-même la ruine affreuse où cet homme avoit plongé le royaume. On

vouloit encore que, dans ces premiers momens, il chassât ce camp d'agioteurs établi dans la place Vendôme, et assemblé sous ses fenêtres. Je l'excusai encore sur cela, persuadé qu'un ministre qui revient en grâce doit commencer par examiner la mesure de crédit qu'il pourra avoir, et l'utilité qu'il peut procurer; qu'il doit être attentif à ne montrer aucune chaleur, et qu'ainsi le chancelier n'avoit rien à faire qu'à temporiser, et attendre le moment de faire sentir au Régent combien il importoit de retirer sa confiance de cet homme, qui en étoit indigne, et cependant qui paroissoit l'avoir entière. Malgré ces raisons, le public se déchaîna contre le chancelier, sur ce qu'il n'agissoit pas vivement contre Law; et le Français abattu se consoloit par des pasquinades et des chansons.

On envoyoit au parlement divers édits, qu'il refusoit toujours d'enregistrer avec une fermeté respectable. On s'étoit contenté depuis deux ans de l'édit qui déclaroit registré tout ce qui seroit envoyé au parlement huit jours après l'avoir remis aux gens du Roi. Mais cela ne suffisoit pas à Law ni à sa cabale: elle vouloit la perte du parlement; et le 21 juillet, après avoir envoyé dès cinq heures du matin des lettres de cachet à tous les membres du parlement qui le transféroient à Pontoise, le Régent en fit lire la déclaration au conseil de régence. On prit quelques précautions contre les mouvemens que pouvoit exciter une telle résolution, comme de doubler les gardes du corps, de faire prendre les armes au régiment des gardes, et de faire assembler toutes les compagnies dans le logis de leurs capitaines, prêtes à

marcher ou l'on jugeroit à propos. La déclaration fut lue après l'ordre exécuté, et après toutes les lettres de cachet portées par les mousquetaires du Roi, auxquels on donnoit par là d'assez honteuses commissions.

Comme il n'étoit pas question de délibérer sur une résolution prise et exécutée, le chancelier parut fort abattu, et refusa de sceller la déclaration. Il rapporta les sceaux au Régent, qui la fit sceller devant lui : mais parce qu'il reprit les sceaux l'instant d'après, le public commença à rabattre de son estime pour lui.

Sans avoir de liaison particulière avec lui, je le soutenois cependant, parce que je pensois qu'un homme vertueux doit demeurer en place tant qu'il peut espérer d'empêcher une partie du mal, et de procurer quelque bien. Cependant le parlement ne voulut savoir aucun gré au chancelier de ces sceaux rapportés et repris, et il appeloit ouvertement cette conduite une comédie; mais la suite fit voir le contraire.

Law étoit fort attaqué : cependant son parti, à la tête duquel se montroient M. le duc, madame la duchesse, et de puissans mississipiens, étoit soutenu avec ardeur, et le Régent se laissoit entraîner à leur vivacité. M. le chancelier, M. Desforts, qui avoit l'emploi de premier commissaire des finances (car l'on changeoit souvent et l'administration des finances et le nom des emplois); le chancelier, dis-je, Desforts et Le Blanc s'unirent contre Law : leurs efforts furent vains, et peu s'en fallut qu'ils ne perdissent eux-mêmes leurs places.

Tous les jours on voyoit paroître des arrêts qui se

contredisoient : on défendit les pierreries; et Law étant au conseil dit tout haut qu'en moins de trois mois il feroit rentrer par cette défense plus de soixante millions dans le royaume. Je pris la parole, et, m'adressant au Régent, je lui dis : « Sur la fin du dernier « règne, dans des temps où l'on craignoit des dimi- « nutions de monnoies, quantité de gens ont acheté « des pierreries : c'est aussi la même crainte de la « destinée du papier qui oblige tous les nouveaux « riches à réaliser. Par exemple, un nommé Saint- « Germain, mauvais peintre d'Aix, qui a gagné près « de quarante millions, a fait voir hier dix-neuf dia- « mans de plus de cent mille francs chacun à des « présidens du parlement d'Aix qui ont mangé chez « moi, et qui m'ont rapporté ce fait. Croyez-vous, « dis-je en m'adressant à Law, que Saint-Germain « vous rende ses pierreries ? » En effet, trois mois après en avoir défendu l'usage, il fut permis d'en porter comme auparavant.

L'embarras pour Law étoit le paiement des troupes, dont on pouvoit craindre les murmures, et quelque chose de plus. Il s'engagea donc à fournir dix millions par mois, et peu de jours après on lui donna toute liberté d'augmenter les monnoies; ce qui lui fit promettre cinq millions de plus pour les quatre premiers mois.

Il n'y avoit alors sortes d'exactions que ne fissent les usuriers; et le discrédit du papier étoit tel, que les billets de cent francs n'en valoient que quinze en espèces, lesquelles même étoient de deux tiers au-dessus de leur valeur intrinsèque, en sorte que le billet de cent francs n'en valoit que cinq de bonne

monnoie. On peut juger par là des profits immenses que faisoient la compagnie des Indes et les commis, tous agioteurs. On crut satisfaire le public en défendant les boutiques de l'hôtel de Soissons, où le papier se négocioit, et l'on nomma soixante agens de change; mais ce commerce infâme et pernicieux n'en continua pas moins. Les cabales pour soutenir Law étoient vives : ceux dont il avoit procuré les fortunes immenses n'espérant les soutenir que par lui, mettoient tout en usage pour le conserver en place; et comme les fripons sont autant actifs et insolens que les gens de bien sont modestes, ils avoient toujours le dessus.

Les finances, depuis la mort du Roi, étoient au sixième administrateur. M. Desmarets fut ôté dans le commencement de la régence, et l'on perdit en lui la meilleure tête, et la plus capable de les gouverner. Elles furent données ensuite au duc de Noailles : après lui, M. d'Argenson en fut chargé sans titre. Law eut celui de contrôleur général, après avoir été à Melun faire abjuration de l'apparence d'une religion qu'il ne professoit guère; mais on savoit seulement qu'il n'étoit pas catholique. Après l'arrêt du 21 mai, qui pensa causer une révolte dans Paris, on lui ôta cette charge : M. d'Argenson en reprit les fonctions sans titre comme la première fois, et Law conservant toujours la première confiance dans l'esprit du Régent. Les finances furent données à M. Desforts, prenant le titre de premier commissaire, et à deux autres commissaires qui lui furent joints, savoir messieurs d'Ormesson et de Caumont, tous deux maîtres des requêtes.

Les quatre frères Paris avoient été éloignés. C'étoient des gens très-versés dans l'administration des finances : chargés de la régie des recettes générales et des fermes, ils avoient offert de donner quinze millions par mois. Quelle ressource et quelle puissance dans ce royaume que l'on disoit épuisé! Après la mort du feu Roi, il étoit assurément très-facile d'y établir l'ordre et l'abondance, si l'on avoit bien voulu ne pas suivre l'abominable administration de Law, qui, abusant de la bonté du Régent pour le tromper, trouva le pernicieux moyen de ruiner tout à la fois et le Roi et l'Etat.

Cependant la misère augmentoit, et le paiement des troupes devenoit incertain. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, le chancelier et Desforts s'unirent pour faire connoître au Régent la ruine infaillible de l'Etat. On crut qu'à ce coup Law seroit perdu; mais M. le duc et madame la duchesse le soutinrent. Il assura, comme nous l'avons dit, qu'il donneroit dix millions par mois; et peu de jours après il en promit cinq d'augmentation durant les quatre premiers mois. On lui laissa tous les profits des monnoies, et ces profits étoient immenses par les refontes continuelles, et par le prix excessif auquel on fit monter les espèces. Les louis d'or furent mis à cinquante-quatre livres, et devoient être réduits à trente-six livres le premier de l'année 1721, les diminutions étant toujours annoncées, pour ôter aux particuliers l'envie de conserver l'argent. Mais toutes les friponneries précédentes avoient épuisé la confiance, et réveillé l'attention de chacun sur ses véritables intérêts. Ceux qui avoient réalisé leurs billets en or le cachoient ou l'en-

voyoient dans les pays étrangers, et l'espèce devenoit tous les jours plus rare.

Cependant l'affaire de la constitution occupoit le Régent, pressé surtout par les vives sollicitations de l'abbé Dubois, fait archevêque de Cambray. Comme il désiroit passionnément de devenir cardinal, il n'oublioit rien pour contenter le Pape.

Les patentes pour la déclaration qui donnoit à la bulle force de loi dans le royaume, enregistrées au grand conseil, ne déterminèrent pas le cardinal de Noailles à publier son mandement d'acceptation : il avoit stipulé qu'il ne le donneroit que lorsque le parlement auroit enregistré, et non le grand conseil. Cet enregistrement n'avoit point été refusé entièrement, et messieurs du parlement prétendirent que si le marquis de La Vrillière se fût moins pressé lorsqu'il porta à Pontoise l'ordre d'enregistrer, l'enregistrement auroit été fait, et seulement avec quelque modification. Mais enfin les difficultés mutuelles du parlement et du cardinal de Noailles donnèrent lieu aux ennemis de l'un et de l'autre de faire entendre au Régent qu'il y avoit une secrète intelligence entre eux. Toute la cabale de Law, ennemie déclarée du parlement, s'unit, et la perte de la compagnie fut résolue.

Entrant au conseil le 21 octobre, je fus averti par le maréchal de Villeroy que l'on devoit prendre une résolution violente contre le parlement. Pendant le conseil, on apporta une lettre du premier président, qui avoit été chargé par le Régent d'engager le cardinal de Noailles à donner son mandement. Elle annonçoit le refus de ce prélat. Lorsque le conseil se

leva, je demandai au chancelier s'il y avoit quelque chose sur le parlement, et il me répondit : « Je le « crois. » Nous suivîmes tous deux le Régent, qui parla en sortant au secrétaire du premier président, qui avoit apporté la lettre, et qui, après avoir paru vouloir sortir, rentra dans la chambre du conseil, et dit un mot à l'abbé Dubois, devenu archevêque de Cambray, et au chancelier. Celui-ci demanda au Régent permission de le suivre au Palais-Royal ; mais ce prince lui ordonna seulement de revenir le lendemain à neuf heures du matin. En même temps il chargea le marquis de La Vrillière d'exécuter ce qui lui avoit été ordonné. C'étoit d'envoyer des lettres de cachet à tous les membres du parlement pour le transférer à Blois, sans en dire un mot au chancelier, qui cependant alla chez le Régent à neuf heures du matin, ainsi qu'il lui avoit été dit la veille. Avant que d'y arriver, il apprit par le public ce qui regardoit le parlement. Il entra dans la chambre du Régent, et trouva sur sa table une déclaration pour la translation du parlement, qui devoit être signée et scellée par lui. Il refusa de le faire, et demanda à se retirer. Le Régent se contenta de lui répondre qu'il y songeât encore une fois. De tout ce qu'on ne savoit que confusément le soir du 25 octobre, j'en fus informé clairement dès le matin du 26. J'envoyai sur-le-champ un gentilhomme au premier président lui demander une heure pour l'entretenir dans la journée ; et le rendez-vous fut à six heures du soir.

Je regardai le malheur de n'avoir plus de parlement comme le plus grand qui pouvoit arriver au royaume ; car son éloignement à Blois étoit le second degré de

sa perte, comme le premier avoit été de l'envoyer à Pontoise. Ses ennemis n'en vouloient pas demeurer là, et le chancelier me dit le matin que la perte entière du parlement étoit prochaine ; ce qui le déterminoit à persister dans la résolution de se retirer.

Enfin l'état violent où l'on étoit, et les malheurs que l'on en pouvoit craindre, me portèrent à ne laisser rien d'intenté pour mettre quelque obstacle aux desseins de ceux qui travailloient si vivement à la perte du royaume. Je trouvai le premier président avec M. de Blancménil, avocat général : tous deux me pressèrent d'aller sur-le-champ chez le cardinal de Noailles. J'y allai, et lui parlai fortement sur tous les malheurs qui menaçoient le parlement, et qui retomberoient sur le cardinal lui-même, le Régent ayant déclaré tout haut que l'exil à Blois devoit lui être attribué, puisque son obstination à refuser son mandement en étoit l'unique cause. Le cardinal me parut disposé à se prêter tant qu'il pourroit pour faire changer les résolutions prises, et m'en donna parole. Je retournai sur-le-champ apprendre au premier président ce que le cardinal m'avoit dit : le premier président en fut très-satisfait. Je voulus encore rendre compte dès le soir au Régent de ces dispositions favorables ; mais il étoit retiré. Le jour d'après, je me rendis fort matin au Palais-Royal, pour lui parler. Je le trouvai dans son carrosse dans la rue Saint-Honoré, allant passer la journée à la campagne. Je ne balançai pas à arrêter son carrosse, parce qu'il ne falloit pas perdre une journée si importante, et qu'une fois sorti, ce prince n'étoit plus visible le reste du jour. Je montai donc

dans son carrosse, et commençai par lui demander pardon de la liberté que j'avois prise; puis j'ajoutai : « Je crois faire plaisir à Votre Altesse Royale en lui « apprenant que le cardinal de Noailles est dans de « très-bonnes dispositions; que je me flatte de rendre « à Votre Altesse Royale un grand service en lui « donnant quelque moyen de ne pas exécuter une « aussi violente résolution que celle qu'elle avoit dé- « clarée contre le parlement : je suis persuadé que « vos véritables serviteurs ne pourront jamais vous « marquer leur zèle dans une occasion plus impor- « tante, qu'en vous évitant des sévérités dange- « reuses. C'en est une bien dure de chasser d'abord « de Paris le parlement, de le forcer d'aller ensuite « en demandant l'aumône de Pontoise à Blois. » Le Régent me répondit : « Je leur ferai donner de l'ar- « gent. — Quels secours, répliquai-je, pouvez-vous « donner à tant de familles considérables qui ont « perdu presque tout leur bien, dans les temps où « les plus riches ne peuvent pas trouver une pistole « à emprunter? M. de Vendôme même, qui a tant « gagné dans ce Mississipi, a été obligé de payer « en billets sa dépense dans des cabarets, en reve- « nant d'Orléans. Enfin je puis assurer Votre Altesse « Royale que le cardinal de Noailles fera ce que « vous désirez, et que vous ne serez plus obligé de « suivre une résolution qu'il doit être heureux pour « vous de pouvoir rompre. Le chancelier est près de « se retirer; et, dans l'ardeur de vous tirer d'em- « barras, j'ai cru les momens si précieux, que je « n'ai pas balancé à saisir un temps qui d'ailleurs « est peu propre à avoir l'honneur de vous entre-

« tenir. » Le Régent me remercia, et parut bien disposé.

J'allai chez le chancelier, qui me pria instamment d'assister à une conférence qui devoit se tenir le soir avec le cardinal de Noailles et l'abbé Minguy, chanoine. Le premier président avoit la goutte. Le chancelier lui fit savoir ce que l'on pensoit sur l'importance dont il étoit que je me trouvasse à cette conférence. Il m'envoya prier d'en être, et je m'y rendis sur les six heures du soir, après avoir été chez l'archevêque de Cambray, que je n'avois pas encore vu, et chez lequel je n'avois jamais mis le pied. Mon dessein étoit de le presser de faire de son côté tout ce qui seroit possible pour obliger le Régent à révoquer les lettres de cachet, déjà données et reçues par tous les membres du parlement. L'archevêque se contenta de me répondre que c'étoit au parlement et au cardinal de Noailles à céder. De chez l'archevêque de Cambray, je me rendis chez le premier président, où je trouvai le cardinal de Noailles déjà arrivé avec l'abbé Minguy. Ce dernier parla avec beaucoup de raison et d'esprit. Comme j'avois fait voir la veille au cardinal combien il lui importoit de n'avoir rien à se reprocher sur la perte du parlement, ce prélat, entraîné par de si fortes raisons, acheva de se rendre, et la résolution fut prise qu'il iroit le jour d'après déclarer au Régent qu'il donneroit son mandement.

Le cardinal avoit désiré que le premier président lui répondît des voix pour l'enregistrement, et l'on avoit employé à se les assurer une grande partie de la nuit et de la matinée. Le secret fut résolu entre nous quatre sur ce que le cardinal devoit dire au Régent.

De chez le premier président, j'allai chez le chancelier, dont le départ étoit arrêté au lendemain, le Régent lui ayant donné deux fois vingt-quatre heures, et lui ayant dit que si après cela il persistoit, il faudroit bien consentir à sa retraite.

Comme je m'étois engagé avec le cardinal de Noailles au secret, je ne le révélai pas au chancelier, et lui dis seulement que le cardinal devoit aller le jour d'après chez le Régent à dix heures du matin. Le chancelier devoit s'y rendre à neuf, pour prendre congé. Je lui demandai de n'entrer chez le Régent qu'après que le cardinal en seroit sorti, sachant bien que ce que le cardinal devoit dire au Régent le disposeroit à retenir le chancelier; ce qui arriva en effet. J'allai au Palais-Royal comme le chancelier en sortoit : celui-ci, avec un air riant, me serra la main, de manière que je compris que tout alloit bien. J'entrai dans le cabinet du Régent, et lui demandai s'il étoit content du cardinal. « Il m'a tout promis, « et m'a demandé deux jours, répondit le Régent; « mais ce n'est pas la première fois qu'il m'a manqué. « — Oh! répliquai-je, je vous réponds, moi, qu'il « tiendra sa parole, et que Votre Altesse Royale sera « très-satisfaite. »

Les deux jours convenus écoulés, le cardinal de Noailles, suivant son engagement, remit son mandement imprimé au Régent, et alla ensuite le porter au Roi. Le moment d'après, je vis le Régent qui me dit : « Vous êtes un bon négociateur; ce n'est pas d'au- « jourd'hui que je le sais. Je vous suis très-obligé de « la manière dont vous avez conduit toute cette af- « faire. » Le même jour, on expédia des lettres de

cachet pour révoquer l'éloignement du parlement à Blois, et pour le laisser à Pontoise.

Cette affaire me fit beaucoup d'honneur; car l'intérêt de l'Etat étoit tellement attaché à la conservation du parlement, que le public connut aisément que lorsqu'il étoit question de son bien on pouvoit compter sur mon zèle et ma fermeté. J'en reçus aussi des lettres de félicitation de presque toutes les provinces, et il n'y eut guère de ministres étrangers qui ne vinssent m'en faire compliment.

Le parlement demeura établi à Pontoise, mais les dispositions étoient favorables pour le faire revenir à Paris. Il s'agissoit de faire enregistrer les déclarations du Roi sur la constitution; et le parti janséniste, outré de l'accommodement du cardinal de Noailles, n'oublioit rien pour empêcher cet enregistrement. On répandit des imprimés pour soulever les esprits, et ils occasionèrent une lettre de ma part au premier président.

Comme les meilleures têtes et même tout le parlement étoient déterminés à l'enregistrement, il se fit tout d'une voix. L'abbé Pucelle, homme d'esprit et de mérite, mais regardé comme l'ennemi le plus ardent de la constitution, parla avec beaucoup de sagesse. Le Régent fut content, et je le pressai d'abord sur le retour du parlement à Paris. Le Régent m'assura que ses intentions étoient bonnes; sur quoi je lui répliquai : *Qui citò dat bis dat.*

Il étoit question d'une autre affaire importante : c'étoit de faire arrêter Law, soutenu avec la plus grande vivacité par M. le duc, madame la duchesse, et par tous ceux dont il avoit causé les fortunes éga-

lement immenses et honteuses par leur excès. Le Régent voyoit que tout alloit se perdre, et promettoit tous les jours d'ôter Law de place : il s'en étoit expliqué au maréchal de Villeroy, au chancelier, à moi, et à plusieurs autres portés par l'amour du bien public à ne rien oublier pour déplacer un homme qui avoit détruit le royaume (1).

Je fus appelé alors à un conseil composé de peu de personnes, où il fut principalement question des désordres de la peste, et des moyens de l'empêcher de s'étendre. On y parla aussi de Law, et le Régent promit son éloignement. Effectivement, le 27 décembre j'eus ordre de me rendre au Palais-Royal à trois heures après midi, avec messieurs de La Houssaye et Crozat. On y résolut que M. de La Houssaye seroit déclaré contrôleur général, et que Crozat examineroit les comptes de la banque. Cette résolution fut publique dès le soir : il le fut aussi que M. le duc, en consentant à l'éloignement de Law, avoit exigé que l'on ôteroit à M. Desforts les fonctions de contrôleur général. M. de La Houssaye en avoit déjà re-

(1) On trouve l'anecdote suivante dans les Mémoires de Duclos, t. 2, p. 114 :

« Villars traversant un jour la place Vendôme dans un carrosse bril-
« lant chargé de pages et de laquais, voulut tirer pour sa vanité quelque
« profit de son désintéressement (dans l'agiotage de Law). Sa marche
« étant retardée par la foule, il mit la tête à la portière, déclama contre
« la honte de l'agiot, l'opprobre de la nation, ajoutant que pour lui il
« étoit bien intact sur l'argent. Il partit à l'instant une huée générale de
« gens qui crièrent : *Et les sauve-gardes ! et les sauve-gardes !* dont le
« maréchal avoit tiré grand parti quand il commandoit l'armée. Ces cris,
« qui se répétoient d'un bout de la place à l'autre, imposèrent silence
« au maréchal, qui se renfonça dans son carrosse, passa comme il put,
« et ne revint plus haranguer. »

fusé l'emploi, parce qu'on le vouloit en quelque manière dépendant de Law; mais cette place lui fut donnée pour lors avec autorité entière. C'étoit un homme d'assez bon esprit, ferme, qui avoit les qualités d'un bon citoyen et d'un homme d'honneur, mais d'ailleurs peu capable de gouverner les finances: il avoit servi plusieurs campagnes en qualité d'intendant dans les armées que je commandois. Je demandai au Roi la permission de le mener aux conférences de Radstadt; je lui fis le même compliment sur son nouvel emploi que celui que j'avois fait au chancelier d'Aguesseau à son retour de Fresnes, et lui dis : « Les « qualités les plus nécessaires à un homme actuelle- « ment en place sont l'honneur et la fermeté, puisque « les fripons sont présentement un des plus grands « malheurs de l'Etat. » Il commença son administration en honnête homme. Le bruit étoit fort répandu que la disgrâce de Law n'étoit pas sincère, et bien des gens la comparoient à l'éloignement du cardinal Mazarin dans le pays de Cologne, d'où il gouvernoit la Reine mère, et par conséquent la cour et le royaume. Le nouveau contrôleur général connut la nécessité de détruire cette opinion : il envoya chercher les directeurs de la compagnie des Indes, et leur dit : « Je sais que plusieurs de vous autres veulent « toujours compter sur le crédit de M. Law. Je vous « défends donc d'avoir aucun commerce avec lui « directement ou indirectement; et si quelqu'un « manque à ce que je lui ordonne, je lui ferai sen- « tir mon autorité. »

A peine se fut-il expliqué ainsi, que, dans les examens qui se firent de toutes les caisses, il se trouva

qu'on avoit trompé le Régent en tout, et avec la dernière impudence. Law lui avoit toujours dit que sa grande peine étoit la perte considérable que le Roi feroit par la diminution des espèces indiquées au premier janvier 1721, le Roi ayant, disoit-il, plus de trente millions en espèces dans les caisses de la banque : cependant il ne s'y trouva pas un écu. Sur cela, M. de La Houssaye alla trouver M. le duc pour l'informer des crimes de Law. « Je vois bien, lui ré-
« pondit ce prince, qu'on voudroit le mettre à la
« Bastille. M. le duc d'Orléans m'a donné parole qu'il
« ne seroit point arrêté : voulez-vous conseiller à M. le
« Régent de me manquer de parole ? — Non, lui ré-
« pondit le contrôleur général ; mais je prendrai la
« liberté de vous conseiller de remettre cette parole.
« La justice veut qu'on fasse renfermer un homme
« qui a commis des crimes connus, et, suivant les
« apparences, qu'on ne connoît pas encore, et que
« vous ignoriez sans doute lorsque vous lui avez
« promis votre protection. »

Le Régent consentit que Law sortît du royaume. Cette permission fit murmurer tous les gens de bien. J'allai trouver le Régent, et je lui dis : « Si la conduite
« que Votre Altesse Royale m'a vu tenir depuis le
« commencement de la régence méritoit son atten-
« tion, elle y trouveroit des marques continuelles
« de mon attachement au bien de l'Etat et à vos in-
« térêts. J'oserai donc vous dire que si vous avez
« quelque serviteur fidèle, il doit vous représenter
« que rien ne peut vous faire personnellement un
« plus grand tort que de laisser sortir du royaume
« un homme qui a trouvé le moyen de le ruiner en

« deux ans, et qu'enfin c'est vouloir prendre sur vous « une partie de la juste horreur que l'on a pour lui, « si vous ne l'abandonnez pas à la justice. » Le Régent répondit à cette instance comme un homme déterminé à la résolution prise de le laisser sortir, en m'assurant qu'on ne pouvoit le tromper en rien. Law partit donc d'une de ses terres le 29 décembre: il passa par Paris, où il resta quatre heures de la nuit, qu'il employa à prendre des papiers; après quoi il gagna très-diligemment la frontière, laissant les finances dans le plus grand désordre où elles eussent jamais été. Presque tous les rentiers étoient ruinés, et l'argent si rare, que les seigneurs les plus puissans, mal payés de leurs appointemens et de leurs fermiers, ne trouvoient à emprunter ni sur leurs terres, ni même sur des pierreries. On fit arrêter et conduire à la Bastille Bourgeois, caissier de la compagnie et de la banque, Fromaget et Durevest. Messieurs de Trudaine, Ferrand et Machault, conseillers d'Etat, furent nommés pour les interroger. Il étoit encore de la dernière importance de faire arrêter un très-grand nombre de gens qui avoient des biens immenses dans les pays étrangers, aussi bien que dans le royaume; mais cela fut différé par des raisons peu solides.

On apprit cependant que Law étoit arrivé à Bruxelles avec deux chaises de poste aux armes de M. le duc d'Orléans et de M. le duc, et qu'il avoit été fort bien reçu par le marquis de Priez, administrateur général des Pays-Bas.

Milord Londonderry partit de Londres sur les bruits de la disgrâce de Law, et vint se présenter au Régent pour une dette de quatre millions six cent mille

livres, monnoie de France. Il lui fut répondu que la voie de la justice étoit ouverte. Sur cette réponse, le milord envoya des courriers pour tâcher de faire arrêter Law en quelque endroit qu'il pût être.

L'envoyé de l'Empereur, le nonce Macei et l'abbé Marelly, qui alloit internonce à Bruxelles, dirent, en dînant chez moi, qu'on leur mandoit de Bruxelles que Law avoit dit publiquement qu'il avoit laissé cent cinquante millions à Paris, et qu'il en avoit encore autant dans les banques étrangères. Sur ces divers bruits, on trouvoit qu'on avoit fait une faute capitale en ne le faisant pas arrêter.

On tint le 29 décembre une assemblée générale de la compagnie des Indes, où le Régent, M. le duc, et tous les seigneurs qui étoient de cette compagnie, assistèrent. Il y fut résolu que les recettes générales, les monnoies, et tous les autres revenus du Roi, seroient désunis de la compagnie des Indes, à laquelle on laissa seulement la ferme du tabac. Cette compagnie nomma huit directeurs généraux, qui furent les ducs de Gramont et d'Antin, de Chaulnes, de Vendôme, M. *** (1), de Mézières, de Chate, et Landivisio. Outre ces huit principaux directeurs, on en nomma d'autres d'un ordre fort inférieur; sur quoi il s'éleva une voix qui dit : « Songeons seulement à « prendre des gens de bien. » Cette décision faite, le Régent sortit : et comme l'union des revenus publics à la compagnie avoit fait du trouble dans l'Etat, ainsi que je l'avois soutenu hautement dans le conseil de régence, la séparation de ces mêmes revenus remit quelque calme dans les esprits.

(1) Ce nom est en blanc dans le manuscrit. (A.)

Effectivement, lorsque l'administration de tous les revenus de l'Etat fut donnée à la compagnie, ceux du conseil de régence qui avoient intérêt aux actions remercièrent le Régent, et lui dirent que cette résolution tranquilliseroit le public. J'avois pris la parole, et dit au contraire : « Il y a un autre public plus « nombreux, et sans comparaison beaucoup plus « considérable de toute manière, qui demeure dans « une cruelle agitation : il ne faut pas souffrir que « les actionnaires se comptent pour le public. »

Le marquis de Canillac répliqua que de ces premiers, qui sont le vrai public, il y en avoit dix contre un : « Dites vingt contre un, » ajouta l'évêque de Troyes. Sur quoi, adressant la parole au Régent, je lui dis : « Vous voyez, monseigneur, que ces mes- « sieurs qui veulent être le public ne peuvent s'en « flatter, qu'aveuglés qu'ils sont par leurs intérêts. » Mais la question étoit déjà décidée dans l'esprit du Régent. La cabale des actionnaires, soutenue fortement par M. le duc, étoit puissante, et l'union avoit été conclue.

[1721] Quand la désunion de la compagnie des Indes d'avec les revenus du Roi eut été prononcée au conseil, les directeurs s'assemblèrent chez M. le prince plusieurs fois, et n'oublièrent rien pour en tirer tous les avantages possibles. L'arrêt de désunion parut le 8 janvier 1721, et dès-lors les Paris et Bernard travaillèrent à faire des fonds pour le paiement des troupes et des rentes de la ville.

Les directeurs de la compagnie et les actionnaires employèrent tout de leur côté pour soutenir leurs fortunes immenses, au hasard d'achever l'entière

destruction de l'Etat, pendant que ceux qui vouloient l'empêcher étoient bien éloignés de montrer la fermeté nécessaire pour cela. On voyoit au contraire, et avec douleur, que l'avarice et le vice unissent bien plus étroitement les fripons entre eux que la vertu n'unit les gens de bien, ceux-ci se reposant presque toujours sur leurs bonnes intentions, et les autres n'oubliant rien pour faire réussir leurs pernicieux desseins.

Il y avoit une chose qui me faisoit toujours peine : c'étoit la désunion que le point d'honneur du bonnet entretenoit toujours dans le parlement. Je me flattai que le service que j'avois rendu en empêchant sa translation à Blois, et empêchant par conséquent la ruine de ce corps, que désiroient ses ennemis, me donneroit quelque crédit pour terminer le différend qui étoit entre nous. Les plus honnêtes gens du parlement, persuadés que cette réunion étoit nécessaire pour le bien de l'Etat, me parurent résolus à n'être pas difficiles; et de leur part les pairs étoient disposés à se contenter de quelques avances d'honnêteté du premier président. Elles furent convenues entre lui et moi.

Il avoit été très-brouillé avec le duc de Saint-Simon, qui avoit parlé de lui dans les termes les plus injurieux, et s'étoit même fortement opposé au mariage du duc de Lorges avec sa fille; mais, le mariage consommé, leur réunion se fit par le moyen de la duchesse de Lauzun. Pour prix de cette réunion, le duc de Saint-Simon s'étoit mis en tête d'obtenir la décision de toutes les contestations qui étoient entre les pairs et le parlement; et, à la prière du duc, le Régent donna au premier président un mémoire des

prétentions des pairs, et le même qui avoit été dressé dès le temps du feu Roi. Par ce mémoire, les pairs vouloient absolument le bonnet; qu'on ôtât le conseiller qui coupoit les pairs, par l'interposition de ce conseiller au bout de chaque banc; et ils demandoient encore le rétablissement de l'ancien usage de style : *La cour suffisamment garnie de pairs*. Le premier président assembla les présidens à mortier, et leur demanda leur avis. Ils balancèrent s'ils opineroient par les anciens ou par les derniers, et il fut résolu de commencer par la tête. Le président de Novion parla sans décider, le président d'Aligre obscurément; le président de Lamoignon dit qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat, de celui du parlement et des pairs, que la division cessât; que, selon les apparences, les pairs obtiendroient à la majorité ce qu'ils désiroient, et qu'il valoit mieux se relâcher de bonne grâce sur la plupart de leurs prétentions. Les autres présidens furent partagés, mais tous convinrent qu'il falloit se réunir.

J'ignorois cette négociation lorsque je travaillai avec le premier président pour faire cesser la division : je me bornai, ainsi que les ducs de Sully, de La Rochefoucauld, de Luxembourg, de La Feuillade, et plusieurs autres, à ce qu'on se contentât des plus légères marques d'honnêteté que donneroit le parlement, d'autant plus que ce corps ayant éprouvé depuis peu de terribles mortifications, il ne paroissoit pas convenir aux pairs de prendre ce temps-là pour être difficiles. Mais je fus averti par un président à mortier de la délibération qui avoit eu lieu chez le premier président à l'occasion du duc de Saint-Si-

mon, à qui on accorda beaucoup plus qu'il ne demandoit : c'est pourquoi je ne fus pas surpris de trouver le premier président facile à me promettre qu'à la première réception il demeureroit découvert, sans bonnet, aussi bien pour les conseillers que pour les pairs, qui, ayant résolu d'être faciles, ne pouvoient guère se réduire à de plus modestes prétentions.

J'allai passer quatre jours à la campagne, et à mon retour j'appris que plusieurs pairs avoient résolu de ne pas aller à la réception du duc de Nevers, qui devoit se faire le mardi suivant. La veille, les ducs de La Rochefoucauld et de La Feuillade vinrent dès le matin chez moi, et me demandèrent si j'étois dans le dessein d'aller ou non au parlement. « Le duc d'Antin, me dit le duc de La Rochefoucauld, a même « demandé à me parler ce matin : je l'ai remis à « l'après-midi, pour savoir auparavant ce que vous « pensiez. — Puisque le bien de l'Etat nous a tous « portés à croire la réunion nécessaire, je suis d'avis, « lui dis-je, de faire quelque sacrifice, et d'aller au « parlement. » Et en effet ces messieurs y étoient déjà bien résolus, quand même les choses auroient dû se passer à l'ordinaire. Cependant je leur dis que je verrois le premier président le soir. Celui-ci m'assura qu'il ôteroit son bonnet; mais en même temps il me pria de n'en rien dire.

Le lundi matin, les ducs de La Feuillade et de La Rochefoucauld vinrent chez moi me demander ce que le premier président m'avoit dit; mais comme je lui avois promis le secret, je ne fis que leur serrer la main, ce qui leur suffisoit pour leur faire juger que les pairs recevroient la petite honnêteté dont ils vou-

loient bien se contenter. Ces deux messieurs allèrent de chez moi au Palais-Royal, et trouvèrent le premier président qui sortoit du cabinet du Régent, lui parlèrent, revinrent chez moi, et me dirent : « Le « premier président a été moins discret que vous, et « nous a positivement assuré que nous serions con- « tens. Le premier président est maître de son se- « cret, leur répondis-je; mais pour moi, je n'avois pu « que vous serrer la main. » Le premier président alla du Palais-Royal chez M. le prince de Conti, qui avoit fortement travaillé à la réunion, persuadé qu'elle étoit nécessaire au bien de l'Etat; et ce magistrat ne fit cette démarche que pour assurer que messieurs les pairs seroient contens. Le prince de Conti vint le même jour dîner chez moi, et me redit les paroles du premier président, et qu'il n'y avoit pas lieu de douter que les contestations ne finissent le jour d'après, puisque les pairs vouloient bien se contenter de l'honnêteté qu'on étoit disposé à leur faire. Mais le jeune Gilbert, greffier en chef du parlement, vint l'après-midi chez moi; et ne m'ayant pas trouvé, il y revint à dix heures du soir, lorsqu'on étoit à table, et me dit de la part du premier président qu'il ne pouvoit rien faire. « S'il n'étoit question que de ce qui s'est « passé entre le premier président et moi, répon- « dis-je, j'en serois quitte pour ne pas aller au parle- « ment; mais M. le prince de Conti, messieurs de La « Rochefoucauld et de La Feuillade me sont venus « dire le jour même que le premier président feroit « ce qu'il avoit promis, et qu'ainsi ils ne pouvoient « douter qu'il ne tînt parole. » Gilbert fut étonné que le premier président, si engagé, voulût se dé-

dire; et je lui dis que je ne le croirois jamais, et que j'irois au parlement.

Cependant une espèce de vertige qui régnoit alors sur toute la nation empêcha encore une fois que mes intentions, dans cette conjoncture, n'eussent un plein effet; et le premier président, convaincu par une infinité de raisons que rien n'étoit plus nécessaire pour le bien de l'Etat, pour l'avantage des pairs et du parlement, que d'être bien ensemble, perdit cependant l'occasion de calmer toutes les petites agitations qui nous divisoient. Cette affaire ne paroîtra pas trop minutieuse à ceux qui savent que les plus petits germes de division dans les corps ne sont pas à négliger. Au reste, je n'y donnai que les momens qui n'étoient pas nécessaires à l'affaire de tout le royaume, celle des finances.

M. de La Houssaye montra assez de fermeté dans les commencemens : il étoit bien aise de s'appuyer sur mes avis, non pour la direction des finances, que je déclarai ne pas entendre, mais pour se bien conduire dans une situation où la fermeté principalement étoit nécessaire; car la compagnie des Indes prétendoit prouver que le Roi lui étoit redevable de plus de neuf cent millions. Il est vrai qu'on assuroit au contraire qu'elle en redevoit plus de douze cents. Une si énorme différence dans les affaires du Roi pouvoit ou les ruiner entièrement, ou donner quelque espérance de les relever.

On tint un conseil de régence, où tous les secrétaires d'Etat furent appelés. Je fus averti de la matière qui devoit y être traitée. A peine eut-on pris place, que M. le duc se leva, et adressant la parole

au Roi, dit : « Sire, on va traiter une matière dans « laquelle j'ai intérêt, puisqu'elle regarde la compa- « gnie des Indes. Mais, afin d'être plus libre à parler « pour cette compagnie, je vais en séparer mes inté- « rêts; et pour cela je déclare que je remets à Votre « Majesté quinze cents actions, que je désire être « brûlées. » M. le comte de Toulouse dit : « J'en ai « quatre cents qui viennent de mes rentes sur la « ville, et je veux bien les remettre aussi. — Celles « qui viennent de votre bien, lui répondit le duc « d'Orléans, vous devez les garder. » M. le duc d'Antin dit qu'il en avoit deux cent soixante-deux qui venoient de Dieu grâce, et qu'il les remettoit.

Le contrôleur général lut alors un mémoire sur la question de savoir si la banque et la compagnie des Indes étoient unies; que si elles l'étoient, la compagnie ne devoit point de compte en particulier de son administration. Pour décider cela, on lut les articles qui établissoient l'union; on alla ensuite aux opinions. M. Le Blanc parla le premier, et on vit qu'il vouloit favoriser la compagnie; mais on le releva, et il conclut par dire qu'elle étoit tenue de rendre compte. M. d'Armenonville, garde des sceaux, gagné, à ce qu'on disoit, par la compagnie, dit qu'on ne pouvoit la condamner sans l'entendre, et qu'il falloit lui donner du temps pour expliquer ses raisons. Cependant, par les mémoires qu'elle avoit déjà présentés, et par une seconde lecture que l'on fit des raisons qu'elle avoit alléguées pour se défendre de l'union, il fut forcé de convenir qu'elle étoit constante. « Je suis d'autant plus surpris qu'elle est « constante, dis-je en me levant, que j'ai voulu dans

« le temps m'y opposer, et que j'ai soutenu forte-
« ment, dans le conseil où elle fut conclue, qu'elle
« étoit contraire au bien public. Au reste, ajoutai-je,
« il seroit surprenant que cette compagnie n'eût
« voulu l'union que pour charger le Roi des dettes
« immenses, folles et exorbitantes qu'elle a faites,
« et qu'ensuite elle désirât la désunion pour mettre
« les dettes sur le compte du Roi. » Tout le reste du conseil fut d'avis que l'union étoit certaine, et par conséquent la compagnie fut déclarée comptable au Roi.

L'arrêt en fut expédié, malgré de fortes oppositions de principaux actionnaires qui étoient en grand crédit. On en expédia un aussi pour liquider les dettes, et pour tâcher de démêler ceux des actionnaires qui avoient été obligés de mettre en actions le fonds de leurs biens, d'avec ceux qui de rien avoient fait des fortunes immenses aux dépens des biens légitimes des Français, et de tous les rentiers du royaume.

Le jour d'après, les actionnaires furent rassemblés chez M. le duc, où ils prirent la résolution de demander que M. d'Armenonville, sur lequel ils comptoient, fût chargé de présenter leur requête, et de rapporter au conseil tout ce qui regardoit leurs intérêts. Il se répandit un bruit que le Régent l'avoit accordé, et que M. de La Houssaye seroit ôté de place. Les Paris furent menacés, et on n'oublia rien pour les intimider. Cette incertitude dans les affaires, mais surtout dans celles des finances, dérangea toutes les opérations.

J'étois fort inquiet des traverses qui ébranloient le contrôleur général; et comme il étoit fort à craindre

que si on l'ôtoit de sa place elle ne fût donnée à quelque malhonnête homme, je n'oubliai rien pour l'encourager à la fermeté nécessaire en pareille conjoncture. Je comptois donc que le contrôleur général seroit ferme, mais je doutois du garde des sceaux. Les actionnaires répandoient qu'il leur étoit favorable. Cependant il étoit d'une nécessité indispensable que ces deux hommes pensassent et agissent de concert. On passa trois semaines dans ces agitations, et l'on résolut encore un troisième arrêt pour confirmer les deux premiers.

Pendant ce temps-là il arriva une affaire qui occupa le public, et qui augmenta sa haine pour le duc de La Force, fondée sur ses trop grandes liaisons avec Law : on disoit qu'il étoit le premier et le plus ardent à soutenir toutes les propositions abominables de ce destructeur de la nation ; qu'il avoit fait ainsi une fortune considérable. Or il étoit établi dans le public que tous les moyens avoient été employés par lui pour l'augmenter. Depuis plusieurs mois on disoit qu'il avoit acheté toute la bougie et tous les suifs de Paris et de plusieurs provinces. Ces bruits vagues se réalisèrent, et les marchands de Paris découvrirent qu'il avoit un magasin dans les salles et dans l'ancienne bibliothèque des Vieux-Augustins. Ils en portèrent leurs plaintes au lieutenant général de police. Le duc de La Force alla au Palais-Royal, pleura, cria à l'injustice, s'adressa au Régent, et laissa entendre au public que s'il avoit acheté des marchandises, c'étoit par les ordres de ce prince. Le Régent, piqué de ce discours, donna liberté de porter l'affaire au parlement, déjà animé contre le duc par une opinion appa-

remment assez fondée qu'il avoit été un des plus ardens à poursuivre sa perte. On fit mettre en prison un nommé L'Orient, qui fut déclaré facteur du duc de La Force; et enfin le samedi 15 février tous les pairs furent convoqués, et toutes les chambres assemblées. Messieurs les princes du sang et dix-huit pairs se trouvèrent au parlement. Les gens du Roi ouvrirent la séance. Les deux rapporteurs parlèrent; car, en matière d'affaires concernant les pairs du royaume, il y a toujours deux rapporteurs : c'étoient en cette occasion messieurs Ferrand et Paris. Les avis étoient en quelque manière partagés. Les conclusions des gens du Roi allèrent à faire arrêter Duparc et Bernard, domestiques ou affidés du duc de La Force; le sieur Le Feron, un des plus anciens conseillers, fut d'avis, outre cela, d'assigner le duc de La Force pour être ouï, et de publier des monitoires. Il y eut sur cela plusieurs discours très-beaux. Les premiers pairs qui opinèrent furent de l'avis de M. Le Feron; j'exposai le mien aussi. « Je vois avec une véritable douleur, « mêlée de quelque honte, qu'un pair de France, « dont les ancêtres se sont distingués par leur valeur « et par leur zèle pour le service de nos rois, puisse « être soupçonné d'un commerce indigne de sa nais- « sance. Je veux présumer qu'il se lavera de ces in- « dignes soupçons, et j'espère qu'il ne sera pas dit « que de nos jours il y ait eu des personnes d'une « condition distinguée convaincues de crimes que « l'on ne pardonneroit pas à de misérables banque- « routiers. Je le souhaite pour la gloire de la nation, « et je crois que c'est servir M. le duc de La Force « que d'être de l'opinion la plus sévère pour sa justi-

« fication. Il doit désirer que l'on mette en prison « tous ceux qui pourront éclaircir une affaire aussi « fâcheuse, et être entendu lui-même. Enfin je suis « de l'avis de M. Le Feron. »

Cet avis passa de cent trois voix contre cinquante-deux. M. de La Force, pour éviter la signification, déclara qu'il iroit répondre aux deux commissaires. Il s'y rendit à l'heure marquée, et refusa d'ôter son épée : sur quoi l'interrogatoire fut suspendu. Il alla à M. le duc d'Orléans, et lui dit qu'il avoit plusieurs exemples qui l'autorisoient à ne point ôter son épée. M. le Régent lui répondit que si cela étoit, il avoit bien fait de la vouloir garder. Le premier président, de son côté, alla au Régent lui expliquer les raisons que l'on avoit de la faire ôter au duc de La Force, et lui cita des exemples pour appuyer cette opinion. Il envoya ensuite M. Gilbert, greffier en chef du parlement, chez moi, pour me faire voir des extraits des registres du parlement par lesquels il paroissoit que le duc d'Epernon, pair et colonel général de l'infanterie de France, avoit ôté son épée pour prêter serment en qualité d'amiral; que M. le comte de Toulouse avoit de même ôté la sienne en pareille circonstance. Sur ces divers exemples, pour éviter entre les pairs une nouvelle division, qui pourtant arriva quatre jours après, j'étois d'avis que M. de La Force ôtât son épée pour prêter le serment, et la remît pour l'interrogatoire. Le parlement crut que cela étoit absolument impossible.

Le duc de Saint-Simon m'envoya le soir deux mémoires qui attaquoient toute la conduite du parlement à l'égard du duc de La Force, et où l'on prétendoit

entre autres choses que le parlement ne devoit inviter les pairs que sur des lettres patentes. Il est certain qu'en quelques occasions précédentes le parlement ayant invité les pairs, sa conduite avoit été blâmée à la cour, et que cette invitation avoit été ôtée des registres; mais il est certain aussi que cette invitation avoit été faite pour délibérer sur des affaires d'Etat. Mais, dans la circonstance dont il s'agit ici, le parlement, pour éviter l'invitation, et en même temps pour observer à l'égard des pairs une conduite honnête, les envoya avertir simplement par le sieur Isabeau Du Tillet, greffier du parlement, qu'un tel jour et à telle heure toutes les chambres devoient être assemblées, et qu'il devoit s'y traiter une matière qui intéressoit messieurs les pairs. Messieurs les princes du sang s'y trouvèrent, et un fort grand nombre de pairs, le reste ne voulant plus aller au parlement pour les raisons de dispute ci-devant expliquées.

Il arriva une nouvelle affaire qui obligea d'assembler encore une fois toutes les chambres du parlement. Le duc de La Force ayant été informé que, par un ordre du lieutenant de police, on visitoit une maison qui lui appartenoit, mais dans laquelle on ne trouva personne de sa livrée, s'y rendit avec un grand nombre de domestiques, demanda au commissaire à voir son ordre, et alla le porter au Régent; ce qui causa une nouvelle plainte contre ce duc. Le parlement s'assembla le 19 février. Le duc de La Force s'y trouva, et prit sa place, tenant à la main un très-long mémoire. Il fit la faute de commencer à parler dans le temps que les gens du Roi parloient :

le premier président lui dit qu'il ne devoit pas interrompre les gens du Roi, ni même se trouver au parlement ni en place, lorsqu'il s'agissoit d'un procès commencé contre lui. Il insista pour parler, et le premier président pour le faire sortir; ce qu'il fit, en protestant contre l'obstacle qu'on mettoit à entendre ce qu'il avoit à dire pour sa justification.

Comme j'étois incommodé, je ne pus aller à cette séance du parlement, et je me serois certainement opposé à ce qu'on refusoit au duc de La Force la liberté de parler, et à la violence de l'obliger de sortir, violence qui étoit véritablement contraire à la dignité d'un pair de France. Le soir, tous les pairs furent invités à se trouver le 20 chez le cardinal de Mailly, premier pair de France. Le cardinal de Rohan étant venu me voir le même jour, me dit qu'il y avoit une assemblée générale des pairs résolue; mais j'envoyai m'excuser d'assister à cette assemblée par la même raison de maladie qui m'avoit empêché d'aller à la dernière séance du parlement, et il s'y trouva très-peu de pairs.

Le jour suivant, le cardinal de Polignac, les ducs de Sully et de Mazarin, de Richelieu, et plusieurs autres, dînèrent chez moi. Comme on sortoit de table, le prince de Conti arriva, et me dit : « Le « duc de Saint-Agnan sort de chez moi, où il a été « envoyé par les pairs qui se sont trouvés chez le « cardinal de Mailly; il m'a apporté un mémoire ou « requête au Roi, dont le commencement est in- « titulé *les pairs de France*. Cette requête n'est « signée que par le seul cardinal de Mailly : elle « contient plusieurs points contre le parlement. Mes-

« sieurs de Mailly et d'Uzès sont allés la porter à « Son Altesse Royale. M. le duc de Chaulnes a été « envoyé chez M. le duc, et le duc de Saint-Agnan « l'a apportée chez moi. — Je suis étonné, lui ai-je « répondu, qu'on présente au nom de tous les pairs « une requête qui n'a été méditée que par un très- « petit nombre d'entre eux. Il y a apparence qu'elle « a été résolue et écrite, avant que d'être examinée, « par l'assemblée de ce matin, qui a été si peu nom- « breuse qu'elle n'étoit pas composée du tiers des « pairs. On n'auroit pas dû mettre leur nom en gé- « néral à la tête d'une requête qui ne se trouve si- « gnée que d'un seul. »

Le duc de La Feuillade et le duc de Melun, et plusieurs autres, arrivèrent dans ce moment chez moi, et l'on convint de s'assembler le jour d'après chez le duc de Luxembourg, qui étoit malade. Il fut résolu de s'opposer aux fins de cette requête, qui ôtoit aux pairs de France la liberté d'être jugés, conformément à leurs prérogatives, par les pairs, et par toutes les chambres assemblées.

Sur cette division des pairs, le Régent, auquel on avoit voulu persuader que l'union des pairs et du parlement étoit contraire à ses intérêts, envoya défendre au parlement de continuer le procès du duc de La Force. L'ordre fut porté par un huissier de la chaîne; et sur cet ordre toutes les chambres du parlement assemblées, messieurs les princes du sang et les pairs opinèrent à faire des remontrances, et messieurs les princes du sang avec quatre pairs assistèrent à la composition de ces remontrances. Il fut dit que toutes les chambres s'assembleroient le lundi

pour les examiner. Elles furent approuvées, et présentées par le premier président, et environ trente conseillers de toutes les chambres.

Deux jours après, le chancelier écrivit au parlement, qui s'assembla le 3 mars. Les trois princes du sang s'y trouvèrent, et grand nombre de pairs. Je n'arrivai qu'après que la longue lettre du chancelier au parlement eut été lue, et l'on avoit même commencé à opiner sur cette lettre; mais le premier président, contre les règles et l'usage, eut pour moi l'honnêteté de faire cesser les opinions, et de relire la lettre du chancelier tout entière. Cette lettre étoit une manière d'excuse au parlement : elle portoit en substance que le Roi n'avoit pas résolu de révoquer, mais seulement de suspendre, le procès du duc de La Force, jusqu'à ce que Sa Majesté eût pu connoître des divisions qui étoient entre les pairs. On convint de se rassembler à huitaine, pendant lequel temps il fut enjoint aux gens du Roi de solliciter une réponse décisive.

Le 4, les pairs, au nombre de vingt-deux, s'assemblèrent chez le duc de Luxembourg. L'intention du petit nombre des pairs qui s'étoient assemblés chez le cardinal de Mailly étoit de former un procès, prétendant que les pairs ne pouvant être convoqués que par lettres patentes, l'invitation du parlement n'avoit pas été régulière; ce qui entraînoit l'évocation de l'affaire du duc de La Force. En opinant, je dis : « Messieurs, l'honneur de penser comme messieurs les « princes du sang me donnera toujours une parfaite « tranquillité sur mes sentimens, et je ne croirai « jamais possible d'en avoir de plus nobles ni de plus

« élevés sur ma propre gloire, sur ma dignité, sur le « service du Roi et sur le bien de l'Etat, qu'en me « conformant aux leurs. Il est malheureux et plus « surprenant encore que quelques-uns de messieurs « les pairs veuillent soupçonner le plus grand nombre « de n'être pas assez attentifs à soutenir les préroga- « tives de la pairie, sur lesquelles nous ne devons « pas être plus difficiles que messieurs les princes du « sang, ni désirer plus que ce qu'ils prétendent. Nos « droits sont en bonnes mains, et nous devons tenir « à gloire et à honneur qu'ils regardent nos intérêts « comme les leurs. »

Les pairs s'assemblèrent le jour d'après, et vingt-deux signèrent leur résolution, qui fut de députer chez le Régent quatre pairs, dont M. l'évêque et duc de Laon, comme l'ancien, porta la parole, et dit que les pairs n'avoient point de procès qui pussent les obliger à produire; que leurs droits étoient certains et incontestables; qu'ils attendoient de la bonté et de la justice de Sa Majesté qu'elle voudroit bien n'apporter aucun changement à un établissement aussi ancien que la pairie, qui étoit que les pairs ne pouvoient être jugés que par les pairs, et par toutes les chambres du parlement assemblées, sans qu'aucunes lettres patentes fussent nécessaires; que si Sa Majesté avoit quelque doute sur cela, elle avoit gens auprès d'elle qui pouvoient l'informer du droit des pairs, et que l'on trouveroit tous les éclaircissemens nécessaires dans les registres du parlement. « On m'a « donné divers avis, dit le Régent, d'une cabale « contre mes intérêts entre les pairs et le parlement. « — Ceux qui répandent de pareilles calomnies, lui

« répondit-on, méritent d'être nommés et punis,
« puisqu'ils peuvent éloigner de vos bonnes grâces
« les plus honnêtes gens du royaume et les plus at-
« tachés au bien de l'Etat, et par conséquent aux vé-
« ritables intérêts de Votre Altesse Royale. »

Les ducs se retirèrent; et le 9 mars, jour du conseil de régence, je fus averti avec les autres pairs qui en étoient, par un valet de chambre du Régent, de ne pas me trouver au conseil, parce que l'affaire qui nous concernoit devoit y être traitée.

Le prince de Conti vint au sortir du conseil chez moi, et m'apprit que le Régent avoit dit aux princes du sang, avant que de tenir conseil, que s'ils ne vouloient pas que leur nom fût dans la déclaration qui devoit être envoyée au parlement, ils ne devoient pas assister à la délibération. Les trois princes répondirent en même temps que s'ils sortoient il falloit que M. le duc de Chartres sortît aussi. Le Régent, piqué de la proposition, dit qu'il falloit respecter l'autorité du Roi. Le comte de Charolois répondit : « Nous res-
« pectons l'autorité du Roi, et aucune autre. » Enfin ils demeurèrent au conseil, et ne furent pas d'avis de la déclaration; ils demandèrent à n'être pas nommés comme y ayant eu part. Le comte de Toulouse demanda la même chose, et le duc d'Orléans ne voulut pas que le duc de Chartres fût nommé non plus.

Les pairs s'assemblèrent le 10, et toutes les chambres pareillement. La déclaration fut enregistrée avec toutes les modifications suivantes, et dans ces termes :
« Registré, et ce requérant le procureur du Roi, sans
« que directement ni indirectement, ni en aucune ma-
« nière que ce soit, ladite déclaration puisse faire au-

« cun préjudice aux droits et prérogatives des princes « du sang et des pairs de France, qui sont d'être jugés « au parlement dans la cour, suffisamment garnie de « pairs, aussi bien que tout autre ayant séance en la- « dite cour, et sans qu'il soit besoin d'aucunes lettres « patentes; et que le procès du duc de La Force sera « continué selon ses erremens. » Ces modifications, comme on le voit, annuloient en quelque manière la déclaration. Les monitoires au sujet du duc de La Force furent ordonnés; ce qui alongea la procédure par l'obligation de trois semaines nécessaires pour la publication de ces monitoires.

M. le duc voyoit avec peine que les plus honnêtes gens du royaume, attachés uniquement au bien de l'Etat, s'étoient éloignés de lui par la protection qu'il avoit donnée à Law, cet homme abominable qui avoit fait un si grand tort au Roi et au royaume. Ce prince voulut se rapprocher des gens de mérite que le prince de Conti recherchoit avec soin, marquant un grand désir d'avoir leur amitié, et de concourir avec eux au bien public. Il me parla donc un jour à un bal, et me dit qu'il n'osoit plus aller chez moi, parce que je ne le voyois plus moi-même; que cependant il souhaitoit avec ardeur d'avoir part à mon amitié. Un autre jour, au sortir du conseil, il s'expliqua encore plus fortement, et se plaignit de ce qu'on ne rendoit pas justice à ses bonnes intentions. Je lui répondis : « On « respecte dans vous un esprit de suite et de fermeté; « mais je ne peux m'empêcher de vous dire que ces « qualités, excellentes en elles-mêmes, sont plus dan- « gereuses qu'utiles quand on suit un mauvais parti. « Deux qualités sont principalement nécessaires aux

« grands princes, aux rois même, et à ceux enfin « qui ont la principale part dans l'administration des « Etats : la première est de préférer le discernement à « l'invention ; car si c'est un grand bonheur d'imagi- « ner les plus grands et les plus heureux projets, il est « encore plus solide de savoir bien choisir parmi ceux « que les autres proposent. L'autre qualité, égale- « ment nécessaire, est de savoir avouer que l'on s'est « trompé. » M. le duc reconnut que cette dernière lui étoit nécessaire, mais qu'il pouvoit assurer qu'elle ne lui manquoit pas ; qu'il convenoit d'avoir été surpris et trompé ; que peut-être beaucoup de gens avoient eu le même malheur, et que pour lui il n'avoit jamais voulu soutenir que les actionnaires de bonne foi. Il me parla ensuite de la nécessité d'établir un conseil bien moins nombreux que celui de la régence, et qui pût limiter l'autorité du Régent. Cela me parut un projet hasardé, auquel je ne répondis point.

Le contrôleur général travailloit vivement à rétablir les finances, mais avançoit peu, toujours traversé par les intérêts de la compagnie des Indes. Il prit enfin la résolution de demander à Son Altesse Royale qu'elle nommât sept conseillers d'Etat, c'est-à-dire d'ajouter les sieurs Fagon, Trudaine et Machault aux quatre premiers, à la tête desquels étoit le sieur d'Armenonville, afin de décider une fois pour toutes les prétentions de la compagnie. Ce conseil s'assembla plusieurs fois, et la compagnie présenta une requête, dans laquelle il y avoit plusieurs faits qui devoient faire désirer au Régent qu'elle ne fût pas imprimée. Cependant, le 3 avril 1721, les syndics de la compagnie en portèrent des exemplaires à tous les conseil-

lers de la régence, et en distribuèrent un très-grand nombre dans le public.

Il y eut le matin, chez le Régent, un conseil de régence, auquel M. le duc et M. le prince de Conti avoient accoutumé d'assister : on résolut d'assembler le même jour, sur les cinq heures du soir, les sept conseillers d'Etat, le chancelier, et le contrôleur général. M. le prince de Conti demanda au Régent si M. le duc s'y trouveroit : il lui dit que non. Il demanda la même chose au chancelier et au contrôleur général, qui lui répondirent tous deux que M. le duc n'y seroit pas. Il vint en sortant dîner chez moi, sans avoir aucun dessein d'aller au conseil. Le hasard fit qu'entrant dans le Palais-Royal pour aller voir la maréchale de Rochefort, il vit le carrosse de M. le duc dans la cour; ce qui l'obligea à monter chez le Régent. Il lui fit dire par un premier valet de chambre qu'il lui vouloit dire un mot. Le Régent renvoya le valet de chambre, sans vouloir parler au prince de Conti. Ce prince s'étant plaint quelque temps auparavant de ce qu'il n'étoit pas appelé à des conseils où M. le duc assistoit, le Régent l'avoit assuré que cela n'arriveroit plus, et que si par hasard il n'étoit pas averti toutes les fois que M. le duc seroit appelé à quelque conseil, il pouvoit y venir. Le prince de Conti regarda donc comme un affront ce qui venoit de lui arriver, d'autant plus que le matin même, pendant le conseil où assistoit ce prince, le premier président étant venu pour parler au Régent, il s'étoit levé, et avoit quitté le conseil pour aller l'entretenir.

Le prince de Conti vint deux fois le jour même me chercher; et ne m'ayant pas trouvé, il envoya le

duc de Richelieu pour me prier qu'il pût me dire un mot. Il vint en effet, et parut très-irrité de ce qui lui étoit arrivé la veille.

Je crus qu'il ne convenoit pas que le prince de Conti allât faire lui-même sa plainte, et je m'en chargeai; mais je ne pus voir le Régent ce jour-là, parce qu'il étoit allé passer la journée entière à Asnières, et je ne lui parlai que le lendemain. D'abord je le trouvai très-vif, et dès les premières paroles il me dit : « Il est surprenant que messieurs les princes du sang « croient devoir être dans les conseils que je tiens « malgré moi. S'ils sont bien soutenus, je le serai « encore plus qu'eux. » A ces mots, me trouvant un peu piqué, je dis : « Votre Altesse Royale me par- « donnera de parler un peu lentement sur ce qu'elle « vient de me dire : ce n'est pas que je puisse être « inquiet sur ma vivacité ni sur la sienne, parce que « mes expressions seront toujours conformes à ce « que je lui dois. Je commencerai par dire à Votre « Altesse que je me sais bon gré de m'être chargé, « sans que M. le prince de Conti le désirât, de vous « faire des plaintes très-justes sur un mauvais traite- « ment dont il est sensiblement touché, et avec rai- « son. Votre Altesse Royale lui a fait dire il y a plus « de trois mois, par la princesse de Rohan, qu'elle « vouloit absolument compter sur son amitié; qu'il « n'avoit qu'à faire connoître tout ce qu'il pouvoit « désirer; qu'il trouveroit des facilités sur tout, soit « qu'il s'agît d'argent, de charges, ou d'autres avan- « tages. M. le prince de Conti a remercié et prié la « princesse de Rohan de vous assurer que Votre Al- « tesse Royale pouvoit compter sur son attachement

« très-sincère ; que le premier devoir regardoit le « bien de l'Etat, et que le second étoit d'être son « serviteur tant qu'elle procureroit le service du Roi « et le bien de l'Etat, comme il étoit persuadé qu'elle « n'avoit point d'autres vues.

« Peu de jours après ces marques d'amitié, Votre « Altesse Royale assemble un conseil de peu de per- « sonnes, où M. le duc est appelé, et non M. le « prince de Conti. Il fait ses plaintes à Votre Altesse « Royale : elle assure que cela n'arrivera plus, et « qu'il peut entrer dans tous les conseils où M. le « duc assistera. Avant-hier, au conseil des finances, « Votre Altesse Royale indique un conseil pour l'a- « près-midi : M. le prince de Conti lui demande si « M. le duc y sera, elle l'assure que non. M. le chan- « celier et M. de La Houssaye lui disent la même « chose. Le hasard fait que M. le prince de Conti, « allant chez la maréchale de Rochefort, entre dans « la cour du Palais-Royal dans le temps que le con- « seil est assemblé. Il voit le carrosse de M. le duc ; « il se souvient que Votre Altesse Royale lui a dit « que toutes les fois qu'il y auroit un conseil, et que « M. le duc y seroit, il pouvoit y entrer. Il monte, « et fait demander à Votre Altesse Royale qu'il puisse « lui dire un mot. On lui ferme la porte en présence « de cent personnes. Il croyoit cependant faire plai- « sir à Votre Altesse Royale en se trouvant à cette « assemblée : vous n'ignorez pas qu'il a des sentimens « conformes aux vôtres. Il a fait réflexion que le « même jour le premier président ayant demandé à « Votre Altesse Royale la permission de l'entretenir, « elle a quitté le conseil pour lui parler ; et il est

« étonné qu'elle n'ait pas pour lui les mêmes égards « qu'elle a eus pour le premier président. M. le prince « de Conti ne peut sans doute regarder que comme « un affront un aussi mauvais traitement que l'est « celui de lui fermer la porte sans lui dire un mot. « Voilà, monseigneur, ce que j'ai à dire pour ce qui « concerne M. le prince de Conti. Je reviens à ce « que Votre Altesse Royale m'a dit que les princes « étoient fort soutenus, mais qu'elle le seroit plus « qu'eux. A cela je réponds que Votre Altesse Royale « ne peut pas se plaindre que son autorité n'ait pas « été bien entière depuis la régence : jamais il n'y en « a eu d'aussi despotique. Quant à M. le prince de « Conti, j'ai déjà eu l'honneur de dire il y a quelques « mois, à Votre Altesse Royale, que j'étois très-sen- « sible à l'amitié que M. le prince de Conti m'a tou- « jours fait l'honneur de me marquer depuis les pre- « miers momens qu'il a servi dans les armées que je « commandois, mais que je ne veux gouverner au- « cun prince : premièrement, parce que je n'en ai « que faire, et que le crédit que l'on veut quelque- « fois prendre sur l'esprit des princes ne convient « qu'à des gens sans fortune, et qui veulent s'en faire « une aux dépens des princes qu'ils veulent gouver- « ner; en second lieu, parce que je sais bien que « si le prince se conduit au gré du maître, il aime « mieux lui en avoir obligation qu'au gouverneur; « et que si le contraire arrive, c'est toujours à ce « prétendu gouverneur que l'on s'en prend. Je sup- « plie d'ailleurs Votre Altesse Royale d'être persua- « dée que je suis uniquement occupé du bien de « l'Etat. »

Comme ces paroles étoient animées, et qu'elles avoient paru vives au chancelier, au contrôleur général, et à M. Le Blanc, ils s'étoient approchés du petit cabinet où j'étois avec le Régent. Je les aperçus dans le temps que je disois que j'étois uniquement occupé du bien de l'Etat, et je continuai en disant : « J'en « prends à témoin M. le chancelier, que voilà : il peut « dire que le jour que la régence fut donnée à Votre « Altesse Royale, j'entrai deux fois dans le parquet « des gens du Roi en sortant de l'assemblée du ma- « tin, et avant que l'on rentrât à celle qui avoit été « indiquée à trois heures après midi; que je m'a- « dressai à lui alors procureur général, et que je lui « dis que mon zèle pour le bien de l'Etat me portoit « à lui marquer mon étonnement de ce que, dans le « premier jour d'un nouveau règne, on bouleversoit « tout l'ancien gouvernement; qu'il pouvoit y avoir « des changemens à faire, mais qu'il falloit aller par « degrés; que quand je parlois ainsi, c'étoit contre « mon propre intérêt, Son Altesse Royale m'ayant « assuré la présidence du conseil de guerre, le plus « beau poste que je pusse désirer, et que je pouvois « alors regarder comme plus noble et plus solide que « je ne l'ai trouvé depuis.

« Vous, M. Le Blanc, vous savez que quelques « années après Son Altesse Royale, fatiguée de tous « les incidens arrivés dans le conseil de guerre, vou- « lut me déclarer seul ministre de la guerre, avec « vous uniquement sous moi. Je répondis sur-le- « champ que j'étois pénétré de ses bontés; mais que « j'étois plus occupé de chercher son goût, et de « mettre Son Altesse Royale à son aise, que de mon

« intérêt, quoiqu'il se trouvât certainement à être
« seul ministre de la guerre : que je la suppliois
« d'examiner si personne ne lui convenoit mieux
« que moi; qu'elle étoit accoutumée à M. le maré-
« chal de Bezons; qu'il ne seroit pas raisonnable de
« m'ôter cet emploi, pour y mettre quelque homme
« du royaume que ce pût être; mais que je m'en dé-
« mettrois, et qu'alors Son Altesse Royale pouvoit y
« placer qui elle jugeroit à propos. Elle voulut avoir
« la bonté de me dire que personne ne pouvoit ja-
« mais lui mieux convenir que moi. Cependant deux
« mois après elle me l'ôta, laissant le conseil de
« guerre entier, et n'en retranchant que M. de Saint-
« Hilaire : moyennant quoi elle me croyoit fort pi-
« qué. Mais j'ai deux principes également établis dans
« mon cœur : le premier, une entière soumission aux
« ordres du Roi, et par conséquent à ceux de Son
« Altesse Royale, puisqu'elle est dépositaire de l'au-
« torité de Sa Majesté; le second, de dire librement
« ce que je pense pour le bien de l'Etat. J'ai étudié
« dans le *Testament politique* du cardinal de Riche-
« lieu les qualités nécessaires à un conseiller d'Etat :
« entre autres choses, ce ministre lui désire un ca-
« ractère ferme, porté même jusqu'à l'opiniâtreté
« quand il s'agit de dire son sentiment, sans jamais
« altérer ni déguiser la vérité pour plaire au prince.
« Voilà, monseigneur, comment je pense, conti-
« nuai-je. Il y a deux qualités bien nécessaires aux
« rois et aux princes qui administrent les royaumes :
« l'une seroit d'imaginer de trouver par leurs propres
« lumières ce qui est le plus utile à la monarchie
« qu'ils gouvernent; l'autre, non moins nécessaire et

« aussi glorieuse que la première, est d'avouer leurs « fautes quand ils en ont fait, et de convenir qu'ils « se sont trompés. Cette dernière, monseigneur, vous « est nécessaire présentement, parce que certaine- « ment on vous a induit en erreur. Enfin, monsei- « gneur, je finis par dire à Votre Altesse Royale que « je suis très-convaincu qu'elle ne séparera jamais « son intérêt de celui de l'Etat : elle ne le peut, et « je suis persuadé qu'elle le veut encore moins. Tant « que cela sera ainsi, aucun de tous ceux que vous « regardez comme vos meilleurs amis et serviteurs « ne le sera tant que moi. Si, contre ma pensée, cela « pouvoit être autrement, envoyez-moi dans mon « château : c'est où je pourrai être le mieux et pour « vous et pour moi. »

Pendant ce discours, le Régent m'assura souvent de son estime et de son amitié; ce qui ne m'empêcha point de m'expliquer avec vivacité sur les sentimens dont j'étois rempli. Son Altesse Royale me dit, au sujet de M. le prince de Conti : « Je n'ai jamais eu « dessein de lui faire de la peine : j'ai renvoyé trois « jours auparavant M. le duc. Je vous prie d'assurer « M. le prince de Conti que je suis très-éloigné de « lui vouloir faire le moindre déplaisir. — Je ne veux « me charger de rien, répondis-je; Votre Altesse « Royale peut lui envoyer quelqu'un de ces mes- « sieurs qui sont présens. » Le Régent donna ordre au contrôleur général d'aller de sa part faire des excuses au prince de Conti.

En sortant, je trouvai le comte d'Evreux qui étoit à l'entrée de la petite galerie, et qui ayant entendu quelques discours, me dit : « J'ai entendu des propos

« bien respectables, et je vous en fais mon compli-
« ment. »

Cependant le duc de La Force fut interrogé; et l'assemblée des chambres indiquée, messieurs les princes du sang s'y trouvèrent. Les gens du duc de La Force avoient présenté des requêtes pour être élargis. M. Ferrand, premier rapporteur, lut les interrogatoires des accusés, les dépositions des témoins. Il s'en trouva deux qui soutinrent que les marchandises déposées aux Augustins appartenoient au duc de La Force. Celui-ci s'inscrivit en faux contre leur témoignage, et prétendit qu'ils avoient fait une fausse déclaration. Sur tout ce qui fut lu, agité et délibéré, les gens du Roi entendus, il fut ordonné que les prisonniers ne seroient point élargis, et que les rapporteurs et commissaires à ce nommés feroient l'inventaire de toutes les marchandises, et confronteroient les témoins; de manière que ce procès parut devoir tirer en longueur.

Dans ce même temps, M. le Régent déclara M. le duc de Chartres, son fils, colonel général de l'infanterie française et étrangère, à l'exception des gardes françaises et suisses, et du corps des Suisses. Les colonels généraux d'infanterie avoient eu auparavant quelques prérogatives qui n'étoient pas données à M. le duc de Chartres; mais ses provisions portoient le titre de colonel général de l'infanterie française et étrangère, ce que n'avoient pas les précédens colonels généraux. La vérité est que dans ce temps l'infanterie française n'étoit composée que de Français et Suisses. Le Régent, avant que de déclarer cet établissement, en avoit parlé à M. le duc, qui ne

s'y opposa pas; M. le comte de Charolois et M. le prince de Conti ne crurent point devoir souscrire à cette innovation. On répandit dans le public les deux derniers édits de suppression de cette charge, dans lesquels il étoit enjoint au parlement de ne jamais consentir ni souffrir le rétablissement.

M. le duc, qu'une froideur formée au sujet du conseil de guerre avoit éloigné de moi, et qui peu auparavant m'avoit marqué le désir qu'il avoit de renouer, voulut se raccommoder entièrement. Il m'écrivit un billet par lequel il me prioit de l'attendre chez moi sur les sept heures du soir, s'il étoit possible qu'il n'y eût personne, et qu'il vouloit m'entretenir. M. le duc savoit que j'étois convaincu que Law perdoit le royaume : il m'en avoit voulu de ce que je m'étois déclaré contre cet homme, pendant qu'il n'avoit rien oublié lui-même pour le soutenir. Il m'avoua dans ce moment qu'il s'étoit trompé, mais qu'il vouloit réellement le bien de l'Etat; et que comme il savoit que j'y étois uniquement attaché, il me prioit que désormais notre intelligence fût parfaite, m'assurant que je serois content et de ses sentimens et de sa conduite, qu'il régleroit sur la mienne. Je connoissois au prince une conduite ferme et suivie, et j'étois persuadé que notre union étoit nécessaire : elle fut entière, et nous convînmes de la tenir secrète; ce que nous exécutâmes l'un et l'autre jusqu'à la mort du Régent.

Pendant ce temps-là le contrôleur général, qui avoit eu d'abord une grande confiance aux Paris et à Bernard, dont les premiers paroissoient très-versés dans les finances, et celui-ci dans tout ce qui concer-

noit le change chez les nations étrangères, ne suivoit plus régulièrement leurs conseils; et certaine complaisance pour ceux dont on tient son élévation ne lui permit pas la fermeté nécessaire pour empêcher que les fonds, dont le Régent avoit voulu toujours demeurer le maître, ne se dissipassent. Il parut plusieurs arrêts du conseil, sur lesquels les personnes qu'on vient de nommer n'étoient plus consultées. On accorda douze millions par an à la marine, dépense exorbitante, vu le peu de vaisseaux que nous avions en mer; et il falloit absolument prendre les douze millions sur des destinations et plus importantes et plus pressées.

Rien alors ne le pouvoit être davantage que de secourir la Provence, dont les principales villes étoient attaquées vivement de la peste. Marseille et son territoire avoient déjà perdu plus de quarante mille personnes; Aix, Toulon, Arles, Martigues, et une infinité d'autres lieux moins considérables, souffroient les plus grandes extrémités. Je sollicitois depuis longtemps des secours extraordinaires pour cette province : je suppliai le Régent de me permettre d'en exposer la nécessité au conseil, et j'y représentai fortement la cruelle situation d'un pays presque dénué d'espèces, soit par les billets qui y étoient répandus, et qui montoient à plus de cinquante millions, soit par l'entière cessation de la vente des huiles, des fruits secs, du savon, des vins, et des autres espèces de commerce, qui faisoient entrer tous les ans plus de douze millions dans cette province; et je conclus par faire voir que la ruine en étoit inévitable, sans secours d'argent très-prompts.

Le conseil, ébranlé par de si vives et de si sérieuses représentations, ordonna pour la Provence trois millions par an, qui devoient être avancés par les receveurs généraux des finances, qui offrirent de le faire sans intérêts. De plus, le Régent fut supplié d'écrire à tous les archevêques et évêques du royaume, pour les engager à tirer de leurs diocèses des secours pour le soulagement des lieux que ravageoit la peste.

Dans les premières nouvelles de ce malheur, je pressai instamment le Régent de me permettre de me rendre dans mon gouvernement. La première réponse du prince fut qu'il n'auroit osé me le proposer; mais puisque je voulois bien, dans une conjoncture si importante, y aller donner des ordres, rien n'étoit plus propre à sauver la province. Comme je me préparois à partir, les défiances naturelles du Régent ne lui permirent pas de me laisser éloigner.

On proposa dans un conseil de régence un arrêt pour presser le public de porter les déclarations de ses effets, et il fut résolu de donner le mois de juin entier pour les faire viser; lequel temps passé, ce qui n'auroit pas été porté au *visa*, quelque bon qu'il pût être, perdroit un tiers jusqu'au 10 juillet suivant; que les déclarations qui ne seroient pas visées avant le 20 juillet perdroient les deux tiers; et qu'enfin au premier août il seroit inutile de les présenter, parce que tout ce qui n'auroit pas été visé alors seroit totalement annulé. Il falloit accélérer ainsi un ouvrage auquel on s'étoit porté d'abord assez mollement, soit par des irrésolutions fréquentes, soit même par des changemens entiers de tout ce qui avoit été

résolu. Le Régent donna congé au conseil de régence jusqu'après la petite Fête-Dieu, et je le demandai pour tout le mois de juin, voulant donner ce temps inutile à des terres que j'avois achetées en Bourgogne et dans le Nivernais avec le produit des remboursemens que j'avois été forcé de recevoir. J'allai passer quinze jours dans mon château de Villars, où je fus visité d'un grand nombre de personnes de la cour et du parlement, et de plusieurs ministres étrangers.

M. le prince de Conti vint aussi me voir, et m'apprit que le duc de La Force avoit présenté une requête au Roi, tendante à faire casser tout ce qui avoit été fait au parlement contre lui; et que le Régent avoit nommé pour examiner cette requête les sieurs d'Armenonville, Fagon, Bignon et Châteauneuf, conseillers d'Etat. On fut étonné de voir que des arrêts donnés en matière de pairie par toutes les chambres assemblées, par trois princes du sang, et par le plus grand nombre des pairs, pussent être sujets à l'examen des conseillers d'Etat. C'étoit toujours tomber dans le cas de donner aux pairs d'autres juges que les pairs et le parlement, quoique nous eussions toujours soutenu ne pouvoir être jugés que par les pairs. M. le prince de Conti en parla fortement au Régent, qui répondit que le duc de La Force, accusé, tâchoit de se sauver par où il pouvoit.

Je fis dans mes terres de Bourgogne et de Nivernais le voyage que j'avois résolu, n'étant pas fâché de m'éloigner de la cour pour quelque temps. Comme je voulois arriver chez le marquis de Ximénès, qui m'attendoit sur la route, et que pour cela je marchois la nuit, je fus versé très-dangereusement, de

manière que ma chaise de poste se trouva dans un fossé sur l'impériale, et moi par conséquent sur la tête : mais je me tirai de cette aventure aussi heureusement que je l'avois fait d'une infinité d'autres. J'employai trois semaines à mon voyage : je visitai le marquisat de La Nocle et le comté de Roche-Millay, deux très-belles terres qui ont près de quarante lieues de tour, de grandes mouvances, mais fort ruinées, et abymées par les tailles; en sorte que les villes de Ternaut et de Beuvray, autrefois assez considérables, n'étoient plus habitées.

Je trouvai sur mon chemin plusieurs bataillons occupés à un canal de Montargis à Nemours, auquel le Régent faisoit travailler, et dont il devoit retirer une grande utilité. Les officiers et les soldats, qui depuis long-temps ne m'avoient vu, me montrèrent beaucoup d'amitié.

A mon retour, je trouvai l'affaire du duc de La Force prête à être jugée. J'allai au parlement à la première audience : les princes du sang assistèrent à toutes avec un grand nombre de pairs. Le jugement fut enfin rendu et prononcé, après que le duc de La Force eut été interrogé; et, dans l'arrêt qui ordonnoit la confiscation des magasins, il fut dit qu'il seroit tenu de se conduire avec plus de circonspection, et d'avoir à l'avenir une conduite irréprochable, telle qu'elle convenoit à sa naissance, et à sa dignité de pair de France.

A mon arrivée, le prince de Conti vint me voir, et m'apprit qu'en mon absence il avoit obtenu du Régent que M. le duc du Maine rentreroit dans l'exercice de toutes ses charges. Il revint en effet

habiter Sceaux avec tous ses enfans, et toute sa famille fut réunie : aussi avois-je toujours conseillé au duc du Maine de tâcher de rentrer dans l'exercice de ses charges, sans s'opiniâtrer à recouvrer le rang qu'il avoit perdu, en lui représentant qu'il étoit bon de reprendre toujours quelque considération.

Le mois de juin avoit presque entièrement fini le *visa*, et l'on tint divers conseils de finances, pour prendre une dernière résolution sur l'état incertain où étoient presque toutes les familles du royaume par les huit milliards de papier que l'exécrable Law avoit répandus dans le public. Ces conseils se tenoient au Palais-Royal, et ils étoient composés des princes du sang, à la réserve de M. le comte de Charolois, du chancelier, du maréchal de Villeroy, de quatorze conseillers d'Etat ou maîtres des requêtes. A celui du 15 juillet, il fut résolu seulement que l'on donneroit son avis par écrit dans le conseil suivant, qui se passa en des espèces de dissertations. Plusieurs conseillers d'Etat s'étendirent en longs raisonnemens : les avis par écrit ne furent point donnés, et il fut dit que l'on tiendroit deux ou trois conseils par semaine chez le chancelier pour approfondir les diverses propositions, et pour prendre une dernière résolution.

Pendant ce temps-là je mariai mon fils unique à la seconde fille du duc de Noailles. L'aînée avoit épousé, trois ans auparavant, le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, et gouverneur de Picardie. Quelques mois auparavant le mariage de mon fils, le prince Charles avoit, sans aucune raison, renvoyé la comtesse d'Armagnac, sa femme, à sa famille. Cette

jeune dame n'avoit pas dix-sept ans, et on ne pouvoit rien trouver à blâmer dans sa conduite. Elle se retira dans un couvent; et la maison de Noailles, très-irritée, fit déclarer en justice une séparation de corps et de biens. Ainsi la cadette, qui épousa mon fils, se trouvoit proprement l'aînée. On lui donna quatre cent mille francs en mariage, sans renoncer; et outre cela un legs que la duchesse d'Elbœuf lui fit d'une portion des vastes prétentions qu'elle avoit sur la succession du dernier duc de Mantoue, n'ayant rien retiré de la dot de sa fille, duchesse de Mantoue, ni de toutes les conventions matrimoniales. Ces prétentions entre deux particuliers pouvoient, en toute justice, être portées à plus de trois millions; mais comme l'Empereur s'étoit emparé de tous les biens et de tous les Etats du duc de Mantoue, elles diminuoient de mérite. Mademoiselle de Noailles, très-bien faite, très-jolie, et parfaitement bien élevée, me parut le meilleur choix que j'aie pu faire pour mon fils.

La joie que me causoit ce mariage fut troublée par une maladie que le Roi eut dans le même temps. Comme elle parut les premiers jours pouvoir être dangereuse, elle jeta l'alarme dans tous les cœurs, et remplit tout le monde de consternation. Le parlement, le peuple, tout étoit dans la désolation. Les médecins voyant que la tête du Roi s'embarrassoit, et que la fièvre étoit très-violente, après une saignée au bras se déterminèrent à une au pied, et peu d'heures après lui donnèrent l'émétique. La saignée du pied dégagea la tête, et l'effet de l'émétique fut tel qu'en peu d'heures le Roi se trouva entièrement

soulagé, et hors de danger. La joie universelle parut encore plus grande que la terreur.

L'archevêque ordonna un *Te Deum*, comme il avoit, dans les premiers momens du péril, ordonné des prières publiques. Le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame. Le duc d'Orléans, voulant y assister, avoit d'abord résolu de se mettre dans le milieu du chœur avec un prie-dieu. M. le duc et M. le prince de Conti lui représentèrent qu'ils ne l'accompagneroient pas s'il prenoit une place si distinguée : il se plaça donc après le cardinal de Noailles, dans les formes des chanoines. Le parlement, de son côté, fit quelques difficultés : il prétendoit que, représentant la personne du Roi, il ne pouvoit être précédé d'aucun prince, et alléguoit sur cela plusieurs exemples. Il prétendoit aussi devoir prendre le pas en sortant : mais le Régent fit tenir ses gardes à la porte du chœur, et passa le premier; après quoi les cours se retirèrent. Les pairs se placèrent, comme il leur étoit arrivé plusieurs fois, dans le haut du chœur, vis-à-vis des archevêques et évêques, qui s'y trouvèrent en grand nombre; à cette différence près qu'il y avoit des carreaux devant les pairs, et qu'il n'y en avoit point devant les prélats. Les réjouissances dans Paris furent si grandes, que l'on n'avoit jamais entendu parler de rien de pareil. Je donnai une grande fête, avec une illumination des plus belles, dans ma maison. Le maréchal de Villeroy fit la même chose dans la sienne.

Trois jours après que la santé du Roi fut assurée, le Régent prit la résolution de coucher aux Tuileries. On lui avoit donné quelques soupçons d'un

dessein secret d'éloigner la personne du Roi, et de la tirer de son pouvoir, pour la faire déclarer majeure avant l'âge. Et, dans la vérité, si le maréchal de Villeroy avoit eu la fermeté de mettre à profit les conseils qui lui furent donnés lorsqu'on distribua les ordres pour transférer le parlement de Paris à Pontoise, on auroit encore trouvé le moyen de sauver l'Etat. Quoi qu'il en soit, la crainte qu'on ne s'emparât de la personne du Roi fut l'unique motif qui détermina le Régent à vouloir coucher aux Tuileries toutes les fois qu'il le jugeroit à propos. Le Roi n'assista pas au conseil de régence du 2 septembre, où il fut proposé un arrêt pour déclarer nuls et d'aucune valeur tous les effets qui n'avoient pas été portés au *visa* (1).

Cependant ces mêmes billets se négocioient dans le public, parce que les gens en crédit comptoient de les faire passer, et que ces mêmes gens en vendoient tous les jours. Enfin les intrigans avoient l'espérance établie depuis la régence de voler le Roi et le public.

L'incertitude où tout le bien en papier mettoit les trois quarts du royaume devenoit insupportable, et le murmure étoit au plus haut point. On faisoit espérer une prompte décision. Le Régent travailla plu-

(1) On imagina, après l'agio, de tâcher de découvrir quelle avoit été avant le commerce du papier la fortune des plus riches agioteurs, afin de les réduire à cette première fortune ou à peu près, et rendre le surplus aux familles qui avoient été ruinées par le système. L'opération par laquelle on vouloit parvenir à ce but, opération très-difficile, et qui n'eut presque aucun succès, fut appelée le *visa*, parce que, sous les yeux de commissaires nommés, on devoit viser les effets qui resteroient en valeur. (A.)

sieurs fois avec les Paris, plus habiles certainement que tout ce qui se mêloit alors de finances. Le contrôleur général ne soutenoit pas l'opinion que l'on avoit de sa capacité dans le commencement : sa conduite étoit d'un homme qui ne veut se charger d'aucun événement, et par conséquent ne rien décider par lui-même. Les commissaires chargés d'examiner tout ce qui étoit porté au *visa* étoient partagés dans leurs sentimens : celui des Paris auroit été que, dans le même temps que l'on portoit tous les effets au *visa*, on travaillât pour compulser les actes des notaires, afin de prendre une connoissance exacte et fidèle des biens de ceux qui avoient fait commerce du nouveau papier. C'étoit en effet l'unique voie de démêler les fortunes immenses qui avoient été faites, et que ces nouveaux riches cachoient avec un soin extrême.

Le Régent, ne pouvant se dispenser de porter cette matière au conseil de régence, me dit qu'il vouloit, avant que de prendre aucune résolution, me consulter sur cette matière. Le 24 août, il me fit appeler dans son cabinet, et m'exposa la peine qu'il ressentoit de l'opération présente, et plus encore de la plupart de celles qui avoient précédé ; qu'enfin il sentoit combien il étoit utile d'abord de connoître la vérité ; en second lieu, de s'ôter la liberté de faire des grâces, et qu'il n'en avoit que trop fait. Je lui répondis : « S'il « y a une matière sur laquelle je sois moins en état « de parler que sur toute autre, c'est la finance ; mais « je n'hésiterai pas à dire mon sentiment sur les deux « points que Votre Altesse Royale vient de m'expo- « ser, qui sont de connoître la vérité, et de s'ôter la « liberté de faire des grâces. Il n'y a pas à délibérer

« sur cela, et tout le monde y applaudira. » Son Altesse Royale ajouta : « Je ne souffrirai pas que tous « ces mississipiens, qui ont fait des fortunes im- « menses, les conservent, tandis que tant de gens « sont ruinés. »

Je l'exhortai à persister dans ce sentiment, qui étoit le mien ; mais je lui conseillai en même temps de faire instruire plus particulièrement ceux qui composoient le conseil de régence, avant que de leur demander une décision sur une matière si importante, et que de mon côté je désirois aussi une connoissance plus entière. Son Altesse Royale me dit qu'il m'enverroit les avis de tous les commissaires; que le chancelier étoit opposé à rendre publics les actes des notaires; que le contrôleur général y avoit été contraire aussi pendant quelque temps, mais qu'enfin il s'étoit rendu; qu'il falloit prendre une dernière résolution, et que ce seroit le 15 septembre. Je partis pour aller passer dans ma terre les jours qui restoient jusqu'au temps des conseils.

Cependant il arriva des nouvelles fâcheuses sur la peste. Le duc de Roquelaure avoit fait investir un gros bourg du Gévaudan, nommé La Canourgue, où cette cruelle maladie s'étoit fait sentir dès le commencement de l'année. Mais les habitans, ou pour se flatter, ou pour éviter le malheur d'être renfermés dans leur bourg et séparés du reste de la province, avoient caché le mal. Enfin on avoit pris la résolution de l'investir, et il le fut par Rott, irlandais, lieutenant général. Cependant, malgré toutes les précautions, le mal gagna Merrège, petite ville où se fabriquoient presque toutes les étoffes de cadis. Ce lieu étant en-

UNIVERSITY OF MICHIGAN
tièrement infecté, le duc de Roquelaure fut obligé d'en retirer les troupes, et d'abandonner le Gévaudan. On délibéra sur les mesures qu'il y avoit à prendre, et l'on envoya Verseilles, maréchal des logis des armées, pour voir s'il seroit possible d'établir une ligne; mais une ligne au milieu d'un pays de montagnes, depuis le Rhône jusqu'à la mer, n'étoit pas possible à concevoir. On se retrancha donc à d'autres précautions, mais avec une indolence très-propre à faire craindre de grands malheurs.

Ceux de l'état des finances intéressoient tout le monde : on résolut de les porter au conseil de régence du 14 septembre, et d'y traiter une question dont la décision étoit très-importante, puisqu'il s'agissoit de constater l'état d'une infinité de familles.

Celui du 7 fut employé à examiner une ordonnance que le chancelier avoit dictée pour confirmer, sur les substitutions de Franche-Comté, l'édit de 1707, qui prescrivoit la nécessité de faire enregistrer toutes les substitutions, lesquelles étoient perpétuelles comme dans l'Empire. Mais comme plusieurs de ceux qui jouissoient de ces substitutions préféroient le présent et leurs intérêts particuliers à ceux de leurs héritiers, ils ne faisoient pas enregistrer ces substitutions, afin de faire croire que leurs biens étoient libres lorsqu'ils vouloient emprunter; ce qui privoit de leurs biens les héritiers légitimes. On représenta que l'édit n'étoit pas juste, et qu'il falloit donner six mois ou un an aux collatéraux ou aux enfans, pour forcer à enregistrer ceux qui auparavant avoient négligé de le faire, ou qui voudroient encore le négliger. Ainsi il fut dit qu'on examineroit encore la même affaire, et

elle fut rapportée au conseil tenu le 14. Le chancelier fut pour la publication de l'édit, sans donner de temps. Je m'y opposai avec quelques autres; mais le conseil ayant été très-long sur les finances, on opina très-légèrement sur cette dernière matière, et la pluralité des voix fut pour l'avis du chancelier.

Ce conseil du 14 fut très-important, et commença par une matière à laquelle personne ne s'attendoit. Nous avions dîné ensemble le maréchal de Villeroy et moi; nous raisonnions seuls sur ce qui regardoit les finances, lorsqu'un homme, de la part du Régent, vint dire au maréchal de Villeroy qu'il le demandoit dans son cabinet, où il étoit avec M. le duc et l'abbé Dubois. Le maréchal de Villeroy me dit qu'il pourroit bien y avoir quelque changement sur les finances. C'étoit néanmoins toute autre chose. Avant le conseil, le Régent entra dans le cabinet du Roi avec M. le duc, le maréchal de Villeroy et l'abbé Dubois. Le Roi entra au conseil, et prit place; puis le Régent, commençant à parler, dit : « Je croyois qu'il ne seroit « question que de finances; mais une très-importante « nouvelle vient d'arriver au Roi, par laquelle je « commencerai.

« Il y a quelque temps que nous étions dans une « inquiétude assez vive sur les traités et les alliances « que l'on prétendoit, non sans fondement, se for- « mer entre le roi d'Espagne et l'Empereur, et sur le « mariage du prince des Asturies avec l'archidu- « chesse. La lettre du roi d'Espagne fait tomber tous « ces soupçons, par la demande que l'on verra. » Après ces mots, la lettre du roi d'Espagne fut lue par le Régent : elle contenoit l'offre que lui et la Reine

régnante faisoient de l'Infante pour épouse du Roi. Il est vrai que cette princesse, n'ayant que trois ans et quelques mois, ne pouvoit faire espérer des enfans que douze ans après; ce qui étoit bien reculer les désirs de la France, dont la postérité du Roi pouvoit seule assurer le bonheur.

Cependant tout le conseil applaudit, et trouva que rien ne pouvoit être plus heureux pour le Roi et pour l'Etat. Il n'y avoit personne qui ne vît l'inconvénient qu'on vient de remarquer; mais comme la représentation eût été fort inutile, on ne s'avisa pas de la faire.

Après cela on commença ce qui regardoit les finances, et le contrôleur général lut un très-grand mémoire par lequel il expliquoit que, malgré divers inconvéniens, on ne trouveroit aucun expédient plus propre à faire rendre justice aux sujets du Roi ruinés par le système, que de connoître toutes les acquisitions et constitutions faites depuis deux ans; ce qui ne se pourroit faire qu'en compulsant tous les actes des notaires dans tout le royaume. Tout ce qui assistoit au conseil de régence parla, et s'étendit sur la nécessité et les difficultés de ce moyen, applaudissant toutefois à ce que le contrôleur général proposoit. Je fis le discours suivant : « Sire, la matière sur « laquelle Votre Majesté ordonne de délibérer au- « jourd'hui est sans doute la plus importante qui « puisse être agitée dans son conseil. Je n'en ai « d'autre connoissance que celle qu'il a plu à Son « Altesse Royale de me donner il y a quelques jours. « Elle me fit l'honneur de m'expliquer ses sentimens, « et de me demander les miens sur deux points : l'un

« est la nécessité, qu'elle estime indispensable, de « connoître les fortunes immenses et plus qu'indé- « centes qui se sont faites depuis deux ans ; l'autre « est la liberté qu'elle veut bien s'ôter de faire grâces « ni torts dans la conjoncture présente.

« A l'égard du premier article, puisque depuis plus « de neuf mois on ne trouve aucun expédient pour « rétablir l'ordre dans les finances, ni aucun moyen « solide de réparer la ruine de tant de sujets du Roi, « et que l'unique proposition qui paroît convenable « est de compulser les actes des notaires, je ne vois « pas que l'on puisse s'y opposer.

« Premièrement, un homme de bien, de quelque « état, de quelque naissance et de quelque dignité « qu'il soit, ne doit pas craindre de faire connoître « son bien. Je commencerai par les négocians. Ceux « qui dans le dernier règne ont fait des fortunes con- « sidérables par leur habileté et leur industrie dans « le commerce, dans ou hors le royaume, ont été « anoblis par le feu Roi : et plût à Dieu, sire, que « vous eussiez un grand nombre de pareils sujets ! « Il faut soutenir ceux qui s'enrichissent non-seule- « ment dans ces états, mais dans les paysans, même « tout ce qui s'élève par une honnête industrie, ou « qui s'applique à l'agriculture ; et rien n'est plus « pernicieux pour les Etats que ce qui abat le cou- « rage des gens de campagne, comme, par exemple, « la taille solidaire. Il est vrai que pendant quelques « années le Roi est mieux payé ; mais ce paysan, ce « riche fermier qui voit que son travail lui est inutile, « qu'un autre profite de son labeur, s'en dégoûte ; et « les plus aisés d'un village étant ruinés, le village

« même tombe bientôt tout entier, et par conséquent « le royaume peu à peu se dépeuple. Je me suis trop « étendu sur cet article, qui prouve que les gens d'un « bas étage ne doivent jamais craindre de faire con- « noître leurs biens, encore moins ceux qui sont « élevés en naissance et en dignité; et j'ai toujours « été surpris que les principaux ministres des rois, « ceux auxquels ils confient les plus importans em- « plois, ne fassent pas connoître l'état de leur for- « tune dans les premiers momens qu'ils sont honorés « de leurs dignités, afin que le public soit toujours « informé que les augmentations qu'elle peut rece- « voir viennent ou des grâces auxquelles ils peuvent « s'attendre, ou de ce que peut produire une sage « économie.

« Après avoir fait connoître que tout homme de « bien de tout état, loin de craindre, doit au con- « traire désirer que l'on connoisse son bien, je dirai « que comme ce que l'on propose est nouveau, il « est juste que l'édit ou déclaration du Roi sur cela « soit revêtue et accompagnée de toutes les formali- « tés de la justice.

« Quant au second point, qui regarde la liberté « que Son Altesse Royale veut bien s'ôter de faire ni « tort ni grâce dans la conjoncture présente, je dirai « qu'elle doit principalement être en garde contre sa « bonté naturelle, et se souvenir que cette bonté l'a « quelquefois emporté sur la pénétration de son es- « prit, et que le désir ardent de faire du bien l'a em- « pêché de bien examiner si elle pouvoit donner ou « laisser donner quelquefois des millions, sans que « ces profits immenses tournassent à la perte du pu-

« blic. Cette même bonté, encore plus connue à « ceux qui ont l'honneur de l'approcher de plus près, « nous doit porter à nous faire de secrets reproches, « nous qui composons le premier conseil du royaume, « de ne lui avoir pas représenté avec assez de force « les inconvéniens que plusieurs de nous trouvoient « dans le malheureux système et dans les principes « de cet abominable étranger. Il est vrai que nous ne « pensions pas tous de la même manière. A Dieu ne « plaise que je pense que les gens d'une certaine di- « gnité, qui ont prodigieusement gagné, aient été « aveuglés par ce profit! je veux croire qu'ils ont « été trompés. Mais comment pouvoit-on l'être sur « ces profits exorbitans et si prompts? Nous avons su « qu'il y avoit eu un procès de quatre-vingt-quatre « millions entre Fargès et la veuve Chaumont. Etoit- « il arrivé des lingots d'or, des perles et des diamans « du Mississipi, et ne pouvoit-on pas voir bien clai- « rement que ces fortunes folles, et contre toute « humaine croyance, ne venoient que d'un rem- « boursement général en papier, dont les porteurs, « ne pouvant faire aucun usage, achetoient à tout « prix des actions dont la première source venoit « d'un fonds bien frivole? Mais je sors encore de « ma thèse : cependant ce ne sera pas sans quelque « utilité; et j'ai bien clairement expliqué qu'un « homme de bien ne doit pas craindre de faire con- « noître l'état de sa fortune; que Son Altesse Royale « doit se précautionner contre sa bonté, et que les « deux propositions auxquelles je conclus peuvent « être fort utiles au public, si les desseins de Son Al- « tesse Royale sont bien exécutés. »

Tout ce qui avoit opiné précédemment pensoit à peu près de même. Le duc de Noailles fut le premier à combattre cet avis, et fut appuyé du maréchal de Villeroy, et très-éloquemment par le chancelier, qui fit un très-long discours et très-beau, pour prouver que rien n'étoit plus contre les lois que de compulser les actes des notaires. M. le prince de Conti lut un très-long mémoire qui ne concluoit à rien, mais qui expliquoit très-amplement qu'il falloit au moins que les formes fussent observées, et que la résolution prise fût déclarée par un édit enregistré au parlement. M. le duc soutint fortement l'opinion du chancelier. M. le duc d'Orléans voulut reprendre le discours du chancelier, et le combattit; il finit par approuver l'avis du contrôleur général, qui l'emporta de dix-sept voix. Ainsi il passa sans difficulté.

Le jour d'après, ayant, suivant l'usage ordinaire, travaillé avec le Régent à l'examen des placets, je lui parlai sur le conseil de la journée précédente, et lui représentai la nécessité qu'il y avoit de ne point négliger les formes les plus propres à tranquilliser le public, et sur le compulsoir des actes des notaires, et sur la liberté qu'il vouloit bien s'ôter tout entière de faire ni grâces ni torts. Je lui répétai que pour cela il falloit faire choix de gens d'une probité reconnue, et dans le parlement, et dans toutes les cours souveraines. « Le parlement ne vou-
« dra pas y entrer, me répondit le Régent; mais
« pour l'examen, preuve de l'intention que j'ai de
« tranquilliser le public par le choix de ceux qui
« doivent décider de son sort, c'est que je compte
« vous mettre à la tête du conseil qui sera formé

« pour cela. — Votre Altesse Royale me fait trop « d'honneur, répondis-je; et s'il dépendoit de moi, « je n'aurois pas celui qu'elle veut me destiner : ce- « pendant je ne refuserai jamais ce qui pourra être « du bien public, quoique je sois bien assuré que « tout ce qui m'en reviendra sera de me faire beau- « coup d'ennemis, et m'attirer très-peu de recon- « noissance. La justice est une vertu sèche et stérile : « celui que vous condamnez ne le pardonne jamais, « et celui que vous soutenez, comptant de ne rien « devoir qu'à son bon droit, ne vous en a aucune « obligation. Mais enfin, monseigneur, quoique je « connoisse la pesanteur d'un pareil fardeau, je ne « refuserai pourtant pas de m'en charger quand vous « l'aurez résolu. »

Je partis ensuite pour Villars, où j'avois bonne et grande compagnie. Peu de jours après, l'arrêt pour la compulsion des actes des notaires parut : on ne leur donnoit qu'un mois, à compter du jour de la publication, pour fournir tous les actes qu'on leur prescriroit de remettre. Il parut quelque difficulté de la part des notaires; mais tout se soumit, et l'ouvrage commença. Je fis un tour à Paris, pour quelques affaires qui concernoient mon gouvernement de Provence.

Le 30 septembre, je vis chez le Roi le Régent, qui vint à moi, et me dit : « M. le maréchal, vous « ne venez ici que pour apprendre de grandes nou- « velles. — Quelle grande nouvelle Votre Altesse « Royale me fera-t-elle l'honneur de m'apprendre, « répliquai-je ? — Le roi d'Espagne, répondit le Ré- « gent, me fait l'honneur de me demander ma fille

« pour le prince des Asturies. » Je lui dis : « C'est « véritablement une grande nouvelle : j'ai l'honneur « d'en faire mon très-respectueux compliment à « Votre Altesse Royale. » Un moment après, je le tirai par la manche, et je lui dis : « Monseigneur, « permettez-moi de vous faire un autre compliment : « c'est que je vous trouve le plus habile prince de la « terre; jamais les cardinaux de Richelieu et Maza- « rin, ces deux illustres politiques, n'ont rien ima- « giné de plus grand. Le prince des Asturies ayant « quatorze ans faits, et mademoiselle de Montpen- « sier devant en avoir douze le 10 décembre 1721, « promettent lignée beaucoup plus que nous n'en es- « pérons de l'Infante. » Il sourit, et ne répondit pas.

La mort du cardinal de Mailly laissa vacant l'archevêché de Reims. Le Régent le destina à l'évêque de Fréjus, précepteur du Roi, et Sa Majesté pressa fort l'évêque de l'accepter. J'allai le voir le même jour. Il y avoit une très-ancienne amitié entre nous deux. Sur ce que je le voyois incertain, je lui dis : « Je sais que vous avez quitté votre évêché, que l'on « dira que vous ne l'avez fait que dans l'espérance « de mieux; mais laissez dire. Cette place est la pre- « mière de l'Eglise et du parlement : comme homme « de bien et d'honneur, dans des temps surtout où « le Roi, l'Eglise et l'Etat ont le plus besoin d'un « homme ferme, rempli de bonnes intentions, et né « avec des talens propres à bien servir, vous devez « accepter une place où vous pouvez être très-utile. » Il me parut très-incertain. Je lui écrivis très-fortement de la campagne pour le déterminer : j'appris avec douleur, peu de jours après, qu'il avoit pleine-

ment refusé. Sans doute il avoit des vues plus élevées, et il craignoit peut-être d'y mettre des obstacles en s'éloignant quelquefois de la personne du Roi, sur l'esprit duquel il prenoit un pouvoir très-absolu.

Je fus alors obligé de revenir à Paris, à la sollicitation de la duchesse du Maine, qui m'envoya Gavaudun, un des premiers de la maison de M. le duc du Maine, pour me prier de revenir, afin d'empêcher un éclat que l'on craignoit entre le prince et la princesse de Conti. La duchesse du Maine me renvoya encore un courrier après le départ de Gavaudun, pour me presser. J'allai donc descendre à l'hôtel de Conti le 12 octobre, et parlai au prince de Conti sur tous les inconvéniens d'une rupture qu'il n'avoit pourtant point résolue. Il est vrai que, piqué de la conduite du comte de Clermont, son premier gentilhomme de la chambre, qu'on disoit depuis plusieurs années amoureux de la princesse de Conti, il y avoit eu des paroles très-vives entre lui et sa femme, qu'il avoit envoyée à Issy chez la princesse de Conti sa mère. Tout cela avoit fait un grand bruit; mais je calmai cet orage. Mon avis avoit été que Clermont ne quittât pas sur-le-champ le service de M. le prince de Conti; mais la princesse sa mère avoit déjà écrit : de manière que le parti étoit pris, et à la vérité il ne convenoit pas qu'il demeurât plus long-temps dans une maison où il apportoit un grand désordre.

J'appris en arrivant que l'abbé Dubois, devenu archevêque de Cambray, avoit voulu la charge de surintendant des postes, que possédoit le marquis de Torcy. Ces deux hommes étoient fort brouillés, et leur querelle en présence du duc d'Orléans avoit été

quelque temps auparavant si vive, que les injures les plus atroces y furent proférées. La négociation des mariages avec l'Espagne fournit à l'archevêque de Cambray bien des moyens de persuader au Régent que la surintendance des postes étoit inséparable du ministère des affaires étrangères.

Le 13 octobre, il arriva un courrier de Madrid, qui rapporta des lettres du roi d'Espagne à madame de Ventadour; mais elles ne décidoient rien sur le départ des princesses, qui étoit bien ardemment désiré par le Régent. Quelques jours après, on apprit que le roi et la reine d'Espagne ne le souhaitoient pas moins vivement; et enfin les départs furent résolus pour le 15 novembre. Le duc de Saint-Simon partit : il en coûta au Roi huit cent quarante mille livres pour son ambassade, et le duc d'Olonne arriva le 29 octobre. Le roi d'Espagne désira que le duc de Saint-Simon n'entrât en Espagne qu'avec très-peu de gens, et que l'on ouvrît ses ballots, par précaution contre la peste.

Cependant on travailloit toujours avec vivacité pour les arrangemens commencés sur les finances. On résolut de faire connoître au premier conseil de régence l'état du *visa*, et ensuite de nommer des commissaires pour décider du sort d'un grand nombre de familles.

J'ai dit que le départ de mademoiselle de Montpensier fut fixé au 17 novembre. Le 16, il y eut un grand bal indiqué au Palais-Royal, où le Roi devoit danser; et ce même jour les articles du mariage du prince des Asturies et de mademoiselle de Montpensier furent signés aux Tuileries. M. le duc de Chartres donna un grand souper à l'ambassadeur d'Es-

pagne, où il invita le duc d'Antin, le maréchal d'Estrées, le prince de Rohan, moi, et plusieurs autres. Mademoiselle de Montpensier partit le 18 avec un prodigieux équipage, où il y avoit dix-sept carrosses. Madame de Modène en avoit un aussi considérable, tant l'économie étoit médiocrement observée.

Le 23 novembre, le contrôleur général apporta au conseil de régence ce qui regardoit le *visa*. Il lut de très-longs mémoires, tant sur les dettes dont le Roi étoit chargé, que sur les actions de la compagnie des Indes, qui furent réduites à cinquante mille, dont les dividendes furent établis sur les revenus et profits du commerce de la compagnie, qui furent estimés pouvoir monter à quatre ou cinq millions par an; ce qui faisoit environ cent livres de revenu pour chaque action, suivant l'évaluation qui en seroit faite. Les états et les calculs sur cette matière étoient expliqués dans une grande table, et le furent encore plus clairement dans deux arrêts du conseil.

Il fut résolu que l'on nommeroit des commissaires, tous tirés du conseil d'Etat. J'avois été d'avis, au conseil de régence tenu le 10 septembre précédent, que l'on choisît dans le parlement et dans les autres cours souveraines de Paris les gens de la capacité et de la probité la plus établie, pour décider du sort de tant de personnes presque ruinées par le système. Mais les cours souveraines n'ayant rien enregistré de tout ce qui y avoit rapport, ne voulurent point qu'aucun de leurs membres fût du nombre des commissaires. Quant au conseil qui devoit s'assembler chez le chancelier, et à la tête duquel le Régent avoit déclaré vouloir mettre les maréchaux d'Uxelles, de Bezons, le

marquis de Canillac et moi, le Régent se contenta de dire que ceux du conseil de régence qui voudroient se trouver chez le chancelier en seroient les maîtres.

Je dis au chancelier : « Je ne connois aucun honnête homme qui veuille aller à ce conseil sans un ordre bien solide et bien exprès : quant à moi, je désire très-fort ne pas le recevoir. Cette déclaration vague de la liberté d'aller décider du sort de tant de familles n'est guère propre à tranquilliser le public. » Elle fut cependant donnée dans les mêmes termes que le Régent l'avoit déclarée, et cet arrêt inspira quelque crainte de voir les fortunes de quelques favoris conservées, et par conséquent les malheureux peu soulagés.

Je dirai quelque chose ici de la manière dont le Roi étoit élevé. Il montroit beaucoup d'esprit, de pénétration et de vivacité, mais il avoit de l'humeur; et, très-attentif sur tout ce qui pouvoit donner à ce jeune prince des sentimens dignes de lui, je voyois avec peine qu'on ne le corrigeoit pas assez sérieusement de plusieurs défauts. L'évêque de Fréjus, homme d'esprit, n'oublioit rien de ses devoirs : je pensois que le maréchal de Villeroy devoit être plus ferme. Ce jeune prince, avec les bonnes qualités que nous avons expliquées, ne pouvoit se résoudre à dire une seule parole à ceux qui n'étoient pas dans sa familiarité. Jamais de réponses aux ambassadeurs, et même aux députations des provinces, que dictées mot à mot par le maréchal de Villeroy. Pour inspirer au Roi quelque honte de ce silence, je lui dis à son coucher comment j'avois vu élever l'empereur Joseph,

appelé d'abord roi de Hongrie; que je l'avois entendu souvent réciter des harangues en italien, en latin, en français, et parler en public; ce qui étoit indispensable à un roi.

[1722] L'année 1722 commença par de nouvelles précautions pour donner plus d'ordre aux réglemens que l'on faisoit pour les finances; mais il arrivoit souvent que l'on manquoit à suivre les projets. On résolut une commission pour rechercher les comptables; on nomma même ceux qui devoient la composer, et puis on en demeura là. Cependant la misère et le désespoir augmentoient chaque jour dans une infinité de familles ruinées.

On apprit alors une très-fâcheuse nouvelle pour la compagnie des Indes. On avoit fait partir une escadre considérable, chargée de quantité de marchandises, pour la mer du Sud. La dépense de cette escadre et des marchandises alloit à plusieurs millions, et l'on comptoit qu'il pourroit en revenir plus de quarante de profit à la compagnie. Le premier vaisseau qui entra dans le port de la Conception fut arrêté par le gouverneur espagnol; tout ce qui y étoit fut mis aux fers, et trois Français furent pendus. Le vice-roi de Lima envoya des ordres partout pour faire armer toutes les côtes, et arrêter tous les bâtimens de cette escadre. Il n'en fallut pas davantage pour ôter toutes ces espérances de ces dividendes, que l'on croyoit devoir être considérables, et auxquels presque tout le monde étoit intéressé; car on avoit flatté de cette ressource les malheureux Français qui comptoient y réaliser leurs actions.

On fut informé de l'échange des princesses par un

nommé Conches, envoyé par le prince de Rohan, qui apprit que le marquis de Sainte-Croix, grand d'Espagne, envoyé pour cet échange par le Roi son maître, comme le prince de Rohan par le Roi, étoit arrivé avec un seul carrosse attelé de six mules avec des traits de corde, pendant que le prince de Rohan avoit étalé une suite et un équipage magnifique. La reine d'Espagne, qui demeuroit à Bayonne, fit de beaux présens à mademoiselle de Montpensier, à l'Infante, et aux dames qui suivoient ces princesses. Le roi d'Espagne en fit aussi de considérables à madame de Ventadour, à madame de Soubise, et au prince de Rohan.

On tenoit des conseils de finances chez l'archevêque de Cambray, composés seulement du contrôleur général, de Fagon, et d'un des Paris. Celui qu'on appelle Duverney y alloit lorsque l'aîné étoit arrêté par ses incommodités. Ces conseils se tenoient aussi quelquefois chez le Régent. Alors M. le duc y assistoit, le Régent et l'archevêque de Cambray le ménageant beaucoup. On donna à Fagon une commission de conseiller au conseil royal des finances. Pendant le règne du feu Roi, il y en avoit eu deux, pris ordinairement parmi cinq ou six conseillers d'Etat des plus anciens; mais l'ancienneté seule ne donne pas cette place, M. de Marillac, doyen des conseillers d'Etat, ne l'ayant jamais eue. On ne prenoit pas non plus des moins anciens, tel que l'étoit Fagon. M. Amelot, homme de mérite, et qui avoit passé sa vie entière dans les ambassades, avoit parole du feu Roi pour la première de ces places qui vaqueroit; mais les engagemens du feu Roi furent peu consi-

dérés. Fagon étoit homme d'esprit, et La Houssaye, contrôleur général, pouvoit le regarder comme son successeur apparent; ce qui doit être toujours estimé comme très-dangereux pour tout ministre en place. Aussi La Houssaye n'étoit-il pas favorable à Fagon : depuis long-temps le premier ne paroissoit occupé que de conserver sa place, et n'avoit pas soutenu l'idée que l'on avoit conçue de ses talens, et surtout de sa fermeté.

Le cardinal de Rohan arriva de Rome, malade de la goutte, le 28 janvier. Le Régent alla le voir le jour d'après. Le cardinal Dubois y étoit allé à son arrivée, et avoit envoyé le marquis de Belle-Ile au devant de lui à Fontainebleau. On n'oublioit rien de la part du Régent, et de son ministre le cardinal Dubois, pour marquer au cardinal de Rohan la reconnoissance que l'on avoit des services rendus à son confrère à Rome pour lui faire donner le chapeau, et l'on étoit persuadé que l'abbé Dubois l'avoit assuré de le faire premier ministre. C'eût été lui donner la place qu'il occupoit lui-même réellement, sans en avoir le titre. Ce qui se répandoit le plus, c'est que le cardinal de Rohan auroit ce qu'on appelle la feuille des bénéfices.

J'avois toujours été fort ami du cardinal de Rohan. Je le priai de venir souper avec moi le 2 février, et nous eûmes ensemble une très-longue conversation. Le cardinal ne s'ouvrit pas sur ce qui se passoit intérieurement entre lui et le cardinal Dubois, mais il convint de la parfaite union qui étoit entre eux; et il paroissoit tellement approuver toute la conduite et les mœurs de celui-ci, qu'il étoit aisé de juger qu'il se

lioit d'intérêts avec lui, et qu'il entreroit dans toutes les mesures pour fortifier l'autorité du Régent pendant et après la minorité.

La première marque de reconnoissance que lui donna le cardinal Dubois, et qui étoit un peu intéressée, fut de le faire entrer au conseil de régence; ce qui arriva le dimanche 8 février, et ce qui devenoit une planche pour le cardinal Dubois.

Peu de jours auparavant, j'avois fait une chute sur le genou que j'avois eu cassé, et qui ne plioit pas; ce qui rendoit toute espèce de chute très-dangereuse pour moi. Je gardai le lit et la chambre pendant trois semaines, et long-temps depuis je ne pus marcher qu'appuyé sur deux personnes.

Etant un peu remis, j'allai voir le Régent, auprès duquel je trouvai le cardinal Dubois, qui parut ignorer ma chute. Il me dit : « M. le maréchal, conservez « bien ce genou, auquel il ne peut arriver d'accident « que ce ne soit un malheur pour l'Etat. » Je lui répondis : « Ce compliment de la part de celui qui gou- « verne l'Etat est bien flatteur pour celui qui n'y fait « pas plus de figure que moi. » Le cardinal répliqua que j'en ferois toujours une aussi considérable que je le voudrois. J'ai déjà observé que je n'allois pas chez le cardinal Dubois. Après ce court entretien, je me retirai, et allai prendre ma place au conseil avant que le Roi entrât, n'y pouvant aller qu'appuyé.

J'avois vu entrer chez le Roi le cardinal de Rohan, qui ne pouvoit marcher que sur une petite chaise qu'il faisoit rouler; d'un autre côté, on y portoit sur une chaise le maréchal de Villeroy, attaqué de la goutte; et moi qui n'étois pas mieux sur mes jambes,

je dis au Régent, en entrant dans le petit cabinet du Roi : « Voilà trois boiteux dans le conseil. »

Après avoir pris ma place, je vis entrer le cardinal de Rohan. D'abord je crus que c'étoit seulement pour traverser le cabinet du conseil ; mais dans le moment le Roi étant en sa place, le Régent marqua au cardinal celle qu'il devoit prendre.

Le duc de Noailles et le duc de Saint-Agnan, plus anciens pairs que moi, ne parlant point, je me levai ; et adressant la parole au Roi, je dis : « Sire, il me « semble que M. le cardinal de Rohan prend place « dans votre conseil. Je prendrai la liberté de repré- « senter que messieurs les princes du sang y peuvent « seuls précéder les pairs de France. » Le Régent prit la parole, et me répondant, dit : « M. le chan- « celier, qui précède les pairs, ne s'y opposera pas. « — Cela ne conclut point, répliquai-je, puisque « nous avons bien des exemples où les pairs ont pré- « cédé le chancelier. M. le cardinal de Rohan sait « que je suis fort son serviteur, et depuis long-temps ; « mais je dois soutenir les prérogatives de ma dignité. » M. le chancelier arriva dans ce temps-là, et dit qu'il n'avoit appris que par l'huissier, en entrant, que M. le cardinal de Rohan prenoit place au conseil. « Cette « fois sera sans conséquence, dit le Régent. Vous « pouvez, messieurs, chercher dans vos mémoires « ce qui peut vous être favorable. » Le Régent avoit compté que personne ne s'opposeroit ; et cela seroit arrivé, si je n'avois pas pris la parole.

Le conseil levé, le Régent s'approcha du chancelier, du duc de Saint-Agnan, de moi, et dit : « Cher- « chez, messieurs, ce qui peut favoriser vos préten-

« tions. — Votre Altesse Royale, répondis-je, sait ce « que le feu maréchal de Villeroy dit sur les cardi- « naux au feu Roi, qui lui demandoit quel rang ils « prétendoient. *Sire,* dit ce maréchal, *je n'en ai ja-* « *mais vu que deux qui étoient nos maîtres.* Vous « voulez donc, monseigneur, continuai-je, que nous « regardions ceux-ci comme nos maîtres? »

Le Régent se retira, et l'on convint de se trouver chez le chancelier le mercredi 11 février, pour délibérer sur cette matière. Les ducs de Gramont, de Saint-Agnan, d'Antin et moi, nous eûmes une assez longue conférence avec le chancelier. On examina les registres, le cérémonial, divers mémoires du cardinal de Richelieu, du garde des sceaux de Marillac, les registres des lits de justice, du sacre des rois, et autres pièces qui pouvoient donner la plus exacte connoissance de tout ce qui s'étoit passé à l'égard des cardinaux. Ces dignités que les rois procurent à leurs favoris ont de grandes prérogatives tant que ceux qui les possèdent sont en faveur; mais ils ne sont pas si considérés quand les faveurs finissent. Le feu roi Louis XIV ne voulut jamais admettre aucun cardinal dans ses conseils, et le Régent avoit déclaré, au commencement de la minorité, qu'il n'en souffriroit point. Le cardinal de Noailles, président de celui de conscience, et pouvant par cette raison prendre place au conseil de régence, n'y songea point; et cependant le Régent, sans avoir donné connoissance de son dessein, y fit prendre place au cardinal de Rohan. Il n'étoit plus question de le déplacer. Il falloit chercher un moyen de sauver l'honneur dû aux pairs de France; et l'on n'en trouva pas de plus con-

venable que de suivre ce qui avoit été pratiqué par Louis XIII, en plaçant le cardinal de La Rochefoucauld au conseil au-dessus du duc de Lesdiguières, connétable de France, auquel il fut donné un écrit signé par deux secrétaires d'Etat, portant que le Roi avoit accordé aux très-pressantes instances de la Reine sa mère que le cardinal de La Rochefoucauld précéderoit le connétable de Lesdiguières au conseil, et que cet exemple ne seroit pas suivi.

Le chancelier et les cinq pairs que nous avons nommés ci-dessus allèrent chez le Régent, et lui proposèrent cet expédient, en ajoutant que comme l'on prévoyoit que le cardinal de Rohan ne seroit pas le seul, on n'exigeoit pas la clause mise dans le brevet du connétable. Le Régent trouva notre demande juste, et promit le même brevet. Les cardinaux n'approuvèrent pas ce moyen de conciliation, parce qu'ils trouvèrent dans des mémoires de M. de Brienne, secrétaire d'Etat, que ce brevet n'avoit pas eu lieu. Le Régent eut diverses conversations sur cela avec le chancelier, tantôt résolu de tenir parole aux pairs, et quelquefois retenu par les difficultés du cardinal Dubois. Enfin on convint de se trouver, le 21 février, chez le Régent, c'est-à-dire le chancelier et les cinq mêmes pairs qui y avoient été quelques jours auparavant, le maréchal de Villeroy n'ayant pu s'y trouver, retenu par la goutte. Le cardinal de Rohan étoit chez le Régent, et le cardinal Dubois y entra, le Régent déjà averti que le chancelier et les pairs demandoient à lui parler. Le cardinal Dubois demeura cependant chez Son Altesse Royale plus d'une heure après le cardinal de Rohan. Celui-ci, en sortant, fit un com-

pliment aux pairs sur la dispute. Enfin le cardinal Dubois sortit, après avoir bien déterminé le Régent à ne pas répondre favorablement.

Le chancelier porta la parole, et supplia le Régent de vouloir bien accorder le brevet qu'il avoit promis. Il expliqua toutes les fortes raisons que l'on avoit de le prétendre, et combattit les raisons qu'apportoient les cardinaux pour la faire refuser. Le Régent se défendant de ces instances, nous dit : « Apportez le brevet « en original. » Je répondis que Son Altesse Royale pouvoit savoir que le testament de Louis XIII en original avoit été trouvé chez les épiciers, et le traité d'Osnabruck chez les beurrières ; et que par conséquent un brevet moins important se trouveroit difficilement : mais qu'il étoit plus naturel que messieurs les cardinaux rapportassent en original les ordres qui, selon eux, avoient détruit le brevet en question. Le Régent dit : « Il s'agissoit d'ailleurs d'un connétable « pair de France. » Sur cela je pris la parole, et je dis : « Puisque Votre Altesse Royale paroît persuadée « que la dignité de connétable a été considérée dans « ce que Louis XIII fit pour le connétable de Lesdi- « guières, j'aurai l'honneur de lui dire que j'ai pris « la liberté de faire connoître au feu Roi qu'aucun « connétable de France, aucun général d'armée, à « chercher même dans les siècles les plus reculés, « n'avoit commandé des armées si nombreuses que « moi, durant tant d'années, dans des conjonctures « plus difficiles; et que j'ai eu le bonheur de finir la « guerre la plus dangereuse qu'ait eue la France en « faisant et signant deux traités de paix qui établis- « sent le roi d'Espagne sur son trône, et qui vous

« donnent assurément à vous, monseigneur, l'heu-
« reuse présomption de la couronne de France. De
« tels services sont sûrement au-dessus de la dignité
« de connétable. D'ailleurs, monseigneur, je supplie
« Votre Altesse Royale de vouloir bien songer que,
« dans l'exemple dont il s'agit, c'est un roi qui dé-
« clare dans son brevet que c'est aux pressantes in-
« stances de la Reine sa mère qu'il accorde l'entrée
« et la préséance au conseil au cardinal de La Roche-
« foucauld seul. Nous croyons bien que Votre Altesse
« Royale ne s'en tiendra pas à M. le cardinal de Ro-
« han, et aussi l'on n'en exige point cette clause. Ce
« n'est pas une reine qui vous prie de mettre ces mes-
« sieurs dans le conseil, après avoir été soixante-deux
« ans sans y en admettre. Les pairs de France vous
« demandent le plus léger dédommagement que l'on
« puisse imaginer : les refuser, c'est les traiter bien
« durement, après les preuves de zèle et de soumis-
« sion qu'ils vous ont données. » Toutes ces représentations furent inutiles; et le Régent persistant à ne rien accorder, dit qu'il verroit encore ce qu'il pourroit faire.

Le soir, en soupant, je reçus une lettre du chancelier, qui me prioit de me trouver chez lui le jour d'après, à dix heures du matin. Je m'y rendis, et y trouvai les mêmes pairs. Le chancelier désiroit assez que nous retournassions tous ensemble chez le Régent. Plusieurs s'opposèrent à cet avis, et le duc de Saint-Agnan s'offrit d'y retourner seul avec le chancelier. Le Régent leur montra un ordre du Roi qui enjoignoit aux pairs de France du conseil de régence de s'y trouver, et d'y prendre place après les cardi-

naux, disant que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire; et que si les pairs ne s'en accommodoient pas, ils n'avoient qu'à le jeter au feu. On le pria de le brûler lui-même, et tous les pairs de France prirent la résolution de ne pas aller au conseil. Les maréchaux de Tallard et d'Estrées en usèrent de même, aussi bien que les maréchaux d'Uxelles, de Bezons et de Montesquiou, qui n'étoient pas ducs. Le Régent fut très-piqué de cette résolution, et ce fut la première fois, depuis la régence, que l'on montra quelque union et un peu de fermeté. Le maréchal de Villeroy, attendu qu'il ne devoit pas s'éloigner de la personne du Roi, demanda au Régent à être derrière la chaise du Roi, et hors de place; ce qui lui fut accordé. Cependant le Régent, auquel le chancelier n'étoit pas agréable, lui ôta les sceaux; il les donna à M. d'Armenonville, et le chancelier eut ordre de partir sur-le-champ pour Fresnes, sa maison de campagne. C'étoit un homme respectable, de beaucoup d'esprit, d'une probité reconnue, et des plus dignes de sa place. Le nouveau garde des sceaux n'avoit pas tout-à-fait la même réputation.

Il se répandit alors dans le public que je serois éloigné, avec plusieurs autres pairs, par des lettres de cachet. Je ne le crus pas, et n'imaginai point que, n'ayant fait aucune faute, on pût me traiter d'une manière si peu convenable aux services que j'avois rendus à l'Etat.

Le 2 mars, l'Infante fit son entrée; la veille, le Régent alla la voir à Chartres, et le jour de son entrée le Roi l'alla voir au Bourg-la-Reine, dans la maison d'un marchand. C'étoit un dégoût pour le duc

et la duchesse du Maine, seigneurs de ce village, de ne pas les recevoir dans leur château de Sceaux. Mais on ne leur épargnoit pas les dégoûts; et celui-là étoit un des moindres de ceux qu'ils avoient reçus depuis plusieurs années. Le Roi revint attendre l'Infante dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre, et l'alla recevoir à la descente du carrosse.

Je montai à cheval; et comme il s'étoit répandu dans le public quelque bruit de lettre de cachet pour m'exiler, je reçus, en traversant les rues, beaucoup de marques d'amitié et du peuple, et des troupes qui étoient en haie depuis l'extrémité du faubourg jusqu'au Louvre. Les jours qui suivirent l'entrée furent des fêtes solennelles : il y eut, dans la salle des machines des Tuileries, un bal magnifique par la richesse des habits, et par la beauté du spectacle. Quelques jours après, il y eut un feu d'artifice et une illumination d'une grande magnificence dans le parterre des Tuileries.

Le 10 mars, on fut à l'hôtel-de-ville, où il y eut encore un très-beau feu d'artifice, et qui fut rempli d'incidens. Il donna matière à querelle entre mesdames de S*** et de P***, aussi distinguées l'une et l'autre par leur naissance et celle de leurs maris, que par leur beauté, par leurs galanteries, et par leur intrépidité en toute aventure. Les duchesses de Brissac et d'Olonne, dont la naissance ne répondoit pas à celle de leurs maris, se mirent au-dessus des deux premières, sans leur faire aucun compliment; et ces deux dames ne s'abstinrent que des coups de main en présence du Roi. Elles apostrophèrent les deux duchesses, leurs maris, et le maréchal de Villeroy, pa-

rent de la première. Celui-ci fit retirer le Roi de si bonne heure, que le prevôt des marchands, les échevins et la ville perdirent une partie de leur étalage.

Il y eut un bal au Palais-Royal, et le 14 un feu d'artifice magnifique dans la place de ce palais. Le duc d'Ossonne, ambassadeur d'Espagne, termina toutes ces fêtes par un grand repas, un feu d'artifice sur la rivière, et une illumination la plus magnifique que l'on eût encore vue.

Le duc d'Orléans, après un souper chez le marquis de Broglie, l'un de ses favoris, où étoient aussi madame de S***, et Emilie, fille d'Opéra, fut attaqué d'un rhume très-violent, que l'on crut même dangereux pendant quelques jours. J'allai le voir, et le trouvai mieux qu'on ne disoit : je pris congé de lui, pour aller passer trois semaines dans mon château.

L'abbé Fleury, confesseur du Roi, s'étoit démis de cette place à cause de ses infirmités et de son grand âge. Le Régent y destina un jésuite. On le proposa au cardinal de Noailles, qui déclara qu'il ne lui donneroit point ses pouvoirs, et conseilla de ne prendre aucun religieux. L'évêque de Fréjus fut d'avis d'éviter surtout les communautés ennemies, qui sont les jésuites et les pères de l'Oratoire, et proposa M. Paulet, curé de Paris, et en réputation de grande probité. Mais le cardinal Dubois étoit, à ce qu'on prétendit, engagé au père Daubenton, confesseur du roi d'Espagne; et le dernier mars, le père Gaillard, jésuite, amena le père de Linières, nommé confesseur, au cardinal de Noailles, incommodé à Conflans, pour lui demander les pouvoirs. Le cardinal les refusa. Ainsi il fut résolu que l'un des aumôniers du Roi ou

l'un de ses chapelains le confesseroit pour les premières Pâques, et qu'on chercheroit le moyen d'établir le nouveau confesseur, soit par l'autorité du Pape, soit en faisant sortir le Roi pour quelques jours du diocèse de Paris.

J'allai coucher le premier avril chez le premier président, et le jour d'après à Villars, où beaucoup de gens vinrent me voir. J'appris, par tout ce qui arrivoit de Paris, que le 7 avril le Régent avoit déclaré que le 20 mai le Roi iroit habiter Versailles, et qu'il changeroit généralement toutes les dispositions des logemens faites par le feu Roi. Ce prince, un an avant sa mort, m'avoit donné le logement entier de M. le duc de Berri, grâce très-distinguée, et honneur que le Roi n'avoit encore fait à personne. J'écrivis donc au Régent, pour le supplier, mais avec la modestie convenable, qu'il lui plût me conserver une grâce si distinguée.

L'affliction fut grande dans tout Paris sur l'éloignement du Roi. Premièrement, l'intérêt de tout ce qui habite cette grande ville étoit fort opposé au départ de la cour. Le principal bien du parlement, de tous les gens de robe, et en général des familles les plus aisées, consistoit en maisons; tout ce qui avoit reçu des remboursemens en avoit mis une grande partie à bâtir : par l'absence du Roi, ce reste de bien tomboit de plus de la moitié. En second lieu, les revenus mêmes du Roi diminuoient, pour les entrées, de plus de deux millions; et tout ce qu'il y avoit de bons Français voyoit avec peine ce changement d'habitation, tant par amour pour leur roi que par leur intérêt particulier. Effectivement ceux qui devoient

suivre le Roi étoient obligés à des dépenses considérables : il n'y avoit plus de maisons dans la ville de Versailles, ni d'appartemens dans le château, où il y eût aucune sorte de meubles. Tout le monde étoit établi à Paris, et croyoit l'être pour long-temps : le Régent lui-même, par son goût pour Paris, sembloit ne devoir pas songer à le quitter. Tout le portoit à y rester, son amour pour ses tableaux, qui lui faisoient une occupation assez vive pour lui; sa loge à l'Opéra, où il ne manquoit pas un seul jour de se trouver; ses commodités pour tous les plaisirs, qui ne pouvoient être les mêmes hors du Palais-Royal. Mais on crut que le cardinal Dubois l'avoit déterminé, par des raisons de politique, à quitter Paris. Il fut résolu que le Roi en partiroit le 22 mai, pour aller habiter Versailles, dont les appartemens, même ceux du Roi, étoient en quelque désordre, par l'éloignement où la cour en étoit depuis sept ans.

Le Régent fut long-temps à se déterminer sur les logemens; enfin il les déclara, les porta au Roi, et désira que Sa Majesté en signât l'état. Par ce nouvel ordre, mon logement m'étoit ôté, ainsi qu'à tous les autres maréchaux de France, excepté au maréchal de Tallard, qui, par son alliance avec la maison de Rohan, eut le crédit de conserver le sien.

Le public fut étonné, et murmura de me voir privé d'un logement que le feu Roi m'avoit donné par distinction, et obligé d'aller loger au cabaret. Je ne m'en plaignis pas cependant, et ne voulus point en parler au Régent, puisque je n'avois rien fait qui pût lui déplaire; et le Roi m'ayant ordonné de le venir voir souvent, je me contentai de lui répondre que

rien ne m'empêcheroit d'avoir l'honneur de lui faire ma cour.

Tous les logemens furent donnés aux dames de madame la duchesse d'Orléans, aux officiers du service du Roi, à ceux du duc régent; et les secrétaires d'Etat rentrèrent dans ceux qui avoient été occupés par leurs prédécesseurs. Le cardinal Dubois prit ceux qu'avoient eus les ministres de la guerre, et tout ce qui tenoit aux Rohan fut bien traité, surtout leur famille.

Depuis long-temps M. de La Houssaye, contrôleur général des finances, étoit resserré dans ses fonctions. Le Couturier, commis du Régent, faisoit la plus importante, qui étoit la distribution générale de tous les fonds, que ce prince s'étoit attribuée dans les premiers jours de la régence. Les Paris, par le *visa* et par l'examen de la recette de tous les revenus du Roi, décidoient de plusieurs questions. Fagon, homme d'esprit, avoit grande part aux résolutions. La Houssaye s'étoit contenté, depuis plusieurs mois, de toucher trente mille écus par an des appointemens de son emploi, sans se mêler beaucoup de sa charge, et ne l'avoit pas soutenue avec la même dignité que dans les premières semaines. Enfin quelques indispositions, plusieurs dégoûts, et une espèce d'attaque d'apoplexie, le déterminèrent à demander la permission de se retirer. Fagon, auquel son emploi fut offert, le refusa, et il fut donné à Dodun, président aux requêtes du Palais, ensuite intendant des finances; charges ôtées et rétablies deux ou trois fois depuis la régence. Fagon voulut bien en accepter une sous Dodun : il étoit estimé homme très-capable, et le refus
trôle général, emploi autrefois si considérable,

lui fit honneur. Il déclara qu'il serviroit de tout son cœur, pourvu qu'il ne fût pas chargé de l'administration.

La cour avoit rétabli, par un arrêt du conseil, une infinité de nouveaux droits très-onéreux. Les anciennes ordonnances et les lois du royaume défendoient qu'aucune imposition fût faite sur les peuples autrement que par les édits enregistrés au parlement. Ainsi les droits et impositions qu'établissoit cet arrêt du conseil sur une infinité de choses étoient fort à charge, et plusieurs parlemens s'y opposoient. Celui de Bretagne défendit d'en faire la levée par un arrêt qu'il rendit, et qui fut cassé par un ordre de la cour. Le parlement de Paris assembla les chambres, pour délibérer sur une matière si importante. La première résolution fut de nommer des commissaires afin de l'examiner, et le 7 mai les chambres furent assemblées. Après d'assez longs débats, elles opinèrent à des remontrances au Roi. Les présidens de Novion, d'Aligre, de Lamoignon et Portail n'étoient pas pour les remontrances; mais les jeunes présidens, comme Amelot, Pelletier, de Maisons et Maupeou, relevèrent et soutinrent cette opinion. Le président Chauvelin fut de l'avis des premiers. Les sieurs abbés Mengui et Pucelle, tous deux gens de beaucoup d'esprit, firent les plus longs discours : le premier contre les remontrances, le second pour. Les sentimens et le discours de celui-ci lui firent honneur ; aussi l'emporta-t-il de près de trente voix ; et le parlement, dans cette occasion, prit le parti le plus honnête, qui étoit celui des remontrances.

Le Régent, informé des sentimens du parlement,

se concerta avec le cardinal Dubois, le garde des sceaux, les sècrétaires d'Etat, le contrôleur général; et il fut résolu d'envoyer une lettre de cachet au parlement, pour lui défendre de délibérer sur cette matière, et de faire des remontrances. Le marquis de La Vrillière porta la lettre de cachet, et la rendit au premier président dans le temps que l'on travailloit aux remontrances. Ceux qui étoient assemblés pour cela se séparèrent, et l'on fut huit jours sans entendre parler de rien.

Pendant cet intervalle, le Régent déclara ceux qui devoient représenter au sacre. Le maréchal de Villeroy, comme doyen des maréchaux de France, devoit tenir la place du connétable, moi celle de grand maître, parce que M. le duc, revêtu de cette charge, devoit représenter le duc d'Aquitaine, et le duc de Bouillon le grand chambellan, dont il avoit la charge. Les honneurs furent donnés au maréchal d'Estrées pour la couronne, au maréchal d'Uxelles pour le sceptre, au maréchal de Tessé pour la main de justice. Quatre cordons bleus furent nommés pour les offrandes, et ce furent les maréchaux de Tallard, de Bezons, Matignon, et Medavy. Les quatre barons pour la sainte ampoule furent les marquis d'Alègre, d'Estaing, de Beauveau et de Prie.

Le 16 mai, au lieu de s'en tenir à l'arrêt du conseil qui avoit fait les impositions, le Régent jugea à propos de suivre la règle ordinaire : il envoya une déclaration au parlement, sur laquelle toutes les chambres assemblées opinèrent aux remontrances d'une voix presque unanime, à la réserve de quatorze; et le jour leur fut donné au 28 mai.

Le frère du cardinal Dubois vint de la part du Régent dire au maréchal de Villeroy que l'on vouloit que personne ne fût présent lorsque les remontrances se feroient; ce qui étoit très-opposé à l'usage, qui est de les recevoir publiquement. Sitôt que le premier président eut commencé à les lire, le Régent dit deux fois au Roi à l'oreille : « Dites : *C'est assez.* » Le Roi ou n'entendit pas, ou ne voulut pas faire taire le premier président; et sur cela le Régent, prenant la parole, dit au premier président : « Vous avez de « la peine à lire; donnez les remontrances. » Le garde des sceaux les prit, et l'on donna jour au parlement pour en venir recevoir la réponse, qui fut : *Le Roi veut être obéi.* Et peu de jours après la déclaration fut enregistrée en ces termes : *Que le Roi seroit en tout temps et en toute occasion supplié de faire cesser lesdites impositions, et qu'il n'en seroit mis aucune qui pût altérer les priviléges des bourgeois de Paris.*

Peu de jours après, le Régent m'apprit des nouvelles qu'il avoit reçues de Marseille, où il avoit reparu quelques étincelles de la contagion; ce qui obligea une seconde fois à resserrer cette malheureuse ville et son territoire. On y renvoya le bailli de Langeron pour y commander, et on lui donna une patente de lieutenant général.

Je me rendis dans mon château de Villars, où j'eus toujours très-grande compagnie. Je comptois y faire un plus long séjour, lorsque j'appris, par un courrier de la marquise de Château-Regnault, que le duc de Noailles son frère étoit exilé dans ses terres, à plus de cent cinquante lieues de Paris. Cette nou-

velle me fit partir de Villars pour venir offrir mes services à ce duc, et voir ce que l'on pourroit faire pour obtenir un exil moins dur que celui qui lui étoit prescrit. L'ordre lui avoit été porté par un gentilhomme ordinaire du Roi, qui ne lui laissa pas vingt-quatre heures pour se préparer à partir, et qui l'accompagna jusqu'à dix lieues de Paris. Le marquis de Canillac eut ordre en même temps de s'éloigner à cinquante lieues de Paris.

Ces deux hommes avoient toujours été les favoris du Régent. M. de Canillac avoit travaillé avec le feu président de Maisons à ménager pour ce prince l'esprit du parlement; et M. de Noailles, de concert avec le chancelier d'Aguesseau, avoit réglé, après la mort du président de Maisons, arrivée huit jours avant celle du Roi, tout ce qui regardoit les changemens et la nouvelle disposition des conseils; et personne assurément, excepté le duc de Saint-Simon, n'étoit entré plus intimement dans la confidence du duc d'Orléans, long-temps même avant la régence.

Lorsque ce prince vint rendre compte au Roi de l'exil du duc de Noailles, il lui dit que ce duc entroit dans des cabales contraires à son autorité, et qu'il fortifioit le cardinal de Noailles, son oncle, dans le refus qu'il faisoit des pouvoirs nécessaires au confesseur que Sa Majesté s'étoit choisi. En effet, on fut obligé, pour lui en obtenir, d'avoir recours à l'évêque de Chartres. Comme il étoit très-dévoué aux jésuites, il ne se fit pas solliciter pour accorder ce qu'on lui demandoit pour le père de Linières; et en conséquence le Roi se confessa, et communia à Saint-Cyr, qui est de l'évêché de Chartres.

A cette occasion, les molinistes et les jansénistes, dont l'aversion mutuelle étoit au plus haut point depuis long-temps, et divisoit l'Eglise de France, prirent parti. Les derniers soutenoient la confession nulle, et par conséquent sacrilége, aussi bien que la communion, si le confesseur n'avoit pas les pouvoirs de l'évêque diocésain; et les molinistes étoient formellement opposés à cette opinion.

J'arrivai à Paris, et je trouvai que toute la famille du duc de Noailles, la plus nombreuse du royaume, puisque, par le mariage de ses sœurs, il étoit beau-frère des ducs de Gramont, du maréchal d'Estrées, du duc d'Antin, des marquis de La Vallière et de Château-Regnault, cousin germain du duc de Chaulnes et de Beringhen; je trouvai, dis-je, que le cardinal de Noailles et tous ceux de cette maison étoient convenus de ne point agir. Je les pressai de le faire; je m'offris même à porter la parole pour demander un séjour moins affreux que le château de Penières, que le duc de Noailles avoit trouvé tombé, et dans lequel il ne pouvoit avoir pain, vin, ni viande, qu'en les faisant apporter d'Aurillac, petite ville à cinq grandes lieues de ce château ruiné. Mais la fausse prudence, sagesse ou timidité, portées au plus haut point dans ces derniers temps, déterminèrent au parti du silence.

Dans ce temps-là il arriva une chose au parlement qui fit beaucoup d'honneur au premier président, que l'on croyoit abattu plus par les infirmités que par l'âge. Un nommé Rancereau, conseiller au parlement de Bretagne, fut obligé de quitter Rennes pour avoir été convaincu d'avoir révélé les délibérations de la

compagnie, et d'en avoir mandé les détails au garde des sceaux d'Argenson : mais au même temps on le récompensa d'une charge de maître des requêtes. Il voulut être reçu au parlement; et après avoir été refusé, il obtint enfin du Régent un ordre précis, sur lequel le premier président le reçut, en lui expliquant à lui-même très-naturellement et fort haut les raisons que la cour avoit eues de le refuser.

Je parus à Versailles. Le Roi me reçut avec beaucoup de marques d'amitié. Toute la maison du Roi, les gardes du corps, les huissiers, et tous les domestiques du Roi, me donnèrent toutes sortes de démonstrations de la joie qu'ils avoient de me voir. Je n'y couchai qu'une nuit, et je résolus un voyage en Normandie, bien déterminé à ne pas donner la plus légère jalousie à ceux qui ne me vouloient pas à la cour.

J'en partis le 10 juillet, après avoir joué le matin au quadrille avec le Roi, et allai visiter en Normandie une de mes terres, que l'on appelle Galleville. Je vis en passant la maison de l'abbé Bignon à Meulan, Rosny et Gaillon. Le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, m'attendoit à Rouen. Pendant les quatre jours que j'y restai, je reçus de tout ce qu'il y a de gens plus considérables dans le parlement, et en général de tout le peuple, les marques les plus vives de considération qu'ils purent imaginer, et par des harangues, et par des fêtes continuelles. Je revins de ma terre par La Meilleraye, belle maison du duc d'Harcourt; et je vis à mon retour le chancelier de Pontchartrain dans son château, où je le trouvai dans une santé parfaite, quoiqu'il eût plus de quatre-vingts ans. Arrivé à Versailles le 27 juillet, le

Roi me marqua plus de bonté encore : il dit tout haut à son souper qu'il avoit compté le jour de mon départ, et marqua en effet le jour et le quantième du mois que j'étois parti. A son petit coucher, on parla de l'arrivée de la flotte turque devant Malte; et le Roi parla avec une connoissance très-exacte des dernières guerres des Turcs en Hongrie, du siége de Corfou, de celui de Belgrade, et de toutes les fautes qu'ils avoient faites dans ces dernières campagnes.

Je jouai avec le Roi les deux jours que je passai à Versailles, et, quelques bons traitemens que je reçusse de Sa Majesté, je continuai dans la résolution où j'étois de n'aller lui faire ma cour que tous les quinze jours.

Il arriva alors une aventure très-fâcheuse dans la famille du maréchal de Villeroy. Il se crut obligé d'éloigner la duchesse de Retz, sa petite-fille, pour une conduite trop libre, et le marquis d'Alincourt, son petit-fils, pour des aventures de jeunesse qui avoient fait beaucoup de bruit. On envoya le marquis de Rambures, colonel de Navarre, à la Bastille, et le marquis d'Alincourt à Joigny.

Le maréchal de Villeroy eut dans cette occasion un malheur très-ordinaire à la cour, qui veut toujours désapprouver : c'est d'être accusé d'avoir voulu empêcher une juste punition parce qu'elle regardoit son petit-fils, et blâmé ensuite de ne s'être pas opposé à l'éclat. Mais son plus grand malheur fut une conversation trop vive qu'il eut avec le cardinal Dubois, et que la disgrâce suivit bientôt. Ils étoient convenus d'une conférence ensemble en présence du cardinal de Bissy, pour se réunir, et pour faire cesser

l'éloignement qui paroissoit entre eux. Cet entretien eut un succès tout contraire, et ils se séparèrent plus mal que jamais. Le maréchal de Villeroy m'en parla très-succinctement à mon retour de Normandie, pendant que nous suivions le Roi à sa promenade dans une roulette poussée par les porteurs du Roi, dans laquelle nous étions seuls.

Ceux qui vouloient me nuire publièrent que j'avois animé le maréchal de Villeroy; en quoi ils connoissoient bien mal ma façon de penser, qui avoit toujours été de ne rien oublier pour engager le maréchal de Villeroy à éviter le malheur d'être éloigné de la personne du Roi. Cette disgrâce lui arriva le lundi 10 août. On commanda dès la veille quarante mousquetaires : Artagnan, leur capitaine lieutenant, eut ordre de se trouver chez le Régent après le lever du Roi. Le Régent dit à Sa Majesté qu'il la vouloit entretenir, et passa dans son cabinet. Le maréchal de Villeroy suivit : il prétendoit que sa charge de gouverneur du Roi l'obligeoit à ne le laisser jamais seul avec personne. Cette scène fut contée diversement.

Le Régent dit qu'il avoit prié le maréchal de s'éloigner; et que l'ayant refusé, il avoit dit que le respect l'empêchoit de s'expliquer sur cela en présence du Roi. Le maréchal de Villeroy dit que le Régent avoit parlé au Roi sur l'état des finances, et qu'il l'avoit assuré qu'à sa majorité elles seroient rétablies; que lui maréchal étoit entré dans la conversation, en louant le Régent de son travail et de ses soins.

Quoi qu'il en soit, le maréchal s'étant rendu chez le Régent sur les trois heures après midi, sans s'apercevoir de douze bas-officiers des mousquetaires qui

étoient dans la salle des gardes du corps du Roi, et qui le suivirent dans le temps qu'il descendoit, il entra dans l'appartement du Régent. Les portes furent fermées dans l'instant; et La Fare, capitaine des gardes du Régent, l'arrêta. Le maréchal demanda à parler au Régent; ce qui lui fut refusé. Sur cela il dit tout haut que le Roi ne savoit rien de ce qui se passoit, et demanda s'il ne lui seroit pas permis de le voir. On le fit entrer dans la chaise de M. Le Blanc, ministre de la guerre, sortir par le jardin, et descendre par le degré de l'Orangerie. Artagnan et deux officiers des mousquetaires se mirent dans un carrosse du Régent avec le maréchal, et trouvèrent au haut de l'avenue de Versailles les quarante mousquetaires qui le conduisirent à Villeroy, où beaucoup de gens allèrent le voir.

J'allai à Versailles le jour d'après que le maréchal de Villeroy eut été arrêté; et prenant congé du Roi pour aller passer six semaines dans mon château, le Roi, qui me marquoit beaucoup d'amitié, me dit de demeurer à Versailles. Mais il ne convenoit pas que je fisse ma cour régulièrement; et, au hasard de déplaire à Sa Majesté, je la suppliai de trouver bon que je m'en allasse à Paris.

Quatre jours après, l'évêque de Fréjus quitta la cour à trois heures après minuit : il ne prit congé du Roi ni du Régent, en cachant avec le plus grand soin son départ et sa retraite. Le Régent désapprouva fort cette conduite, et en parut agité. On envoya Le Pelletier-Desforts chez M. de Basville, où l'on crut que l'évêque de Fréjus s'étoit retiré; et l'on fit partir plusieurs personnes pour le chercher, et le faire re-

venir. Desforts le trouva à Courson : il vint aussitôt en avertir le Régent. Le Roi écrivit de sa main à l'évêque, pour l'obliger à retourner auprès de sa personne; et il y revint le troisième jour. Son départ et son retour furent blâmés par tous ceux qui ne savoient pas qu'il avoit déclaré que, quoiqu'il ne fût pas bien avec le maréchal de Villeroy, il prendroit cependant le parti de se retirer si on éloignoit du Roi ce maréchal. Dès que l'événement fut arrivé, il se crut obligé de tenir son engagement, à faire voir par sa retraite qu'il n'avoit aucune part aux résolutions prises contre le maréchal, et qu'il n'en avoit pas même eu de connoissance. Le courtisan, qui veut toujours donner de sinistres interprétations, n'en demeura pas persuadé; mais l'évêque, rappelé par le Roi et par le Régent, ne pouvoit se dispenser de suivre son premier devoir, qui l'attachoit à la personne du Roi.

Le 22 août, le cardinal Dubois fut déclaré premier ministre : il en prêta le serment au Roi le même jour. Le maréchal de Villeroy ne m'avoit parlé que confusément de la conversation qu'il avoit eue avec le cardinal Dubois, en présence du cardinal de Bissy; mais étant allé à Villeroy, le maréchal s'en ouvrit davantage à moi, sans néanmoins m'en rendre un compte exact. J'eus lieu de croire que le dessein qu'avoit formé le cardinal Dubois de devenir premier ministre avoit été le sujet de la conversation. Le maréchal me dit même : « On vouloit m'obliger de proposer au « Roi et le nouveau ministre, et l'ordre du conseil : « répondis que je consentirois à être de ce conseil brevet de non préjudice; mais que pour

« un premier ministre, je ne le croyois pas conve-
« nable, et que je ne le proposerois pas. » Il étoit donc certain que l'emploi de premier ministre avoit été proposé. Mes amis me mandèrent à ma campagne qu'il étoit surprenant que je ne vinsse pas faire mon compliment au premier ministre; on avoit même répandu que je ne le verrois ni ne lui écrirois : mais je n'aurois pas été raisonnable, n'ayant aucun sujet particulier de me plaindre du cardinal Dubois, de ne pas aller lui rendre, en qualité de premier ministre déclaré, ce que tout le monde lui devoit, surtout les princes du sang ayant été les premiers à lui rendre ce devoir.

J'allai donc à Versailles, et commençai par la visite du cardinal, qui avoit un rhumatisme très-violent. On le frottoit dans le temps que j'arrivai; ce qui l'empêcha de me recevoir sur-le-champ. J'allai chez l'évêque de Fréjus, où l'on vint m'avertir que le cardinal Dubois m'attendoit. J'en reçus toutes les honnêtetés possibles, et le nouveau ministre me dit qu'il auroit l'honneur de m'aller remercier. Je lui répondis que, de toutes les prérogatives de sa place, celle qu'il ignoroit peut-être le plus étoit de ne rendre aucune visite, et qu'ainsi j'espérois bien qu'il ne songeroit pas à me faire cet honneur. Le cardinal me dit que quand il n'en devroit pas à d'autres, ce ne seroit pas une raison pour l'en dispenser à mon égard.

La visite se passa avec une grande politesse de part et d'autre. Le cardinal me dit que le Régent le pressoit depuis plus d'un an de consentir qu'il fût déclaré premier ministre, mais qu'il s'en étoit toujours défendu. Il m'exhorta de demeurer à Versailles : je

m'en excusai, et retournai dans mon château. Le Roi me fit jouer à l'hombre avec lui toutes les fois qu'il y eut jeu, et m'ordonna de venir voir le siége d'un petit fort que l'on avoit élevé au haut de l'avenue qui va à Meudon. Je ne me pressai point de revenir; mais le Roi ordonna plusieurs fois au marquis de Villars, mon fils, de m'y engager. Enfin je me rendis à Versailles le 27 septembre. Le Roi me parla souvent de son fort, et me mena à toutes les attaques; et comme Sa Majesté jouoit deux reprises de brelan par jour, elle m'en mettoit toujours.

Le cardinal premier ministre me pria à dîner, et me combla de tant d'honnêtetés, que le bruit se répandit parmi les courtisans qu'on vouloit me donner une part considérable dans le gouvernement. Mais comme j'étois bien résolu de n'y pas entrer quand même on m'en presseroit, je retournai à Paris, pour ne me rendre à la cour qu'après le sacre, et seulement pour m'y montrer une fois tous les quinze jours. Ma seule inquiétude étoit que le jeune Roi, qui me marquoit de grandes bontés, ne prît mal mon éloignement de la cour; mais c'est sur quoi je ne pouvois lui expliquer mes raisons. Ainsi il n'y avoit d'autre parti à prendre pour moi que de m'exposer à l'impression que cela pouvoit faire dans l'esprit d'un jeune prince, qui seroit peut-être piqué de voir négliger en apparence les bontés qu'il vouloit bien faire paroître.

Pendant les premiers jours d'octobre on publia plusieurs arrêts de finance, tous fort à la charge du peuple. On fit enregistrer par la chambre des vacations une déclaration qui fixoit les impositions du des actes des notaires, et il se présenta des

partisans qui en offrirent jusqu'à onze millions par an : augmentation de revenus pour le Roi bien surprenante, outre tout ce qu'on tiroit d'ailleurs du royaume. Il y eut encore dans le même temps deux arrêts pour examiner les taxes de la chambre de justice, et pour les domaines.

Le cardinal de Bissy, qui étoit fort avant dans la confiance du cardinal Dubois, vint me voir le 10 octobre. Il m'assura fort de l'estime du premier ministre, et du désir très-sincère qu'il avoit de me donner une part considérable dans l'administration des affaires : il ajouta que le cardinal Dubois vouloit le bien de l'Etat, et que la plus grande marque qu'il en pouvoit donner, et la plus glorieuse pour lui, étoit de partager le maniement des affaires avec moi. Je répondis, avec les sentimens convenables à ceux que me déclaroit le premier ministre : « S'il veut employer à faire « le bien le pouvoir qu'il en a, il aura pour lui tous « les honnêtes gens du royaume : il ne faut que la « volonté et le pouvoir. Je crois l'une dans le cœur « de M. le cardinal ; mais cette première qualité, « toute grande qu'elle est, devient inutile si la se- « conde lui manque. Je vois le peuple, ajoutai-je, « chargé depuis deux mois de nouveaux impôts, et « très-onéreux : tels sont le rétablissement des char- « ges, et le tarif des actes des notaires. Je me serois « opposé à toutes les impositions si j'eusse été dans « le conseil : il est inutile de m'y mettre, puisque « je ne consentirai jamais d'y entrer aux dépens de « ma gloire, qui ne me permettra jamais de consentir « aux vexations et aux dissipations. Je vous prie donc « de bien remercier M. le cardinal Dubois, et de le

« prier d'attendre, pour me donner ces grandes mar-
« ques de confiance, que je sois assuré d'être en état
« de joindre le pouvoir à la bonne volonté. »

Quelques jours après, étant au Palais-Royal, le cardinal Dubois me tint des discours à peu près pareils à ceux que m'avoit tenus le cardinal de Bissy. Il me dit même qu'il y avoit eu des gens très-malintentionnés contre moi, et qui vouloient le faire parler; mais qu'on lui auroit plutôt coupé la langue que de lui faire proférer une parole opposée à la haute estime qu'il avoit pour mon mérite, et à la confiance que l'on devoit prendre en ma probité.

Le Roi partit de Versailles le 16 octobre. Je le trouvai comme il entroit aux Tuileries, entouré d'une grande foule. Il me dit : « M. le maréchal, j'ai un « présent pour vous dans mon poche, qui est mon « portrait. » Et dès qu'il fut entré dans son cabinet, il me donna une de ces petites pierres de composition qu'il faisoit, et où étoit son portrait.

Je partis le 17 de Paris, et dînai le 18 à Villers-Cotterets avec le cardinal Dubois, qui me renouvela plusieurs assurances d'estime et d'amitié, me priant de venir voir la fête que Son Altesse Royale préparoit pour le Roi; et qu'il me donneroit plutôt son appartement, si je n'étois pas bien logé. Je répondis à toutes ces honnêtetés comme on le doit à un premier ministre, dont la sagesse veut qu'on recherche les bonnes grâces, sans d'ailleurs entrer dans aucun engagement.

Tout étoit préparé pour le sacre à Reims avec la grande magnificence, et le cardinal premier ministre rien oublié pour la solennité de cette

cérémonie, la plus auguste de l'univers. Elle se fit le 25 octobre. J'y représentai le connétable, dont les fonctions sont les plus belles et les plus nobles; et j'eus la satisfaction d'entendre qu'une grande partie de la cour, toutes les troupes et le peuple, me souhaitoient la réalité de la place que je remplissois ce jour-là.

De son côté, le jeune Roi me marquoit toujours beaucoup de bonté; et comme, le jour du sacre, il étoit question à son petit coucher des cérémonies de la journée, je lui dis en peu de paroles ce que j'avois fait connoître au feu Roi sur les justes raisons que j'avois eues de prétendre à l'épée de connétable. Il m'écouta avec beaucoup d'attention; et quand il fut dans son lit, il me dit : « Bon soir, M. le connétable. » Le cardinal Dubois me pria deux fois à manger chez lui, et me raconta qu'il avoit dit au Roi que l'épée de connétable ne pouvoit être en de meilleures mains que les miennes. Je le remerciai de sa politesse, ne me flattant pas qu'elle pût, dans le moment présent, avoir d'autres suites.

La duchesse de Lorraine s'étoit rendue à Reims avec trois princes et deux princesses très-bien faites, et de figure aimable. Le prince de Portugal y étoit, de même que plusieurs princes et seigneurs de l'Empire, qui vinrent dîner chez moi.

Le 26, le Roi alla à cheval à Saint-Remy : les maréchaux de France, aussi à cheval, marchoient immédiatement devant le Roi. Le 27, il fit chevaliers de l'Ordre M. le duc de Chartres et M. le comte de Charolois. Les chevaliers se trouvèrent à cette cérémonie en habits de l'Ordre; mais le nombre en étoit

médiocre : on n'en compta que dix. Le Roi alla voir les troupes le 28, et le 29 il toucha près de deux mille cinq cents malades des écrouelles. Le 30, il alla coucher à Fismes, et le 31 à Soissons : il y resta le jour de la Toussaint, et se rendit le 2 novembre à Villers-Cotterets.

Son Altesse Royale m'ayant prié de voir les fêtes qui étoient préparées, je m'y rendis le même jour que le Roi, et trouvai qu'on m'avoit destiné un logement de trois chambres pour moi seul sous l'appartement du Roi, pendant que les principaux étoient logés deux à deux. Le cardinal premier ministre me renouvela dans cette occasion beaucoup de marques d'estime et de confiance. La fête fut d'une magnificence sans égale; mais en la louant je ne pus m'empêcher de dire à Son Altesse Royale et au premier ministre que c'étoit dépenser prodigieusement pour donner une très-mauvaise leçon au jeune Roi, auquel on devoit craindre d'inspirer le goût du luxe en l'excitant par des exemples.

J'avois déjà prié M. le duc de m'excuser si je n'allois pas à Chantilly; mais ce prince m'en pressa si fortement, que je ne pus le refuser. Il changea même les logemens, pour m'en donner un des plus beaux et des plus près de l'appartement du Roi. Les magnificences à Chantilly furent excessives : je me dispenserai d'en faire ici le détail, parce qu'on les trouvera bien décrites ailleurs; je me contenterai de dire qu'il n'y en a jamais eu de si somptueuses. La veille du départ de Chantilly, pendant que je jouois dans la chambre de la duchesse avec le duc d'Antin, Imbert, premier valet de chambre de Son Altesse Royale,

vint me demander, de la part du cardinal Dubois, où il pourroit m'entretenir. Nous eûmes une assez longue conversation ensemble, dans laquelle le ministre me donna de nouvelles assurances de l'envie qu'il avoit d'établir une solide intelligence avec moi.

Le Roi partit de Chantilly le 9, et séjourna le 10 à Paris; le soir, il joua un piquet avec moi jusqu'à son coucher. La même chose arriva le jour d'après, et en jouant le Roi me pressa d'aller à Versailles; mais je suppliai Sa Majesté de vouloir bien m'en dispenser. Le jour suivant, le Roi reçut des harangues de toutes les cours souveraines, de l'Université, et de l'Académie française, dont je me trouvai être le chancelier ce mois-là. Cette circonstance me donna occasion de dire au Roi : « Me voilà donc, en quinze jours, con-« nétable de France, et chancelier de l'Académie. Il « est fâcheux que la dernière charge soit la plus « solide. »

Le Roi partit le 10 pour Versailles, où je n'allois que tous les quinze jours, n'y ayant point de logement. Le cardinal Dubois voulut m'entretenir, tant sur des matières qui regardoient la guerre que sur quelques négociations, me marquant toujours un grand désir d'être en parfaite intelligence avec moi. Le premier ministre ordonna à tous les secrétaires d'Etat de venir lui rendre compte de leurs départemens, et leur marqua les jours et les heures auxquels il leur donneroit audience, aussi bien qu'au contrôleur général. Il fut reçu à l'Académie, et harangué par le sieur de Fontenelle.

Madame, mère du Régent, mourut le 8 décembre avec beaucoup de fermeté. Cette princesse avoit de

très-bonnes et de très-grandes qualités : elle étoit attentive à marquer une flatteuse distinction aux personnes qu'elle estimoit en mériter par leur naissance, par les dignités, ou par le mérite personnel; et cette distinction, toujours respectable, l'étoit encore plus dans des temps où tout étoit confondu.

En qualité de doyen du tribunal des maréchaux de France, j'employai la plus grande sévérité à punir les querelles. Je fis condamner à quinze ans de prison un gentilhomme de Montreuil qui avoit donné des coups de bâton à un autre; et parce que les jeux de Paris donnoient occasion à une infinité de querelles, je demandai et j'obtins du Régent qu'ils seroient défendus même dans les maisons royales à Paris, où il y en avoit trois qui rendoient plus de cinquante mille écus par an. Un pareil réglement m'attira l'indignation de ceux qui avoient ces jeux; mais le bien public étoit avant tout dans mon cœur. Les défenses furent faites le 30 décembre.

[1723] Il arriva alors entre mademoiselle de Charolois et la duchesse d'Humières une très-vive dispute à l'enterrement de Madame à Saint-Denis. Cette princesse, pour se venger, s'attaqua au corps des ducs : elle réveilla la vivacité de madame la duchesse sa mère et celle de M. le duc son frère, qui mena M. le duc de Chartres et M. le prince de Conti chez M. le Régent, pour parler tous ensemble contre les ducs, et pour engager le Roi à quelque résolution fâcheuse. La noblesse d'ailleurs, irritée sans aucune raison et contre ses propres intérêts, vouloit profiter de cette occasion pour faire perdre aux ducs quelques de leurs prérogatives. Accompagné de

M. le maréchal de Berwick, je parlai à M. le duc d'Orléans, et lui dis que tous les ducs étoient bien résolus à marquer toujours un très-grand respect à messieurs les princes du sang; mais que s'ils attaquoient quelques-unes de leurs prérogatives, dont Son Altesse Royale étoit mieux informée que personne, c'étoit aller contre son intérêt à elle-même; que par exemple les ducs n'avoient qu'un tabouret chez elle, et que si les princes du sang ne donnoient plus le fauteuil, ils s'égaloient par là aux fils de France.

Son Altesse Royale entendit fort bien ces raisons; et comme elle étoit d'ailleurs informée des usages, elle dit qu'elle n'y changeroit rien; mais que si la duchesse d'Humières avoit manqué à mademoiselle de Charolois, il étoit très-juste qu'elle lui en fît des excuses. Je répondis que j'y consentois, rien n'étant plus raisonnable. Ainsi les excuses furent faites, et l'on n'innova rien contre les pairs.

Le cardinal Dubois, au retour du sacre, avoit pris l'habitude d'entrer avec le Régent à la fin de l'étude que le Roi faisoit le matin; et, en présence de M. le duc, du duc de Charost et de l'évêque de Fréjus, il apportoit un mémoire, dont la lecture n'étoit que d'un peu plus d'un quart-d'heure. Ces mémoires contenoient de courtes instructions pour commencer à informer le Roi de plusieurs détails sur la guerre, sur les négociations et sur les finances. Dès le commencement de l'année, le Régent, après l'étude du soir, entroit seul. Tout se retiroit, et il rendoit un autre compte au Roi sans témoins.

Comme le temps de la majorité approchoit, les

intrigues furent vives. Retenu par un rhume, j'évitai d'aller à la cour, ne voulant pas qu'on pût me croire aucune intention sur les changemens qui pouvoient arriver à la majorité. Cependant le plaisir que je pouvois faire aux Provençaux qui s'étoient distingués en servant utilement leur pays pendant la peste me porta à me rendre à Versailles pour une conférence qui devoit se tenir au sujet des grâces que le Roi vouloit leur faire. J'y allai donc le 30 janvier, et j'eus le même jour une très-longue conversation avec le premier ministre, qui me confioit plusieurs résolutions prises tant pour les affaires étrangères que pour celles qui regardoient l'intérieur du royaume. Il fut question dans cette conversation des grâces qu'on pouvoit faire aux Provençaux, de celles que demandoient les courtisans, et du choix tant des maréchaux de France que des chevaliers de l'Ordre et des ducs que l'on devoit faire.

Je dis ma pensée au ministre sur toutes ces diverses prétentions, et le cardinal me répondit : « Je « me trouve très-heureux de penser comme vous; et « si cela étoit autrement, la première chose que je « ferois seroit d'aller m'enfermer une heure pour « examiner le tort que je pourrois avoir de me trou- « ver des sentimens opposés aux vôtres. » Enfin, dans cette conversation comme dans plusieurs autres, le premier ministre n'oublia rien pour me donner les témoignages d'une grande confiance, et de la plus singulière considération.

La continuation de mon rhume et le temps fâcheux m'obligèrent à ne coucher qu'une nuit à Versailles; je ne me trouvai point à la procession des

chevaliers de l'Ordre, qui se fait le jour de la Chandeleur. Le Roi me parla avec beaucoup de bonté, et me dit que j'avois été bien long-temps sans venir à Versailles.

Le 7 février, ce prince eut une grande foiblesse à la fin de la messe, et même il perdit connoissance pendant une minute. L'évêque de Fréjus lui ayant donné de l'eau des Carmes, il revint de sa foiblesse, dont la cause étoit d'avoir trop mangé. Toutes les raisons vouloient qu'on lui donnât un lavement : il ne le voulut pas prendre. Sa santé parut bonne; et quoiqu'il fît un froid très-violent, il voulut s'aller promener sur les toits du château. La nuit du lundi, il eut la fièvre, qui se fortifia le soir; de manière que l'on envoya plusieurs courriers à M. le duc d'Orléans, qui étoit venu passer les jours gras à Paris. Il étoit au bal quand les courriers arrivèrent : M. Le Blanc l'en fit sortir sur les six heures du matin, et deux heures après Son Altesse Royale partit pour Versailles.

Le Roi eut la fièvre tout le mardi. On le saigna; un lavement qu'il prit fit un grand effet. La nuit du mardi au mercredi se passa très-bien, et une légère purgation qu'il prit acheva de le guérir; en sorte que je le trouvai le mercredi des Cendres en très-parfaite santé, et très-gai dans son lit. La nuit du mercredi au jeudi fut encore meilleure, et le matin le Roi s'amusoit dans son lit à vendre une petite boutique de bijoux, et me fit acheter assez cher quelques bagatelles. Il me donna sur le marché un petit berceau pour ma belle-fille, qui étoit prête à accoucher.

Cette petite indisposition du Roi, qui arriva après un assez long évanouissement, donna de très-vives inquiétudes : elle venoit d'indigestion. Cependant le voyage que le Roi devoit faire à Paris fut différé du lundi au samedi 20. Le Roi joua au piquet avec moi le jeudi, et me donna rendez-vous le samedi à cinq heures du soir, à son arrivée à Paris, pour continuer sa partie; et tout le temps que la cour fut à Paris, le Roi joua deux ou trois fois par jour au piquet ou au trictrac avec moi.

Le lundi 22, le Roi alla tenir son lit de justice au parlement, les séances à l'ordinaire. Les cardinaux ne s'y trouvèrent pas. Les trois nouveaux ducs, qui étoient messieurs les ducs de Biron, Lévis et La Vallière, prêtèrent leur serment en présence du Roi. Sa Majesté fit un discours de très-peu de paroles, pour marquer que, suivant la loi de l'Etat, elle venoit déclarer qu'elle vouloit désormais en prendre le gouvernement. M. le duc d'Orléans fit au Roi un discours très-beau, à la fin duquel il lui baisa la main avec une très-profonde révérence. Messieurs les princes du sang et les pairs saluèrent de leur place. Après cela, le Roi lut un petit discours par lequel il déclaroit M. le duc d'Orléans président de ses conseils, et confirmoit le cardinal Dubois en sa place de premier ministre.

Le garde des sceaux fit un très-long discours et assez mauvais, voulant imputer au caractère des Français le peu de succès du système de Law. Le premier président en lut un, dans lequel on trouva de la dignité; l'avocat général Blancménil parla aussi assez long-temps. Ce jour même, le premier président

donna un grand repas, où je fus invité avec la maréchale mon épouse.

Cependant on donna une forme au gouvernement. Le conseil d'Etat fut établi sous le Roi, composé de messieurs le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le cardinal Dubois, premier ministre; de l'évêque de Fréjus, précepteur du Roi. Les conseils de finance furent réglés, et le sieur Desforts eut une place de conseiller au conseil royal, pareille à celle de M. Fagon. Les conseils des dépêches furent composés de secrétaires d'Etat : le prince de Conti fut admis à ce conseil, et à celui des finances. Il fut établi que le Roi signeroit toutes les ordonnances de finance; mais M. le duc d'Orléans portoit ces ordonnances à signer lorsqu'il étoit seul avec Sa Majesté; et à certaines heures le duc d'Orléans et le cardinal premier ministre rendoient compte au Roi seul de ce qu'ils vouloient; en sorte qu'ils demeuroient seuls les maîtres des plus essentielles décisions.

Il s'éleva alors une affaire très-importante. Depuis quelques mois le désordre dans les finances de la guerre avoit obligé le Régent et le cardinal Dubois à ordonner aux frères Paris de travailler à éclaircir des comptes sur cette matière qui étoient très-embarrassés. Les trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, nommés Sauroy et de La Jonchère, eurent ordre de leur remettre leurs registres paraphés. On donna ordre aux trésoriers particuliers des provinces d'envoyer leurs registres paraphés de même; et ces premières connoissances donnèrent lieu de croire un très-grand désordre dans cette administration, l'une des plus importantes dans les affaires d'Etat.

M. Le Blanc, ministre et secrétaire d'Etat, forma une demande de quarante-trois millions d'une part, et de trois millions de l'autre, pour payer les dettes de la guerre. Ces sommes parurent si exorbitantes, outre les fonds prodigieux que la guerre avoit touchés tous les ans, que M. le duc d'Orléans et le cardinal premier ministre furent obligés de donner une première attention à des abus si prodigieux. Cependant M. le duc d'Orléans avoit peine à faire pousser une affaire qui pouvoit devenir dangereuse au ministre de la guerre, qu'il vouloit conserver : il résolut donc de la faire traiter devant lui, et pour cela il fit trouver dans son cabinet les deux trésoriers généraux, le sieur Couturier, le ministre de la guerre, le maréchal de Berwick, entièrement dévoué à celui-ci, et Paris-Duverney seul, qui, quoique étonné de trouver pour ainsi dire une armée en bataille devant lui, répondit avec fermeté : mais ses adversaires se trouvant plus forts par le nombre, et prenant la parole à tout moment, Duverney vit bien que la partie n'étoit pas bonne pour lui. Le duc d'Orléans, inclinant pour le parti le plus nombreux, se déclara en faveur du ministre et de ses adhérens : il dit tout haut, le jour d'après, qu'il avoit voulu examiner l'affaire par lui-même, et qu'elle étoit peu importante. Le ministre de la guerre et les trésoriers chantèrent victoire, et les Paris furent traités de calomniateurs. Cette injure, insupportable à des gens de bien, les porta à présenter une requête pour demander des commissaires. Le duc d'Orléans mieux informé, et le cardinal Dubois instruit à fond, crurent devoir écouter encore les Paris. Il fut délibéré au conseil du Roi si on leur donneroit

des commissaires. Il n'étoit pas possible d'en refuser à des gens qui avoient examiné les comptes par ordre du ministre, et qui prétendoient faire voir clairement que le Roi étoit trompé de plus de vingt millions dans l'administration des deniers de la guerre. Il fut donc décidé que l'on composeroit une commission de gens de guerre et de robe, à la tête de laquelle on voulut me mettre. Je m'en défendis opiniâtrément, et j'envoyai deux courriers au cardinal premier ministre, pour me dispenser d'accepter cette place. Les ordres du Roi furent absolus; et le sieur de Basville, conseiller d'Etat, homme d'un mérite distingué, vint chez moi me représenter qu'une personne de mon caractère ne pouvoit s'en dispenser. D'un autre côté, le cardinal me représenta vivement que quand il étoit question d'une des plus importantes commissions de l'Etat, à la tête de laquelle on vouloit un homme dont la probité connue et respectée pût imposer au public, je ne devois pas m'y refuser; en sorte que, pressé par ces raisons, je consentis à ce qu'on me demandoit.

Il y eut après cela de grandes contestations entre les lieutenans généraux et les conseillers d'Etat. Les trésoriers généraux, et le ministre de la guerre à leur tête, récusèrent M. de Ravignant, lieutenant général, et messieurs *** (1) et d'Aube. Le dernier refusa d'être de la commission, puisqu'il étoit récusé. Les conseillers d'Etat, qui étoient messieurs Desforts et Machault, refusèrent de marcher après les lieutenans généraux, et ne voulurent pas même entrer dans l'expédient trouvé par Son Altesse

(1) Ce nom est en blanc dans le manuscrit. (A.)

Royale pour confondre les rangs : ainsi ils se retirèrent.

Dans ce même temps, la princesse de Condé mourut subitement, et laissa plus de douze millions. Le comte de Charolois avoit fort espéré d'avoir la meilleure part à cette succession, et n'oublia rien pour engager sa grand'mère à faire quelque disposition. Mais sa foiblesse naturelle, augmentée par sa maladie, la rendit insensible à tout. On apprit le 20 mars la naissance d'un petit-fils du roi de Sardaigne, et peu de jours après la mort de la princesse de Piémont; ce qui causa dans le même temps une grande joie et une grande douleur à la cour de Savoie.

Sur la fin du même mois, j'assemblai chez moi les commissaires qui devoient décider l'affaire des trésoriers généraux, et le sieur d'Ombreval, procureur général de la commission, leur fit signifier l'arrêt par un greffier.

Les conseillers d'Etat s'étant retirés, comme je l'ai dit, pour n'être pas précédés par les lieutenans généraux, il restoit très-peu de juges. Je mandai au cardinal Dubois qu'il ne convenoit pas que le public pût penser qu'une affaire de l'importance dont il s'agissoit fût décidée par deux ou trois hommes de guerre ignorans en calculs de finance, à la tête desquels on me mettroit avec justice, et par deux ou trois maîtres des requêtes que ce même public voudroit croire inclinés au parti victorieux. Je demandai donc que le nombre des commissaires fût augmenté de cinq ou six juges des plus éclairés, pris parmi les gens de guerre et dans le conseil d'Etat; ce qui fut accordé. On nomma le comte de Bussy et le marquis de Beau-

veau, lieutenans généraux et directeurs généraux, avec trois autres maîtres des requêtes. Ainsi il y eut douze juges, outre le sieur d'Ombreval, procureur général de la commission, et maître des requêtes.

La première séance fut tenue le 6 avril. Je dis aux trésoriers, en pleine assemblée, qu'ils avoient un intérêt essentiel qu'il n'y eût aucun retardement de leur part sur la décision d'une affaire où leur réputation étoit commise : premièrement, parce qu'un comptable doit toujours être prêt à rendre compte; en second lieu, parce qu'il y avoit près d'un an qu'ils étoient avertis; et enfin parce qu'ils avoient tellement publié que leur conduite étoit exempte de tout reproche, qu'il devoit leur être bien facile de le faire connoître à leurs juges et au public.

Cependant ils commencèrent par prendre des avocats du conseil les plus habiles en procédures, et les plus propres à former les obstacles qui pouvoient faire tirer les affaires en longueur. Pour aller en avant, on demanda un nouvel arrêt, qui donnoit aux juges le moyen d'accélérer en leur donnant tout pouvoir. La seconde séance se tint le 20 avril, et la troisième fut indiquée au 10 mai.

Dans cet intervalle, l'affaire des princes légitimés fut décidée; et, par une déclaration du Roi enregistrée au parlement, il fut dit que les princes légitimés ne traverseroient plus le parquet au parlement; qu'à la cour ils auroient les honneurs des princes du sang pour le service, et les gardes du corps prenant les armes; que les ambassadeurs ne les visiteroient plus; que les enfans de M. du Maine auroient le rang que le feu Roi avoit donné à M. de Vendôme; que ses

petits-fils seroient à leur rang de pair, conformément à l'érection de leur pairie. La duchesse d'Orléans fut très-affligée de voir ainsi déchoir ses frères et ses neveux; mais il faut avouer que la tendresse du feu Roi pour ses enfans l'avoit porté à leur accorder des grâces si excessives, qu'il étoit difficile qu'elles pussent se soutenir.

Après la mort du feu Roi, il y avoit eu un arrêt du conseil de régence pour régler les diverses prétentions du grand écuyer de France et du premier écuyer, auquel on conserva l'indépendance : mais à la mort du marquis de Beringhen, qui arriva alors, le comte d'Armagnac, grand écuyer, se servit du crédit du duc de Noailles, après le mariage du prince Charles avec la fille aînée de ce duc, pour obtenir un arrêt qui rétablît les anciens droits du grand écuyer de France, dont l'autorité étoit égale sur les deux premiers écuyers de la grande et de la petite écurie; mais il fut convenu que ce dernier arrêt ne seroit pas connu. Le prince Charles en obtint la confirmation en 1721, aux conditions pareillement de ne le faire connoître qu'après la mort du marquis de Beringhen, premier écuyer. Elle arriva le premier mai, et tout aussitôt le prince Charles donna les ordres à la petite écurie. Les officiers refusèrent de les recevoir, et furent maltraités par le prince Charles. La famille de Beringhen, peu considérable par elle-même, mais soutenue par beaucoup d'alliances, résista à cet arrêt, et demanda des commissaires au Régent; usage que ce prince établit depuis la majorité, pour être moins chargé de décisions.

Il s'éleva dans le même temps une accusation

contre les principaux commis qui avoient travaillé aux liquidations, et l'on découvrit qu'il avoit été volé près de trois mille actions. Le dessein de perdre les Paris donna grande force à cette accusation, quoiqu'ils eussent averti de ce désordre plus de deux mois auparavant; mais comme les commissaires pouvoient avoir quelque part aux malversations, après avoir satisfait à leur devoir, ils se tenoient en repos. Le cardinal Dubois, averti des friponneries, gronda les Paris, qui répondirent qu'ils pousseroient l'affaire quand ils en auroient l'ordre; et le dernier avril on mit à la Bastille six des principaux commis. Les commissaires qui étoient soupçonnés étoient cinq maîtres des requêtes, dont deux étoient l'abbé Clément et Thalouet. Les trois autres, ou moins coupables, ou protégés, ne furent ni convaincus ni punis.

La source de la friponnerie vint de ce que plusieurs particuliers, se plaignant avec raison de ce qu'on leur faisoit perdre aux liquidations, demandèrent justice au Régent. Ce prince accorda des supplémens, que les commissaires ordonnoient sur les ordres de la cour, que l'on tenoit secrets; et l'on prétendit que ces commissaires, après avoir rempli les ordres du Régent, en passèrent pour eux-mêmes, et que les commis qui exécutoient leurs ordres sur les grâces accordées par le Régent, voyant que les commissaires se traitoient favorablement, crurent se devoir à eux-mêmes une pareille indulgence.

Le cardinal Dubois m'en parla; je le louai sur sa régularité, et je lui dis : « Lorsque les maîtres veu-
« lent rendre justice, il faut qu'elle éclate. Si, au lieu
« de donner ces supplémens, on avoit fait une liste

« des gens trop durement traités; si cette liste eût « été arrêtée au conseil, et rendue publique, on « n'auroit pas songé aux malversations : mais ces « grâces secrètes sont devenues la source et l'occa- « sion des friponneries. »

Le 10 mai, M. d'Argenson, lieutenant général de police, arrêta à deux heures après minuit Thalouet, maître des requêtes, et le fit mener à la Bastille. C'étoit un homme fort à la mode, jouant gros jeu et très-heureusement, faisant la plus grande chère et la plus délicate, lié de commerce, même intime, avec des gens de la première considération. Il étoit chez moi quatre heures avant que d'être arrêté. Je lui parlai sur les mauvais bruits qui le regardoient : il me répondit avec la plus grande tranquillité. Ce qui détermina son emprisonnement, c'est qu'il dit publiquement qu'il n'avoit rien fait que par ordre. Comme il étoit fort ami du contrôleur général, celui-ci se trouvant soupçonné dit au Régent que les ordres dont Thalouet parloit ne pouvoient partir que de Son Altesse Royale, du cardinal Dubois, ou de lui; que Son Altesse Royale et le cardinal disoient n'en avoir donné aucun; par conséquent que c'étoit lui seul contrôleur général sur qui pouvoient rouler les soupçons, et qu'il demandoit que Thalouet fût arrêté sur-le-champ. Il est certain que si Thalouet s'étoit sauvé, le contrôleur général auroit été soupçonné. Celui-ci me rendit compte de toute sa conduite : je ne pus que l'approuver, quoique je m'intéressasse à Thalouet, que j'avois cru jusqu'alors incapable de bassesse.

On nomma quinze commissaires, savoir, quatre conseillers d'Etat et onze maîtres des requêtes. Il y

eut, de la part des maîtres des requêtes arrêtés, quelques représentations assez foibles sur leur privilége de n'être jugés que les chambres assemblées.

Le 17 mai, le Roi me donna le logement que quittoit M. de Charolois, et le même que le feu Roi m'avoit donné, qui avoit été occupé par monseigneur le Dauphin. Cette grâce eut l'air de faveur de la part du Régent, qui depuis quelques mois me marquoit des sentimens de grande confiance, et quelque regret de n'avoir pas suivi les bons conseils que je lui avois donnés dans tous les temps.

Le 27 mai, à une heure après minuit, le sieur de La Jonchère fut arrêté par lettre de cachet, et mené à la Bastille. Le sieur de Vattau, maître des requêtes, et rapporteur de la commission à la tête de laquelle j'étois, fit mettre le scellé dans le moment sur les papiers du sieur de La Jonchère; et Duplessis, frère du sieur de Montargis, fut chargé de l'extraordinaire des guerres.

Le 28, Son Altesse Royale me dit qu'il n'avoit eu aucune part à l'emprisonnement de La Jonchère, mais que de très-justes craintes qu'il ne sortît du royaume avoient porté le ministre à le faire arrêter; et il est certain que l'on voyoit déjà assez de désordres dans sa régie pour donner lieu à cette précaution. Le cardinal en signa les ordres avec un si grand secret, que M. Le Blanc, ministre de la guerre, n'en fut pas averti; ce qui lui fut une extrême mortification.

Les premiers jours de juin, M. d'Argenson interrogea La Jonchère à la Bastille, et les interrogatoires furent l'un de douze, et l'autre de quatorze heures

de suite. La Jonchère se troubla, se coupa, et nomma enfin les plus coupables de ceux qui avoient part à ses malversations; mais il déclara que s'ils étoient nommés dans son interrogatoire, il ne le signeroit pas.

Le Régent informé des nouvelles découvertes, et le premier ministre trouvant de nouvelles preuves, ils crurent devoir donner un nouvel arrêt pour autoriser la commission, et lui ordonner de juger en dernier ressort.

On a déjà remarqué qu'elle m'avoit fait tant de peine, que, pour me défendre de l'accepter, j'avois fait trois représentations différentes : mais comme je la voyois devenir encore plus fâcheuse, j'écrivis d'abord au premier ministre, pour le prier d'en changer l'ordre. Le Régent persistant à désirer que j'en fusse le chef, j'allai trouver le cardinal Dubois à Meudon; je lui dis : « Puisque, par les divers interrogatoires « de M. d'Argenson à La Jonchère, il est convenu « de ce qu'il y a de plus important, le délit étant « connu, il n'est plus question pour moi que d'auto- « riser de mon nom une procédure criminelle; ce « qui ne convient pas à ma dignité. Je sais bien que « tout homme d'honneur et tout bon citoyen doit « regarder comme un premier devoir de faire décou- « vrir, arrêter et punir des désordres qui vont à la « ruine de l'Etat; mais ces éclaircissemens une fois « assurés, je croirois aussi que le courtisan passeroit « bientôt de la satisfaction de voir le délit éclairci à « celle d'improuver, s'il étoit possible, la conduite « de l'homme de bien, dont la réputation, quoique tablie, ne doit jamais s'exposer à la malignité

« du public; et qu'enfin tout homme d'honneur doit « être attentif à éviter non-seulement ce qui est mal, « mais encore tout ce qui peut être estimé tel, même « sans aucun fondement. » Après avoir exposé toutes ces raisons, je me retirai de la commission, malgré de très-fortes représentations du ministre, qui craignoit qu'une affaire si importante, et qui intéressoit des personnes puissantes à la cour, ne fût pas aussi fidèlement conduite dans un autre tribunal. Les trois lieutenans généraux se retirèrent aussi, et l'on mit à leur place trois conseillers d'Etat, qui étoient Châteauneuf, de Harlay et d'Herbigny.

On apprit le 7 mai la mort de l'aîné des enfans du duc de Lorraine, qui étoit grand et fort bien fait. Il partoit pour la cour de l'Empereur, dont on croyoit qu'il épouseroit la fille aînée, et par conséquent la présomptive héritière de tous les biens de la maison d'Autriche.

La Jonchère pressé, et désespérant de sa grâce s'il n'avouoit tout, découvrit encore plusieurs mystères d'iniquité; et ses diverses malversations furent éclaircies au point que le duc d'Orléans, malgré un assez grand attachement pour Le Blanc, secrétaire d'Etat et ministre de la guerre, lui fit donner ordre, le premier juin, de s'éloigner de Paris. Il alla à Don, terre du marquis de Tresnel, son gendre. Breteuil, maître des requêtes, et intendant du Limosin, eut le même jour la place de secrétaire d'Etat par commission, comme Le Blanc l'avoit exercée.

J'avois proposé pour la place de secrétaire d'Etat de la guerre d'Angervilliers, conseiller d'Etat, et intendant d'Alsace. Il avoit servi d'intendant dans les

armées que j'avois commandées, et il étoit estimé le plus propre à cet emploi. Le premier ministre donna pour raison de son exclusion ses trop étroites liaisons avec le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le maréchal d'Uxelles, suite des mauvais offices qu'on lui avoit rendus sans fondement.

Le cardinal Dubois m'expliqua toute sa conduite avec Le Blanc depuis plusieurs années, et se plaignit de n'avoir pas trouvé en lui la reconnoissance et l'ouverture de cœur à laquelle il étoit obligé dans les derniers temps. Il ajouta qu'il l'avoit averti, il y avoit plus de quinze mois, des désordres de l'extraordinaire des guerres.

Le duc de Chartres refusa pour lors de travailler sur l'infanterie avec le nouveau secrétaire d'Etat; et Son Altesse Royale l'ayant approuvé, le duc de Chartres dit à plusieurs colonels d'infanterie de n'adresser plus aucun mémoire au secrétaire d'Etat, et manda aux commis de la guerre de venir recevoir ses ordres. M. le duc et le cardinal Dubois représentèrent à M. le duc d'Orléans que c'étoit dégrader le secrétaire d'Etat qui avoit le département de la guerre, et il fut décidé que le duc de Chartres travailleroit avec lui.

Le 10 juillet, l'ambassadeur d'Espagne vint me trouver, et m'apporta une lettre très-agréable du roi d'Espagne, par laquelle Sa Majesté Catholique me mandoit que, n'ayant jamais perdu le souvenir des services signalés et distingués que j'avois rendus aux deux couronnes, il me faisoit grand d'Espagne de la première classe, pour moi et pour toute ma maison. J'allai le jour d'après à Meudon, pour avoir l'hon-

neur de rendre compte au Roi et à Son Altesse Royale d'une grâce qui m'étoit d'autant plus sensible qu'elle me donnoit lieu de faire deux branches dans ma maison avec des dignités.

Le 15 juillet, les commissaires s'assemblèrent le matin à huit heures, pour l'affaire de Thalouet et des commis du *visa*. L'abbé Clément, conseiller au grand conseil, fut mis à la Bastille par ordre du Roi, et décrété le même jour de prise de corps par les commissaires, pour le même sujet qui faisoit le procès de Thalouet et des commis de la banque. Les commissaires s'assemblèrent le même jour depuis midi jusqu'à cinq heures et demie du soir, pour l'affaire de La Jonchère. Le marquis de Belle-Ile et le chevalier son frère furent décrétés d'ajournement personnel, et d'abord il y eut sept voix qui allèrent à décréter aussi M. Le Blanc : on prétendit même que, sans l'adresse de Châteauneuf, conseiller d'Etat et chef de la commission, il auroit été décrété d'ajournement personnel.

Le marquis de Belle-Ile fut interrogé trois fois, et Son Altesse Royale fit des réprimandes à messieurs de Châteauneuf et d'Herbigny sur la partialité qu'ils avoient fait paroître dans la première assemblée en faveur de M. Le Blanc et de M. de Belle-Ile. On proposa en même temps d'augmenter de cinq le nombre des commissaires, parce que deux s'étoient retirés; mais l'indisposition du cardinal premier ministre mit quelque lenteur dans la commission, et les sollicitations pour Belle-Ile étoient très-pressantes.

Le mal du cardinal augmenta, et l'on fut obl
le faire porter à Versailles le 9 août.

quelle il avoit résisté très-long-temps, et que les médecins et les chirurgiens ne crurent pas pouvoir être différée sans un péril manifeste, fut faite le même jour par La Peronnie. Une demi-heure après, il y eut un tonnerre violent; ce qui rend toute plaie très-dangereuse. L'abattement dans lequel étoit le cardinal n'avoit pas besoin de cet accident. Il s'étoit confessé en arrivant de Meudon, et le 10 il mourut sur les cinq heures du soir, sans avoir fait aucune disposition des biens qu'il pouvoit laisser, ni pour sa famille ni pour ses domestiques.

Etant allé au petit coucher du Roi à Meudon, le duc d'Orléans vint le soir chez le Roi, contre son ordinaire. Il me tira à part, et m'apprit la résolution où il étoit de se faire premier ministre, avec une patente du Roi; et que M. de Morville étoit destiné aux affaires étrangères. Il entra dans le détail de certaines négociations dont il savoit que le cardinal Dubois avoit conféré avec moi. Le 11, le duc d'Orléans prêta le serment de principal ministre, M. de Morville pour les affaires étrangères, et M. de Maurepas pour la marine, jeune homme de vingt ans, mais de beaucoup d'esprit.

Le cardinal Dubois avoit fait une fortune surprenante en très-peu de temps, et conservoit un grand ascendant sur l'esprit de son maître, dont il avoit été sous-précepteur. On lui trouvoit beaucoup d'esprit, mais il avoit mauvaise réputation pour les mœurs. Son maître avoit été le premier à en parler assez mal; mais sitôt que ce cardinal n'eut plus d'autre intérêt celui de l'Etat, il y parut entièrement dévoué, hant l'amitié et l'approbation des honnêtes gens,

et voulant, disoit-il, punir les fripons. Enfin sa mort fut regardée comme une perte dans la conjoncture présente (1).

Le cardinal m'avoit fait beaucoup d'avances, et recevoit avec grande confiance les conseils que je lui donnois, tant sur les affaires étrangères que pour l'état de la guerre, qui étoit dans la plus grande confusion. Il s'étoit donné un brevet de retenue de cinq cent mille francs sur la charge de secrétaire d'Etat, qui n'étoit que commission; et une de trois cent mille livres sur celle de surintendant des postes. Breteuil paya le brevet de cinq cent mille livres pour la charge de secrétaire d'Etat, et Son Altesse Royale conserva les postes. Ces deux sommes firent un capital à M. Dubois, frère du cardinal, honnête homme, et qui, ayant fait autrefois la profession de médecin, étoit toujours demeuré dans un état de modestie conforme à sa naissance.

Le Roi revint le 13 à Versailles, et je m'y établis dans l'appartement du duc de Berri, que le Roi m'avoit rendu.

Le duc d'Orléans parut bientôt consolé de la mort du cardinal. Il fit revenir Nocé, que le cardinal avoit fait exiler, et employa les premiers jours à voir tous les papiers que les commis du cardinal lui apportèrent. La lecture de plusieurs put ne lui être pas agréable. La plupart furent brûlés, et il conserva presque tous ses commis. Ce prince eut dans le même temps

(1) On devroit s'étonner du langage que tient le maréchal de Villars sur le ministère du cardinal Dubois, si l'on ne trouvoit, quelques lignes plus bas, que *le ministre avoit fait beaucoup d'avances au maréchal, et qu'il recevoit avec grande confiance les conseils qu'il lui donnoit, et-*

une assez longue conversation sur les affaires étrangères avec moi, et me pria de lui donner mes conseils sur les matières importantes. J'usai modestement de la liberté qu'il me donnoit, et je résolus d'attendre qu'il me consultât.

Le 24 août, M. de Mesmes, premier président du parlement de Paris, mourut d'une attaque d'apoplexie : il en avoit eu une quelques années auparavant, de laquelle il se sentoit toujours, et qui lui avoit fait perdre une liberté d'esprit qui lui étoit naturelle. Cependant il fut regretté, par la crainte du successeur, sur lequel M. le duc d'Orléans parut incertain quelques jours. Il devoit l'être en effet par la difficulté de faire un bon choix, puisqu'il falloit un homme qui fût en même temps dépendant de la cour, et qui pût aussi être le maître de sa compagnie; ce qui exigeoit des qualités fort opposées.

Le 28 août, Thalouet, maître des requêtes, et Clément, conseiller au grand conseil, furent condamnés à avoir la tête tranchée, et les commis à être pendus, pour avoir volé au Roi et au public près de neuf mille actions dans leurs fonctions de commissaires, pour liquider plusieurs effets en papier : prévarication qui les rendoit d'autant plus coupables, qu'ils avoient employé à voler le Roi et le public l'autorité et la confiance que Sa Majesté leur avoit données.

Thalouet et Clément eurent grâce de la vie, et leur peine fut commuée en une prison perpétuelle, avec confiscation de tous leurs biens. Les commis eurent pareillement grâce de la vie, et furent condamnés à un bannissement perpétuel.

Fagon, conseiller d'Etat, homme d'esprit, et*** (1), qui étoit à la tête de la compagnie des Indes, voulurent absolument s'en retirer, aussi bien que deux capitaines de vaisseaux, nommés Duguay-Trouin et Faget, tous deux très-habiles gens de mer, et fort estimés. Ils quittèrent, parce qu'on répandoit que cette compagnie étoit contraire au bien de l'Etat, et qu'elle détruisoit tout autre commerce.

Le 20 septembre, ma famille fit une perte qui me fut très-sensible : ce fut celle de ma sœur, abbesse de Chelles. Elle avoit cédé son abbaye à madame d'Orléans, fille de M. le duc d'Orléans, et s'étoit retirée dans un couvent à Paris, principalement pour être plus à portée de me voir, l'amitié ayant toujours été très-vive entre nous deux. Elle étoit d'un mérite distingué ; et, extrêmement touché de sa mort, je m'éloignai de la cour pour trois semaines.

Le jour de mon départ, M. le duc et l'évêque de Fréjus me confièrent le dessein qu'ils avoient de porter le Roi à passer quatre ou cinq mois de l'année à Paris, et me dirent que M. le duc d'Orléans le souhaitoit aussi. Je les fortifiai autant qu'il me fut possible dans la résolution de faire connoître au Roi qu'il ne devoit pas être le seul monarque de l'univers qui n'habitât jamais une capitale qui lui avoit donné de si grandes marques d'attachement et de passion. M. le duc d'Orléans n'avoit pas proposé le retour à Paris de manière à ôter l'incertitude, et de son côté le Roi ne paroissoit pas le désirer : ainsi il se répandit que le Roi demeureroit à Versailles. Le cardinal de Noailles, qui vint alors passer quelques jours dans mon châ-

(1) La suite est en blanc dans le manuscrit. (A.)

teau, m'exhorta fort à faire reprendre le dessein de revenir à Paris, et même à en parler au Roi.

On apprit le 6 octobre une nouvelle bien cruelle pour la maison de Bouillon. Elle avoit conclu avec la princesse Sobieski un mariage aussi glorieux qu'avantageux par les alliances avec l'Empereur, le roi d'Espagne, le roi Jacques d'Angleterre, les ducs de Modène et de Parme. Le mariage se consomma à Strasbourg. Le lendemain, le prince de Turenne tomba malade, et mourut de la petite vérole en trois jours : jeune homme rempli de bonnes qualités.

Le même jour, le comte Maffey, ambassadeur extraordinaire de Sardaigne, vint me voir, et m'apprit une aventure terrible arrivée près de Madrid. La princesse de La Mirandole étant à un quart de lieue de la ville, dans une maison où elle avoit invité une nombreuse compagnie, composée des principaux ministres étrangers et des plus considérables de la cour, sur les neuf heures un orage survint avec une pluie violente, qui dans un moment tomba avec une si furieuse abondance, que lorsqu'on y pensoit le moins la muraille de la cour fut emportée par un torrent, la cour inondée, les fenêtres enfoncées par la violence de l'eau, et la princesse de La Mirandole, sa belle-fille, le prince Pio, et Fabricio Colona, noyés dans l'appartement bas, où ils étoient. Le prince de Cellamare passa dans la cour, et se tint à l'impériale d'un carrosse, et l'ambassadeur de Venise se sauva de la même manière. On dit que, soixante ans auparavant, la même maison avoit été renversée par un orage pareil.

Je revins le 13 octobre à Paris. Je trouvai que le

marquis de Canillac, exilé d'abord à Blois, ensuite dans le voisinage de Paris, avoit eu permission d'y revenir. Sa santé étoit très-affoiblie, et son retour avoit été accordé sur ce que peu de jours auparavant il s'étoit trouvé très-mal. Il vit Son Altesse Royale par une porte de derrière, demeura deux heures en conversation avec elle, et fut rétabli dans ses bonnes grâces.

Le 16, elle déclara la distribution des bénéfices, la plus grande qui eût jamais été, puisque le Roi donnoit douze archevêchés ou évêchés, et un nombre prodigieux d'abbayes, dont les plus fortes furent chargées de pensions pour des gens de cour ou de guerre. Le 18, Son Altesse Royale se rendit aux sollicitations du cardinal de Noailles, du duc de Gramont et de moi, et le Roi rappela de son exil le duc de Noailles, qui avoit été dix-huit mois éloigné de la cour.

Le 24, le baron de Penterrieder, un des ambassadeurs de l'Empereur au congrès de Cambray, revint à Paris. A son arrivée, on publia qu'il apportoit les investitures de quelques Etats d'Italie que demandoit l'Espagne, et dont le refus étoit la cause apparente de la longueur de ce congrès; mais l'on jugea qu'elles n'étoient pas entièrement conformes aux engagemens, puisqu'elles étoient suivies d'un ministre habile qui, selon les apparences, avoit des ordres de ne rien accorder, et de ne pas rompre.

La petite vérole, qui durant tout cet été avoit fait beaucoup de ravages, emporta en huit jours la duchesse d'Aumont et le duc d'Aumont son fils, qui peu de mois auparavant avoit perdu sa femme et son père. Il laissoit de grands établissemens. La charge de pre-

mier gentilhomme de la chambre fut donnée à l'aîné de ses deux fils, et le gouvernement du Boulonnais, très-considérable, au duc d'Humières : grâce qui surprit d'autant plus la cour, que jamais il n'avoit rendu aucun service.

Le 11 novembre, le duc de Noailles arriva à Paris, et vit Son Altesse Royale. Il en fut reçu avec les manières gracieuses naturelles à ce prince, et fut présenté au Roi le 14, sans qu'il fût parlé des raisons qui l'avoient éloigné. Le duc de Noailles avoit espéré qu'il feroit la révérence au Roi en particulier, et que M. d'Orléans voudroit bien dire qu'il n'y avoit eu dans cette affaire que des soupçons du cardinal Dubois, mal fondés. Son Altesse Royale avoit comme promis au duc de Noailles qu'il porteroit cette parole; mais tout cela fut oublié.

Le 16, les comédies commencèrent à la cour. Le Roi n'en vouloit pas; mais pour procurer ce divertissement à la cour j'avois proposé un moyen, qui étoit de pratiquer une grande loge pour le Roi, dans laquelle il pourroit entrer et sortir sans déranger le spectacle, s'il en étoit ennuyé. Cela fut exécuté; et, par le secours de cette invention, un divertissement très-nécessaire à la cour y fut rétabli.

Le même jour, le baron de Penterrieder, ambassadeur de l'Empereur, prit congé, après être convenu de tout pour les investitures des Etats d'Italie destinés à l'infant don Carlos, fils de la reine d'Espagne régnante. Les difficultés de ces investitures avoient suspendu toute négociation à Cambray; mais il fut convenu que les conférences s'ouvriroient incessamment, et qu'on feroit l'ouverture du congrès, où

presque tous les ambassadeurs de l'Europe étoient inutilement depuis trois ans.

Peu de jours après, on apprit la mort du grand duc, arrivée le 2 novembre. Le prince Gaston, son fils unique, lui succéda sans aucune difficulté. L'électeur de Cologne mourut à peu près dans ce même temps. Son neveu, fils de l'électeur de Bavière, déjà évêque de Munster, lui succéda à l'électorat de Cologne, dont il étoit élu coadjuteur; mais il fut question d'une élection à l'évêché de Liége. Les grands bénéfices d'Allemagne commençoient à tomber à des princes : l'Empereur, par la protection qu'il leur accordoit, les fit entrer dans presque tous les chapitres qui s'en étoient défendus jusque là, même dans les évêchés de Wisbourg et de Bamberg, qui sont d'un revenu très-considérable. On fouettoit l'élu dans le chapitre; mais cette petite indignité, qui naturellement devoit éloigner les princes, ne les rebuta pas; et l'on vit, sur la fin du dernier siècle, les électorats de Mayence, de Trèves, et presque tous les autres grands bénéfices de l'Empire, qui jusqu'alors étoient possédés par des comtes ou barons de l'Empire, tombés à des princes.

Les cabales pour la compagnie des Indes en France étoient vives, et soutenues par madame la duchesse, princesse hardie, et de beaucoup d'esprit. On avoit déjà obtenu la ferme du tabac pour cette compagnie, et on lui accorda le privilége exclusif du café; ce qui ruinoit non-seulement la ville de Marseille, mais ce qui donnoit lieu de craindre encore que la franchise du port ôtée ne ramenât la peste, comme elle l'avoit causée quatre ans auparavant. J'en représentai les pé-

rils avec tant de force, que j'arrêtai la résolution prise d'ôter à la ville de Marseille la liberté de vendre du café. Cette compagnie, soutenue, dis-je, par une forte cabale, vouloit rétablir le papier dans le royaume, et faire déplacer le contrôleur général, qui s'opposoit à ce pernicieux dessein. Informé de toutes ces pratiques secrètes, j'en parlai à Son Altesse Royale : je fis agir l'évêque de Fréjus, et soutins le contrôleur général. M. le duc, en cela opposé aux desseins de sa mère, se conduisit comme il convenoit au bien de l'Etat. Cependant le dessein où l'on étoit de rétablir le papier suspendit la diminution des espèces, diminution si nécessaire, que la cherté de tout étoit excessive, et que les troupes mêmes ne pouvoient plus subsister avec leur solde, quoique augmentée; en sorte que depuis deux ans le soldat ne mangeoit pas de viande, et ne pouvoit s'acheter de chaussures, ni être habillé qu'au bout de quatre ans; ce qui causoit une grande désertion.

Comme j'avois toujours représenté au Régent ce que je croyois être du bien de l'Etat, je lui parlai sur le papier, et sur l'absolue nécessité de diminuer incessamment les espèces.

Le bruit se répandit alors que le duc d'Orléans vouloit faire des ducs, et donner cet honneur au marquis de La Vrillière, afin que son fils épousât une fille bâtarde du roi d'Angleterre. Sur cela je dis au duc d'Orléans : « Vos bons serviteurs ne peuvent « s'empêcher de vous représenter que votre gloire « est intéressée à ne pas laisser dire que le roi d'An- « gleterre, n'osant pas donner sa bâtarde à un mi- « d, dont il y en a plus de deux cents, vous

« oblige, pour la marier, à faire un duc en France. » Le Régent m'avoua qu'on lui en avoit parlé, et que je lui faisois un plaisir très-sensible de lui faire voir et sentir les conséquences qu'auroit cette démarche.

Le 2 décembre, étant à souper chez la princesse de Conti à Paris, je reçus un courrier de Versailles, par lequel j'appris que le duc d'Orléans étoit tombé en apoplexie, et mort une demi-heure après. Ce prince étoit avec madame de Falaris, une de ses maîtresses : il lui dit qu'il se trouvoit fort assoupi, mais qu'il ne vouloit pas s'endormir, parce qu'il devoit monter chez le Roi. Un quart-d'heure après, cette dame le voyant fort assoupi, lui demanda s'il dormoit. Il s'assied dans un fauteuil : dans l'instant même sa tête tomba sur son estomac, et lui à terre. On se hâta de chercher un chirurgien; mais à peine avoit-il quelques restes de vie, et en effet il mourut peu d'heures après.

M. le duc, averti du premier moment où il se trouva mal, monta chez le Roi, et le supplia de l'honorer de la place de premier ministre; ce qui lui fut accordé sur-le-champ. Aussitôt M. le duc envoya chercher le marquis de La Vrillière, secrétaire d'Etat, et lui fit recevoir l'ordre du Roi d'en expédier les patentes dans le moment. M. de La Vrillière demanda le retardement de l'expédition jusqu'au lever du Roi; mais M. le duc ayant désiré qu'elle se fît promptement, une heure après elle fut faite, et le serment prêté; en sorte que l'on apprit presque en même temps M. d'Orléans mort, et M. le duc premier ministre.

Après avoir reçu la nouvelle de l'accident arrivé à

M. le duc d'Orléans, je partis pour Versailles, où j'arrivai une heure après minuit. J'allai d'abord chez M. le duc, qui m'apprit de quelle manière il s'étoit fait déclarer premier ministre; il me dit ensuite : « Je « ne mériterois pas votre estime si, vous ayant assuré « depuis trois ans que je vous désirois dans le conseil « du Roi, vous n'y entriez pas dans le moment que « je le puis proposer à Sa Majesté. Ce sera dès de- « main. Je crois par là faire un grand plaisir à M. de « Fréjus. Demandez-lui à quelle heure il veut que « tous trois nous conférions sur cela. » J'en parlai le matin à l'évêque, qui parut approuver le projet, et me dit qu'il verroit M. le duc chez le Roi. Dès que M. le duc aperçut l'évêque, il le tira dans une fenêtre, et lui apprit son dessein sur moi. Mais ce prince fut très-étonné lorsque l'évêque lui dit qu'il ne me céderoit pas le pas; que, comme évêque, il le prétendoit sur les pairs de France. Cette prétention, déjà folle en elle-même, surprit d'autant plus M. le duc, qu'il croyoit que l'amitié qui régnoit depuis cinquante ans entre M. de Fréjus et moi devoit le guérir d'une prétention si mal fondée, puisque d'ailleurs les archevêques n'ont de place au conseil d'Etat que du jour de leur réception, et qu'ils passent après tous les gens de robe, dans le temps que non-seulement les pairs, mais même les ducs à brevet et les maréchaux de France, précèdent tous les conseillers d'Etat de robe à leur première entrée dans le conseil.

La conversation de M. le duc et de l'évêque de Fréjus étant finie, je demandai à l'évêque s'il étoit convenu avec M. le duc de l'heure à laquelle on feroit la proposition au Roi. « Il y a une difficulté, me

« répondit l'évêque : c'est que je ne vous céderai « pas, et que je prétends passer devant vous. » Je me contins sur une proposition si extraordinaire, et le plus grand empire sur moi-même me fut nécessaire pour ne pas éclater. Je lui dis seulement : « Le public « sera surpris que vous vouliez empêcher le maréchal « de Villars, votre plus ancien ami, d'entrer au con- « seil, fondé sur une prétention aussi frivole que la « vôtre. Vous y songerez, ajoutai-je, et j'irai toujours « dîner avec vous. » Je vis M. le duc le moment d'après, auquel je dis : « Il faut être sage, et ne pas se « brouiller avec l'évêque. Je vais dîner avec lui. » L'évêque de Fréjus fit ses réflexions, et connut le très-grand tort qu'il alloit se faire si la résistance éclatoit; et dès le soir il dit à M. le duc qu'il sacrifieroit sa prétention au bien de l'Etat et à l'amitié, sentimens généreux en apparence, mais dont le peu de solidité ne sera que trop connue dans la suite.

Sur les neuf heures du soir, M. le duc envoya un gentilhomme me dire qu'il me prioit de venir chez le Roi dans le moment. Dès que le Roi m'aperçut, il vint à moi d'un air riant, et l'évêque de Fréjus voulut réparer ce qui s'étoit passé le matin par un éloge qu'il fit de moi au Roi sur mes services dans la guerre et dans la paix. M. le duc me dit que Sa Majesté me mettoit dans ses conseils. Celui d'Etat demeura composé uniquement du Roi, de M. le duc, de moi, et de M. l'évêque de Fréjus. Quant aux autres conseils, il n'y fut fait aucun changement. Mais madame d'Orléans, déjà animée par l'éloignement de ses frères, qui étoient ennemis de M. le duc, le prince de Conti et plusieurs des principaux de la cour, piqués de n'a-

voir aucune part au gouvernement, tinrent plusieurs assemblées secrètes.

M. de Chartres, devenu duc d'Orléans, colonel général de l'infanterie, renouvela sa prétention de rendre compte au Roi directement du détail de l'infanterie. M. le duc demeura ferme à n'y pas consentir, et offrit comme tempérament que M. le duc d'Orléans, pour ne pas venir chez lui, envoyât ses mémoires; qu'il les examineroit, et ensuite les porteroit au Roi. Cet expédient ne contenta M. le duc d'Orléans. Il se défendit jusqu'au 10 décembre, qu'il déclara qu'il ne se mêleroit plus des détails de l'infanterie; enfin il fut réduit à faire sa charge, comme le comte d'Evreux faisoit celle de colonel de la cavalerie. On me pressa fort de porter M. le duc à céder, représentant que M. le duc d'Orléans étoit héritier présomptif de la couronne, et qu'il méritoit par là des ménagemens. Je parlai donc, et dis à M. le duc : « Dans presque toutes les matières importantes, il y « a deux partis à suivre : dans celle dont il s'agit, « plusieurs penseroient que les premiers jours d'une « nouvelle administration demandent beaucoup de « sagesse et de modération; l'autorité s'établit peu à « peu, il faut couler, ménager les esprits, et surtout « quand il est question de l'héritier présomptif de la « couronne, et de tous les princes attachés à ses intérêts. On juge de celui qui prend le timon de l'Etat « par les premiers pas : si l'on y remarque de la foiblesse, le courtisan et l'étranger en augurent mal; « s'il est trop ferme, on se prévient contre son administration : en pareil cas, c'est au ministre à se

« consulter lui-même, et à suivre son génie. » M. le duc n'hésita pas, et prit le parti de la fermeté.

Le 8, il avoit paru trois arrêts très-favorables au public. Le premier éloignoit, ou pour mieux dire supprimoit, l'édit du joyeux avénement : cet édit avoit alarmé tous les divers ordres du royaume, parce qu'en l'exécutant il n'y avoit personne à qui l'on ne pût demander une partie considérable de son bien, ou du moins le revenu d'une année.

Le second arrêt réduisoit ou modéroit considérablement le tarif des actes de notaires.

Le troisième diminuoit les droits sur les entrées du foin, de l'avoine et des grains, dont la cherté étoit excessive. Ces trois arrêts furent très-agréables au public, et marquèrent dans le premier ministre une vive attention à soulager et à calmer toutes les craintes qui l'agitoient si justement depuis plusieurs années.

Le même jour, le Roi nomma le président de Novion premier président, et sa charge de président à mortier fut remise comme en dépôt à M. de Blancménil, avocat général; et la charge d'avocat général de celui-ci donnée au sieur Talon, petit-fils de Talon, qui avoit exercé la même charge avec grande réputation.

Il y eut, le jour d'après, un nouveau cérémonial réglé entre les princes du sang et les ducs pour les obsèques de M. le duc d'Orléans. Suivant l'usage, messieurs les princes du sang étoient chacun accompagnés d'un duc, qui marchoit à côté d'eux : il avoit un carreau égal au leur, et sur la même ligne, quand

on se mettoit à genou. Le Roi ordonna que le duc ne marcheroit pas directement à côté du prince du sang; que le carreau du prince du sang seroit de velours; que celui du duc seroit de drap; et qu'enfin il y auroit une différence marquée, à laquelle les ducs ne purent s'opposer, attendant des temps plus favorables pour soutenir la possession établie.

Cependant je fus prié par mes confrères de porter leurs justes plaintes sur une innovation qui regardoit ceux des maisons de Rohan et de Bouillon. Quand on alla donner de l'eau bénite au Dauphin, à la Dauphine, à leur malheureux fils aîné, le feu Roi ordonna que les ducs iroient en corps; que si les princes de la maison de Lorraine s'y trouvoient, les uns et les autres se retireroient; que si ceux des maisons de Rohan et de Bouillon, auxquels le Roi a accordé les honneurs de princes, s'y trouvoient, ils ne pourroient aller avec les ducs que suivant l'ordre de leur duché. Tout cela étoit écrit sur les registres du sieur Le D***, grand-maître des cérémonies, qui étoit fort contraire aux ducs, et qui vouloit leur nuire autant qu'il lui étoit possible. Il montra son registre, rayé, à ce qu'il disoit, par ordre du feu Roi; ce qui paroissoit une fausseté et une tromperie manifeste. Premièrement on ne vit ce registre rayé que neuf ans après la mort du feu Roi : il avoit ordonné lui-même ce qui s'étoit passé aux obsèques du Dauphin et de la Dauphine, et certainement il ne s'en étoit pas repenti, puisqu'à la promotion de l'ordre, en 1687, ceux de la maison de Rohan et de Bouillon n'avoient pas été admis à l'ordre du Saint-Esprit. Le sieur Le D***, très-embarrassé des bruits qui se répandoient dans le public, voulut en-

gager le prince de Rohan à le soutenir; ce qui ne le justifia pas.

Le 24, l'évêque de Fréjus alla déclarer à madame d'Orléans la résolution que le Roi avoit prise sur la maison de ce prince. On la fit plus considérable de beaucoup que n'avoit été sous Henri IV celle du prince de Condé, qui se trouvoit pour lors héritier présomptif de la couronne. Il fut donc réglé que le duc d'Orléans auroit un premier gentilhomme de la chambre, un premier écuyer, et un premier maître d'hôtel. Ces places furent remplies par le chevalier de Conflans pour la première, par Clermont pour premier écuyer; et d'Epinay fut fait capitaine des gardes du prince, considéré seulement en qualité de gouverneur de province : on lui laissa un régiment d'infanterie, un de cavalerie, et un de dragons. Les compagnies de gendarmerie demeurèrent au Roi.

Dans les derniers jours de l'année, Sa Majesté m'ordonna d'entrer dans tous les conseils, aussi bien que dans celui d'Etat. Je pris séance au conseil des finances et à celui des dépêches. Je suppliai Sa Majesté de me dispenser d'assister à celui de conscience, parce que je ne me croyois pas assez versé dans les matières qu'on y traitoit, surtout dans celle qui étoit le plus souvent agitée, et qui regardoit la constitution. Cette querelle avoit causé une grande division dans l'Eglise, les molinistes et les jansénistes portant souvent les choses à l'extrémité. Le feu Roi, dont les intentions étoient entièrement conformes à ce qu'exige la religion, sans abandonner les libertés de l'Eglise gallicane, vouloit que l'on fût soumis au Pape. Après sa mort, le duc d'Orléans releva le parti janséniste,

presque abattu, en mettant le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience.

L'abbé Dubois, qui voulait être cardinal, prit le parti de la constitution, et fut soutenu par l'évêque de Fréjus, qui eut aussi la nomination du Roi au chapeau; en sorte que ce conseil de conscience sous le cardinal de Noailles, composé d'ennemis de la constitution, fut entièrement changé, et composé des cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gêvres et Dubois, des évêques de Fréjus et de Nantes; celui-ci nommé peu après à l'archevêché de Rouen.

JOURNAL DE VILLARS (1).

[1724] Le premier jour de l'an 1724, M. le duc a fait agréer au Roi le changement de divers logemens dans le château de Versailles. Le Régent les avoit fait occuper par ses affidés. Ils ont été rendus à plusieurs seigneurs, comme les ducs de Sully, de La Feuillade, de La Rocheguyon, de La Vallière, et ôtés à La Fare, Simiane, Clermont, d'Etampes, Chirac, Belle-Ile, qui naturellement ne devoient pas être préférés à ceux qui les avoient occupés auparavant.

M. le duc d'Orléans n'a pas répondu à l'honnêteté que M. le duc a eue pour lui. Il lui avoit envoyé Blouin, pour savoir ce qu'il désiroit sur les logemens. Sa réponse fut qu'il y feroit réflexion; puis, sans rien dire, il a été demander directement au Roi ceux qui lui convenoient. Le Roi en a parlé à M. le duc, qui, sans marquer de ressentiment, a ordonné les appartemens comme le duc d'Orléans les désiroit. Lui-même a pris celui du Régent, et a donné le sien au prince de Dombes et comte d'Eu.

L'Infante a été attaquée de la rougeole dans les premiers jours du mois. La cour s'est transportée à Trianon, d'où on a pris la résolution d'aller habiter Marly; mais la quantité de réparations nécessaires

(1) *Voyez* dans la Notice (t. 68, p. 258) ce que nous avons dit sur cette dernière partie des Mémoires du maréchal.

dans un lieu où on n'a pas été depuis dix ans a forcé, trois semaines après, de retourner à Versailles.

L'échange de Belle-Ile (1) a été rapporté au conseil [11 janvier (2)], et fort nettement exposé par le contrôleur général. Cet échange avoit d'abord révolté la chambre des comptes, par l'énorme lésion que le Roi y souffroit. Elle avoit donné deux arrêts contre, qui furent cassés par deux arrêts du conseil. Le puissant crédit du marquis de Belle-Ile le portoit à tout entreprendre, et lui faisoit trouver tout facile. Nous ferons le portrait de ce jeune homme dans la suite (3); mais, pour suivre ce qui regarde la terre de Belle-Ile, le président de Nicolaï, homme d'une vertu sévère, qui étoit à la tête de la chambre des comptes, fit représenter par le procureur général l'impossibilité qu'il y avoit pour la chambre de consentir à l'échange sans manquer à son devoir, et elle avoit décidé qu'il falloit résilier le contrat. Tout ceci rapporté au conseil, on a statué que la chambre seroit autorisée à vérifier de nouveau les évaluations de la terre de Belle-Ile et des domaines que le Roi cédoit, aussi bien que les améliorations et détériorations faites par le marquis de Belle-Ile pendant le temps qu'il a

(1) M. le maréchal de Belle-Ile a laissé au Roi, en mourant, le comté de Gisors, et son superbe hôtel de Paris; de sorte que s'il a été favorisé dans l'échange, il a amplement dédommagé la couronne. D'ailleurs il faut remarquer que Belle-Ile étoit une souveraineté; ce qui met un grand poids dans la balance en faveur du marquis de Belle-Ile : à quoi sans doute on a eu égard dans les évaluations, qui dans ce cas n'ont pas dû être faites précisément de revenu à revenu, comme il semble que le prétendoit le maréchal de Villars. (A.) — (2) Les dates ainsi placées entre crochets indiquent ordinairement plutôt la date du conseil que celle des événemens. — (3) Ce portrait annoncé ne se trouve ni dans le Journal ni dans les Mémoires. (A.)

joui des terres du Roi. Il a été aussi réglé qu'en attendant ledit sieur de Belle-Ile aura trente-quatre mille livres de rente, prix du dernier bail de la terre de Belle-Ile, si mieux il n'aime jouir de la terre par provision, en cas qu'il croie que ces trente-quatre mille livres sont au-dessous du revenu, qu'il fait effectivement monter à quinze mille francs de plus. En disant mon avis au conseil, j'ai supplié le Roi d'ordonner une économie universelle absolument nécessaire, et lui ai représenté que, nonobstant ses revenus immenses, les peuples étoient trop chargés. « Et dans « quel temps? lui ai-je dit; lorsque l'on jouit d'une « paix qui dure depuis dix ans, et qui auroit dû pro- « curer du soulagement. »

Un courrier envoyé par Coulanges, chargé des affaires du Roi en Espagne, a apporté une lettre de Philippe V au Roi [20 janvier], qui lui apprend la résolution de ce monarque de remettre sa couronne au prince des Asturies, résolution prise, disoit-il, de concert avec sa femme. J'ai été très-fâché de cette nouvelle; car, bien que depuis l'éloignement du cardinal Alberoni la monarchie d'Espagne soit très-mal gouvernée, il est bien différent de la voir entre les mains d'un roi âgé, dont l'autorité est tout établie, ou entre celles d'un enfant abandonné à la conduite des grands, c'est-à-dire à un désordre pareil à celui qui régnoit sous le dernier roi d'Espagne.

On savoit les investitures arrivées à Cambray, mais qu'elles n'étoient pas encore remises aux ambassadeurs d'Espagne. On a dépêché un courrier à ceux du Roi, avec ordre de ne rien oublier pour tirer les investitures des mains des Impériaux avant que la

nouvelle de l'abdication leur soit parvenue; ce qui a été exécuté heureusement.

Deux jours après, on a été informé du détail de cette abdication : que le roi d'Espagne a formé une junte pour gouverner sous l'autorité du jeune Roi, composée des présidens de Castille, archevêque de Tolède, grand inquisiteur, marquis de Valero, comte de Saint-Estivan, marquis de Leyde, et Guerreyra, ci-devant chancelier de Milan; que Philippe v se réserve deux cent mille pistoles par an pour lui et pour la Reine, et trois cent mille une fois payées pour achever les bâtimens de Saint-Ildefonse, qui est le lieu de sa retraite. On savoit déjà que le marquis de Grimaldo devoit demeurer auprès de lui; on savoit aussi les motifs de son abdication, qui étoit le désir de ne plus songer qu'à son salut.

La charge de lieutenant général de police a été donnée à M. d'Ombreval [27 janvier]. M. d'Argenson, qui l'exerçoit, tenoit par deux charges à M. le duc d'Orléans, et il convient que le lieutenant de police soit absolument au premier ministre. M. le duc lui ayant envoyé demander sa démission, au lieu de la remettre, il a été la porter à M. le duc d'Orléans. M. le duc, qui étoit bien disposé pour M. d'Argenson, a été piqué de ce procédé. On a cru quelque temps qu'il n'auroit pas l'expectative de conseiller d'Etat, que M. le duc d'Orléans demandoit pour lui. Ces sortes de grâces avoient été prodiguées pendant la régence, et M. le duc avoit déclaré qu'il ne suivroit pas cet exemple. Cependant, quoique peu satisfait de la conduite de M. d'Argenson, il a sacrifié son ressentiment au désir de bien vivre avec M. le

duc d'Orléans; et M. le duc d'Orléans, touché de ces égards, s'est raccommodé avec lui.

La réconciliation a été scellée par de nouveaux égards de M. le duc, qui a nommé chevaliers de l'Ordre presque tous ceux que M. le duc d'Orléans a demandés. La promotion a été de cinquante-huit. Comme j'entrois chez le Roi, après trois semaines d'absence occasionée par un gros rhume qui m'a fait manquer plusieurs conseils, M. le duc m'a tiré dans l'embrasure d'une fenêtre, et m'a dit : « Je vous « donne bien des confrères. — Je le sais, ai-je ré- « pondu : peut-être en faites-vous trop. On retient « plus les hommes par l'espérance que par la recon- « noissance. — Ce sont d'autres confrères, m'a-t-il « dit, des maréchaux de France. » Le duc de Noailles étoit assez près; j'ai dit à M. le duc : « Celui-là en « est-il? » Il a répondu : « Non. — Il en seroit, ai-je « ajouté, si vous m'aviez fait l'honneur de m'en « parler. » Cette promotion est de sept : le comte de Broglie, qui depuis plus de quarante ans est hors de service; le comte Du Bourg, le marquis de Medavy, le duc de Roquelaure, le marquis d'Alègre, le duc de La Feuillade, et le duc de Gramont. Elle n'a pas été généralement applaudie. Ceux qui la vouloient avoient apparemment exigé que M. le duc ne s'en ouvriroit pas à moi.

On a lu dans le conseil [6 février] la lettre que Philippe v a écrite à son fils en abdiquant la couronne. Elle est remplie de piété, et de réflexions sur le mépris des grandeurs et la nécessité de songer à son salut, avec des instructions sur les soins qui doivent principalement occuper un saint roi : le père

y prescrit pour modèle à son fils ses aïeux saint Louis et saint Ferdinand, et ne dit que peu de choses sur la politique. Il paroît que ce roi, uniquement occupé de son salut, et las des fatigues du gouvernement, l'a abandonné de bonne foi; mais je crois que la Reine sa femme y renonce avec plus de peine, ainsi que Grimaldo, qui depuis quelques années étoit sous-ministre auprès de son maître.

Le maréchal de Tessé, en partant, a reçu ordre d'aller droit à Saint-Ildefonse, et y a été très-bien reçu [18 mars]. Il a, selon ses instructions, fort exhorté le Roi à conserver un grand empire sur son fils; ce que la Reine a bien appuyé. Grimaldo a dit au maréchal de Tessé : « Le roi Philippe n'est pas « mort, ni nous non plus. » La femme de Grimaldo est encore plus vivante, et a la réputation d'aimer les présens.

Cependant il est aisé de conjecturer que l'autorité de la vieille cour ne sera pas longue; et l'on a reçu dès le 18 mars des lettres qui marquent déjà un grand changement. Le roi Philippe, ou plutôt Grimaldo, avoit nommé quatre secrétaires d'Etat, qui devoient expédier sous le jeune Roi, et vraisemblablement rendre compte au Roi son père, et en recevoir les ordres sur les matières importantes. Les sept ministres qui composent la junte ont changé cette disposition, et statué que chacun d'eux aura un département, dont il référera à l'assemblée. Le maréchal de Tessé est tombé dans celui du président de Castille. Sur cette nouvelle, j'ai dit au conseil : « Adieu « la cour de Saint-Ildefonse : elle sera bienheureuse « si son dîner et son souper sont bien assurés. »

La suite de l'affaire du marquis de Belle-Ile, dont j'ai parlé, devint plus sérieuse qu'on n'avoit cru. Le chevalier de Belle-Ile, son frère, a voulu faire tenir un billet à La Jonchère, prisonnier à la Bastille. On s'est servi pour cela de Pompadour, lequel y ayant été renfermé pendant quinze mois, y a fait des connoissances. Il a voulu tenter le lieutenant de roi, qui a averti le gouverneur, et celui-ci M. le duc. Aussitôt le prince a donné ordre au marquis de Pompadour de venir lui parler. Pompadour est convenu de tout, et a dit qu'il l'a fait à la sollicitation de M. d'Herbigny. Celui-ci, interrogé par le lieutenant de police, a nié; mais le chevalier de Belle-Ile en a assez avoué pour être envoyé à la Bastille avec son frère, qui y avoit été renfermé dès le premier mars. Le sieur Le Blanc, qui n'étoit qu'exilé, y fut aussi conduit avec les sieurs de Conches et Séchelles. M. le duc a pris ces résolutions sans m'en parler; et je me confirme dans ce que j'ai déjà remarqué que quand certaines gens veulent lui inspirer certaines résolutions, ils exigent qu'on me les tienne secrètes.

Trois jours auparavant, cinq ou six hommes guettant autour de la maison de Duverney, qui avoit donné l'éveil sur le mauvais état de la caisse de la guerre, crurent d'abord l'avoir vu rentrer dans son carrosse, et crurent ensuite le voir ressortir à pied sur les neuf heures du soir, selon la coutume qu'il avoit d'aller tous les jours à cette heure dans une maison à quatre portes de la sienne. Ils se jetèrent sur un grand homme de la taille de Duverney, qui s'est trouvé un capitaine de cavalerie de ses parens, le percèrent de huit coups de poignard, et le laissèrent pour

mort. Cet attentat a réveillé l'attention sur plusieurs autres qui avoient été négligés, et on a arrêté le nommé Montauban et plusieurs autres connus pour des espions, dont M. Le Blanc avoit répandu un grand nombre à la ville et à la cour. Ces emprisonnemens font un grand bruit, mais on ignore encore quel tribunal sera chargé d'en prendre connoissance.

M. Bignon, intendant de Paris, étant mort, j'ai demandé cette place pour M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace, et j'ai proposé pour cette dernière intendance, une des plus importantes du royaume, M. de Harlay. Tout a été gracieusement accordé par M. le duc; et M. d'Angervilliers, appelé à la cour, est venu tout droit descendre chez moi.

Le mariage de M. le duc d'Orléans avec la fille du prince Louis de Bade a été déclaré. Le Roi et M. le duc n'ont eu aucune connoissance des mesures prises pour traiter ce mariage qu'au moment où tout a été à peu près convenu. On avoit même parlé d'un autre avec une des sœurs de M. le duc; mais les conditions que demandoit la maison d'Orléans étoient telles, qu'on n'auroit pu en admettre la dixième partie.

Les soupçons augmentent tous les jours au sujet de M. Le Blanc : on a fait arrêter [20 mars] Le Vasseur, qui a été un de ses premiers commis; Du Chevron, capitaine des gardes de la connétablie, et un de ses lieutenans, nommé La Barre. Un secrétaire du maréchal de Bezons a été renfermé aussi au Châtelet, sur la dénonciation d'un prisonnier que ce secrétaire avoit voulu lui faire écrire une lettre au maréchal de Bezons, par laquelle ce prisonnier l'avertissoit qu'on l'engageoit à déposer contre M. Le Blanc.

Duverney ayant été nommé syndic de la compagnie des Indes assez contre sa volonté, mais tout-à-fait contre celle de ses frères, ils ont déclaré qu'ils ne vouloient plus travailler, et se sont séparés de lui. Cette division des quatre frères, qui ont divers talens, les deux aînés surtout très-capables de finance, m'a fait beaucoup de peine. J'ai envoyé chercher l'aîné Paris et Duverney, et j'ai eu avec eux dans mon cabinet une conférence de trois heures, en présence de messieurs de La Feuillade et Contades. J'ai mené ensuite Paris l'aîné chez M. le duc, et exhorté de nouveau les trois frères à reprendre le travail. Ils y ont enfin consenti, mais toujours fort irrités contre Duverney, qui cependant n'avoit pu résister aux ordres réitérés de M. le duc, motivés par des raisons très-honorables pour lui. « Car, disoit le prince, puis-« qu'on dit qu'il faut soutenir la compagnie des Indes « pour le bien de l'Etat, soutenons-la ; mais je veux « que ce soit avec l'ordre convenable, et empêcher « les déprédations. Or il faut pour cela que j'aie à la « tête un homme de confiance et de probité qui me « rende compte. »

Les commissaires ont enfin jugé à la chambre de l'Arsenal le procès de La Jonchère [10 avril]. Il a été blâmé, punition qui rend un homme incapable d'exercer jamais aucune charge, et condamné à une restitution. Le marquis de Belle-Ile a été déclaré caution de La Jonchère pour six cent mille livres, et à payer cette somme au Roi, si les biens de La Jonchère ne sont pas suffisans pour payer ce qu'il doit au trésor royal ; et on dit qu'il s'en faut plusieurs millions qu'ils ne le soient. Ce qui a paru de plus clair contre La

Jonchère, c'est qu'il a introduit dans sa caisse de l'extraordinaire des guerres des billets de banque à la place des comptans qu'il recevoit; qu'il a rendu ce même service à M. de B***, qu'il a déchargé de ses billets, dont il a rejeté les non-valeurs sur le Roi.

Un nommé Mengne, chef des espions de M. Le Blanc, a été arrêté à Marseille sur le point de s'embarquer. M. Le Blanc n'est pas excusable sur le commerce qu'il a eu avec ces misérables, capables de tous crimes. Ce Mengne, lorsque j'étois président de la guerre, et M. Le Blanc membre de ce conseil, fut condamné à être dégradé des armes par la main du bourreau, pour s'être dit faussement chevalier de Saint-Louis, et en avoir porté la croix; homme d'ailleurs reconnu pour fripon, et à demi convaincu d'assassinats. L'arrêt du conseil de guerre ayant été exécuté à Calais à la tête du régiment Royal, M. Le Blanc, devenu ministre de la guerre, le reçoit néanmoins chez lui, lui donne une croix de Saint-Louis, le fait lieutenant colonel, et voulut même le renvoyer au régiment; mais tous les officiers ont déclaré qu'ils le mettroient en pièces. Encore un coup, M. Le Blanc n'est pas excusable de recevoir de pareils gens. Ce Mengne même a quatre mille livres de pension. Ainsi non-seulement les soupçons augmentent, mais encore il se forme plusieurs corps de délit sur des crimes qu'on avoit négligés.

J'ai été d'avis dans le conseil de remettre l'examen de cette affaire et le jugement au parlement : il est de la gloire du gouvernement, et surtout de celui qui tient le timon, de renvoyer les accusés à leurs juges naturels. Les opinions ont été partagées. M. le

duc ne tenoit à cet égard qu'à une espèce de point d'honneur assez raisonnable : « Je sais, me dit-il, qu'il « est de ma gloire de ne pas choisir moi-même les « juges de ceux qu'on croit que je n'aime pas; mais ma « gloire est aussi intéressée à faire connoître que j'ai « eu raison quand je les ai fait arrêter, et pour cela il « faut que les informations soient continuées par le « sieur Arnaud de Bouesse, qui les a commencées. »

Il a été question de faire agréer ce plan de procédures au parlement. J'en ai parlé au président Portail et au procureur général. Leurs raisons pour laisser commencer et continuer l'affaire par le parlement sont si bonnes, que M. le duc s'y est rendu d'autant plus volontiers, qu'on lui a fait sentir que les apparences de crime sont si fortes, qu'on ne pourra jamais le blâmer d'avoir agi dès le commencement avec vigueur pour éclaircir cette grande affaire. Il a donc été donné le 4 avril des lettres patentes, qui ont été portées au parlement, et enregistrées le même jour.

Le Roi se fortifioit beaucoup par un grand exercice, et il est certain que d'une santé qui paroissoit fort délicate d'abord, il s'en étoit fait une des plus robustes. Mais ses chasses, et le chemin qu'il falloit faire pour les chercher fort loin, devenant une fatigue excessive pour lui et pour sa suite (ce qui d'ailleurs entraîne une grande dépense), j'ai donc pris la liberté de lui proposer de partager ses amusemens. « Je souhaite, lui ai-je dit, de voir Votre Majesté « goûter dans l'hiver ceux de Paris, mais surtout de « vous voir habiter au milieu des peuples qui vous « ont donné tant de marques d'amour. » Je lui ai parlé aussi des malheurs ordinaires aux rois d'être

toujours environnés de flatteurs et d'adorateurs qui tous cachent les vérités importantes, pour peu qu'elles ne soient pas agréables à entendre. J'ai ajouté : « Le « seul moyen, sire, de reconnoître les amitiés vé- « ritables, c'est de voir si, au péril de vous dé- « plaire, on vous dit des vérités utiles, quoique « moins flatteuses. » Le Roi m'a écouté avec un air de satisfaction; mais les occasions de lui parler sont rares (1).

Les articles du contrat de mariage du duc d'Orléans avec une princesse de Bade sont arrivés [12 mai], après plusieurs difficultés de la princesse de Bade mère, qui obligeoit sa fille à renoncer à tous les biens allodiaux qu'elle-même a apportés dans la maison de Bade. M. le duc d'Orléans a voulu faire mettre dans le contrat que sa femme auroit trente mille francs par an pour ses habits et menus plaisirs, condition inusitée dans ces sortes d'alliance.

Le maréchal de Villeroy, qui étoit retenu à Lyon par une lettre de cachet, a eu permission de revenir [6 juin]. Je lui avois toujours conseillé de ne pas faire de condition, parce qu'il me paroissoit que le principal étoit de faire cesser son exil, et de revoir le Roi, bien persuadé que si on avoit quelque chose de plus à lui accorder, ce seroit plutôt en présence.

La cérémonie de la réception des chevaliers de l'Ordre s'est faite la veille de la Pentecôte, et fut très-magnifique. Les ambassadeurs ne s'y sont pas trou-

(1) On aime mieux voir le maréchal de Villars donner à un jeune prince des conseils utiles, mais qui pouvoient déplaire, que de le voir demander à ce même prince qu'il rétablît en sa faveur la charge de connétable.

vés, parce qu'ils ont prétendu être salués; ce qui n'est pas de l'ancien usage.

Le cardinal de Rohan a écrit [7 juin] que le 29 mai le cardinal des Ursins a été élu par la cabale des Zelanti. C'est un homme d'une piété et d'une sainteté reconnue, élevé dans l'ordre des dominicains, dont il a toujours suivi la règle, et dans laquelle il veut persister. Il est âgé de soixante-seize ans. Les cabales ont été très-vives dans les premiers jours. Les Albani, auxquels le long règne de leur oncle avoit donné un très-grand nombre de créatures, espéroient de faire Olivieri pape; mais la médiocrité du sujet révolta même le peuple romain, et le scandale fut grand. Vers le milieu du conclave, le cardinal de Cienknegos s'étant réuni avec le cardinal de Rohan, on avoit compté l'exaltation du cardinal Piossa certaine : le cardinal de Rohan l'annonça même au Roi. Mais les Albani, qui n'avoient pas eu assez de force pour élever Olivieri, s'en trouvèrent assez pour empêcher Piossa d'être élu. Ils se joignirent aux Zelanti, et en un moment Ursini fut proclamé : il résista, il pleura; mais enfin il fut mis sur l'autel, alla à pied à Saint-Pierre, et donna des marques de piété fort convenables, et souvent suivies de peu d'effet.

Il a déclaré ses ministres [16 juin] : Paulucci est secrétaire d'Etat, Corradini dataire, et Olivieri demeure secrétaire des brefs.

Le congrès de Cambray n'avance point. Les ministres impériaux se conduisent en tout avec une hauteur insupportable : Penterrieder, dans un repas, a parlé avec insolence au comte de Saint-Severin, envoyé du duc de Parme, sur l'espérance qu'il a de

la protection des couronnes et des médiateurs; en sorte qu'il a été résolu au conseil du Roi d'en porter des plaintes à l'Empereur.

Le voyage de Chantilly, dont on inspiroit depuis long-temps l'envie au Roi, a été déclaré pour le 30 juin. Comme on ne trouve plus que très-peu de cerfs aux environs de Versailles, et que les forêts de Chantilly en sont remplies, il a été arrêté qu'on y restera un mois; que ce qui ne sera pas nommé du voyage n'aura pas la liberté d'y venir, comme au voyage de Marly du temps du feu Roi. Il y a en tout dix-sept dames, et près de quarante hommes. Le garde des sceaux n'en est point, et on a déclaré qu'il n'y aura de conseil que celui d'Etat. Je pars demain, premier juillet, pour m'y rendre.

Chantilly est le plus beau lieu du monde. M. le duc y a fait une dépense prodigieuse, ayant toujours cinq ou six tables de dix-huit couverts, et toutes très-délicates. Les gardes du corps, les pages, tous les officiers du Roi, les gardes françaises et suisses, les principaux domestiques de ceux qui étoient du voyage, ont été nourris aux dépens de M. le duc.

Le jeune duc de La Trémouille n'en a pas été. Il étoit premier gentilhomme de la chambre, jeune homme fort poli, de beaucoup d'esprit, d'une figure très-agréable, et ayant deux ans plus que le Roi. Comme il y avoit apparence de quelques familiarités que sa charge favorisoit, le prince de Talmont, son grand oncle et son tuteur, avoit demandé à M. le duc permission de le retirer. Cela pouvoit être raisonnable; mais il falloit prendre pour prétexte son mariage avec mademoiselle de Bouillon, qui fut dé-

claré trois jours après qu'on lui eut fait quitter la cour, sans en donner d'autre raison que de le remettre à l'Académie : mauvais prétexte, qui confirmoit les soupçons.

Le Roi chasse tous les jours à Chantilly. Son cheval est tombé [6 juillet], sans qu'il se soit fait aucun mal : c'est un avertissement pour prévenir des chutes plus dangereuses. Il n'est question que de chasse, de jeu et de bonne chère; peu ou point de galanterie, le Roi ne tournant point encore ses beaux et jeunes regards sur aucun objet. Les dames sont toujours prêtes, et l'on ne peut pas dire : *Le Roi ne l'est pas*, puisqu'il est plus fort et plus avancé à quatorze ans et demi que tout autre jeune homme à dix-huit.

Le courrier Bannières, arrivé de Madrid en cinq jours et demi [12 juillet], a rapporté que le roi Louis, mal satisfait de la conduite de la Reine sa femme, l'a renvoyée du palais de Retiro, où il habite, dans celui de Madrid, avec défense de voir personne. On sait depuis plusieurs mois qu'il n'a pas consommé son mariage. Cette nouvelle m'a donné occasion de parler très-fortement à Sa Majesté, pendant le conseil, sur l'extrême importance aux rois de s'assurer une postérité dont dépendent souvent la tranquillité de leurs Etats, la conservation de leur royaume et de leur propre personne. « Cette dernière raison, « ai-je ajouté, a obligé le roi d'Angleterre à Rome « de se marier, pour arrêter les conspirations sur sa « vie; et vous devez, sire, d'autant plus y songer, « que Dieu donne à vos peuples la consolation de « vous voir si fort à quatorze ans et demi, qu'il ne « tient qu'à vous de nous donner bientôt un Dauphin. »

Le voyage de Chantilly a fini par la perte cruelle du duc de Melun (1), tué par un cerf à une chasse du Roi : homme de trente ans, rempli de bonne qualités. Ce malheur a tellement agité la cour, qu'on a fait prendre au Roi la résolution de partir dans l'instant. Pour cela il falloit donner des chevaux de poste aux gardes du corps, et tout étoit dans un très-grand désordre. J'ai représenté à M. le duc que les mouvemens des grandes cours ne devoient pas avoir cet air de précipitation ; que le feu Roi n'avoit pas quitté Marly pour la mort du Dauphin ni pour celle du duc de Berri, et qu'il étoit plus convenable de ne rien changer dans l'ordre du séjour et du départ du Roi ; ce qui a été exécuté.

Il y a eu un conseil de finances à Chantilly, dans lequel on a décidé des choses très-importantes, entre autres qu'on ne souffriroit plus de pauvres mendians et vagabonds dans le royaume : ils ont été distingués en valides et invalides. On a pris des mesures pour trouver des fonds extraordinaires destinés à nourrir ceux qui ne peuvent pas travailler, et pour forcer les autres à n'être pas inutiles à l'Etat.

On a supprimé les charges de gouverneurs et les états-majors des petites villes, et les charges municipales, et on a fixé au denier cinquante le revenu de la finance en rentes perpétuelles. On a aussi réformé cent charges de secrétaires du Roi, et celles des petites chancelleries dans le royaume. Le motif de la suppression est que ces charges anoblissant, re-

(1) *Du duc de Melun :* On peut voir comment madame de Genlis a raconté la mort du duc de Melun, dans le roman si touchant et si gracieux de *Mademoiselle de Clermont*.

jettent le fardeau des impositions sur le peuple, qui en est déjà trop chargé.

Il a été dit enfin qu'en attendant que l'affaire de Belle-Ile soit décidée (ce qui ne se pourra pas légitimement pendant sa prison), on lui laissera trente-trois mille livres de rente en domaines, somme bien au-dessus de la valeur de sa terre; et l'on a fait voir que par l'échange il lui a été donné dans les plus nobles terres de la couronne quatre-vingt-quatre mille livres de rente.

Telles ont été les principales matières décidées dans le conseil de finances, pour lequel le garde des sceaux, messieurs Desforts et Fagon ont eu ordre de se rendre à Chantilly. M. le prince de Conti y est venu de sa terre de l'Ile-Adam.

Pendant le séjour de Chantilly, plusieurs personnes que l'on ne croyoit pas devoir être admises à la table du Roi ont eu l'honneur d'y manger avec lui. Le contrôleur général, qui s'en trouvoit exclu, est venu me trouver, et m'a dit que s'il étoit seul du voyage privé de cet honneur, il étoit déterminé à se retirer. On avoit donné à M. le duc beaucoup de raisons contre lui, entre autres que, pour le fait en question, il y avoit des exemples favorables aux secrétaires d'Etat, et aucuns pour le contrôleur général, dont l'emploi n'étoit qu'une commission, et point une charge. J'ai dit à M. le duc : « Le contrôleur général vous con-
« vient-il dans son emploi? et certainement il le fait
« bien. Il faut donc le conserver, et vous n'avez que
« trop de raisons pour lui procurer l'honneur qu'il
« désire. » Je lui ai cité que madame de Colbert avoit été dans le carrosse de la Reine, honneur plus distin-

gué que celui de manger avec le Roi; que madame Desmarets avoit été dans le carrosse de la Dauphine. Enfin j'ai ajouté que la fonction de contrôleur général, qu'on vouloit rabaisser en ne la traitant que de commission, est cependant la plus belle et la plus importante que le Roi puisse donner. M. le duc s'est rendu, et M. Dodun a mangé avec le Roi le dernier jour.

En arrivant à Versailles, on a appris que la jeune reine d'Espagne s'est réconciliée avec son mari; ce qui a fait trouver encore plus hors de propos l'éclat précédent.

Un courrier dépêché de Constantinople par M. de Bonnac, notre ambassadeur, nous a appris qu'il a fait signer et ratifier la paix entre la Porte, le Czar et le Sophi; que toutes ces puissances ont demandé la médiation du Roi, et veulent encore qu'un commissaire de sa part règle les limites des trois empires. Le sieur Dorion, qui a été employé pour ce traité auprès du Czar, a été nommé par Sa Majesté pour cet emploi. Rien ne peut être plus glorieux pour notre jeune Roi, ni plus honorable pour son conseil.

On a dépêché un courrier au cardinal de Polignac [27 juillet], pour le charger des affaires du Roi à Rome. Le nouveau Pape lui ayant marqué de l'amitié, et l'étant même allé voir dans une légère indisposition, cette bonne volonté du Souverain Pontife a déterminé à lui rendre la confiance de la cour, dont il avoit été privé par les affaires où il étoit entré au sujet du duc et de la duchesse du Maine.

On a su le 5 septembre que le roi d'Espagne avoit la petite vérole. Les premières inquiétudes ont été

médiocres; mais le 7 un courrier parti le 30 août a appris que ce prince étoit à la dernière extrémité, et l'on a dépêché au maréchal de Tessé, pour engager Philippe V à reprendre la couronne avec un peu plus de fermeté qu'il n'en avoit montré, et surtout à ne se point rendre esclave d'un confesseur que l'on croyoit vouloir absolument détruire l'autorité royale, en rendant les grands aussi indépendans qu'ils l'avoient été sous Charles II.

Le 10 septembre s'est passé sans aucune nouvelle de la mort ou de la vie. Il y a apparence qu'on a arrêté les courriers. On sait seulement que le maréchal de Tessé n'a pas perdu un moment pour se rendre à Saint-Ildefonse auprès de Philippe V, et on espère beaucoup de ses efforts.

Au reste, les affaires de Cambray n'avancent pas : tout au contraire, on a lieu de croire la dissolution du congrès très-prochaine. Les ambassadeurs de l'Empereur parlent de leur départ, et continuent dans les termes de hauteur fort ordinaires à la cour de Vienne. Les médiateurs ont répondu avec la dignité convenable; mais tout tend à la division.

Enfin on a su le 14, par un courrier du maréchal de Tessé, que le roi Philippe est revenu à Madrid, sur la mort du roi Louis. D'abord il a paru résolu à reprendre la couronne; mais il a déclaré qu'il vouloit en être sollicité par les désirs de ses principaux sujets On lui faisoit espérer une demande du conseil de Castille; mais son confesseur, nommé Bermudès, jésuite gagné par le président de Castille à la tête de la junte, lui a dit que, pour le repos de sa conscience, il falloit assembler des docteurs. Si le conseil de Castille avoit

été bien intentionné, il pouvoit en deux heures donner au Roi la supplique par laquelle il l'auroit prié de reprendre la couronne ; mais la junte, qui vouloit demeurer à la tête du gouvernement sous un roi mineur, délibéra quatre jours sur cette supplique, et ne la donna que conformément à la décision des docteurs, qu'on avoit assemblés dans la maison des jésuites. Elle portoit qu'en conscience le roi Philippe ne pouvoit reprendre la couronne. La décision de ces malheureux docteurs a eu un tel pouvoir sur le Roi, qu'il a déclaré au maréchal de Tessé qu'il retournoit à Saint-Ildefonse. Vainement on lui a représenté l'intérêt de ses enfans : il s'est contenté de répondre que Dieu en prendroit soin.

La Reine, désespérée d'une pareille résolution, ne s'est pourtant pas rendue ; elle a mis tout en œuvre pour la faire changer : elle a dit à Bermudès, en présence du Roi, qu'il étoit un traître, un Judas ; que si elle étoit en péril de mort, elle aimeroit mieux mourir sans sacremens, que de les recevoir par le ministère d'un aussi méchant homme.

Le Roi étoit seul avec la Reine et la señora Louisia, sa nourrice. Cette femme hardie a dit au Roi qu'il étoit honteux de se laisser gouverner par un fripon, et d'abandonner son fils à une minorité dont la junte profiteroit pour anéantir totalement l'autorité royale. Cette nourrice parloit avec tant de violence, que la Reine s'apercevant que le Roi pâlissoit, lui dit : « Nourrice, « taisez-vous ; vous ferez mourir le Roi de chagrin. » La courageuse nourrice a répondu : « Qu'il meure ! « ce n'est qu'un homme de perdu ; au lieu que s'il

« abandonne le gouvernement, ses peuples, ses en-
« fans, son royaume sont perdus. »

Le Roi, si combattu dans sa famille, a été encore attaqué, et à plusieurs reprises, par le maréchal de Tessé. Mais le nonce du Pape, nommé Aldobrandin, homme de beaucoup de mérite, l'a enfin converti sur les frivoles scrupules que lui inspiroit son confesseur; et il a déclaré le 5 septembre qu'il reprenoit la couronne en propriété, et qu'il passera l'hiver à Madrid. Il a voulu conserver Gri***, quoique convaincu, par l'aveu même qu'il en a fait au Roi, qu'il a reçu de l'argent de l'Angleterre. La foiblesse du bon roi est très-dangereuse; mais l'administration de la junte pendant une minorité auroit perdu la monarchie. Ainsi l'on a appris avec joie à la cour de France qu'on a empêché ce malheur.

Dans l'opinion que le Roi ne vouloit pas reprendre la couronne, je lui avois écrit une lettre, et une autre à la reine d'Espagne, très-forte. M. le duc a trouvé convenable qu'elles soient envoyées, quoiqu'on ait appris auparavant la résolution du Roi, conforme à mes conseils; mais on a jugé convenable de faire connoître à Leurs Majestés Catholiques ce que pensoit un bon Français dans une pareille conjoncture. La jeune Reine a eu la petite vérole; et cette maladie, qu'elle a prise auprès de son mari, a fait tomber tout-à-fait les mauvais discours qu'on tenoit auparavant.

On a reçu des nouvelles des plénipotentiaires de Cambray [8 octobre], qui se préparent à se séparer sans avoir rien terminé. Le bruit se répand en même

temps que l'Empereur augmente considérablement ses troupes. On a ordonné aux plénipotentiaires de France de se conduire de manière que la faute de la rupture ne puisse être attribuée qu'à l'Empereur.

Le président de Novion ayant exercé à peine pendant huit jours la grande et importante charge de premier président, le fardeau lui en a pesé trop fort, et il s'est démis. Il a été question de lui choisir un successeur. Cette place pouvoit naturellement regarder Lamoignon, qui étoit le premier après Novion, d'une condition distinguée, petit-fils de premier président, et d'ailleurs fort capable. Si donc sa famille s'étoit réunie pour lui, il auroit certainement obtenu cet emploi distingué; mais elle s'est divisée. Basville, conseiller d'Etat, homme de mérite, ami intime de l'évêque de Fréjus, ainsi que son fils Courson, aussi conseiller d'Etat, et Desforts son gendre, ont entrepris d'élever Blancménil, cadet de Lamoignon, et qui venoit d'obtenir la charge de président à mortier du premier président de Novion. Il ne se pouvoit guère faire de brigue pour le cadet, dernier des présidens à mortier, sans nuire à l'aîné, le plus ancien des présidens à mortier.

Le président Portail, homme qui avoit bien servi dans la place d'avocat général, voyant cette conduite maladroite des Lamoignon, étoit venu me trouver lorsque la cour partoit pour Fontainebleau. Il m'a représenté que les Lamoignon s'excluant en quelque manière eux-mêmes par leurs cabales, il se présentoit. M. le duc s'est déterminé pour lui, et il a été déclaré premier président dans les premiers jours d'octobre.

Une affaire très-importante se traitoit depuis plusieurs mois entre M. le duc, moi et Paris-Duverney, homme de beaucoup d'esprit, en qui il avoit une grande confiance. Il étoit question du mariage du Roi avec toute autre que l'Infante, qui étoit trop jeune. Nous nous en ouvrîmes à l'évêque de Fréjus, qui a paru ne vouloir pas s'en mêler. Nous avons traité à fond cette affaire entre nous le 22 octobre, et nous sommes convenus de tenir un dernier conseil pour prendre une résolution décisive. Il a eu lieu en novembre; et M. le duc y a appelé l'évêque de Fréjus, M. de Morville et le comte de La Marck, parce qu'il a été chargé de prendre des connoissances sur les princesses étrangères que ce choix peut regarder.

J'ai oublié de parler d'un procès entre les gardes du corps, gendarmes de la garde, chevau-légers, et les deux compagnies des mousquetaires, jugé au conseil du Roi dans le mois de juillet. Les capitaines des gardes du corps ne vouloient pas que les quatre compagnies fussent de la garde du Roi dans les voyages, ni les lieutenans; que, dans les voyages, les capitaines lieutenans de ces compagnies pussent occuper la portière du Roi lorsque leurs compagnies étoient devant le carrosse du corps de Sa Majesté. L'aigreur étoit au plus haut point entre les chefs, et les mémoires de part et d'autre infinis. L'affaire a été décidée avec une parfaite équité : on a réglé que les lieutenans des gardes du corps seroient à la hauteur des roues de derrière du carrosse, et les officiers des compagnies rouges à la hauteur de celles de devant. Il n'y avoit de dispute que pour les voyages, car en toute autre occasion les gardes du corps étoient

presque seuls chargés de la garde du Roi. Les parties ont été contentes, excepté le duc de Noailles, qui avoit composé tous les mémoires contre les compagnies rouges, et qui vouloit absolument qu'elles ne fussent pas de la garde du Roi. Comme je n'étois pas de son avis, il y eut à cette occasion quelque froid entre nous, mais qui ne dura pas.

Nous avons appris au conseil [19 novembre] de grands changemens arrivés dans le ministère de Madrid. Le roi d'Espagne a éloigné le président de Castille, et mis à sa place l'évêque de Siguença. Celle de président des finances a été ôtée à Montenegro, qui a été mis en prison pour rendre compte de sa mauvaise administration, sa charge donnée au marquis del Campo-Florido; et Orondain, chargé des états des finances, conserve sa place de secrétaire d'Etat.

Le roi d'Espagne a dit au père Bermudès, son confesseur, qu'il le trompoit; et le père prenant le crucifix pour jurer : « Je respecte trop l'image de Jésus-« Christ, lui a dit le Roi, pour vous permettre de « jurer. » Le maréchal de Tessé mande que le père Roncas, jésuite, a volé plus de neuf cent mille livres; et dans toutes ses lettres il attaque sans ménagement le confesseur du Roi et les jésuites. Il pensoit que le roi d'Espagne, après avoir ainsi maltraité son confesseur, en prendroit un autre; la Reine même y travailloit de tout son pouvoir : mais le foible du prince l'a emporté sur sa raison, et le père Bermudès demeure en place. Il ne paroît pas cependant qu'il y conserve un grand crédit; mais on a tout à craindre de la foiblesse du roi d'Espagne, qui garde toujours

G***, après qu'il a été avéré que ce même G*** a tiré de l'argent des Anglais, auxquels il est tout dévoué.

[1725] L'année 1725 a commencé par le procès de M. Le Blanc. Les conclusions du procureur général, dans les dernières séances du parlement, avoient été à le décréter de prise de corps. Cette affaire languit par l'indisposition du premier président de Novion, qui, voulant se démettre de sa charge, n'assembla point les chambres : elle fut remise aux premiers jours de janvier.

Les chambres ont été assemblées le 8. M. le duc d'Orléans, qui favorisoit l'accusé, a voulu assister à tout le procès, et être des juges. Messieurs les ducs de La Feuillade, de Richelieu et de Brancas, attachés à M. le duc, ont cru lui faire plaisir d'assister au procès, et sont allés aux premières séances; mais le public ayant paru improuver leur conduite, ils ont cessé de s'y trouver. Après neuf séances, dont une entière a été employée à aller aux opinions, l'arrêt a déclaré M. Le Blanc déchargé de l'accusation criminelle. L'abbé Mengui a parlé long-temps, et fait son éloge. Les deux rapporteurs, Palu et Delpech, lui ont été entièrement favorables : le second s'est fort récrié contre le grand nombre de lettres de cachet. M. Cochin de Saint-Vallier s'est étendu en louanges : enfin le parlement entier a traité de bagatelles les accusations de lèse-majesté au second chef intentées contre lui.

Il a oublié que Le Blanc avoit été le plus intime confident du feu duc d'Orléans, qui avoit assez maltraité cette compagnie; que c'étoit même lui qui avoit fait toutes les lettres de cachet pour l'envoyer à Blois,

quoique ce fût à M. de Maurepas, secrétaire d'Etat, ayant la ville de Paris dans son département, à les expédier; que c'étoit M. Le Blanc qui entretenoit ce grand nombre d'espions contre lesquels on avoit paru si animé. Enfin dans cette occasion le parlement a montré combien il pense différemment sur un ministre en place et sur un ministre disgracié, et le peu de penchant qu'il a pour tout ce qui s'appelle premier ministre.

Le maréchal de Bezons a écrit à M. le duc, pour lui demander la liberté de M. Le Blanc. Sa réponse a été qu'il n'est plus retenu pour les affaires traitées au parlement, mais pour d'autres raisons dont le maréchal de Bezons sera informé dans six semaines. Ces raisons sont l'extrême déprédation des finances de la guerre, arrivée peut-être plus par la négligence de ce ministre que pour en avoir profité. Il importe beaucoup à M. le duc de faire voir au public et à la cour qu'il ne l'a pas fait arrêter légèrement : c'est pourquoi il a été résolu de porter l'affaire à un conseil extraordinairement assemblé devant le Roi; et pour préparer les matières on a nommé un bureau, à la tête duquel a été mis M. d'Angervilliers, conseiller d'Etat.

Comme M. le duc d'Orléans avoit été au parlement pour favoriser M. Le Blanc, ce fut une espèce de triomphe pour lui que l'arrêt qui déchargeoit celui-ci de crime. Le maréchal de La Feuillade, au contraire, a été très-mortifié des sentimens du public et même du parlement sur ce que lui et les ducs de Richelieu et de Brancas s'étoient trouvés aux séances. Des chansons très-offensantes qui ont paru l'ont fort piqué : il m'en a parlé. « Si vous m'aviez consulté, lui ai-je dit,

« vous ne vous seriez pas mis en ce cas. » Il a pris la chose à cœur. Le chagrin, joint à une autre indisposition, lui a causé une fièvre violente qui l'a emporté en trois jours. Je l'ai vu pendant sa maladie, et le regrette sincèrement. Sa mort est une perte; car c'étoit un homme d'honneur, d'une valeur distinguée, beaucoup d'esprit, mais plus orné et brillant que solide.

Le 18 février, le Roi s'est éveillé avec la fièvre, et a entendu la messe dans son lit. On l'a saigné sur les quatre heures du soir. L'assoupissement est resté très-grand, malgré les remèdes, et peu diminué par une saignée du pied sur les onze heures du soir. Quoique le mal n'ait pas été violent, une santé aussi précieuse attaquée a donné une attention bien vive à toute la cour. Les gens attachés à M. le duc d'Orléans se sont assemblés la nuit chez madame sa mère. M. le duc m'a envoyé chercher à minuit, ainsi que M. de Morville, secrétaire d'Etat, et nous sommes demeurés une heure ensemble à faire des conjectures, que la meilleure santé du Roi a rendues inutiles. C'étoit une indigestion, dont les deux saignées et les remèdes l'ont dégagé; de sorte qu'on a été sûr, vers les neuf heures du matin, que cette petite maladie n'auroit pas de suites fâcheuses.

Elle a réveillé les craintes du public, et fait envisager avec de plus sérieuses attentions la crainte de voir périr le Roi sans postérité, si on lui fait attendre que l'Infante soit nubile. Les résolutions étoient déjà prises pour le marier à une autre, et on a vu qu'il avoit été tenu une conférence à Fontainebleau pour déterminer cette résolution, et la proposer au Roi. Il y consentit; mais il ne se détermina sur la princesse

qu'après son retour à Versailles. On vouloit encore des délais, que j'ai combattus fermement; et il a été arrêté le 24 février qu'on dépêcheroit des courriers aux cours intéressées à cette résolution et à ses suites. Ils sont partis le premier mars pour Rome, Madrid, Londres et Turin, et on a observé un très-grand secret.

Le duc de Bouillon a déclaré son mariage au Roi avec la fille aînée de M. de La Guiche. Ce sera sa quatrième femme, sans compter un mariage réglé avec la princesse Sobieski, qui mourut partant pour Paris.

Le 10 mars, les ambassadeurs d'Espagne, qui avoient quelques soupçons, et qui en conséquence sollicitoient M. le duc de fixer le jour des fiançailles de l'Infante, se sont mis à le presser davantage. On leur a répondu, sans trop s'expliquer, que le Roi avoit écrit au roi d'Espagne. Cette réponse a augmenté leurs défiances : ils en ont parlé à madame de Ventadour, dont les larmes ont marqué la frayeur qu'elle a de voir renvoyer l'Infante. Ils m'ont parlé aussi, et je leur ai répondu que c'est s'alarmer trop tôt, puisque le Roi ni M. le duc ne se sont pas encore expliqués : « A « moins, leur ai-je dit, que vos craintes ne viennent « des clameurs de tout un royaume, qui, ne pouvant « espérer de tranquillité que par la postérité du Roi, « voit avec horreur ses espérances reculées de huit « ans par la jeunesse de l'Infante, pendant que le « Roi, par la force de son tempérament, pourroit « avoir des enfans depuis plus d'un an. » M. le duc leur a tenu les mêmes propos, et presque dans les mêmes termes. Comme c'est une chose résolue, on n'a pas cru convenable que le Roi se trouve à Ver-

sailles quand cette princesse partira; et il s'est rendu à Marly le 15.

Les courriers dépêchés à Rome et à Madrid sont revenus. Celui de Rome a apporté une lettre du Pape, qui approuve entièrement le parti que le Roi prend. Celui de Madrid a appris la colère excessive du roi d'Espagne, et plus encore de la Reine, qui a porté le Roi son mari à rendre, sans les ouvrir, les lettres du Roi et de M. le duc. J'avois représenté très-fortement qu'il falloit charger M. de Tessé d'apprendre cette nouvelle au roi d'Espagne, et de le toucher par la conscience, et la crainte de voir le Roi son neveu, fort et vigoureux, se jeter dans la débauche; mais on n'a pas voulu donner à l'ambassadeur cette désagréable commission. On l'a donnée à l'abbé de Livry, qui n'étoit pas connu du roi ni de la reine d'Espagne, et qui leur a annoncé cette nouvelle en pleurant.

M. le duc m'a envoyé chercher le 18 au matin, et a fait lire devant moi et M. de Fréjus, par de Morville, les dépêches de Rome, de Madrid et d'Angleterre. M. de Fréjus étoit d'avis que l'on écrivît au roi d'Espagne pour l'adoucir, et comme si l'on vouloit encore attendre de ses nouvelles avant que de faire partir l'Infante. Je m'y suis opposé, et j'ai dit : « Si le roi d'Espagne peut espérer que la colère qu'il « fait voir sera capable de suspendre notre résolu- « tion, on doit s'attendre que sa première lettre sera « une déclaration de guerre si on renvoie l'Infante. « Ainsi il faut marquer par une seconde lettre une « très-vive douleur des sentimens du roi d'Espagne, « mais une résolution déterminée à marier le Roi à « une autre incessamment. »

Un des ambassadeurs d'Espagne est venu à Marly, et a parlé seulement au comte de Morville. Le lendemain, le même est venu me voir, et est resté deux heures enfermé avec moi. La conversation a été vive; mais j'avois de si bonnes raisons à lui donner sur la nécessité indispensable de marier le Roi, qu'elles pouvoient être difficilement combattues. L'ambassadeur m'a dit qu'il avoit ordre de se retirer; qu'il alloit demander à prendre congé du Roi, et qu'il reviendroit dîner avec moi : ce qu'il a fait, et il a pris congé du Roi le soir même.

Sur un courrier reçu de leur cour le 26, les ambassadeurs ont demandé que l'Infante leur soit remise. On a répondu qu'elle seroit remenée en Espagne avec tous les honneurs qui lui étoient dus, et qu'ils étoient les maîtres de l'accompagner. Ils sont venus le même jour me trouver, et ont eu avec moi une longue conférence sur les peines mutuelles de la division entre les deux couronnes. « Comptez, leur ai-je dit, que « l'Empereur n'oubliera rien pour gagner le roi d'Es- « pagne par toute sorte d'espérance; mais soyez sûrs « en même temps qu'il ne fera rien qui puisse con- « tribuer à la grandeur réelle d'un roi d'Espagne du « sang de France, par la raison qu'il ne se flattera « jamais de désunir pour toujours les deux branches « de la maison de France. Ainsi il ne comptera que « sur une division passagère, et son amitié sera me- « surée là-dessus : ainsi voyez le fond que vous devez « faire sur ses promesses. »

Le 28, on a appris que l'abbé de Livry avoit reçu ordre de sortir de Madrid en vingt-quatre heures, et des royaumes d'Espagne en quinze jours; et que pa-

reil ordre avoit été donné aux consuls de France dans tous les ports d'Espagne.

Montéléon, le principal des ambassadeurs, est venu me voir à Paris [30 mars], et nous avons eu une longue conférence sur les mesures à prendre pour empêcher la division. Il a promis de n'y rien négliger. « Mais, disoit-il, on auroit pu négocier avec « l'Espagne avant que de prendre une résolution si « dure. » Je lui ai répondu : « Si vous voulez raisonner « sur des principes certains, je vous ferai voir qu'on « ne pouvoit tenir une autre conduite que celle qu'on « a suivie. Etablissez (ce qui est une vérité constante) « que M. le duc et ceux qui ont l'honneur d'être du « conseil de Sa Majesté étoient déterminés à marier « le Roi, et examinez les sentimens de colère outrée « du roi et de la reine d'Espagne. Vous conviendrez « que si on leur avoit parlé du renvoi de l'Infante « comme d'un projet, leur première repartie, voyant « le renvoi incertain, eût été qu'ils regardoient ce « renvoi comme un affront mortel; que si l'on per- « sistoit, il n'y a sorte d'extrémité où ils ne se por- « tassent, et certainement ils auroient déclaré la « guerre. Donc, concluois-je, il étoit plus conve- « nable de faire connoître notre résolution avant une « déclaration de guerre certaine, que quelque temps « après : par là nous évitions au moins un engage- « ment, dans lequel le roi d'Espagne se seroit jeté « s'il en avoit pu espérer la rupture, ou le retarde- « ment du renvoi, puisque ce renvoi étant certain, il « s'en faut peu qu'il ne se porte aux dernières extré- « mités. » Montéléon ne put répondre à mon raisonnement, et nous nous sommes séparés bons amis.

Enfin le 31 mars les ordres ont été donnés pour faire partir l'Infante le 15 avril. On n'a rien oublié pour la magnificence des présens et la pompe de la marche. La duchesse de Tallard a été nommée pour la reconduire, et l'on est assez heureux de persuader à cette jeune princesse que son voyage n'est que pour aller voir le Roi et la Reine ses père et mère, qui voyagent sur les frontières de leurs Etats. On a appris que les Espagnols renvoient mademoiselle de Beaujolais, sœur de la jeune reine douairière d'Espagne, qui avoit été promise à l'infant don Carlos; et que ces deux princesses reviennent ensemble. M. d'Orléans a envoyé des dames en poste pour les recevoir à Bayonne : à leur tête est la princesse de Bergues, fille du duc de Rohan. Le prince de Robecq a été nommé majordome, M. de Cressy premier écuyer. Le duc de Nevers, grand écuyer, n'a pu faire le voyage, à cause de sa goutte.

Le 2 avril, le Roi a résolu d'épouser la princesse Marie, fille du roi Stanislas de Pologne; et M. le duc a écrit à son père, qui ne pouvoit recevoir une nouvelle plus agréable et plus surprenante. Le courrier qui apportoit le consentement est revenu le 6. Le Roi est retourné à Versailles le lendemain, et on a résolu de ne déclarer le mariage que quand l'Infante sera près d'arriver sur les frontières d'Espagne.

Presque dans le même temps on a appris que le prince de Conti et la princesse sa femme, qui étoit dans un couvent depuis trois ans, se sont raccommodés sans l'entremise de personne, après avoir refusé l'un et l'autre tous les expédiens que leur famille et leurs amis avoient imaginés pour les récon-

cilier. Le public pensoit qu'une inclination de cette princesse avoit occasioné sa retraite, et qu'une autre inclination causoit son retour.

Madame la duchesse et M. le duc en ont été également surpris. On a su que la princesse de Conti s'étoit déterminée à sortir du couvent par l'espérance d'être surintendante de la maison de la Reine [16 avril]; mais M. le duc a proposé mademoiselle de Clermont sa sœur. Ce choix a déplu beaucoup à madame la duchesse, qui vouloit cette place pour elle-même, avec la survivance pour madame la princesse de Conti, sous prétexte de la mettre par là à couvert des mauvais traitemens de son mari. La cour d'Espagne étoit entrée dans les arrangemens de ces princesses, et avoit envoyé ordre à son ambassadeur d'en solliciter l'exécution auprès du Roi et de M. le duc. Celui-ci ne voulut pas procurer de l'autorité à sa mère, qui se plaignoit déjà de ce qu'il ne lui donnoit aucune connoissance des affaires. Par là il se la mit à dos, ainsi que mademoiselle de Charolais, fort piquée de voir sa cadette destinée à une place si importante à son préjudice. Ainsi la division s'augmente dans la maison de Condé, où elle étoit déjà, parce que M. le duc avoit noblement refusé de proposer une de ses sœurs au Roi, comme sa mère le désiroit.

On a fait partir le même jour le comte de La Bastie, pour aller résider à Florence. La santé du grand duc, attaqué d'hydropisie, baissoit tous les jours. On a déclaré aussi le comte de Boissieux, mon neveu, ambassadeur extraordinaire en Danemarck; et le comte de Cerest, frère du comte de Brancas, en Suède.

M. le duc avoit agité plusieurs fois avec moi le

choix très-difficile d'une dame d'honneur pour la Reine. Nous la désirions surtout d'une conduite non-seulement sans reproches, mais qui eût toujours été respectable : nous balancions entre la maréchale de Gramont et la maréchale de Boufflers. La première s'excusa, à cause de la santé languissante de son mari; et la seconde fut déclarée le 19 avril.

Le lendemain on fit partir Vanchon, lieutenant colonel du régiment Royal, qui étoit fort connu du roi Stanislas, pour lui porter des mémoires, qui furent les premières instructions à la princesse sa fille. Cependant on demeuroit toujours dans le silence sur la reine future, jusqu'à ce que l'Infante fût près de la frontière d'Espagne.

Le 30, on a déclaré les douze dames du palais destinées à la Reine, savoir, la maréchale de Villars, les duchesses de Béthune, de Tallard, d'Epernon, la comtesse d'Egmont et la princesse de Chalais, mesdames de Nesle, de Prie, de Gontaut, de Matignon, de Rupelmonde, et de Merode.

M. de Breteuil, secrétaire d'Etat, a été fait son chancelier; Samuel Bernard, surintendant; Paris-Duverney, secrétaire des commandemens. Villacerf, qui avoit été premier maître d'hôtel de madame la Dauphine, a donné deux cent mille francs pour la même charge. Nangis étoit déjà chevalier d'honneur, et le comte de Tessé premier écuyer. L'évêque de Châlons a été nommé premier aumônier. L'évêque de Fréjus a demandé du temps pour se déterminer à accepter la place de grand aumônier, et il l'a acceptée enfin.

Je m'étois fort opposé à ce qu'on formât une mai-

son à la Reine, au moins jusqu'à ce que les finances épuisées fussent un peu rétablies. Je représentai au conseil que, du temps du feu Roi, j'avois empêché pendant deux ans qu'on ne fît la maison de M. et madame de Berri, remontrant que l'Impératrice n'avoit d'autres pages, écuyers, carrosses, valets de pied, officiers et cuisine, que celle de l'Empereur. Mes représentations furent inutiles, et l'avidité de la cour pour profiter de toutes les charges entraîna M. le duc malgré mes raisons, dont il reconnoissoit la solidité.

Le 7 mai, on a fait sortir des prisons de Vincennes M. Le Blanc. Il a été envoyé à Lizieux : messieurs de Belle-Ile les deux frères, à Carcassonne. Des raisons d'Etat, et l'esprit remuant que l'on connoissoit à ces trois personnes, avoient déterminé à les retenir prisonniers. On savoit que, du temps de M. le duc d'Orléans et du cardinal Dubois, ils avoient proposé de faire arrêter M. le duc, et même que l'aîné Belle-Ile, lorsque le cardinal de Rohan arriva de Rome après l'élection du pape Conti, étoit allé au devant de lui à Fontainebleau, pour lui proposer d'entrer dans ce parti, qui se formoit contre M. le duc.

Le 10 mai, étant allé le soir, avant le conseil, chez M. le duc, ce prince m'a appris qu'on avoit été informé le matin, par un courrier de Dubourg, chargé des affaires du Roi à Vienne, d'un traité signé le 30 avril entre l'Empereur et le roi d'Espagne. Fonseca, ministre de l'Empereur auprès du Roi, a reçu ordre de le déclarer, et l'a fait le jour même. Il y avoit quatre mois qu'on savoit qu'un nommé Riperda traitoit avec l'Empereur de la part du roi d'Espagne.

Cette cour d'Espagne avoit caché soigneusement ses desseins au roi de France et au roi d'Angleterre, pendant que ces deux puissances médiatrices n'oublioient rien pour lui faire obtenir de l'Empereur toutes les satisfactions possibles au sujet des investitures de quelques Etats d'Italie. D'ailleurs il paroissoit toujours beaucoup d'aigreur dans la reine d'Espagne, qui gouvernoit absolument le Roi son mari.

On eut aussi divers avis que l'on faisoit un double mariage de l'infante d'Espagne avec le prince du Brésil, fils aîné du roi de Portugal; et de la fille aînée de celui-ci avec le prince des Asturies. On parloit aussi du mariage de don Carlos, second fils du roi d'Espagne, avec la seconde fille de l'Empereur. Enfin tout marquoit une réunion entière de la maison d'Autriche avec le roi d'Espagne, ce petit-fils de Louis XIV que nous avions mis sur le trône en sacrifiant les biens et le sang des Français. Ce même roi de Portugal, auquel Louis XIV avoit aussi conservé son royaume malgré les efforts de la maison d'Autriche, qui n'avoit rien oublié pour les perdre l'un et l'autre, s'unissoit aussi avec cette maison contre la France; tant il est vrai que les alliances, les obligations et la reconnoissance sont de foibles liens entre les têtes couronnées.

Sur la fin du mois de mai, le Roi déclara son mariage avec la princesse de Pologne, fille unique du roi Stanislas, qui avoit régné bien peu d'années. Il auroit été déclaré plus tôt, sans quelques mauvais bruits mal fondés que le duc régent ne crut pas devoir négliger. Madame l'abbesse de Remiremont avoit écrit à Paris, à un homme attaché au prince de Vau-

demont, que cette jeune princesse tomboit du haut-mal. Ce bruit devint public dans Paris. J'en avertis M. le duc, qui envoya Mogne, un des plus habiles médecins du royaume, au roi Stanislas; et il se trouva que la calomnie n'avoit pas la moindre apparence de vérité : de sorte qu'il n'y eut plus de difficultés. Sa Majesté fit part de son mariage au roi d'Espagne; et ce fut Aldobrandin, nonce du Pape à Madrid, qu'on chargea de remettre la lettre.

L'on avoit appris quelques jours auparavant que l'Infante avoit été remise au marquis de Sainte-Croix et à la duchesse de Los-Rieros, qui étoient envoyés au devant d'elle. Ils reçurent les présens de pierreries faits à l'Infante, et emportèrent, sans se faire prier, la quantité prodigieuse d'habits, de linge, de toutes sortes de provisions, que le Roi avait fait acheter avec profusion pour cette princesse.

Celle de Pologne avoit près de vingt-deux ans, bien faite et aimable, ayant d'ailleurs la vertu, l'esprit et toute la raison qu'on pouvoit désirer dans la femme d'un roi qui avoit quinze ans et demi. Le duc d'Antin fut nommé pour aller faire la demande. Je l'avois proposé à M. le duc dès Marly. Le marquis de Beauveau fut chargé de se rendre auprès du roi Stanislas pour concerter tout, et prendre ensuite la qualité d'ambassadeur lorsqu'il seroit question de faire la demande; et il fut décidé que huit des dames du palais iroient avec la dame d'honneur jusqu'à Strasbourg, où se feroit la cérémonie du mariage. On fit un grand changement dans les logemens de Versailles, pour en donner à ces dames.

M. le duc m'annonça un grand conseil de finances

pour délibérer sur des impositions à mettre. Comme la matière étoit difficile et importante, je lui avois conseillé de ne s'en pas charger seul. Ce conseil fut composé de M. le duc, du garde des sceaux, de l'évêque de Fréjus, du duc d'Antin, de Noailles et moi, du contrôleur général; et pour conseillers d'Etat Desforts, Fagon, Gaumont, d'Ormesson et d'Angervilliers. Il s'est tenu chez M. le duc le 5 juin. L'évêque de Fréjus y a prétendu la préséance sur les conseillers d'Etat, sans raison, puisque ceux-ci l'ont dans le conseil sur les archevêques. Pour obvier aux contestations, on a pris place selon que l'on entroit, et on a opiné comme on étoit assis.

Le contrôleur général a fait voir qu'il étoit dû cinquante-sept millions d'arrérages des rentes des trois années dernières : il a dit que le moyen de se libérer à cet égard étoit de tourner quinze millions de ces arrérages en capitaux dont on feroit la rente, et de payer le reste avec l'augmentation de plusieurs charges de finance, qu'on supprimeroit et rétabliroit tout de suite à un plus haut taux. Cet agiotage a été approuvé.

Mais il étoit de plus question, a-t-il ajouté, de trouver de nouveaux fonds, tant pour se mettre au courant des paiemens, qu'afin de pouvoir augmenter les troupes (ce qui étoit indispensable), et renouveler les magasins des frontières, qui étoient totalement épuisés; et enfin de se mettre en état de soutenir la guerre, si on y étoit forcé. Pour tout cela il a proposé d'imposer un cinquantième sur tous les fruits de la terre et de l'industrie, blés, vins, grains, bois, foins, forges, etc., dont on comptoit tirer vingt-cinq millions par an, qui serviroient, s'il n'y avoit pas de

guerre, à payer les anciennes dettes, et à commencer de libérer le royaume.

Cette imposition a été trouvée remplie d'une infinité de difficultés : cependant il n'y a eu que le duc de Noailles, d'Angervilliers qui a opiné le premier, et moi, qui nous y sommes opposés. Nous avons proposé de doubler plutôt la capitation, ou de faire des impositions de fourrages et ustensiles, comme pendant la guerre. Il me vint encore en tête un autre expédient : « La ferme de tabac, dis-je au conseil, va « de neuf à dix millions; quand elle a été cédée à la « compagnie des Indes, elle n'alloit qu'à trois. Il n'y « a qu'à la reprendre pour le Roi, et donner dessus à « cette compagnie une retenue de trois millions, qui « est tout ce qu'on lui doit. » J'ai bien vu, à la manière dont ma proposition a été reçue, qu'elle ne plaisoit pas, et j'en ai senti la raison : c'est que la plupart de ceux devant qui je parlois avoient de gros intérêts dans cette compagnie. Je me suis donc rejeté sur un autre objet, que j'ai cru devoir faire précéder par ce petit préambule à M. le duc :

« Après l'intérêt du Roi et de l'Etat, le vôtre, mon- « sieur, est celui qui m'est le plus cher; et il n'y a « rien que je ne fusse prêt à vous sacrifier pour vous « éviter la cruelle douleur de former une imposition « qui vous sera éternellement reprochée : car, quoi- « que vous ne paroissiez que vous rendre au sentiment « du plus grand nombre, c'est sur vous que le public « en jettera tout l'odieux. J'ai peut-être le malheur « de vous déplaire en vous disant cette vérité; mais « permettez-moi de vous adresser ce que j'écrivis une « fois au feu Roi en circonstance semblable : *que je*

« *voyois bien qu'il étoit plus avantageux de suivre*
« *la maxime des habiles courtisans, qui est de pré-*
« *férer le bonheur de plaire à son maître à celui de*
« *le bien servir.* J'ajoutois : *Peut-on plaire sans ser-*
« *vir? Sans doute : on n'en voit que trop d'exem-*
« *ples. Peut-on servir sans plaire? Hélas! oui.* C'est
« peut-être ce qui m'arrive à présent; mais je n'en di-
« rai pas moins mon avis : c'est que, puisqu'on est
« obligé de mettre des impositions, il faudroit les
« faire précéder de diminutions considérables dans
« les dépenses de la maison du Roi. — Il y en a une,
« a repris le duc d'Antin, qui vous a bien déplu : c'est
« ce mail de Versailles. — Il est vrai, ai-je répondu :
« quarante mille écus pour faire jouer le Roi au mail
« un seul jour de l'année m'a fait beaucoup de
« peine. — Mais, a répliqué M. le duc un peu piqué,
« si le Roi m'avoit ordonné de prendre deux années
« du gouvernement de Provence pour faire ce mail?
« — Je n'en aurois pas murmuré, ai-je répondu,
« quoique ce gouvernement de Provence ait été bien
« gagné. » J'en ai été pour mes vérités : le cinquantième a passé à la pluralité. L'évêque de Fréjus est sorti avant la conclusion pour suivre le Roi au salut, et a dit qu'il seroit de l'opinion du plus grand nombre; mais le duc de Noailles, d'Angervilliers et moi nous avons persisté dans notre opinion.

Le soir du même jour 5 juin, M. le duc m'a envoyé prier de passer chez lui fort tard, et m'a dit que l'on croyoit nécessaire de faire un édit pour ôter à tous les conseillers des parlemens qui n'auroient pas dix ans de service la liberté de siéger lorsqu'il seroit question de délibérer sur les édits et

ordonnances du Roi. « Je ne suis pas informé des « usages du parlement, lui ai-je dit, pour décider « sur une pareille matière. Je prévois que l'exécu- « tion de ce dessein sera difficile et très-odieuse, si « vous n'avez pas quelque exemple qui vous y auto- « rise; et je vous exhorte à ne pas prendre cette af- « faire sur vous, et d'en parler auparavant au con- « seil. » Il m'a dit que c'étoit une chose résolue; qu'au reste il n'y avoit que quatre personnes qui le sussent, et qu'il me prioit de n'en pas parler. Mais arrivant à Paris le 6, j'ai trouvé cette résolution publique, et j'ai dépêché sur-le-champ un courrier à M. le duc, pour l'avertir que son secret n'avoit pas été bien gardé. Comme on prévoit ne pas pouvoir faire passer ce réglement ni le cinquantième de bon gré, on a annoncé un lit de justice.

Le 8 juin, le Roi est arrivé au parlement sur les dix heures; et tout le monde étant assis, il a dit d'une voix ferme et haute : « Messieurs, je vous ai fait as- « sembler pour vous apprendre mes volontés sur di- « vers réglemens qui regardent le bien de l'Etat. « Mon garde des sceaux vous les expliquera. » Ce qu'il a fait par un discours assez long, dans lequel il a tâché de justifier l'impôt du cinquantième, et la nouvelle discipline qu'on vouloit introduire. Le premier président a répondu fort bien, assurant le Roi de la disposition de son parlement à la plus respectueuse soumission; mais il a fait observer que Louis XIII avoit promis autrefois d'envoyer trois ou quatre jours auparavant les matières qui devoient être délibérées, afin qu'on ne fût pas surpris, et qu'on ne se déterminât qu'après les avoir bien examinées.

L'avocat général Gilbert a dit qu'il voyoit bien que le Roi vouloit être obéi, et qu'il n'empêchoit; mais que son devoir l'obligeoit de représenter les difficultés : ce qu'il a fait très au long, montrant le chagrin du peuple en voyant mettre de nouveaux impôts dans un temps de paix, et ajoutant que le réglement de discipline, qui alloit priver de voix dans des matières très-importantes des sujets fort capables, mettoit le comble à sa douleur. Le duc d'Orléans n'a point parlé. Le prince de Conti s'est opposé à différentes fois à ce qu'on proposoit. Les présidens et conseillers ont dit qu'ils ne pouvoient opiner : tout le reste a gardé un profond silence. Le Roi a levé la séance d'un air morne sur les deux heures et demie. Le parlement est resté assemblé, et le murmure est très-grand à Paris, aussi bien que la consternation.

Je n'avois pas écrit au roi Stanislas ni à la princesse sa fille : il me prévint par une lettre fort obligeante, et très-bien écrite. J'eus l'honneur de le remercier, et d'écrire à la princesse.

On ne sait pourquoi un scélérat s'avisa d'attenter aux jours de ce prince, et de vouloir l'empoisonner. M. de Harlay, intendant d'Alsace, en fut averti, et que ce malheureux se retiroit dans le château de Salkenbourg du comte de Linange, terres de l'Empire. Il prit trente hommes, et entra la nuit dans le château, d'où cet homme venoit de se sauver; mais on trouva sa cassette remplie de poisons. Comme il ne convient pas d'entrer à main armée sur le territoire d'autrui, on désavoua M. de Harlay, et on fit rendre le bailli du château, qui avoit été amené à

Landau comme fauteur du scélérat. M. le comte de Linange fut prié d'ordonner à sa justice d'approfondir cette affaire; mais elle n'eut pas de suite.

Cependant les affaires de finances établies par le lit de justice n'avançoient pas. Le cinquantième trouva des difficultés sans nombre : le clergé commença par s'y opposer formellement pour ce qui le concernoit. Je trouvai le contrôleur, dans une visite qu'il me fit, bien embarrassé de ces obstacles, et je l'exhortai à chercher d'autres ressources.

Dans ce temps, une affaire où madame de Prie étoit mêlée fit beaucoup de peine à M. le duc. On publia qu'il y avoit une obligation signée par elle et par le marquis d'E*** de faire réussir une affaire, moyennant quatorze cent mille francs qui lui reviendroient. De pareils gains, dans un temps où le public étoit opprimé, aigrissoient les esprits, déjà irrités contre M. le duc. La marquise de Prie dit que d'E*** étoit un imposteur, qui avoit supposé son nom pour donner plus de relief à son engagement, et en tirer davantage. On fit semblant de le poursuivre, et il se sauva à Bruxelles. Sa réputation, à la vérité, n'étoit pas bonne, et on pouvoit jeter la faute sur lui; mais le public ne vouloit pas justifier madame de Prie, ni penser que d'E*** eût espéré de faire seul une affaire si considérable. Il fut assez prouvé que la marquise de Prie n'avoit pas signé cette obligation; mais le public ne voulut jamais consentir à la disculper.

Le duc d'Orléans fut nommé pour épouser la princesse de Pologne au nom du Roi [2 juillet], et on lui donna cent mille écus sur ce qu'il prétendoit lui

être nécessaire pour la dépense du voyage. Il fut décidé que le duc d'Antin partiroit le 15 juillet, et les dames le 20. La reine d'Espagne et mademoiselle de Beaujolais sont arrivées le 2 de ce mois à Vincennes.

Le 7 juillet, le marquis de Breteuil est venu me voir de la part de M. le duc; et le même jour est aussi venue madame la marquise de Prie, pour me presser de retourner le plus tôt que je pourrois à Chantilly, où il y avoit une grosse cour. J'en étois parti pour un rhume; mais mon opposition bien connue aux derniers édits avoit fait croire que je m'en étois retiré par mécontentement, et il se répandoit dans le public des discours qui faisoient de la peine à M. le duc, et que ma présence seule, à ce qu'il me mandoit, pouvoit dissiper. J'ai résolu de lui donner cette satisfaction quand ma santé seroit rétablie. Il m'a appris que, dans les changemens d'appartemens à Versailles, il m'avoit fait donner le plus grand et le plus commode du château.

Le pain étoit très-cher, ce qui occasiona des émeutes en plusieurs villes du royaume. Il y en eut une dans le faubourg Saint-Antoine, causée par un boulanger qui voulut vendre l'après-midi son pain plus cher que le matin. Le peuple s'assembla, pilla sa boutique et toutes celles du faubourg. Il vouloit entrer dans la ville : on ferma la porte Saint-Antoine. Les archers du gué à pied et à cheval s'étant rassemblés, tirèrent, et eurent le malheur de tuer un homme de condition qui passoit son chemin. L'émeute ne fut dissipée que dans la nuit. A Caen, l'intendant d'Aube fut obligé de se sauver, et plusieurs maisons furent pillées, ainsi qu'à Lisieux. Le désordre fut encore plus grand

à Rouen : la populace arrêta le carrosse du duc de Luxembourg, gouverneur de la province. Plusieurs de ses gens, qui voulurent le défendre, furent blessés, et il eut peine à se sauver dans le Vieux-Château. La rareté du blé, très-grande dans plusieurs provinces, occasionoit ces tumultes, et le murmure étoit très-vif contre le gouvernement. Les parlemens de Bordeaux, Bretagne et Bourgogne refusoient d'enregistrer l'édit du cinquantième, et le clergé persistoit dans son opposition.

On fit le 5 juillet la procession de la châsse de sainte Geneviève, dévotion très-grande dans le peuple, et qui se fait avec beaucoup d'appareil dans les calamités. La disette du pain étoit affreuse, et la saison si pluvieuse depuis deux mois, qu'il y avoit tout à craindre pour la récolte. La procession réussit, et le succès confirma le peuple dans sa dévotion à la patrone de Paris.

Je suis retourné le 13 juillet à Chantilly, et ai parlé avec ma sincérité ordinaire sur l'édit du cinquantième. J'ai conseillé à M. le duc de le changer au trentième en argent; j'en ai pressé aussi le contrôleur général; mais ni l'un ni l'autre n'a été ébranlé.

Le comte de Tarlo, parent du roi Stanislas, et envoyé par ce prince, eut audience du Roi le 15; et le même jour le comte de Morville vint me dire que le Roi m'avoit nommé pour signer les articles du mariage avec le garde des sceaux.

L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid mande qu'il voyoit le roi d'Espagne disposé à recevoir des satisfactions sur l'offense prétendue du renvoi de l'Infante. On a répondu que le Roi ne demandoit pas mieux

que de faire sur cela tout ce que le Roi son oncle pouvoit désirer. L'Espagne fait entendre qu'elle voudroit qu'un prince du sang allât faire cette satisfaction. Il n'y a dans ce moment que le comte de Charolais qui soit libre de tout emploi; mais son caractère prompt et violent ne le fait pas paroître autrement propre à pareille commission; et comme les cardinaux sont fort respectés en Espagne, on se propose d'en envoyer un.

Pendant ce temps-là le Danemarck a pris de grandes inquiétudes de l'armée maritime des Moscovites; et le roi d'Angleterre, qui est dans ses Etats d'Hanovre, presse le Roi d'envoyer à ce prince des secours en argent. On l'a proposé au conseil. Je m'y suis opposé, et ai dit qu'il falloit au moins voir plus clair dans les desseins de la Czarine; et peu de jours après notre envoyé à Pétersbourg a écrit que la Czarine promettoit de ne pas attaquer le Danemarck.

J'ai été le 19 signer le contrat de mariage du Roi chez le garde des sceaux. Le douaire n'est que de vingt mille écus d'or, évalués à huit francs. La médiocrité m'a surpris. On m'a expliqué que c'est le douaire ordinaire des reines; mais il y a cent mille écus de pierreries qui lui demeureront propres.

Le clergé a déclaré au contrôleur général qu'il ne consentira jamais au cinquantième, et on a appris que les parlemens continuent à refuser d'enregistrer. Le mécontentement de la conduite de M. le duc paroît général, dont je suis fort affligé; et, au hasard de faire quelque peine à ce prince, je ne lui cacherai pas la vérité.

Le 22 juillet, mademoiselle de Clermont est partie

de Chantilly, pour se rendre avec la maison de la Reine à Strasbourg. La dame d'honneur et les duchesses ont pris les premières places. M. le duc avoit fait dire par M. de Maurepas, aux dames qui n'étoient pas titrées, qu'elles ne fissent pas de mauvaises difficultés, parce qu'elles ne seroient pas soutenues dans leurs prétentions.

M. de Breteuil, secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, est venu dans mon appartement à Chantilly [29 juillet] m'apporter de la part de M. le duc les états sur lesquels on pouvoit retrancher des dépenses inutiles, et l'on est convenu de quelques retranchemens sur les officiers réformés, dont l'entretien a augmenté de trois quarts depuis que j'ai quitté l'administration de la guerre.

On a lu au conseil des dépêches envoyées par le duc de Richelieu, qui préparoient à quelque incident de la part de Riperda, déclaré ambassadeur d'Espagne à la cour de l'Empereur. Ce ministre, qui a fait le dernier traité sur les investitures accordées à l'Espagne, n'oublie rien pour mettre la division entre la France et l'Espagne. Il a déclaré qu'il prétendoit passer devant l'ambassadeur de France, prétention d'autant plus mal fondée pour un roi d'Espagne, cadet de la maison de France, que les rois de la maison d'Autriche y ont renoncé par une déclaration authentique il y a plus de cinquante ans.

On a appris aussi par des lettres de Stockholm, que l'alarme y est assez grande de l'armement de mer de la Czarine, qui demande un port à la Suède pour retraite à sa flotte. Le parti du duc de Holstein, gendre de la Czarine, est très-fort en Suède, partagée par

diverses factions. Le parti du Roi régnant paroît le plus foible : celui de quelques seigneurs du royaume voudroit tenir la balance entre le Roi et le duc de Holstein. On nous demande de l'argent pour ce roi; l'Angleterre presse, et offre d'en envoyer aussi.

Je ne suis pas pour des dépenses qui vont rompre toute négociation avec la Czarine. On traite depuis long-temps avec cette princesse; elle nous fait même de grandes avances, jusqu'à offrir à M. le duc une de ses filles en mariage : mais ce conseil de France se laisse subjuguer par l'Angleterre, qui cherche à troubler, et à laquelle on ne croit pas pouvoir rien refuser.

J'ai reçu le premier août une lettre du marquis de Grimaldo, principal ministre d'Espagne, auquel j'avois adressé une lettre que j'écrivois au roi d'Espagne, et dont je lui avois envoyé la copie incluse. Ma lettre au Roi m'a été renvoyée cachetée; mais le ministre m'a répondu, sur la copie qu'il a gardée, qu'on vouloit des satisfactions proportionnées à l'outrage du renvoi de l'Infante; et ces satisfactions, expliquées par le nonce et l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, sont que M. le duc premier ministre aille lui-même faire des excuses au roi d'Espagne; ce qui est demander l'impossible. Riperda, pendant ce temps, continue à déclarer ses prétentions : il a même eu la malhonnêteté de ne pas répondre au duc de Richelieu, qui lui a fait part de son arrivée à Vienne.

Le 9 août, le Roi a signé le contrat de son mariage à Versailles, en présence des princes et princesses du sang, qui ont signé aussi, de même que le comte de Tarlo. Il est parti sur-le-champ pour en al-

ler porter la nouvelle à la future Reine à Strasbourg.

Le conseil d'Etat a été occupé le 12 de plusieurs matières très-importantes qui regardent l'Angleterre, l'Espagne, le roi de Prusse et l'Empereur. Comme elles exigent de plus grandes délibérations, M. le duc m'a dit, et à l'évêque de Fréjus, de me trouver le soir chez lui. Il a dit aussi à M. de Morville, secrétaire d'Etat, d'y apporter plusieurs traités faits en divers temps avec les couronnes ci-devant nommées. Le résultat de nos délibérations a été d'envoyer au comte de Broglie, ambassadeur auprès du roi d'Angleterre à Hanovre, ordre de renouveler les traités faits avec le roi d'Angleterre et le roi de Prusse, qui est allé voir le roi d'Angleterre à Hanovre.

On a fait appeler à ce conseil le comte de Gambis, ambassadeur auprès du roi de Sardaigne, qui est venu faire un petit voyage à Paris par permission; et on a pris de lui des éclaircissemens sur des prétentions du roi de Sardaigne pour le droit appelé *dace*, ou *droit de ville franche*. L'établissement en étoit du temps de François premier, et avoit pour fondement les dépenses auxquelles le duc de Savoie se trouvoit obligé dans la guerre contre le Turc. Il paroissoit que ce droit avoit été payé, puis refusé, pendant le règne presque entier du feu Roi, ensuite rétabli par un article du traité de 1713. Tout pesé, on a autorisé M. de Gambis à faire un abonnement pour les [illegible] seaux français.

Le 18 août, arriva le chevalier de [illegible] pêché par le duc d'Orléans pour ren[illegible] Roi de la cérémonie du mariage, fait [illegible] Il nous rassura sur la personne de [illegible]

nous dit très-aimable, point belle, mais très-éloignée de la laideur qu'on lui prêtoit assez généralement.

On a appris le dimanche, au conseil d'Etat, par les dépêches du cardinal de Polignac, que plusieurs évêques de France avoient écrit au Pape sur le cinquantième qu'on vouloit faire porter au clergé comme au reste du royaume. Cette conduite des évêques a paru imprudente, et elle a été désapprouvée. On a ordonné au cardinal de Polignac de savoir qui étoient ces évêques.

M. le duc a parlé de l'inquiétude où il étoit pour le pain de Paris [18 août]. Le dernier marché avoit été très-court, et plusieurs s'en étoient retournés sans en avoir. On craignoit d'en manquer dans les premiers marchés, et l'on a donné tous les ordres possibles pour prévenir ce malheur. La cour les attribuoit en grande partie à la négligence du lieutenant de police et du prevôt des marchands. On a changé l'un et l'autre, et mis à la place du premier Hérault, intendant de Tours; et le président Lambert est entré en exercice de celle de prevôt des marchands un an plus tôt qu'il n'étoit résolu. On a fait prendre des blés emmagasinés dans plusieurs monastères de Paris, et on a ordonné de moudre le nouveau. Par là on a évité le manquement réel; mais il est d'une cherté excessive, ce qui excite des murmures très-violens.

On a appris le 25, au conseil d'Etat, par les dépêches du duc de Richelieu, que le roi d'Espagne a fait toucher six millions à l'Empereur, et que ce prince lève vingt mille hommes. Il étoit surprenant que Philippe V, de la maison de Bourbon, donnât beaucoup

plus d'argent à l'Empereur pour faire la guerre à la France, que les derniers rois de la maison d'Autriche n'en avoient jamais donné pour se garantir de la France. Il n'avoit été guère moins surprenant que la France en 1719 eût donné de l'argent à l'Empereur pour chasser de Sicile le roi d'Espagne, qui avoit attaqué dans cette île le roi de Sardaigne son beau-père. Cette conduite, très-blâmable de toutes parts, étoit également contre les véritables intérêts de la France, de l'Espagne, et du roi de Sardaigne.

Cela venoit de ce que pendant la régence il n'avoit été question que de l'intérêt mal entendu du duc d'Orléans régent, qui, craignant les menées de l'Espagne, avoit cru devoir s'allier avec l'Angleterre, l'Empereur et la Hollande. C'est cette fausse politique, jointe au système abominable de Law, qui a été la source des malheurs dont la France est accablée, et dont elle souffrira encore long-temps. Je ne peux songer sans une très-vive douleur que la guerre est prête à s'allumer entre la France et l'Espagne, et que tous les efforts qu'a faits le feu Roi pour mettre une couronne sur la tête de son petit-fils, et pour la soutenir au risque même d'ébranler la sienne, vont avoir une fin si terrible. Ces réflexions me remplissent d'amertume toutes les fois qu'il s'agit au conseil de nos différends avec l'Espagne, qui paroissent nourris par la Reine, cousine germaine de l'Empereur, femme entière et implacable, qui a pris un empire absolu sur son mari.

La Reine est arrivée le 4 septembre à Moret. Le Roi est allé la recevoir une lieue au-delà. J'ai trouvé sa personne fort aimable. Le Roi l'attendoit avec im-

patience, et en a paru très-content. Il lui a présenté les principaux de ceux qui étoient auprès de lui; et quand il s'est un peu éloigné, elle m'a adressé la parole entre les autres, et m'a dit que le Roi son père s'étoit fort entretenu avec elle des obligations qu'elle m'avoit. Elle est arrivée le 5 à Fontainebleau; il y a eu comédie et feu d'artifice. Le Roi, après s'être mis un moment dans son lit, est allé dans celui de la Reine, suivi de M. le duc, du premier gentilhomme de la chambre, du grand-maître de la garde-robe, et de moi. Nous sommes entrés le lendemain dans la chambre, pendant que la Reine étoit au lit. Les complimens ont été modestes : ils montroient l'un et l'autre une vraie satisfaction de nouveaux mariés.

Le jour d'après, la Reine s'est promenée à pied dans le jardin de Diane. J'avois donné à dîner ce jour-là aux quatre princes de Bavière, dont l'un étoit l'électeur de Cologne, à M. le comte de Clermont, au cardinal, au prince de Rohan, et à plusieurs autres. Le repas a été gai. Je suis descendu ensuite dans le jardin de Diane, où j'ai entretenu la Reine très-long-temps. Comme elle me marquoit de la bonté, je lui ai dit : « Madame, la satisfaction est générale du « mariage et des commencemens, et tout ce qui con- « noît les grandes qualités qui sont en vous désire « que vous preniez empire sur l'esprit du Roi. Vous « augmenterez l'admiration et l'attachement du peu- « ple, si vous voulez bien laisser entendre que la gé- « nérosité et la libéralité que vous exercez avec joie « n'est troublée que quand vous songez que tout ce « que vous donnez aux Français vient des Français, « et que vous tirez les biens que vous répandez d'une

« nation que vous voudriez bien qui fût plus opu-
« lente. »

Le 13 septembre, le secrétaire de l'ambassade du comte de Broglie a apporté le traité signé entre la France, le roi d'Angleterre et le roi de Prusse. Cette alliance avec les deux puissans princes de l'Empire est à la vérité un frein à l'Empereur, s'il vouloit remuer; mais aussi c'est lui donner lieu de se plaindre de ce qu'en pleine paix on suscite les princes de l'Empire contre lui : aussi n'approuvai-je que médiocrement ce traité, parce que, bon dans le fond, il me paroît fait à contre-temps. On en a envoyé la ratification le 17.

Quelques jours auparavant, on avoit appris, par des lettres de Firmacon, commandant en Roussillon, que quatorze bataillons des troupes d'Espagne s'approchoient de Puycerda, et qu'elles faisoient conduire douze pièces de canon de vingt-quatre à Urgel, petite place assez voisine de Mont-Louis. Sur ces nouvelles, on fit partir le comte de Coigny, lieutenant général, destiné à commander sur ces frontières, et pour maréchaux de camp Barville, Barat et Gassion. On ordonna aussi des dispositions pour que la frontière ne fût pas dégarnie de troupes, si le roi d'Espagne vouloit l'attaquer.

Comme j'étois dans le cabinet de la Reine le 18 septembre, on lui a apporté une lettre du Roi son père. Après avoir commencé à la lire, elle m'a appelé, et m'a dit : « Voici qui vous regarde, » et m'a lu une page entière qui contenoit les sentimens d'estime dont le Roi m'honoroit, mandant à sa fille qu'elle ne pouvoit pas mieux placer sa confiance. Prête à re-

fermer la lettre, elle m'a rappelé une seconde fois, pour me faire voir que dans la fin le Roi son père confirmoit les mêmes sentimens.

Pendant qu'elle se promenoit le soir à pied dans les jardins, je me suis approché d'elle, et lui ai dit : « Madame, les bontés du Roi votre père me donnent « un courage que je n'ai pas naturellement, car Votre « Majesté trouvera pour l'ordinaire que je suis mau- « vais courtisan, et fort timide; mais ce qu'elle m'a « fait l'honneur de me lire de sa lettre me fait prendre « la liberté de lui donner une marque de mon atta- « chement, que je me flatte qu'elle daignera approu- « ver. J'ose donc lui répéter ce que je lui ai dit il y « a quelques jours sur le mérite de l'esprit d'écono- « mie, si nécessaire dans nos maîtres. Votre Majesté « rendra cette qualité bien respectable, si elle veut « bien faire entendre qu'elle en est sérieusement oc- « cupée, par la nécessité indispensable de soulager « l'Etat. »

On décida le 22, au conseil des dépêches, un procès qui duroit depuis un temps infini entre le chapitre des comtes de Saint-Jean de Lyon et les échevins de la même ville. Les comtes gagnèrent leur procès très-justement, et la ville de Lyon fut condamnée à de gros dommages et intérêts, appelés *amendes*. Les secrétaires d'Etat, en opinant, dirent que dans les autres tribunaux les échevins auroient été condamnés aux dépens; mais qu'on ne les prononçoit jamais dans le conseil du Roi. « Pourquoi, « répliquai-je, le conseil du Roi, qui est le plus res- « pectable du royaume, seroit-il retenu par un mau- « vais usage? Et puisque l'on trouve de la vexation

« de la part d'une ville puissamment riche contre un « chapitre des plus illustres, mais pauvre, je pense « qu'il faut punir la vexation par la condamnation « aux dépens. » Et mon avis fut suivi.

J'ai été passer les cinq ou six premiers jours d'octobre dans mon château de Villars; j'en suis revenu le 13, et j'ai été chez la Reine, que j'ai trouvée seule dans son cabinet. J'ai eu l'honneur de l'entretenir assez long-temps, et cette princesse me montroit des sentimens très-respectables sur ses devoirs. Elle étoit dans l'impatience de voir le Roi son père, qui devoit arriver le 15. M. le duc a été le 14 au devant de lui jusqu'à Villeneuve-la-Guerre.

Il est arrivé le 15 au château de Bouron, sur les quatre heures après-midi. Je l'ai salué comme il descendoit de cheval, et j'en ai été embrassé avec une tendresse très-vive. Ses premières paroles ont été des remerciemens de toutes les obligations qu'il comptoit m'avoir. La Reine est arrivée une demi-heure après. Le Roi son père a été la recevoir comme elle descendoit de carrosse. La Reine ne pouvoit se détacher de lui, et son bon cœur attendrit tout ce qui les voyoit. La Reine sa mère est arrivée quelques momens après, et les embrassemens ont recommencé. Elle a présenté à sa mère les dames et toute la cour, et en me montrant elle lui a dit : « Voilà un de nos meilleurs amis. » La reine de Pologne m'a marqué les mêmes sentimens que le Roi son mari. Ce prince m'a fait prier de revenir le jour d'après, ne pouvant dans ces premiers momens m'entretenir comme il le désiroit.

Le Roi alla, le 16, voir le roi et la reine de Pologne. L'entrevue se passa avec beaucoup de témoignages

d'amitié de la part du gendre : sa conversation fut même libre et aisée; il parla beaucoup plus que d'ordinaire, sa timidité naturelle le rendant taciturne lorsqu'il se trouve avec des personnes qu'il n'a pas coutume de voir. La Reine dîna entre le Roi et la Reine sa mère, et son père à côté du Roi; moi je dînai avec les dames.

Comme je sortois de table, le comte de Tarlo m'a dit que le roi de Pologne m'attendoit dans sa chambre : nous y sommes restés une heure et demie seuls. Il a commencé par me dire qu'avant toutes les obligations qu'il savoit m'avoir sur le mariage de sa fille, il me connoissoit par mes grandes actions, et par l'estime du roi de Suède. « Je n'ai vu, me dit-il obligeamment, « que ce malheureux roi et vous que je puisse comp- « ter comme les deux héros de l'Europe. Je me sou- « viens, avec des regrets qui me sont toujours sen- « sibles, de l'année 1707, lorsque vous le pressiez de « marcher à Nuremberg avec son armée qui étoit en « Saxe, dans le temps que celle de France n'étoit qu'à « vingt lieues de cette ville. Que ne suivit-il vos con- « seils ! cette marche auroit décidé de l'Empire, et « de plusieurs couronnes. » Nous avons parlé ensuite des affaires du gouvernement, dont il étoit fort instruit; et il m'a prié qu'il puisse m'entretenir tous les jours pendant qu'il demeurera dans le voisinage de Fontainebleau.

Le 17, le roi Stanislas arriva sur les huit heures du soir à Fontainebleau. Il entra chez le Roi pendant le conseil, qui se leva. Les rois s'embrassèrent : la conversation s'établit entre eux et ce qui étoit au conseil, et fut très-libre. La Reine arriva à huit heures

et demie, et entra dans le cabinet du Roi, d'où elle mena son père dans son appartement, par la porte de la ruelle de la chambre du Roi.

Le conseil recommença. On y lut la ratification du traité d'Hanovre, et l'on eut la confirmation de la prise de Tauris par le bacha Abdalha, et quelques avis que le même bacha avoit marché à Ispahan avec l'armée ottomane; ce qui devoit procurer la conquête entière de l'empire persan par les Turcs. Ainsi ces mêmes Turcs qui, après le siége de Vienne, avoient été battus en toutes occasions par les Chrétiens, ayant trouvé une nation encore plus ignorante qu'eux dans la guerre, et avilie par près de cent ans de paix, s'en rendirent maîtres en deux campagnes; tant il est vrai que les longues paix sont presque aussi dangereuses que les longues guerres.

Il y eut le 20, chez le Roi, conseil des dépêches, où furent appelés les quatre conseillers d'Etat qui avoient examiné le procès entre le prince Frédéric d'Auvergne et l'archevêque de Cambray pour le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, qui valoit près de cinquante mille livres de rente. L'affaire fut décidée tout d'une voix en faveur de l'archevêque de Cambray, fils naturel du duc d'Orléans, lequel jouissoit déjà de plus de deux cent cinquante mille livres de rente. On auroit voulu que le prince Frédéric eût pu gagner; mais la conduite de son frère l'archevêque de Vienne ne lui avoit laissé aucun droit, ayant donné ce prieuré, avec toutes les formalités nécessaires, à l'archevêque de Cambray, et si solidement que la seconde nomination qu'il avoit faite en faveur de son frère étoit nulle de tout point.

Le même jour, l'assemblée du clergé a pris congé du Roi, l'évêque de Langres portant la parole. Son discours a été trouvé très-beau, et bien prononcé. Cette assemblée persistant à refuser son consentement à la levée du cinquantième, il lui avoit été envoyé une lettre de cachet pour se séparer, et même défense de s'assembler chez le président, qui étoit l'archevêque de Toulouse. Tous les membres parurent fort irrités, et résolurent tout d'une voix d'écrire au Roi une lettre qui ne fut pas approuvée par cinq ou six évêques et archevêques. Tout le reste la signa, et refusa dans la première chaleur le don gratuit, qu'elle accorda ensuite.

M. de Maurepas, secrétaire d'Etat, fut envoyé à Paris le 8 novembre, pour faire ôter des registres de l'assemblée cette lettre qu'elle avoit écrite au Roi; et on n'oublia rien pour donner au clergé toutes les marques de la mauvaise satisfaction que l'on avoit de sa conduite.

L'affaire du prevôt de Paris contre les lieutenans civil, criminel et de police fut rapportée au conseil des dépêches [10 novembre]. Cette charge, très-belle dans son origine, et très-ancienne, puisqu'elle fut établie par Hugues Capet, avoit été peu à peu détruite : il n'en restoit plus que le nom, les appointemens, qui sont de huit mille livres, dont quatre mille payées sur les épices du Châtelet, le droit de présider le jour de son installation seulement, l'usage d'intituler les jugemens de son nom; mais il avoit perdu la voix délibérative, et tout le reste des attributs de premier juge.

Le comte d'Esclimont, pourvu de cette charge par

la démission de son père, employa deux années à s'instruire, et à rechercher les titres. Ayant obtenu d'être jugé au conseil des dépêches devant le Roi, il prouva très-clairement que tous les édits et déclarations des rois, qui avoient ôté la voix délibérative aux grands baillis et sénéchaux du royaume, n'avoient pas nommé le prevôt de Paris. Ainsi la voix délibérative lui fut rendue. Il fut aussi réglé que le lieutenant civil prononceroit ses jugemens au nom du prevôt; que, dans les cérémonies du Châtelet, le prevôt de Paris marcheroit à la droite, ses gardes et hoquetons devant lui; que d'ailleurs l'administration de la justice resteroit comme ci-devant aux trois lieutenans, civil, criminel et de police.

Ils perdirent par cette décision ce qu'ils ne pouvoient gagner que par la suppression totale de la charge de prevôt de Paris. Cependant le lieutenant civil se crut dégradé, et présenta plusieurs requêtes en révision. Le garde des sceaux le protégeoit fort, et il obtint que l'on parleroit encore de son affaire au premier conseil. Le jugement y fut confirmé, et l'arrêt publié comme il avoit été rendu d'abord.

Peu de jours après le retour du Roi à Versailles, il fut publié une diminution d'espèces. Les louis d'or valant seize livres devoient être réduits à quatorze au premier de l'année 1726, et à douze livres au premier février suivant. On espéra par là remettre quelque circulation dans le royaume. Tout ce qui avoit de l'argent le tenoit caché, par les craintes mal fondées de voir rétablir le papier.

Je fus absent de la cour un mois, retenu à Paris par un rhume. Pendant ce temps il ne se passa rien

de bien important au conseil sur les affaires étrangères. On comptoit faire accéder la Hollande au traité d'Hanovre. Les intérêts de cette république pouvoient très-aisément ramener une guerre, par la résolution où elle étoit de s'opposer à la compagnie d'Ostende, et au contraire la ferme résolution de l'Empereur de la soutenir. Le comte de Kœnigseck, ministre de Vienne à La Haye, donna des mémoires remplis de menaces, si les Hollandais accédoient au traité.

D'un autre côté, le roi de Prusse déclara au roi d'Angleterre, par une lettre qui marquoit une grande foiblesse, que si la Hollande accédoit, il n'entreroit dans aucun engagement avec elle au sujet de la compagnie d'Ostende. Par cette lettre, où il faisoit voir une grande crainte des forces de l'Empereur, crainte fondée sur la situation trop étendue de ses Etats, il confirmoit une opinion que j'avois toujours eue : c'est que s'il y avoit guerre avec l'Empereur, le roi de Prusse n'exécuteroit en façon du monde les traités; que tout au plus il seroit neutre la première campagne, et la seconde feroit ce que l'Empereur voudroit; et que l'on pouvoit craindre quelque chose de pareil des princes de l'Empire, qui paroissoient présentement attachés à la France; qu'ils ne seroient jamais fermes tant qu'ils auroient à craindre les armes de l'Empereur, qui pouvoit tout d'un coup occuper leur pays.

« Rappelez-vous, sire, dis-je au Roi, les discours « que le roi de Prusse a tenus il y a quelque temps « sur ses nombreuses forces : *Il n'est pas question*, « disoit-il, *des cinq mille hommes que je m'engage* « *par le traité à donner; mais je marcherai avec*

« *quarante mille hommes*. Sur quoi j'eus l'honneur « de faire remarquer à Votre Majesté que c'étoit le « parti le plus sage, et même le seul bon qu'elle pût « prendre; que pour lors il faudroit lui envoyer « trente mille Français, et tout ce que l'Angleterre « pourroit donner, et avec une armée considérable « marcher droit en Bohême; que c'étoit le seul moyen « de contenir les princes de l'Empire, et que par tout « autre, à coup sûr, on les perdroit, et le roi de « Prusse aussi. »

En effet, dans le conseil du 30 décembre on a lu dix-huit articles écrits par le roi de Prusse, ou conditions nouvelles, par lesquels on peut juger que son accession au traité d'Hanovre n'est pas bien solide. Sur cela j'ai représenté, peut-être pour la sixième fois, qu'il falloit conclure avec le roi de Sardaigne : liaison, sans comparaison, la plus nécessaire.

Pendant le mois de décembre, il y a eu une intrigue de cour des plus importantes. Depuis que M. le duc étoit premier ministre, l'évêque de Fréjus avoit inspiré au Roi qu'il ne devoit jamais travailler seul avec lui, et il étoit établi que l'évêque de Fréjus entroit toujours dans le cabinet du Roi une demi-heure avant M. le duc, assistant à ce qu'on appeloit *travail*, qui étoit un suprême conseil pour la distribution de toutes les grâces, grands et petits bénéfices, gouvernemens, charges de guerre et de cour : en un mot, M. de Fréjus avoit la complaisance de laisser à M. le duc le gros des affaires; mais lorsqu'il étoit question de grâces, il se trouvoit que quand M. le duc vouloit en parler au Roi, elles étoient déjà données aux amis de

M. de Fréjus, malgré les promesses du premier ministre à d'autres.

Il tenta de sortir de cette sujétion par le moyen de la Reine; et le mardi 18 décembre, le Roi ayant entretenu M. de Fréjus sur les six heures du soir, la Reine envoya le marquis de Nangis le prier de passer chez elle, où se trouvoit M. le duc. Ils gardèrent le Roi deux heures; de sorte que M. de Fréjus, à qui le Roi avoit promis de revenir sur-le-champ, s'impatienta, et s'en alla chez lui.

Ce même soir, M. le duc m'écrivit de sa main un billet de six lignes, pour me prier de me rendre incessamment à Versailles. Il avoit apparemment dessein de me faire part de ce qu'il regardoit comme son triomphe; et certainement si je l'avois vu avant ce qui s'étoit passé chez la Reine, j'aurois pu lui être utile, en empêchant une entreprise si mal concertée : mais il ne m'en parla pas; et quand il me manda, je ne pus me rendre auprès de lui, parce que je venois de prendre médecine.

M. de Fréjus ne douta pas, par la longue conversation du Roi avec la Reine et M. le duc, que la résolution avoit été prise de donner à celui-ci des audiences particulières, ce qui au fond étoit assez à sa place à l'égard d'un premier ministre; mais apparemment le prélat n'en jugea pas ainsi, et le mercredi 19 il partit le matin de la cour, après avoir écrit au Roi et à M. le duc. Le Roi ne reçut sa lettre qu'au retour de la chasse, et parut très-fâché : il se retira dans sa garde-robe pour être seul, et parut absorbé dans ses réflexions. Le duc de M*** y pénétra. C'étoit un homme plein d'honneur, mais de ces gens qui s'exa-

gèrent souvent les choses. Il lui étoit plusieurs fois arrivé de parler au Roi de madame de Prie et de Paris-Duverney, dont il disoit des horreurs; ce n'étoit pas sans retomber sur M. le duc. Dans cette occasion, il prit fortement auprès du Roi le parti de M. de Fréjus, et se fit donner par écrit un ordre qu'il porta lui-même à M. le duc d'envoyer sur-le-champ à M. de Fréjus, à Issy, ordre de revenir auprès du Roi; ce qui fut exécuté le jeudi 20, à dix heures du matin.

Dans la première entrevue, M. le duc me fit de grandes plaintes de la conduite de M. de M***, et surtout de l'insolence avec laquelle il prétendoit qu'il lui avoit parlé. « Voilà ce que c'est, lui dis-je, de ne « pas conférer dans vos affaires avec ceux en qui vous « devriez prendre confiance. Vous avez donné qua- « rante mille écus à M. de M***, sans lesquels, di- « soit-il, il ne pouvoit servir son année de premier « gentilhomme de la chambre. Si vous m'aviez con- « sulté, je vous aurois conseillé de placer plus utile- « ment cette somme. » M. le duc en revint à me dire qu'il ne pouvoit plus long-temps souffrir de ne pouvoir avoir une audience particulière du Roi, et qu'il ne resteroit pas dans une situation véritablement honteuse pour un premier ministre. « J'avoue, lui ré- « pondis-je, qu'elle est telle; mais puisque vous avez « souffert deux ans, il faut patienter encore, jusqu'à « ce que vous ayez trouvé un moyen solide d'en sor- « tir. Quinze jours, un mois de plus, ne doivent pas « être comptés, à moins qu'il n'y ait ce qu'on appelle « *periculum in morâ*: pour lors il faudroit brusquer. « C'est à vous de voir ce qui convient. Au reste,

« ajoutai-je, faites attention que tout ce qui envi-
« ronne le Roi suivra le crédit; et si celui de M. de
« Fréjus est le plus fort, les mêmes qui vous parois-
« sent les plus affidés changeront assurément. Ainsi
« prenez bien garde désormais à qui vous vous con-
« fierez. »

La Reine me parla de ses peines sur celles de M. le duc, et de l'envie qu'elle avoit de les faire cesser. Je lui remontrai que cette affaire étoit très-délicate; qu'avant de montrer quelques idées qui n'étoient pas tout-à-fait celles du Roi, il falloit bien le persuader qu'elle n'avoit d'autre désir que de lui plaire, et n'insister que quand elle le verroit disposé à prendre tout ce qu'elle lui diroit comme venant de ces sentimens-là. Elle eut aussi avec l'évêque de Fréjus une assez longue conversation, dont elle me rendit compte. Quelque effort qu'elle fît, elle ne put l'engager à procurer des audiences particulières à M. le duc; et le premier ministre, qui avoit l'administration de tout le royaume, n'avoit pas la liberté d'en rendre compte un moment seul au Roi.

[1726] Dans les conseils d'Etat du 10 et du 13 janvier, on a lu des dépêches qui donnent de grandes inquiétudes sur la fidélité du roi de Prusse dans ses engagemens. Le comte de Broglie, ambassadeur en Angleterre, nous a dit qu'il étoit persuadé de l'influence du ministère britannique sur le roi de Prusse, et qu'il étoit assuré que ce prince feroit tout ce que l'Angleterre voudroit : mais cette persuasion ne me fait pas changer de sentiment sur la Prusse.

On s'apercevoit que les affaires commençoient à se brouiller de tous côtés. Le duc de Richelieu mar-

quoit de Vienne qu'il croyoit la guerre certaine; et Fénelon, ambassadeur en Hollande, marquoit par ses dépêches, lues le 20, plus de difficultés qu'il n'en avoit prévu pour l'accession de la République au traité d'Hanovre.

Le même jour, M. le duc me dit qu'il vouloit m'entretenir sur une longue conversation qu'il avoit eue avec M. de Fréjus. Elle avoit roulé principalement sur madame de Prie et Paris-Duverney, dont M. de Fréjus conseilloit, ou plutôt ordonnoit, pour ainsi dire, l'éloignement, tant d'auprès de M. le duc que d'auprès de la Reine. Il me dit qu'il vouloit avoir mon avis là-dessus. Je lui répondis : « N'avez-vous pas « deux ou trois personnes en qui vous croyez du « bon sens, et de l'attachement pour vous? Rassem- « blez-les, et prenez votre parti; car pour moi, je « vous déclare que seul je ne vous dirai jamais mon « dernier mot. »

La Reine me mena le même jour dans son cabinet, et me parla avec une vive douleur des changemens qu'elle voyoit dans l'amitié du Roi. Ses larmes couloient abondamment. Je lui répondis : « Je crois, « madame, le cœur du Roi bien éloigné de ce qu'on « appelle amour : vous n'êtes pas de même à son « égard; mais, croyez-moi, ne laissez pas trop écla- « ter votre passion : qu'on ne s'aperçoive pas que « vous craignez de la diminution dans ses sentimens, « de peur que tant de beaux yeux qui le lorgnent « continuellement ne mettent tout en jeu pour pro- « fiter de son changement. Au reste, il est plus heu- « reux pour vous que le cœur du Roi ne soit pas « fort porté à la tendresse, parce qu'en cas de pas-

« sion la froideur naturelle est moins cruelle que l'in-
« fidélité. » Je lui tins encore d'autres discours que je crus capables de la calmer, et je la consolai un peu. Elle attribuoit ce changement à M. de Fréjus; et à la vérité elle n'avoit eu lieu de s'en apercevoir que depuis la petite retraite de l'évêque, et son prompt retour à la cour.

Le 27 janvier, la Reine eut avec l'évêque de Fréjus une longue conversation, qu'elle me rapporta l'après-midi. Il y avoit été beaucoup question du renvoi de madame de Prie et de Paris-Duverney. « Mais quelle
« haine, lui avoit dit la Reine, avez-vous donc contre
« eux pour insister si fort sur leur éloignement? — Je
« ne leur en veux point, répondit-il; et si je presse
« M. le duc, ce n'est qu'à cause du tort qu'ils lui font.
« — Mais moi, répliqua-t-elle, comment me résoudre
« à éloigner des personnes dont l'un, secrétaire de mes
« commandemens, demande des juges sur ce qu'on
« lui reproche, et l'autre que l'on approfondisse les
« torts qu'on lui donne? J'avoue que la disgrâce de
« ces gens-là, dont je suis très-contente, me fera de
« la peine. » A cela l'évêque ne dit mot. Elle lui parla aussi du changement qu'elle trouvoit dans l'amitié du Roi. Il répondit assez sèchement : « Ce n'est pas ma
« faute. » Elle lui reparla encore des peines de M. le duc sur le refus des audiences particulières; mais elle n'y gagna rien. Je lui dis qu'elle avoit peut-être un peu trop poussé l'évêque; qu'il falloit le ménager, lui marquer de la confiance, et surtout paroître toujours contente de sa conduite. Enfin je fis ce qui dépendoit de moi pour tranquilliser la Reine et M. le duc; que tout n'étoit pas perdu; qu'il falloit un peu

compter sur le chapitre des accidens, dont parle le cardinal de Retz dans ses Mémoires; et que la chance ne seroit peut-être pas toujours pour l'évêque.

Les conseils d'Etat, dans les derniers jours de Marly, ont roulé sur les mesures à prendre avec le roi de Sardaigne. On attendoit à cet égard des nouvelles du roi d'Angleterre, qui, étant parti d'Hanovre, essuya une rude tempête pour se rendre dans son royaume.

On reçut dans les premiers jours de février un courrier de Campredon, ministre de France à Pétersbourg, qui apprenoit des résolutions de la Czarine de porter la guerre en Danemarck pour les intérêts du duc de Holstein. Il assuroit le traité conclu avec l'Empereur. Le duc de R***, au contraire, disoit que le traité n'étoit pas encore commencé; et il se prétendoit sûr de ce qu'il avançoit, parce qu'il avoit gagné un des commis qui chiffroit les dépêches du comte de Sinzendorff. Mais je fis observer que les doubles espions sont plus communs qu'on ne pense, et que ce commis, qui vendoit le chiffre de l'Empereur, pouvoit fort bien le faire du consentement de son maître pour tromper par de fausses confidences. Et en effet, la lettre qui fut lue au conseil du Roi paroissoit l'ouvrage d'un double fripon.

M. le duc m'a encore parlé [3 février] des instances que M. de Fréjus lui a faites de nouveau pour renvoyer madame de Prie et Duverney, mais qu'il lui a faites plus foiblement; et il paroît se flatter de les retenir. « Cela est assez indifférent à l'évêque, « lui ai-je dit, s'il ne parloit qu'à vous du désir qu'il « a de voir partir des personnes que le public voit « de mauvais œil. Je pourrois croire, comme il vous

« le dit, que c'est pour votre intérêt qu'il vous « presse; mais c'est pour le sien qu'il veut que le pu- « blic soit informé qu'il ne tient pas à lui qu'on ne « renvoie de la cour des personnes qui déplaisent à « ce public : et voilà tout ce qu'il désire, n'étant peut- « être pas fâché dans le fond que vous les reteniez, « afin que l'aversion augmente contre vous. Remar- « quez qu'il ne vous parle jamais de tant de choses « dont je vous presse souvent inutilement, comme « d'augmenter la ferme des postes, de retirer celle « du tabac à la compagnie des Indes, d'ôter le cin- « quantième, de faire cesser les jeux que vous per- « mettez dans Paris, d'ôter les expectatives de tant « de gouvernemens donnés à des enfans, de faire « résider les gouverneurs dans les places frontières « pendant plusieurs mois, et tant d'autres choses que « je vous représente parce que j'aime l'Etat, et que « je voudrois voir votre gouvernement applaudi; ce « qui ne touche point l'évêque. Et moi, qui n'ai que « ce but dans tout ce que je dis, je vois quelquefois « que je vous déplais par mes libertés. »

Le comte de Rothenbourg, ambassadeur à Berlin, a mandé [19 février] que le roi de Prusse étoit dans des agitations terribles sur les suites que pouvoit avoir pour lui le traité d'Hanovre; que les émissaires de l'Empereur l'intimidoient, et gagnoient toujours du terrain sur lui; qu'il faudroit, pour soutenir ce prince, qu'il fût permis à l'ambassadeur de lui faire espérer trente bataillons et vingt-cinq escadrons français, prêts à voler à son secours. D'un autre côté, le duc de R***, revenu de ses espérances de paix, mande que l'Empereur est disposé à la guerre; et il

la regarde comme si certaine, qu'il prend la liberté de presser le Roi d'attaquer les princes du Rhin, pour les empêcher de s'unir à l'Empereur.

J'ai dit au conseil : « Nous voici au 19 février, « et je ne vois encore rien d'avancé du côté du roi « de Sardaigne, qui nous est cependant si néces- « saire pour arrêter les efforts que l'Empereur fera « en Italie. Il faut aussi faire repartir au plus tôt le « comte de Broglie, et qu'il presse le roi d'Angleterre « de s'assurer invariablement du roi de Prusse : ce « prince est forcé, par la situation de ses Etats, à « une guerre offensive, ou à la neutralité. Et que « n'auroit pas à craindre le roi d'Angleterre d'une « neutralité qui laisseroit ses Etats d'Hanovre à la « discrétion de l'Empereur, lequel pourroit même « entraîner dans son parti les Suédois, en leur offrant « Brême et quelques autres places? C'est pourquoi, « quelque assuré qu'il se croie du roi de Prusse, il « faut faire entendre au roi d'Angleterre qu'il ne doit « rien négliger pour affermir ce caractère vacillant. »

Il l'est au point que l'on a su, par les dépêches lues au conseil le 2 mars, qu'il a défendu à ses envoyés en Suède et en Hollande de faire aucun pas pour procurer l'accession de ces puissances au traité d'Hanovre, et qu'il a même menacé le général Bulon, son envoyé en Suède, de le faire mettre aux fers, parce qu'il avoit pressé la Suède d'accéder.

« Si ces nouvelles sont vraies, ai-je dit au conseil, « il faut s'attendre à la guerre ; et l'Empereur ne peut « avoir de bon ministre qui ne la lui conseille. En « voici les raisons : il vient de déclarer un ordre de « succession qui éloigne ses sœurs et ses nièces de

« toute espérance; par là il s'est aliéné la maison de « Bavière, et par conséquent l'électeur de Cologne : « d'un autre côté, par le traité d'Hanovre nous dé- « tachons de lui les princes protestans les plus puis- « sans après ses parens, et nous lui ôtons toute con- « sidération dans l'Empire. Il n'y a donc rien qu'il ne « doive faire pour regagner le roi de Prusse; et sitôt « qu'il l'aura regagné, il n'a pas de momens à perdre « pour prévenir ses ennemis, parens et autres. Il « pourra seulement être un peu retardé par l'Es- « pagne, qui ne déclarera sûrement pas la guerre que « la flotte et la flottille ne soient rentrées. » Nous sûmes qu'en attendant il s'assuroit de la Czarine, et que le comte de Rabutin étoit parti de Vienne le premier février, pour aller achever à Pétersbourg un traité commencé.

Le jeu étoit très-gros à Marly, et le Roi et la Reine perdoient deux cent mille francs en deux mois. J'ai dit à la Reine que rien ne lui feroit tant d'honneur que de renoncer à un pareil jeu; et j'ai représenté aussi au Roi, avec lequel j'avois l'honneur de jouer quelquefois au piquet, qu'il s'amusoit de même de notre petit jeu, et qu'un gros jeu ne convenoit guère à un roi.

On a appris le 6 mars, par un courrier, la mort de l'électeur de Bavière, d'un polype dans l'estomac. Il étoit âgé de soixante-deux ans. C'étoit un prince rempli de toutes les bonnes qualités désirables pour le commerce de la vie. Il avoit de la valeur, un grand désir de gloire; mais si peu d'application à ses affaires, que ses ministres, abusant de sa facilité, l'avoient jeté dans de grands désordres. Ils le voloient

impunément, lui gagnoient des sommes considérables à toutes sortes de jeux, qu'il jouoit toujours avec grands désavantages. Il laisse quatre princes, qui ont été deux mois à la cour de France pendant le mariage du Roi.

Le duc de Richelieu, et Saint-Saphorin, ambassadeur d'Angleterre à la cour de l'Empereur, étoient chargés d'un traité que le dernier avoit entamé avec l'électeur, en passant à Munich dans l'année 1725. La mort de l'électeur suspend ces mesures, qu'il est question de reprendre avec son fils.

Dans le conseil du 12 mars, on a proposé d'augmenter de cent livres à cent dix livres les places de la diligence de Paris à Lyon, qui n'étoient dans le principe que de soixante-deux livres, et les entrepreneurs s'engageoient à garantir les voyageurs du vol. J'ai trouvé qu'il étoit contre la dignité du gouvernement qu'il parût que les chemins ne pussent être libres en France que par des assurances. J'ai représenté que les maréchaussées, qui coûtent dix-neuf cent mille livres par an, devroient pourvoir à la sûreté publique, et mon avis a été suivi.

Le comte de Rothenbourg ramène un peu le roi de Prusse, qui cependant n'est pas encore fort assuré, puisqu'il a empêché son ministre à Stockholm de consommer l'accession de la Suède au traité d'Hanovre, et que cet obstacle a dérangé toutes les mesures prises par les ministres de France et d'Angleterre : néanmoins cette accession avance fort dans les sept Provinces-Unies, et on a appris dans les derniers jours de mars que quatre y consentent.

Le premier avril, la reine d'Espagne, demeurant

à Vincennes, vint voir le Roi et la Reine avec sa cour. Le Roi la reçut sur le haut du degré : elle fut un quart-d'heure chez lui. Il la mena ensuite chez la Reine, où la visite ne fut pas plus longue : elle la reçut dans son antichambre, et la reconduisit de même. L'Espagnole s'assit dans un fauteuil entre celui du Roi et celui de la Reine, et la visite fut courte.

La Reine lui rendit sa visite peu de jours après. Madame d'Orléans, sa mère, me fit dire que sa fille nous inviteroit, avec les autres grands d'Espagne, et même les chevaliers de la Toison d'or, à se trouver à Vincennes pour y recevoir la Reine. M. le duc ne croyoit pas cela convenable ; mais je lui dis que c'étoit un devoir indispensable à remplir auprès de la reine d'Espagne, et un respect pour la Reine ; et nous nous y trouvâmes tous.

On a lu, dans le conseil du 10 avril, des dépêches de Madrid qui commencent à faire entrevoir que les cours de Madrid et de Vienne pourroient ne pas soutenir leurs engagemens sur la compagnie d'Ostende. L'Angleterre et la Hollande refusent d'entrer dans aucune sorte de négociation à ce sujet ; et il est aisé de juger que si l'Empereur n'attire pas à lui le roi de Prusse, il n'a d'autre parti à prendre que de céder, pour gagner du temps.

On ne sait trop ce qui arrivera, tant ce roi paroît incertain lui-même. Sa coutume est de répondre de sa main aux mémoires de ses principaux ministres. Ilgern et Knipausen sont à présent ceux qui ont la principale part à sa confiance. Comme ils lui faisoient dernièrement des représentations pour l'obliger à tenir ses engagemens, il a écrit sur le mémoire d'Ilgern :

Vous avez touché bien des guinées; et sur celui de Knipausen : *Vous avez touché bien des louis d'or.*

Il s'est expliqué néanmoins assez clairement au comte de Rothenbourg [14 avril], chez lequel il est venu dîner de Potsdam à Berlin : « Je puis, dit-il, « mettre soixante mille hommes en campagne, mes « places gardées; cependant si la Czarine et la Po- « logne m'attaquoient, je ne pourrois défendre mes « Etats. » « Voyons donc, ai-je dit dans le conseil « du 14, où on nous a appris cette réflexion du roi « de Prusse, voyons s'il faut donner le temps et les « moyens à l'Empereur de le regagner, de concert « avec la Czarine. » C'étoit dire : Voyons lequel est le plus utile ou le plus dangereux de commencer la guerre, ou de l'attendre.

Dans ce temps, un nommé La Fresnaye, conseiller au grand conseil, se tua chez une madame Tencin, sœur de l'archevêque d'Embrun. C'étoit une assez jolie personne, de l'esprit, très-intrigante, accoutumée à faire tous les usages possibles de sa beauté et de son esprit pour parvenir à ses fins. Elle avoit été en grand commerce avec le cardinal Dubois, et s'étoit mêlée de beaucoup d'affaires du temps de Law, ainsi que ses frères. L'archevêque d'Embrun étoit homme d'esprit, et qui, chargé des affaires de France à Rome, y avoit fort bien servi.

Ce La Fresnaye, perdu de dettes, d'amour, de jalousie, et de toute la fureur que les plus grands désordres peuvent mettre dans l'esprit, se tua chez elle. On peut juger de l'éclat que fit une pareille action. Il avoit laissé en dépôt un écrit de sa main, contenant toutes les horreurs qu'il s'étoit imaginé

pouvoir causer la perte de madame Tencin. Elle fut en effet arrêtée. Il y eut procès entre le grand conseil et le Châtelet à qui jugeroit le mort, et le grand conseil l'emporta.

Au conseil des dépêches du 13, on a décidé le procès entre le cardinal Bissy et le comte d'Evreux sur la capitainerie de Monceaux. Elle a été déclarée capitainerie de maison royale. J'ai pris la liberté de dire au Roi : « Cette capitainerie est inutile à vos plaisirs, « puisque vous n'y allez jamais ; il vous en coûte plus « de trente mille francs en gages d'officiers : c'est « une dépense que vous faites pour qu'un homme « soit en droit de tyranniser soixante-trois seigneurs ; « car, par les mémoires que nous avons vus, il y a ce « nombre dans l'étendue que M. le comte d'Evreux « demande. Il est de la bonté, et j'ose dire de la jus- « tice de Votre Majesté, de détruire ces capitaineries, « inutiles à vos plaisirs. » Mais ce qui a été vraiment inutile, ce sont mes représentations.

Dans le même temps, Voltaire fut mis à la Bastille, séjour qui ne lui étoit pas inconnu. C'étoit un jeune homme qui dès l'âge de dix-huit ans se trouva le plus grand poëte de son temps, distingué par son poëme de Henri IV, qu'il avoit composé dans ses premiers voyages à la Bastille, et par plusieurs pièces de théâtre fort applaudies. Comme ce grand feu d'esprit n'est pas toujours, dans la jeunesse, accompagné de prudence, celui-ci étoit un grand poëte, et fort étourdi.

Il s'étoit pris de querelle chez la Lecouvreur, très-bonne comédienne, avec le chevalier de Rohan. Sur des propos très-offensans, celui-ci lui montra sa canne. Voltaire voulut mettre l'épée à la main. Le chevalier

étoit fort incommodé d'une chute qui ne lui permettoit pas d'être spadassin. Il prit le parti de faire donner en plein jour des coups de bâton à Voltaire, lequel, au lieu de prendre la voie de la justice, estima la vengeance plus noble par les armes. On prétend qu'il la chercha avec soin, trop indiscrètement. Le cardinal de Rohan demanda à M. le duc de le faire mettre à la Bastille. L'ordre en fut donné, exécuté; et le malheureux poëte, après avoir été battu, fut encore emprisonné. Le public, disposé à tout blâmer, trouva pour cette fois, avec raison, que tout le monde avoit tort : Voltaire d'avoir offensé le chevalier de Rohan; celui-ci, d'avoir osé commettre un crime digne de mort en faisant battre un citoyen; le gouvernement, de n'avoir pas puni la notoriété d'une mauvaise action, et d'avoir fait mettre le battu à la Bastille pour tranquilliser le batteur.

Tout cela arriva pendant un voyage de cinq ou six jours que je fis dans mon château, avec une assez grande compagnie. J'y appris aussi que madame Tencin avoit eu la liberté de venir trois heures chez elle; après quoi elle fut remise, pour la forme, à la justice du Châtelet. Le public blâma encore cette indulgence pour une personne qui n'avoit pas son approbation.

Les conseils d'Etat des 28 avril et premier mai ont été occupés de matières très-importantes, et qui exigeoient de sérieuses réflexions. Trois armées navales sortirent en même temps des ports d'Angleterre pour la Méditerranée, la Baltique et l'Océan vers l'Amérique, avec des ordres à leurs amiraux, dont nous ne fûmes informés qu'après leur départ. Le secret sur cette matière étoit si important, que l'on ne hasarde

pas encore de le mettre sur le papier. Tout ce que je puis dire, c'est que les Anglais jugèrent apparemment que nous ne serions pas fâchés d'être étonnés, et que si l'Espagne nous faisoit des reproches, nous ferions valoir notre ignorance.

Un courrier du duc de Richelieu apporta des dispositions peu favorables du nouvel électeur de Bavière pour accéder au traité d'Hanovre; et les lettres du comte de Rothenbourg fortifioient les soupçons de voir le roi de Prusse se détacher de ce traité, et de grandes apparences de liaisons avec l'Empereur. On eut aussi soupçon qu'il s'étoit signé à Vienne, entre l'Empereur, la Czarine et la Suède, un traité de garantie qui annonçoit une plus grande union prochaine entre ces puissances. Enfin on a su positivement, par les dépêches lues le 5 mai, que ce traité avoit été signé le 17 avril à Vienne; et le comte de Rothenbourg nous préparoit à voir incessamment le roi de Prusse se séparer de l'alliance de la France et de l'Angleterre.

On avoit soupçonné la grossesse de la Reine dès le 10 mars : elle m'a fait connoître sa joie dans ces jours-ci, et son extrême désir est bien légitime que ses espérances puissent se fortifier.

Une matière bien importante, et qui faisoit du bruit dans le monde, a occupé le conseil du 11 mai. Par un arrêt du conseil du 13 mars 1724, il avoit été donné à l'intendant de Dauphiné pouvoir de juger au criminel le marquis de Montauban-Soyans, en se faisant assister des juges qu'il voudroit choisir. Le garde des sceaux et le contrôleur général avoient tous deux signé l'arrêt, et tous deux sans l'avoir examiné. Il pa-

roît qu'ils avoient été surpris par Pelouse, premier secrétaire du garde des sceaux, homme mal famé, et ennemi déclaré du marquis de Montauban.

Le contrôleur général a évité de se trouver au conseil, et on a remarqué de la part de Breteuil, secrétaire d'Etat, rapporteur, des ménagemens pour engager le conseil à ne pas faire un examen trop sévère. Pour moi, quand mon tour est venu d'opiner, j'ai dit : « Dieu m'a fait la grâce de ne m'écarter jamais « de l'exacte justice et vérité, autant que je l'ai pu « connoître : je déclare donc que je crois de la jus- « tice du Roi d'éclaircir une affaire aussi importante « que de voir émaner de son conseil un arrêt qui a « pu faire porter la tête sur un échafaud à un homme « de la première qualité du royaume. » Quelqu'un a dit que les ministres ne doivent compte qu'au Roi de leur conduite : « Ils en doivent un encore plus sé- « vère à Dieu, ai-je répondu, et à leur propre gloire ; « et jamais le Roi n'est mieux servi que lorsque ses « ministres sont fidèles à de tels principes. » On a rendu justice au marquis de Montauban, mais avec trop de douceur pour les coupables.

On a su dans le conseil du 12 mai, par les lettres du comte de Cerest-Brancas, que le comte de Horn, regardé comme la meilleure tête de la Suède et le plus estimé dans le sénat, n'étoit pas pour l'accession de ce royaume au traité d'Hanovre. Le sieur Walpole, revenu de Londres le 14, s'est rendu le 15 à Versailles; il n'oublie rien pour excuser le gouvernement d'Angleterre d'avoir donné à ses amiraux, à l'insu de la France, des ordres qui étoient de vraies déclarations de guerre. Comme on n'a pas résolu de se fie

fort, ses excuses ont été reçues. Cet ambassadeur est venu deux jours de suite me voir, et me prier de faire un projet de guerre, supposée d'après la défection du roi de Prusse, que les apparences font craindre. Il m'a appris aussi que le Prétendant est parti de Rome le premier mai, et qu'on ignore la route qu'il a prise.

J'ai parlé dans ce temps très-sérieusement à M. le duc, et lui ai représenté l'opinion que j'avois toujours eue que c'étoit par les réformes, l'économie, l'usage que l'on devoit faire de la ferme des postes, de celle du tabac abandonnée à la compagnie, de celle des salpêtres; enfin que l'on pouvoit trouver des ressources, et non pas mettre sur un royaume épuisé, et qui payoit près de cent quatre-vingt millions par an à son maître, cinq différentes impositions tout d'un coup, qui étoient le cinquantième, le joyeux avénement, la levée et l'habillement de la milice, la suppression et le rétablissement de plusieurs charges, et l'augmentation des monnoies. J'ai rappelé que, dans le conseil du 5 juin de l'année dernière, j'avois soutenu fortement ce sentiment : « Et s'il avoit été « suivi, ai-je ajouté, on auroit évité les horreurs de « la situation présente; et combien n'augmenteront-« elles pas si on a la guerre? »

On a tenu diverses conférences chez M. le duc et chez le contrôleur général avec messieurs Fagon et Desforts, pour rétablir la circulation; car l'espèce disparoît, et devient si rare que les recouvremens sont de la dernière difficulté. On ne s'est occupé, dans le conseil des dépêches du 25, que d'arrêts de surséance, que les quatre secrétaires d'Etat étoient sollicités de tous les endroits du royaume de deman-

der. Ceux que l'on accordoit pour empêcher des banqueroutes en produisoient d'autres. On n'avoit que le choix des embarras, et tous les remèdes étoient également dangereux. Dans cette crise, on a pris le plus facile, qui est l'augmentation des espèces; et le 26 mai il a paru un arrêt du conseil qui met les louis de vingt à vingt-quatre livres, les écus de cinq à six livres, et le reste à proportion.

Cependant les nouvelles étrangères menaçoient d'une guerre assez prochaine. Il paroissoit que la Czarine faisoit marcher près de soixante mille hommes en Courlande, et qu'elle-même devoit aller à Riga; que l'Empereur vouloit envoyer quarante mille hommes en Silésie; qu'il avoit traité avec les électeurs de Bavière et de Cologne, qui lui fournissoient vingt-quatre mille hommes; que le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, en donnoit autant, et que le roi de Prusse chanceloit toujours dans son attachement au traité d'Hanovre.

Les Hollandais, d'un autre côté, alongeoient la négociation sur leur accession. Ils demandoient des conditions injustes, qui pouvoient nous brouiller avec tous les corsaires d'Afrique. Sur quoi j'ai dit au Roi, dans le conseil du 30 mai : « Lorsque la puissance « maritime du feu Roi votre bisaïeul l'emportoit sur « les armées navales de l'Angleterre et de la Hollande « jointes ensemble, il a été obligé aux plus grands « efforts pour amener les Algériens à la paix. Pré- « sentement les corsaires d'Alger, de Tunis et de Tri- « poli sont en paix avec l'Empereur, et ont même « des envoyés à Vienne. Par cette paix, les côtes de « Naples et de Sicile sont à couvert de leurs pirate-

« ries, et leurs bâtimens ne peuvent plus avoir d'autre « objet que celles de France. S'ils rompent avec nous « par les conditions que demandent les Hollandais, « sans doute soufflés par les Anglais, la paix se réta- « blira difficilement, vu la foiblesse de notre marine, « qui ne leur en imposera pas. Les Anglais leur don- « neront retraite dans tous leurs ports, et seront la « seule puissance maritime respectée, par conséquent « maîtresse de tout le commerce, ce qu'elle cherche « avec ardeur; et le peu qui reste à la France sera « détruit par ses corsaires, aiguillonnés et soutenus « sous main. Il est, sire, de mon devoir et de ma « fidélité de supplier Votre Majesté de faire de sé- « rieuses réflexions sur ce que je prends la liberté de « lui représenter. »

On a lu, au conseil du 10 juin, une lettre de Walpole, ambassadeur de Londres à Paris, qui rendoit compte de ce qui venoit de se passer à Madrid au sujet de Riperda, principal ministre d'Espagne. Il s'étoit retiré, dans un carrosse de l'ambassadeur de Hollande, chez Stanhope, ambassadeur d'Angleterre. Le roi d'Espagne avoit fait investir la maison de l'ambassadeur, et réclamé son ministre. Stanhope demanda une audience au Roi, pour savoir si on accusoit Riperda de quelque crime; et comme on ne l'accusoit point, il refusa de le rendre. Après avoir tenu un conseil d'Etat et de conscience, le Roi envoya un alcade, un de ses maréchaux de camp, et trente de ses gardes, disant qu'il useroit de force, et que si on ne lui rendoit pas son premier ministre, il pouvoit le faire reprendre malgré l'ambassadeur, sans violer le droit des gens. Stanhope protesta; et comme on enleva le

ministre malgré ses protestations, il déclara qu'il n'auroit plus l'honneur de voir le roi d'Espagne, qu'il n'en eût reçu ordre de son maître. C'étoit ce même Riperda qui affectoit tant de hauteur à Vienne, et qui vouloit se brouiller avec nous pendant que nous étions si liés avec les Anglais. Je faisois en moi-même ces rapprochemens, qui me donnoient assez à penser sur la politique britannique.

Il nous a été envoyé de Vienne copie des lettres de Saint-Saphorin, ministre d'Angleterre, au comte de Sinzendorff, chancelier de l'Empereur; et d'une réponse du chancelier, où étoit employé le terme de *rupture*. On a cru là-dessus devoir prendre des mesures pour retenir ou intimider le roi de Prusse, et on a fait le projet d'assembler une armée de cinquante mille hommes dans la Basse-Allemagne, composée des troupes d'Hanovre, de Danemarck et de Hesse, payées des subsides de France et d'Angleterre. J'ai dit au conseil que j'approuvois fort le projet d'assemblée, mais non celui des opérations de guerre proposées par les Anglais, lesquelles étoient très-éloignées de tout bon esprit de guerre, et beaucoup plus à leur avantage qu'au nôtre. Il falloit bien peser les mesures qu'on prendroit, parce qu'il étoit clair, par les demandes impossibles du roi de Prusse, qu'il se préparoit à une séparation, et que l'accession de la Hollande languissoit, aussi bien que celle de Suède.

Le 11 juin a donné à la cour une grande scène que j'avois prévue; car étant, le 10, avec Dodun, contrôleur général, je lui dis : « Je vois former contre M. le « duc un orage que je crois prêt à éclater. » Il me répondit : « Je ne crois pas qu'il soit en place dans trois

« mois. — Et moi dans huit jours, lui dis-je. » Le Roi cependant lui faisoit toujours fort bonne mine; mais un parti considérable prenoit tous les jours de nouvelles forces.

Le 16, le maréchal d'Uxelles, qui étoit à la cour depuis quelques jours, donna à dîner à l'évêque de Fréjus et au maréchal de Berwick. Ils passèrent la journée ensemble : on remarqua dans les ducs de Charost et de Mortemart, ennemis de M. le duc, une vivacité qui me fit dire en sortant du conseil du 11, au même Dodun, que je voyois l'événement très-prochain.

Au sortir de ce même conseil, le Roi mit en badinant la main dans ma poche, prit mes gants, et auroit aussi bien pu prendre une lettre anonyme qui m'avoit été donnée en entrant au conseil, et dont je n'avois eu le temps que de parcourir quelques lignes. C'étoient des horreurs contre M. le duc. J'aurois été bien fâché que le Roi l'eût lue. Tout occupé de ce que je prévoyois, je dis à M. le duc que je voudrois bien lui dire un mot; mais comme il étoit deux heures et demie, que les ambassadeurs attendoient, que celui de Sardaigne et le nonce du Pape dînoient chez moi, je n'eus pas le temps de lui parler.

Le Roi partit à trois heures pour Rambouillet, et dit, en parlant à M. le duc : « Ne me faites pas at-« tendre pour souper. » Le nonce et l'ambassadeur me tinrent jusqu'à sept heures; ainsi je ne comptois plus pouvoir parler à M. le duc. A cette même heure le duc de Charost, dont les ordres étoient signés dès la veille, demanda à parler à M. le duc, et après un mauvais compliment lui donna la lettre du Roi, qui

étoit des plus dures, et conçue en ces termes : « Je « vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous « rendre à Chantilly, et d'y demeurer jusqu'à nouvel « ordre. » Il répondit au duc de Charost qu'accoutumé à faire obéir le Roi, il en donneroit toujours l'exemple; qu'il avoit attendu de l'amitié du Roi, et du désir qu'il marquoit depuis long-temps de se retirer, que sa retraite ne seroit pas accompagnée de cette dureté. Il partit dans le moment, et fut suivi par Saint-Paul, lieutenant des gardes du corps.

Je ne fus instruit de cet événement que par la Reine. J'allai la voir comme elle sortoit de table. Elle me dit de passer dans son cabinet, et m'apprit avec beaucoup de larmes le départ de M. le duc, touchée de sa disgrâce, mais plus vivement encore d'une lettre que M. de Fréjus lui remit. Elle me la montra. Les propres termes étoient : « Je vous prie, madame, et, « s'il le faut, je vous l'ordonne, de faire tout ce que « l'évêque de Fréjus vous dira de ma part, comme « si c'étoit moi-même. *Signé* Louis. » Elle me lut ces lignes avec des sanglots qui marquoient bien sa passion pour le Roi.

M. de Fréjus remit à messieurs de Morville et de Maurepas de pareils ordres, de la main du Roi, d'exécuter tout ce qui leur seroit dit par lui; et le premier usage de la puissance de l'évêque a été l'exil des Paris : Duverney à cinquante lieues de Paris, l'aîné à Périgueux, La Montagne en Dauphiné, et Montmartel à Saumur. M. Desforts a la place de contrôleur général, sur la démission de M. Dodun, qui a demandé à se retirer, ainsi que M. de Breteuil, qui a été remplacé par M. Le Blanc, qu'on rappela de son exil. Dans le

premier conseil qui a suivi cette catastrophe, j'ai pris la place de M. le duc.

J'ai été le voir le 17. Il m'a paru très-content d'être à Chantilly, mais très-piqué de la manière dont on l'a fait sortir de la cour, d'autant plus qu'il dit avoir déclaré à l'évêque de Fréjus, huit jours auparavant, qu'il vouloit se retirer; qu'il avoit même nommé à l'évêque un ministre étranger, par lequel il avoit été averti de la résolution prise de le remercier; et que le lundi même au soir, veille de son départ, il avoit parlé au Roi, en présence de M. de Fréjus, de manière à marquer son dessein de se retirer; et qu'il eût été plus naturel et plus honnête d'accepter ses offres sur-le-champ.

Je lui ai tenu les discours les plus propres à le fortifier dans la situation tranquille où il se trouve, et lui ai conseillé de ne pas demander de quelques mois la liberté, qu'il désiroit très-ardemment, de voir madame de Prie.

Il se disoit cause de ses malheurs, et assuroit qu'elle ne les méritoit pas; que jamais elle n'avoit été intéressée, et que le temps le feroit voir par le mauvais état de ses affaires. Je ne croyois pas beaucoup ce mauvais état, mais je savois aussi qu'on lui donnoit des trésors qu'elle n'avoit pas.

J'ai trouvé le nouveau contrôleur en place. Il a travaillé avec le Roi le 21. Le duc du Maine y a travaillé aussi le même jour pour les Suisses devant l'évêque de Fréjus, qui jouit seul de la confiance du Roi. Nous nous étions connus de jeunesse; je puis même dire qu'il m'avoit quelque obligation : mais voyant que les maréchaux d'Uxelles et de Berwick, les sieurs Des-

forts et Le Blanc l'investissent, je me retire doucement, et m'éloigne des affaires, autant que l'honneur que j'ai d'être de tous les conseils du Roi le peut permettre. Cependant le Roi continue à me montrer de l'amitié, et il me fait jouer souvent avec lui au piquet jusqu'à deux et trois heures après minuit; ce qui m'est assez à charge à mon âge.

On donna un arrêt pour changer l'imposition du cinquantième [11 juillet]. Il fut enregistré au parlement sans aucune difficulté. On augmenta le prix des vieilles espèces, et on fit divers changemens qui paroissoient assez contraires au précédent gouvernement. Il fut permis à tous les mestres de camp, qui avoient ordre de rester trois mois à leurs régimens, de revenir sur-le-champ. On vit, dans les gazettes de Hollande, que le lieutenant de police avoit été obligé de donner des ordres pour empêcher le peuple de Paris de faire des feux de joie le jour que M. le duc fut envoyé à Chantilly. Enfin on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le mortifier, tant en éloignant ses amis qu'en rappelant les personnes qui lui avoient déplu, comme messieurs de Belle-Ile, qui revinrent à la cour.

L'arrêt pour changer le cinquantième fut donné en conséquence d'une résolution prise dans le conseil des finances du 11, dans lequel le nouveau contrôleur général exposa très-pathétiquement au Roi l'impossibilité de la levée, telle qu'elle avoit été réglée au lit de justice. Il oublia pour lors qu'il avoit parlé plus qu'aucun autre en faveur de cette imposition, dans le conseil des douze qui fut tenu chez M. le duc le 5 juin 1725. Pour moi, je répétai sim-

plement ce que j'avois représenté dans le conseil, et je pris la liberté d'exhorter le Roi à une économie universelle; et pour la troisième fois au moins je lui remis sous les yeux les changemens avantageux et prompts que l'économie inspirée par Alberoni avoit produits en Espagne, ce royaume si épuisé.

M. Desforts finit par rendre compte du bail qu'il avoit fait pour six ans des fermes, auxquelles on ajoutoit le contrôle des actes et le rétablissement des nouveaux droits moyennant quatre-vingts millions, et des recettes générales à soixante millions. Ainsi en deux fermes on voyoit cent quarante millions assurés, sans aucuns frais de régie. Il est vrai que cette même régie, dont l'établissement étoit dû aux Paris, avoit fait connoître le véritable produit des fermes, lesquelles, seules et séparées des deux articles ci-devant marqués, avoient monté une année à quatre-vingt-huit millions, la seconde à quatre-vingt-deux, et la troisième à soixante-dix-neuf. Cependant le bail actuel étoit bon, et indispensablement nécessaire pour rétablir la circulation totalement cessée. Le discrédit étoit venu du soulèvement général contre M. le duc; et il faut avouer qu'il y avoit bien contribué, par ne vouloir prendre conseil de personne, ni délibérer sur rien avec ses plus fidèles serviteurs.

Les affaires étrangères paroissoient dans une situation tranquille. La Hollande se disposoit à l'accession au traité d'Hanovre, la Suède de même. La flotte d'Angleterre dans la Baltique imposoit à la Czarine. En revanche, le roi de Prusse n'étoit pas disposé à soutenir l'engagement d'Hanovre : on ne pouvoit douter qu'il ne traitât avec l'Empereur. L'Espagne

envoyoit des remises considérables à Vienne, et la dernière étoit de près de quatre millions. Elle ne pouvoit avoir d'autre objet dans ces subsides que de mettre l'Empereur en état de faire la guerre; mais elle ne pouvoit commencer que lorsque la flotte anglaise auroit quitté la Baltique, et laissé à la Czarine la liberté de faire passer des forces en Allemagne.

Le 10 juillet, on régla ce qui regardoit la convention résolue entre le Roi, le roi d'Angleterre et le roi de Danemarck; et l'on nomma le chevalier de Camilly pour envoyé plénipotentiaire à la cour de Danemarck.

M. Desforts rapporta le 23 juillet l'affaire du comte de Belle-Ile, pour son échange de Belle-Ile. Cet échange avoit été fait avec des conditions si onéreuses pour le Roi, qu'il fut statué comme je l'ai dit, par un édit donné en janvier 1724, que l'on laisseroit au comte de Belle-Ile des domaines pour trente-quatre mille livres de rente, en attendant que la chambre des comptes eût réglé la juste valeur de ce que le Roi donnoit et recevoit.

Dans le rapport que fit M. Desforts, assez dans les intérêts de M. de Belle-Ile, il fut d'avis que l'on lui donnât, au lieu de trente-quatre mille livres, quarante-neuf, qui étoient l'évaluation de la chambre des comptes. M. Fagon opina à rétablir le marquis de Belle-Ile dans tout ce que le Roi lui avoit donné, qu'on avoit prétendu aller à cent mille livres; enfin un apanage d'un Enfant de France. J'opinai (et mon avis fut suivi) à s'en tenir à l'évaluation de la chambre des comptes, avec ordre à ladite chambre de revoir ce qui avoit été évalué, et de décider entièrement sur le fond.

Ce jour-là même le Roi se trouva mal à la messe, et eut une petite foiblesse : il y eut cependant conseil, qui fut assez long, et le Roi n'y manqua pas. Je le pressai de remettre son voyage de Rambouillet, lui représentant qu'aussi bien il ne chasseroit pas ce jour-là : néanmoins il partit à quatre heures, et eut un peu de fièvre la nuit; on le saigna le matin, et il revint l'après-midi. La fièvre se trouva assez forte pour obliger les médecins de le faire saigner du pied à neuf heures du soir; et, moyennant quelques remèdes, la fièvre diminua la nuit du 24 au 25 : cependant elle continua toujours, et on le saigna du pied une seconde fois. Le 27, on crut voir quelques boutons; et les médecins, surtout Chirac, étoient portés à croire que c'étoit la petite vérole; ce qui alarma, mais sans fondement, parce qu'on reconnut que c'étoient des piqûres de cousins.

La Reine m'apprit ce qui s'étoit passé devant elle au sujet de M. le duc. Madame la duchesse sa mère lui dit : « Je vais demander au Roi que M. le duc « puisse venir un jour seulement savoir de ses nou- « velles. » Elle en pressa le Roi dans les termes les plus vifs : il répondit fort séchement : « Point. » Elle répliqua : « Mais, sire, vous m'accablez de la plus « mortelle douleur; voulez-vous mettre mon fils et « moi au désespoir? Qu'il ait la consolation de vous « voir seulement un moment. » Il dit : « Non, » et se retourna, pour finir la conversation.

La maladie du Roi causa celle de la Reine, dont la passion étoit des plus vives. Elle eut une fièvre très-violente et des redoublemens, et pendant trois jours

il y eut plus à craindre qu'à espérer. Après les quatre premiers jours passés dans la crainte de la petite vérole, le Roi y alla tous les jours; mais ses visites n'étoient que de quelques minutes, et la tendresse ne paroissoit pas grande de sa part. Quand elle fut rétablie, le Roi lui rendit une visite de trois quarts-d'heure, où il n'y eut que l'évêque de Fréjus; et cette marque d'amitié répara la peine des froideurs, qui au fond étoient moins éloignement pour la Reine que timidité de la part du Roi.

Le chevalier de Fénelon, frère de l'ambassadeur, apporta la signature de l'accession au traité d'Hanovre par la république de Hollande. On apprit aussi le traité signé entre l'Empereur et la Moscovie, le 7 août, à Vienne.

Le Roi partit le 27 pour Fontainebleau; et le 28, Paris-Duverney, qui étoit à Langres, fut amené à la Bastille. Il avoit été le plus intime confident de M. le duc, qui fut très-vivement touché de son malheur. L'on fit enregistrer au parlement une déclaration du Roi, pour remettre à la chambre des vacations le jugement de l'affaire de Barême et Bouret, dans laquelle on prétendoit que Duverney avoit part.

On avoit appris le 15 août, par un courrier du duc de Richelieu, que l'Empereur consentoit à la promotion de l'évêque de Fréjus, et on avoit dépêché en Espagne pour en obtenir un pareil consentement. Le 19 septembre, l'ambassadeur de Venise vint me dire, de la part du nonce, qu'il avoit reçu le courrier du Pape pour la promotion anticipée de l'évêque de Fréjus. Le même jour, un courrier de M. de Mor-

ville m'a apporté une de ses lettres, qui me confirme cette nouvelle; et le 20, le Roi lui a donné la calotte (1).

Le Roi, le 27 septembre, a fait entrer dans ses conseils les maréchaux de Tallard et d'Uxelles. Ainsi le conseil d'Etat se trouve composé de M. d'Orléans, du cardinal de Fleury, de moi, du maréchal d'Uxelles, du maréchal de Tallard, et de M. de Morville.

Le 28, le sieur de Bercy fit un voyage à Fontainebleau, qui fut remarqué. On dit que c'étoit par ordre; et il y avoit apparence, car M. de Bercy par lui-même ne devoit pas exciter une si grande attention. Un parti formé peu de jours avant la mort de M. le duc d'Orléans l'avoit voulu mettre à la tête des finances. Il étoit gendre de M. Desmarets, et homme d'esprit; et comme on ne voyoit pas que M. Desforts réussît à faire circuler l'argent, on répandit que sa place seroit donnée à M. de Bercy. Ces bruits étoient fort dangereux, parce que les gens d'affaires attachés à M. Desforts le voyant peu solide, reprirent leurs fonds. J'allai passer quelques jours à Villars, d'où je revenois pour les conseils, le Roi me témoignant toujours beaucoup d'amitié.

Ordinairement en retournant je remenois bonne compagnie. J'y eus, le 6 octobre, mesdemoiselles de Clermont, avec plusieurs dames, et la plus brillante jeunesse de la cour. Elles y passèrent trois ou quatre

(1) Dans ce mois, le maréchal de Villars a obtenu des lettres patentes pour l'établissement d'une académie à Marseille. Il en a été nommé protecteur, l'a fait affilier à l'Académie française, et y a fondé un prix à distribuer tous les ans le premier janvier. (Journal de Verdun, année 1726, page 386.)

jours. On y joua des comédies, où la duchesse de Gontaut, les ducs de La Trémouille, de Retz, d'Olonne, les marquis de Nesle, Guébriant, Villars, étoient les principaux acteurs.

Il fut question le 8, au conseil des finances, de plusieurs diminutions sur les tailles. Les communautés étoient fort arriérées, et le contrôleur général dit qu'il étoit dû près de cent millions des années précédentes.

Le cardinal de Fleury a envoyé prier le conseil de se trouver chez lui le 9. On y a lu une longue lettre du nonce du Pape en Espagne, qui mandoit que dans une audience de Leurs Majestés Catholiques, elles lui avoient dit que, par un avis du 8 août, arrivé de Porto-Bello, où les galions étoient arrêtés, on leur mandoit que l'amiral Ozier étoit devant avec la flotte anglaise, empêchant que personne n'en pût sortir ni entrer; que plusieurs petits bâtimens étant sortis du port, il les avoit fait suivre par les siens, et forcés d'y rentrer; qu'une balandre s'étant hasardée à vouloir passer, il l'avoit prise, et ouvert ses paquets. « Cette conduite, disoit-il, est une guerre commen-« cée, dont Leurs Majestés demandent réparation. » Et il ajoutoit que la ligue avec l'Angleterre et la Prusse n'ayant été jusqu'alors que défensive, elles étoient bien aises de savoir si le Roi leur neveu vouloit qu'elle devînt offensive.

Le cardinal a envoyé prier Walpole, ambassadeur d'Angleterre, de venir chez lui. On lui a lu et expliqué la lettre entière du nonce, et le cardinal l'a prié, et tous ceux de l'assemblée, de faire ses réflexions sur la matière très-importante qu'elle contenoit. Le

jour d'après, il nous a convoqués de nouveau, et on a lu des projets de lettres pour être envoyées à Rome et à Madrid. Trois jours ensuite, le sieur Walpole ayant été rappelé chez le cardinal, les lettres mêmes ont été lues devant lui; et la douceur qu'on avoit mise, de notre avis à tous, dans les projets fut changée en hauteur dans ces lettres, par les avis de Walpole. Cependant on a sursis à l'envoi de ces lettres.

Le 16, il y a eu conseil chez le Roi. Le comte de Rothenbourg, ministre de France à Berlin, ne donnoit pas de grandes espérances de la solidité du roi de Prusse; qu'au contraire il se lioit avec l'Empereur, et que le général Sekendorf faisoit un traité entre ces deux puissances. Le roi de Prusse ayant d'abord ratifié celui qui se négocioit depuis plusieurs mois entre la Czarine et lui, les apparences d'une guerre prochaine se fortifioient tous les jours.

On eut avis, le 20, que le traité entre l'Empereur et le roi de Prusse avoit été signé. Rothenbourg eut ordre d'en demander la connoissance, le traité d'Hanovre obligeant les puissances contractantes à ne faire aucun traité sans se le communiquer.

Le 27, on a appris que le roi d'Espagne a fait sortir de Cadix l'escadre hollandaise, sans vouloir lui donner plus de vingt-quatre heures pour appareiller. On a reçu aussi la ratification de l'accession des Etats de Hollande au traité d'Hanovre, et on les a pressés de travailler à une augmentation de troupes méditée depuis long-temps, et très-mal à propos différée, lorsque les avis de l'Empire parloient d'un armement presque général.

Les électeurs de Bavière et de Cologne faisoient

des levées très-considérables. Chavigny, envoyé du Roi à la diète, et qui avoit eu ordre de traiter avec le duc de Wurtemberg, manda que ce duc désiroit de s'attacher au Roi; mais préalablement il vouloit qu'on lui cédât toutes les terres du feu prince de Montbelliard en Franche-Comté, de gros subsides, et la garantie de tous ses Etats. J'ai représenté que l'expérience du passé nous apprenoit que presque toutes les troupes que nous avions fait lever par les princes de l'Empire un an après s'étoient données à l'Empereur, et que l'on ne pouvoit faire aucun traité solide avec un prince dont les Etats étoient environnés de ceux de nos ennemis.

Il y eut le 4 novembre un conseil très-long chez le cardinal, composé de tous les ministres, à l'exception du duc d'Orléans. On y agita tout ce qui avoit rapport aux apparences de guerre.

Le 5, le cardinal a reçu la barrette des mains du Roi, apportée par le neveu du cardinal Gualteri.

Il arriva le 7, à l'ambassadeur d'Angleterre, des courriers de Vienne et de Londres : le premier, chargé d'une lettre du duc de Richelieu, par laquelle il paroissoit que la cour de Vienne étoit bien éloignée de toute pensée de guerre. Celui de Londres apportoit les réponses d'Angleterre aux lettres d'Espagne, qui demandoient réparation sur la conduite de l'amiral Ozier devant Porto-Bello.

Le cardinal nous a rassemblés encore chez lui le 10, pour conclure enfin la réponse qui sera envoyée au nonce à Madrid. Walpole la demandoit toujours haute et fière, même sur la conduite de l'amiral Ozier; le maréchal d'Uxelles la vouloit douce; le cardinal ad-

héroit un peu au sentiment de Walpole; moi j'ai dit que je la désirois conforme à nos véritables intentions. « Puisque nous avons celles de soutenir nos « alliés, ne nous démentons pas, mais traitons avec « douceur et politesse, et évitons de parler de la con- « duite d'Ozier; nous sommes autorisés à ce silence, « puisqu'on ne nous a pas communiqué ce qu'il de- « voit faire. » Il a donc été décidé que Morville porteroit à Walpole les réponses méditées; mais dans le conseil du 11 on a adopté enfin celles d'Angleterre, qui étoient dures.

Le Roi se trouva un peu mal la nuit du 16 novembre. Ces rechutes assez fréquentes ne faisoient pas bien augurer au public de sa santé; mais au fond elle étoit excellente, et ses indispositions ne venoient que de ses fatigues, qui étoient très-violentes, et journalières.

On lut, au conseil du 17, les dépêches du marquis de Brancas à Stockholm, par lesquelles on apprit que le comte de Welling, un des principaux sénateurs, à la tête du parti de Holstein, avoit été arrêté; ce qui ne permettoit pas de douter que le parti du comte de Horn ne fût le plus fort.

Il y a eu le 19 un conseil de finances. Le contrôleur général étoit venu la veille me communiquer ce qu'il devoit y rapporter. Il étoit question de retranchement sur les rentes perpétuelles et viagères mises sur les tailles. Il est certain que la dépense excède de beaucoup les revenus, et qu'il est indispensable de la diminuer: c'est une fâcheuse nécessité, qu'on pourroit rendre moins amère au peuple par des retranchemens sur soi-même. J'en ai parlé au Roi en plein conseil;

et quand mon tour d'opiner est arrivé, je lui ai dit :
« Je supplie Votre Majesté de vouloir bien se sou-
« venir que depuis que j'ai l'honneur d'être admis à
« ses conseils je n'ai cessé de représenter qu'une éco-
« nomie générale est indispensablement nécessaire,
« puisque ce seroit tomber dans l'abyme que d'aug-
« menter les dettes au point d'être forcé à une ban-
« queroute générale. C'est la commencer, sire, que
« de retrancher plusieurs rentes très-légitimes. Il est
« vrai qu'il y en a d'acquises à si bas prix, que le re-
« tranchement en seroit juste ; mais comment les dis-
« tinguer des autres? Ce qui seroit infiniment juste
« et aisé seroit de diminuer la dépense de la maison
« de Votre Majesté. Avant que l'on fît la maison de
« la Reine, j'en ai représenté l'inutilité, alléguant au
« conseil que l'Impératrice n'avoit à elle qu'un seul
« domestique, qui est son grand-maître, dont les ap-
« pointemens ne sont que de mille florins ; que c'é-
« toient les pages de l'Empereur qui portoient la robe
« de l'Impératrice et des archiduchesses, et que l'Em-
« pereur n'en avoit que quinze en tout ; que moi-
« même j'avois vu l'entrée de la reine des Romains,
« et que son carrosse de parade étoit fait il y avoit
« quarante ans. C'est par de telles économies que
« l'Empereur, qui n'a pas le quart des revenus de
« Votre Majesté, lève des troupes aussi considéra-
« bles ; et cette économie universelle, si elle étoit
« pratiquée, rendroit à votre couronne, sire, cet an-
« cien éclat, cette gloire, cette autorité qui la faisoit
« respecter de toute la terre, et engageoit les princes
« les plus éloignés à venir demander l'amitié de la
« France. Enfin, par cet ordre si nécessaire, le

« royaumes et les républiques craindroient d'être « ennemis, et les alliés et amis seroient plus trai- « tables et moins chers. »

Les retranchemens sur les rentes, proposés par le contrôleur général, furent approuvés, et alloient à près de quatorze millions de diminution de dépense pour l'avenir, et vingt-sept millions sur les années 1725 et 1726. L'édit fut envoyé au parlement le 24. Il arrêta des remontrances, et nomma des commissaires. Le premier président supplia le Roi de vouloir bien faire attention au grand nombre de gens qui avoient été forcés de mettre presque tout leur bien en rentes viagères, et qui alloient être réduits à la mendicité. Néanmoins l'édit fut enregistré et publié les premiers jours de décembre.

Le 5, j'ai été voir M. le duc à Chantilly. Je l'ai trouvé en très-bonne santé : il jouissoit des plaisirs de la chasse, qui ont toujours été ses favoris, dans le plus beau séjour du monde; mais gêné par une peine naturelle à tous les hommes, qui est celle de ne pouvoir en sortir, ou du moins s'en éloigner. Madame la duchesse sa mère lui rendoit de fréquentes visites, très-affligeantes pour lui, par les reproches continuels de n'avoir pas donné sa sœur au Roi, ne voulant rien croire de tout ce qui s'étoit passé sur cela. Il m'a fait ses plaintes de ces redites inutiles. Je l'ai exhorté à la patience sur ces malheurs domestiques, qui sont toujours les plus sensibles.

Dans les conseils du 10 et du 11, on remarqua qu'il y avoit toujours beaucoup de variétés dans la conduite du roi de Prusse. Ce prince étoit agité par les sentimens très-opposés de ses ministres : Ilgern et

Knipausen étoient pour la France, Kumko et Bourck pour l'Empereur. Le comte de Rothenbourg le tourmentoit d'un côté, et le général Sekendorff de l'autre, au point que sa tête en étoit souvent ébranlée. Il est certain qu'en beaucoup de choses ce prince montroit une cervelle dérangée; mais il avoit soixante-et-dix mille hommes sur pied, plus de cinquante millions d'argent comptant, la plus grande économie. Il se trouvoit ainsi plus puissant que tous les autres électeurs ensemble, et par cette raison pouvoit emporter la balance pour la paix ou pour la guerre.

On apprit, dans le conseil du 15, les premières propositions du roi de Sardaigne pour se lier avec nous : elles paroissoient vagues et obscures, et telles enfin qu'on fut obligé de le prier de les éclaircir avant que d'y pouvoir répondre. On entrevoyoit qu'il formoit quelque dessein contre les Génois, aussi bien que contre le Milanais.

Le prince Eugène, qui avoit montré jusque là assez de modération, commença, à ce qu'on a appris dans le conseil du 18, à agir avec grande hauteur. Il vouloit porter à la guerre, puisque toutes les avances que faisoit l'Empereur pour l'éviter paroissoient inutiles. Il proposoit un congrès. J'ai été de sentiment que si l'on pouvoit éloigner la guerre de quelques années, ne fût-ce que de deux, ce seroit un grand avantage, parce que cela nous donneroit le temps de mettre de l'ordre dans nos finances. Mais il étoit difficile d'accorder ces retardemens avec l'entreprise de l'amiral Ozier, qui retenoit toujours les galions.

Le Roi résolut la levée de six compagnies de cadets, pour tirer des provinces un nombre de gentils-

hommes auxquels la misère de leurs parens ne permettoit pas de donner aucune sorte d'éducation.

On a parlé, dans le conseil de finances du 17, de quelques défrichemens. J'ai dit qu'on ne pouvoit trop les favoriser; mais je me suis opposé aux priviléges exclusifs qu'on demandoit pour cela, aussi bien qu'à ceux qu'on sollicitoit pour établir des voitures dans le royaume. J'ai remontré que ces sortes de grâces étoient toutes à la charge des peuples, qu'il auroit fallu au contraire chercher à soulager par tous les moyens possibles.

Les dépêches de Stanhope, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, lues dans le conseil du 21, marquent une guerre certaine de la part de l'Espagne, et le dessein formé d'attaquer Gibraltar. Le Roi a ordonné la *quintana*, qui est la levée du cinquième jeune homme par paroisse, et des levées de deniers extraordinaires par tout le royaume.

On a su aussi que, dans un conseil d'Etat tenu devant l'Empereur le 27 novembre, la guerre avoit été résolue, et en même temps une levée de cinq mille chevaux et quinze mille hommes de pied. Le traité avec le Danemarck n'avançoit pas, ni l'accession de la Suède au traité d'Hanovre.

L'on a mandé au comte de Broglie de presser la cour d'Angleterre de faire marcher des troupes nationales, et de ne pas compter uniquement sur celles qu'elle paie en Allemagne. Les Hollandais marquoient une inquiétude assez vive sur cette inaction de la cour d'Angleterre; mais elle ne pouvoit rien faire sans le parlement, dont les plus promptes décisions ne devoient avoir lieu que dans le mois de février.

[1727] Le premier de l'année, on a lu au conseil une dépêche du duc de Richelieu, qui apprenoit que le nonce du Pape à Vienne l'ayant fort pressé d'entrer dans quelqu'un des expédiens que proposoient les ministres de l'Empereur, il avoit consenti à une conversation, mais en présence de l'envoyé de Hollande, afin d'éviter les soupçons que pourroient prendre les Etats-généraux et l'Angleterre que la France voulût s'accommoder sans eux. Après quelques réflexions sur la complaisance de l'Empereur, qui, malgré l'inutilité de ses premières avances, consentoit, pour n'avoir rien à se reprocher, à en faire de nouvelles, le nonce dit que puisque le commerce d'Ostende étoit la cause de la guerre, l'Empereur consentoit de le suspendre *ad tempus*. C'étoit, comme l'on dit, mettre l'Angleterre et la Hollande au pied du mur. J'ai dit que cette proposition méritoit d'être accueillie : cependant il a été résolu d'attendre, avant que de l'accepter, ce que les Hollandais répondront, tant on craint de marquer d'autres désirs que ceux de l'Angleterre, lesquels tendent fort à la guerre.

On a lu aussi une déclaration des sentimens du roi d'Espagne sur l'infraction des Anglais, donnée par le marquis de La Paz à Stanhope; déclaration belle, sage, haute, et fondée sur de bonnes raisons. C'étoit une manière de manifeste.

Outre les recrues que l'Empereur avoit ordonnées à ses troupes, il faisoit une levée de trente-cinq mille hommes; ce qui montoit son état de guerre à cent soixante mille hommes. Ainsi tout se préparoit à la guerre, et on ne pouvoit se flatter que les démarches pacifiques de la cour de Vienne l'empê-

cheroient, parce que les Anglais l'avoient résolue.

Les nouvelles d'Espagne parloient toujours du siége de Gibraltar. Quelques-uns pensoient que leur appareil de guerre pourroit regarder plutôt le Port-Mahon, entreprise plus utile et moins difficile, pourvu que les Espagnols eussent les bâtimens de charge suffisans pour porter tout d'un coup dans l'île de Minorque les troupes, l'artillerie et les munitions nécessaires au siége.

Celles de Pétersbourg parloient d'un voyage de la Czarine à Riga, et du duc de Holstein, déclaré généralissime de ses troupes, pour rentrer dans ses Etats, usurpés par le Danemarck. On apprit aussi que notre traité avec le royaume de Suède étoit prêt à se conclure. Enfin les matériaux pour une grande guerre s'assembloient dans toute l'Europe par des levées de troupes, et les différentes unions des princes et des Etats, qui s'engageoient dans les divers partis.

Il arriva une lettre très-longue de Fénelon, ambassadeur en Hollande [12 janvier], qui marquoit que Streinssant, un des plus considérables dans les Etats de Hollande, avoit donné un projet de guerre, par lequel les Hollandais vouloient porter la France à attaquer l'Espagne par terre et par mer avec ses plus grandes forces. Cet homme étoit extrêmement dévoué à l'Angleterre : ainsi on ne pouvoit douter qu'elle n'eût part à cette proposition. Il étoit très-aisé de la combattre par l'intérêt même des Hollandais, puisque la France ne pouvoit tourner ses principales forces contre l'Espagne sans se mettre hors d'état de soutenir les Hollandais, si l'Empereur attaquoit le côté du Bas-Rhin. On manda à Fénelon de leur faire con-

noître la fausse idée de Streinssant, et l'on attendit les réponses d'Angleterre sur la proposition de l'Empereur de suspendre le commerce d'Ostende, qui étoit jusque là le seul prétexte de la guerre, qu'on pouvoit dire commencée, puisque les Anglais continuoient de bloquer Porto-Bello, et que les Espagnols resserroient Gibraltar.

Il paroissoit que les Hollandais étoient peinés de ce que le duc de Richelieu avoit écouté les propositions du nonce : cependant comme ce n'avoit été qu'en présence de leur ministre à Vienne, ils ne pouvoient douter de nos bonnes intentions. Mais ces propositions aux deux ministres, arrivées en Angleterre, déplurent fort; et le comte de Broglie envoya une lettre du duc de Newcastle, qui fut lue au conseil du 26, par laquelle il paroissoit que le ministre d'Angleterre étoit très-fâché que le duc de Richelieu eût écouté aucune proposition sans la communiquer au comte de Saint-Saphorin, ministre d'Angleterre auprès de l'Empereur; et ils demandèrent que si les Espagnols attaquoient Gibraltar, la France attaquât l'Espagne avec ses principales forces. Cette idée, la même que celle des Hollandais, marque bien le dessein d'engager la France contre l'Espagne, sans songer que la France a des ennemis plus dangereux du côté du Rhin et de la Meuse.

Dans le conseil des finances du 28, on a proposé de nommer un commissaire pour déterminer les réductions des rentes viagères, et on a choisi le sieur Machault, conseiller d'Etat, auquel on a donné un seul commis, nommé Olivier. Il est aisé de voir qu'en chargeant un homme seul de l'examen de cent cin-

quante mille requêtes, on n'a pas envie que la discussion soit prompte. En attendant, il a été ordonné d'exécuter préalablement la réduction portée par l'édit. On s'aperçoit que le cardinal et le contrôleur général ne pensent pas tout-à-fait de même, et le bruit se répand que l'union n'est pas si grande entre eux.

Il y a eu le 2 février un très-long conseil d'Etat, où les adresses du roi d'Angleterre et des deux chambres du parlement ont été lues. On voyoit par les unes et par les autres que tout se disposoit à la guerre, le parlement offrant au Roi tous les secours qu'il pouvoit désirer.

Par les lettres du duc de Richelieu, on apprenoit que le comte de Sinzendorff s'étoit plaint à lui des démarches de notre ambassadeur à la Porte, pour porter les Turcs à la guerre contre l'Empereur. Cette plainte étoit sans fondement, et uniquement pour animer l'Empire contre la France.

L'abbé de Montgon arriva d'Espagne, et le cardinal dit au conseil qu'il ne lui avoit parlé qu'en termes généraux, de la part du roi d'Espagne, de son amitié pour le Roi et les Français; mais rien de particulier qui pût faire espérer une réconciliation. Le maréchal d'Uxelles me dit en confidence : « Le cardinal ne « nous dit pas tout; et s'il n'a pas quelque secrète « espérance, il faut avouer que sa tranquillité est « grande. »

On ne pouvoit douter que les Anglais ne fussent déterminés à la guerre, suivant un principe trop pratiqué par eux, qui étoit de profiter de la division de la France et de l'Espagne pour se rendre maîtres du commerce général du monde, faisant céder à ce pre-

mier et principal objet tout autre intérêt, même ceux des Etats de leur roi en Allemagne.

On a lu, dans le conseil du 9, des dépêches très-longues de Fénelon, ambassadeur en Hollande. Les commissaires des Etats qui traitoient avec lui vouloient toujours que nous fissions un plan de guerre, et nous répondions que la guerre se faisant pour leur seul intérêt, c'étoit à eux à s'expliquer sur la manière dont ils vouloient qu'elle se fît.

Chavigny, ministre du Roi à la diète de l'Empire, vouloit faire un traité avec le duc de Nuremberg, et commencer par des subsides pour ce prince; mais notre expérience d'avoir souvent payé la levée des troupes de l'Empire, qui avoient ensuite servi contre nous, fit rejeter la proposition.

Le cardinal nous a rassemblés le 12 chez M. Le Blanc, les maréchaux d'Uxelles, de Tallard, de Berwick, et moi. Nous y avons dîné, et après on a agité les divers plans qui pouvoient être suivis pour la guerre : mais comme on étoit incertain de ceux que l'Angleterre pouvoit former, que la Suède n'étoit pas encore décidée, que l'alliance avec la Sardaigne languissoit, et qu'on n'étoit pas sûr du roi de Prusse, il étoit impossible de former un plan fixe. On a décidé seulement de presser nos préparatifs, levée de cavalerie, assemblée et marche des milices, magasins de vivres et de munitions, surtout vers le Rhin, d'autant plus qu'on voyoit plus d'incertitude que jamais dans les résolutions de la Suède, et que les Moscovites commençoient à se mettre en mouvement.

Le 15, il a été question dans le conseil des dépêches d'un arrêt du parlement donné contre le sieur

de Massol, gentilhomme de Bourgogne, en faveur d'un nommé Saint-Germain, fameux agioteur, qui avoit gagné plus de vingt millions au Mississipi. Les plus honnêtes gens de la troisième chambre du parlement, qui l'avoient donné, le désapprouvoient eux-mêmes hautement; mais ils n'avoient pu faire autrement, parce que la forme étoit contre le sieur de Massol. M. de Maurepas, rapporteur, a été, par le même principe, contre la cassation, ainsi que messieurs de Morville, Desforts, et les maréchaux de Tallard et d'Uxelles. Pour moi, j'ai dit que je ne m'étonnois pas que les tribunaux inférieurs fussent retenus par la forme : « Mais, ai-je ajouté, devant la « personne sacrée du Roi toute injustice évidem- « ment reconnue doit être réparée; et il n'est pas du « respect dû à celui qui fait les lois que devant lui « celles qu'il a imposées pour la justice confirment « une injustice manifeste. » Le garde des sceaux, M. le prince de Conti, M. le duc d'Orléans, ont été de mon avis, et les maréchaux d'Uxelles et de Tallard y sont revenus.

Dans le conseil d'Etat du 15, on a lu des lettres du duc de Richelieu, qui rendoit compte des propositions de l'Empereur pour empêcher la guerre. Il offroit de suspendre pour deux ans le commerce d'Ostende, et de nommer une ville pour un congrès, Bâle, Nancy ou Aix-la-Chapelle, au choix du Roi, pour terminer ce qui concernoit la compagnie d'Ostende ; et que le Roi et l'Empereur fussent les arbitres des différends entre l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Il y avoit des lettres du nonce de Vienne à celui de France, qui portoient que le cardinal de Fleury avoit

demandé trois ans de suspension. Le cardinal assura qu'il n'en avoit jamais parlé. « Si l'Empereur accorde « cinq ans de suspension, ai-je dit au conseil, je suis « d'avis de l'accepter, puisque rien n'est si important, « vu l'état des finances du royaume, que d'éloigner « la guerre pendant cinq ans; mais je prévois que les « Anglais n'y consentiront pas. »

En effet, on sut par les lettres de Fénelon [18 février] que Fagel et la plupart de ceux qui avoient part en Hollande au gouvernement, dévoués aux Anglais, vouloient la suspension de vingt ans; et le baron de Fonseca, chargé des affaires de l'Empereur, déclara au cardinal Fleury que son maître ne l'accorderoit tout au plus que de six à sept ans : ainsi c'étoit une rupture. Walpole manda qu'il seroit en France le 10 mars, et l'on compta qu'il apporteroit les dernières résolutions d'Angleterre.

Des lettres de Gambis, ambassadeur à Turin [23 février] nous font appréhender que le roi de Sardaigne ne prenne le parti de l'Empereur. Ce prince avoit fait attendre près de deux mois sa réponse aux propositions très-avantageuses de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, qui offroient en cas de guerre de l'aider de subsides considérables, et de garantir ses conquêtes en lui fournissant troupes et artillerie, telles qu'il pouvoit désirer; et après ce long délai il présentoit pour réponse un mémoire par lequel, après avoir exposé les périls de la guerre pour lui, il prétendoit, en attendant la jouissance paisible des conquêtes qu'il feroit, que le Roi le mît en possession de la vallée de Barcelonette, et de quelques autres dans la Bresse, Bugey et Valromey. De telles

propositions ont paru si odieuses au conseil, qu'il a été résolu de n'y pas répondre. « Apparemment, ai-je « dit ironiquement, l'Empereur offre actuellement « au roi de Sardaigne le Vigevano, en attendant « qu'ils puissent ensemble conquérir le Dauphiné et « la Provence. »

Je me suis ensuite étendu sur la nécessité d'éviter la guerre : « L'orgueil des Anglais, ai-je ajouté, leur « cache les périls que courent les alliés d'Hanovre par « la guerre du Nord, que l'on doit regarder comme « la plus importante et la plus dangereuse pour le « roi d'Angleterre, si l'Empereur peut faire usage « des troupes moscovites jointes à celles de Prusse, « aidées de celles qu'il a déjà achetées du roi de Po- « logne, électeur de Saxe, de celles de Wolfen- « buttel, et des siennes propres, sous les ordres du « prince Eugène. »

Nous reçûmes des nouvelles [2 et 4 mars] qui auroient donné une tournure avantageuse aux affaires du pays d'Hanovre, si elles se fussent réalisées. Sekendorff, ministre de l'Empereur auprès du roi de Prusse, avoit travaillé pendant quatre heures avec ce prince, qui avoit envoyé le 9 février un de ses officiers en poste en Angleterre, avec des ordres si secrets, que Rothenbourg, si bien informé d'ordinaire, n'avoit pu les pénétrer.

Le roi d'Angleterre nous informa le 4 de ce que le roi de Prusse avoit caché avec tant de soin à Rothenbourg : c'est qu'en cas de guerre il proposoit une neutralité pour les Etats de l'Empereur et pour ceux du roi d'Angleterre dans l'Empire, quand même la guerre seroit allumée ailleurs entre l'Empereur et l'An-

gleterre. Ainsi l'Empereur auroit pu envoyer contre nous, sur le Rhin, toutes les troupes qu'il comptoit opposer aux confédérés d'Hanovre, et jeter sur nous l'odieux de la guerre si on la faisoit dans l'Empire, et si nous ne voulions pas accepter la neutralité.

Sur ces nouvelles, le cardinal nous a rassemblés chez lui le 5 mars, les maréchaux d'Uxelles, de Tallard, Morville et moi; et on a agité, pendant un très-long conseil, les mesures que l'on pouvoit prendre relativement à la proposition de la neutralité, et de la suspension de la compagnie d'Ostende. On a fait le projet de se rapprocher le plus qu'il seroit possible sur les points qui pouvoient éloigner la guerre, et notamment de borner la suspension du commerce d'Ostende à cinq ans : « Car, ai-je dit au conseil, « si l'Empereur n'a pas d'autres raisons d'entrer en « guerre que le commerce d'Ostende, puisqu'il a pro- « posé la suspension pour deux ans, trois de plus ne « doivent pas l'arrêter, ni l'engager à mettre pour si « peu l'Europe entière en feu. » On a appris, non sans inquiétude, que le roi de Prusse traitoit très-vivement avec les Moscovites, et qu'il venoit d'envoyer un courrier au prince Eugène; qu'en sus la flottille arrivoit en Espagne, ce qui pouvoit rendre Sa Majesté Espagnole et l'Empereur plus difficiles.

Horace Walpole arriva le 10 mars, selon sa promesse. Il parut, par ses premiers discours, que la proposition du roi de Prusse d'une neutralité dans l'Empire étoit du goût du gouvernement d'Angleterre; mais il ne pouvoit être du nôtre ni de celui de la Hollande, parce que cette neutralité nous exposoit à voir refluer sur nous, par le Bas-Rhin et la

Flandre, toutes les troupes, qui sans cela auroient été occupées par les confédérés d'Hanovre. Il ne nous convenoit pas plus d'attaquer l'Espagne par terre, parce que, pendant que nous aurions attiré sur nous toutes ses forces, les Anglais se seroient promenés à leur aise sur la mer, et se seroient emparés sans risque de tous les points d'appui utiles à leur commerce. C'est ce que Fénelon eut ordre de remontrer avec force aux Etats-généraux, aussi intéressés que nous à ne pas laisser trop étendre le commerce des Anglais.

Le nonce Maffey reçut un courrier du nonce à Madrid, avec les réponses du roi d'Espagne sur les propositions de l'Empereur d'une suspension de deux ans du commerce d'Ostende. Le roi d'Espagne y acquiesçoit; mais en même temps il demandoit Gibraltar, soutenant que la restitution lui en avoit été promise par le roi d'Angleterre. Il dit qu'il en avoit ordonné l'attaque, et que la tranchée seroit ouverte le 22 février. On dépêcha un courrier en Hollande pour presser la résolution des Etats, et on déclara au nonce qu'on vouloit la suspension pour sept ans.

Les nouvelles de Suède faisoient espérer l'accession au traité d'Hanovre, mais tellement modifiée, que c'étoit proprement une neutralité. Le traité avec le Danemarck n'avançoit pas : les Danois, suivant leur génie en négociation, faisoient tous les jours de nouvelles difficultés.

On parla de la grossesse de l'Impératrice, qui ranimoit l'espérance presque perdue de voir la maison d'Autriche renaître, en même temps que la grossesse de la Reine assuroit des rejetons à la branche aînée de Bourbon.

Dans le conseil d'Etat du 12, on a donné des ordres au comte de Broglie à Londres, et au marquis de Fénelon à La Haye, de concerter leurs mesures pour porter ces deux gouvernemens à se contenter d'une suspension du commerce d'Ostende, au plus de sept ans, terme auquel on croyoit bien que la cour de Vienne ne consentiroit pas; mais on espéroit la ramener à cinq.

On apprit, par diverses nouvelles de l'Empire, que l'Empereur faisoit marcher trente mille hommes de ses troupes sur le Rhin, dont partie passoit par l'évêché de Hombourg et la Franconie, et partie par la Souabe; mais cette nouvelle ne se confirma pas.

L'amiral Vasquès, arrivé avec la flotte dans la baie de Gibraltar [16 mars], fit entrer neuf cents hommes dans cette place. On sut que la tranchée avoit été ouverte la nuit du 22 au 23 février, et que le général de Las-Torrès promettoit de prendre la place dans le courant du mois de mars. Le Roi m'en montra un plan, et je lui dis : « Si ce plan est exact, je tiens la « prise de cette place presque impossible par la force « de sa situation, ses fortifications, et la facilité « qu'ont les Anglais d'y jeter des secours conti- « nuels. » Ainsi une véritable guerre étoit commencée entre l'Angleterre et l'Espagne, et il fut ordonné de presser la réponse de la Hollande, qui devoit être envoyée à l'Empereur, et décider de la paix ou de la guerre avec nous.

Le roi d'Angleterre manda au roi de Prusse, sur la neutralité, qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement de ses alliés. Les lettres de Turin ne faisoient plus espérer de traité avec le roi de Sardaigne. Enfin

le comte de Rothenbourg mandoit que l'on parloit à Pétersbourg de la marche prochaine des Moscovites en Silésie, et qu'ils offroient jusqu'à quarante mille hommes à l'Empereur. Tout dépendoit des véritables desseins de ce prince, s'il souhaitoit aussi sincèrement la paix que son ministre Fonseca et le duc de Richelieu l'assuroient.

Un courrier d'Angleterre nous a appris [19 mars] que le sieur de Palma, résident de l'Empereur à Londres, avoit présenté de la part de son maître un mémoire sur les harangues du roi d'Angleterre à son parlement, mémoire très-violent, par lequel l'Empereur démentoit les causes de division énoncées dans ses harangues, et avouoit les services glorieux qu'il avoit reçus des Anglais, rejetant sur les ministres toute l'animosité mal fondée qui alloit allumer la guerre. Palma ayant remis ce mémoire au Roi, en répandit la nuit des copies, aussi bien que d'une lettre du comte de Sinzendorff, et en envoya à tous les membres du parlement. Le Roi ordonna au résident de l'Empereur de partir dans le moment de Londres, et de sortir de l'Angleterre. Une conduite si violente ne répondoit pas aux désirs de paix que montroit l'Empereur.

On apprenoit en même temps qu'il y avoit eu des ordres en Moscovie d'arrêter toutes les nouvelles; ce qui paroissoit marquer le dessein de cacher le plus long-temps qu'il seroit possible le mouvement de leurs troupes, dont on savoit que le comte de Rabutin, ministre de l'Empereur, pressoit la marche.

Le comte de Rothenbourg mandoit aussi que le roi de Prusse attendoit le 20 mars comme un jour

très-important, et l'on jugeoit que c'étoit le jour du retour du courrier qui étoit allé proposer en Angleterre la neutralité de l'Empire. Un courrier du duc de Richelieu nous apporta de vives plaintes de sa part contre Saint-Saphorin, ministre d'Angleterre, dont la conduite violente aigrissoit les affaires à Vienne. Les nouvelles de Suède faisoient espérer son accession, mais moyennant des subsides qui alloient à plus d'un million pour la France.

Dans le conseil d'Etat du 23 mars, on a appris l'arrivée de la flottille dans divers ports d'Espagne, sans aucun vaisseau perdu. La nouvelle n'étoit pas trop agréable aux Anglais, dont l'ambassadeur nous presse vivement de déclarer la guerre à l'Espagne. On a répondu qu'il falloit attendre l'effet d'un mémoire qu'on étoit près d'envoyer à l'Empereur; qu'on lui feroit savoir que la Hollande agréoit une suspension de sept ans du commerce d'Ostende; qu'on n'étoit pas sûr que l'Empereur l'acceptât si longue; mais qu'on ne désespéroit cependant pas de l'amener à ce délai, ou à un approchant, à moins que l'arrivée de la flottille, riche de dix-huit millions de piastres, ne le rendît plus difficile. Les lettres de Madrid marquoient une grande satisfaction de l'arrivée de la flottille, mais en même temps qu'on ne s'attendoit pas à de grands progrès au siége de Gibraltar.

La Czarine avoit nommé Leslée, écossais, pour commander les trente mille Moscovites qu'elle envoyoit en Allemagne. L'accession n'étoit pas encore faite à Stockholm, ni le traité conclu à Copenhague; et, par les dépêches de Gambis, toute négociation étoit suspendue à Turin, pour ne pas dire rompue.

Après le conseil de finances du 25, m'étant trouvé seul avec le Roi (ce qui est très-difficile), je lui ai fait mes plaintes très-respectueuses de ce que je croyois m'apercevoir depuis long-temps que je n'avois plus l'honneur de ses bonnes grâces. En effet, depuis près d'un an ce prince, qui avoit coutume de badiner avec moi, et de m'engager souvent à jouer avec lui, ne me parloit presque plus. J'en augurois qu'on m'avoit rendu de très-mauvais offices auprès de lui ; et j'en craignois d'autant plus les effets, que sa dissimulation étoit au plus haut point. Il m'a répondu en deux mots, comme s'il avoit craint d'être aperçu, qu'il m'aimoit toujours, et il n'a pas étendu davantage la conversation.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 26, les articles convenus avec l'Angleterre et la Hollande pour prévenir la guerre. Comme elle paroissoit se former par les difficultés du commerce d'Ostende, on demandoit pour premier article à l'Empereur qu'il fût suspendu pour dix ans, mais liberté au duc de Richelieu de réduire ce terme à sept pour l'*ultimatum*. Les autres regardoient Gibraltar et le commerce des Anglais aux Indes, qu'ils avoient très-étendu au préjudice de l'Espagne, et dont ils prétendoient ne rien retrancher.

Le prince de Furstemberg, premier commissaire de l'Empereur à la diète de Ratisbonne, publia, par ordre de son maître, un mémoire en réponse à celui que Chavigny, ministre de France, avoit présenté pour faire voir que le Roi vouloit la tranquillité de l'Empire. La réponse établissoit le contraire, et accusoit la France et l'Angleterre d'avoir fait leurs efforts pour renouveler la guerre des Turcs contre l'Empire.

On eut divers avis que le traité de l'Empereur avec le roi de Prusse et l'électeur palatin étoit conclu [30 mars], et on disoit même que, pour terminer les différends entre ces deux princes, l'Empereur donnoit le marquisat de Burgaw. « Si l'Empereur, dis-je, « donne un de ses Etats pour réunir le roi de Prusse « et l'électeur palatin, comptez sur la guerre; mais « j'ai de la peine à ajouter foi à cette nouvelle. » Ce n'est pas que je crusse beaucoup non plus aux dispositions pacifiques que l'Empereur nous faisoit annoncer par Fonseca : « Lorsque l'on veut tromper les « cours, observai-je, on commence par tromper son « propre ambassadeur. Cette maxime n'est pas nou- « velle, et la suite nous fera voir si l'Empereur la « met en pratique. » Toujours est-il certain que Sekendorff ne cessoit d'assurer le duc de Richelieu que son maître vouloit la paix. La dictature de Ratisbonne refusa un mémoire présenté par le ministre d'Angleterre. Le roi de Prusse étoit toujours irrésolu; la Suède et le Danemarck marquoient une prochaine disposition d'accéder au traité d'Hanovre, et le siége de Gibraltar n'avançoit pas.

Walpole, ambassadeur d'Angleterre, m'a amené, le 4 avril, le sieur de Stanhope, qui revient de l'ambassade d'Espagne, et qui a quitté Madrid au sujet du siége de Gibraltar. Ils m'ont dit que si les premières lettres du duc de Richelieu n'apportoient pas la paix, il falloit attaquer l'Espagne vigoureusement. Je leur ai répondu : « C'est sur terre que la guerre se doit « faire, puisque nous devons l'avoir, et surtout avec « l'Empereur. Il faut donc nous envoyer vingt mille « Anglais, premièrement parce que j'aime mieux

« vingt mille Anglais que trente mille Allemands ;
« secondement, parce que l'Empereur et la plus
« grande partie de l'Empire étant contre nous, avec
« tout l'argent d'Angleterre on n'aura que peu d'Al-
« lemands ; et le prince de Hesse lui-même, sur lequel
« vous comptez, nous manquera, si l'Angleterre et la
« France ne font passer conjointement une armée
« considérable dans l'Empire. Observez que, sup-
« posé que l'Empereur veuille attaquer le pays d'Ha-
« novre, il faudra faire en sorte qu'il passe pour l'a-
« gresseur, afin de ne pas réunir l'Empire entier
« contre nous. »

On a su enfin le 6 avril que la Suède avoit accédé au traité d'Hanovre, aux conditions de cinquante mille livres sterlings de subsides, et de donner dix mille hommes qui seroient payés par la France et l'Angleterre. On ne parloit plus du mouvement de ces trente mille Moscovites ; mais les lettres de Rothenbourg à Berlin, lues le 9 avril, préparoient à l'attaque des Etats d'Hanovre. Les ordres du roi de Prusse à ses troupes, à son ministre à Pétersbourg, à ses généraux et secrétaires d'Etat, de cacher tous les mouvemens ; les courriers qu'il envoyoit journellement à Vienne, qu'il en recevoit, et dont il se réservoit le secret, ne permettoient pas de douter de son union avec l'Empereur. Sur quoi on a mandé à Rothenbourg de porter ses plaintes, et de menacer de se retirer.

Stanhope étant sur son départ pour l'Angleterre, est venu avec Walpole dîner chez moi. Je lui ai dit :
« Vous allez à Londres : souvenez-vous de dire au
« Roi que si nous avons la guerre, malgré les appa-
« rences de la paix, nous la ferons sur terre, et non

« sur mer. Ainsi je vous répète qu'il faut plus de « troupes et moins de vaisseaux. » C'étoit tout le contraire de ce que désiroient les Anglais, qui auroient mieux aimé une espèce de défensive sur terre, assez animée cependant pour occuper les forces d'Espagne pendant qu'ils auroient maîtrisé la mer, où il y avoit beaucoup plus à gagner pour eux.

Le courrier Bannières, arrivé en cinq jours et quatre heures de Madrid, a apporté des réponses qui préparent à d'autres favorables sur les préliminaires : elles sont arrivées de Vienne le 20. Les préliminaires que nous avions envoyés contenoient six articles : l'Empereur a fait un contre-projet, composé de douze. Il convient de tout ce qu'on a proposé pour la suspension de la compagnie d'Ostende pendant sept ans, et même pendant dix si on veut, employant même le terme d'*abolition*, qu'on ne lui demandoit pas; mais il y a d'autres articles sur le commerce et sur Gibraltar qui pourront paroître durs aux Anglais. La cour de Vienne propose de s'en tenir sur le commerce aux traités faits en Hollande avant 1725, lesquels ont été fort changés à l'avantage des Anglais depuis ce temps-là. J'ai fait remarquer que le terme d'*abolition* étoit malicieusement inséré, afin que l'Empereur pût dire qu'il sacrifioit ses intérêts personnels.

On apprit, par les lettres de Pétersbourg, que la Czarine, qui, portée par la faction de Holstein, paroissoit vouloir perdre le prince Menzikoff, et le tenoit même aux arrêts chez lui, avoit changé de dessein après une conversation secrète avec ce prince. Sur les premières craintes de ce changement, la princesse de Holstein et sa seconde fille s'étoient jetées à

ses pieds, pour la conjurer de rester ferme dans la résolution de disgracier Menzikoff; mais une seconde conversation avec lui la détermina de nouveau en sa faveur, et elle déclara le czarowitz son successeur, lui destinant en mariage la fille de Menzikoff. On prétendoit que le ministre de l'Empereur avoit conduit cette négociation; ce qui devoit le rendre tout puissant dans cette cour.

Un courrier de Champigny nous a appris [23 avril] que le ministre du roi d'Angleterre à Ratisbonne avoit eu ordre de sortir de la ville en vingt-quatre heures, et des Etats de l'Empire en quinze jours. Ces procédés ne paroissoient pas propres à avancer la réconciliation à laquelle on travailloit, non plus que le contre-projet de l'Empereur, sur lequel on attendoit l'avis de l'Angleterre et de la Hollande. Walpole étoit persuadé qu'il produiroit la guerre, parce qu'au lieu de convenir des préliminaires on faisoit de nouvelles propositions, qui tendoient principalement au retour des galions. Il vouloit absolument que l'on déclarât sur-le-champ la guerre à l'Espagne.

La nouvelle que l'on reçut le 27 de la signature du traité avec le Danemarck parut d'autant plus surprenante, que Camilly avoit eu défense de rien signer sans nouveaux ordres. On jugea qu'il s'étoit mal conduit en nous engageant à près de deux millions par an de subsides, outre la paie de douze mille hommes, et sous des conditions embarrassantes, comme de payer d'avance. On résolut de réformer cet article et plusieurs autres avant que de ratifier.

On se décida aussi à envoyer de nouveaux articles à l'Empereur, en fixant un temps pour les signer.

On n'y parloit ni de Gibraltar ni du commerce. Ils furent envoyés au duc de Richelieu le 2 mai, et le même jour à l'Espagne par le nonce Maffey, ainsi qu'à notre ambassadeur à La Haye, pour être communiqués aux Etats-généraux.

Le prince de Conti, attaqué d'une fièvre violente, est mort le 4 mai. La division étoit terrible entre lui et sa femme. Ce pauvre prince avoit le malheur de l'aimer presque autant qu'il en étoit haï. Quelques petites tracasseries, occasionées par une diversité de sentimens, les avoient séparés, et elle s'étoit mise dans un couvent. Le désir d'en sortir, ou par l'ennui ou par d'autres raisons, l'engagea à prier son mari de venir lui parler. La fin de cette conversation fut qu'il la ramena dans son carrosse chez lui.

Ils furent bien ensemble cinq ou six jours; mais l'amour, la haine et la jalousie renouvelèrent les premiers troubles dans la maison. Il voulut la mener dans son château de l'Ile-Adam malgré elle; et cette princesse, dont la haine étoit soutenue de l'esprit, et de toutes les qualités les plus propres à faire tourner la tête à son mari, n'oublia rien pour cela pendant son séjour à l'Ile-Adam, d'où il revint à Paris avec la fièvre. Dans ses derniers momens, il parla à sa femme de son inclination violente pour elle, la pria de régler son testament elle-même, chassa ceux de ses gens qu'il avoit chargés de l'avertir de la conduite de sa femme, et qui l'avoient trop fidèlement servi, entre autres la comtesse de La Roche. Enfin ce pauvre prince est mort victime de deux cruelles passions entre mari et femme, l'amour et la jalousie.

Le même jour, est morte madame de Maisons, ma

sœur, d'un coup de sang. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, et qui avoit une grande considération dans le parlement : mon affliction est très-vive, parce que je l'aimois passionnément.

Dans le conseil d'Etat du 7 mai, on a encore examiné le traité signé par Camilly entre le Danemarck et nous, et on a fait diverses observations qui tendent à savoir si on ratifiera. Cependant, comme on est dans une crainte violente sur la paix ou sur la guerre, on a cru qu'il ne falloit pas rompre. L'ambassadeur Camilly a fait la faute de ne donner que six semaines pour la ratification, et l'on ne peut avant ce terme avoir les réponses du dernier courrier dépêché à Vienne.

On apprit, par les lettres de Rothenbourg, que le roi de Prusse, très-violent, a battu son fils pour un sujet surprenant. Il mettoit tout son argent en troupes, et avoit ordonné la dépense la plus frugale pour la Reine sa femme et son fils. Il ne leur donnoit que trois plats pour le dîner, et en cela il étoit obéi; mais il se trouva que le prince son fils aîné se servoit d'une fourchette d'argent au lieu d'une de fer qu'il avoit prescrite, et d'argent à trois fourchons au lieu de deux qu'il avoit ordonnés, selon l'ancienne mode. Il s'en fâcha au point qu'il battit son fils. Il ne se nourrissoit pas plus somptueusement, et sa dépense n'alloit pas à trois livres par jour. Par cette économie excessive, il avoit près de quatre-vingt mille hommes sur pied, et soixante millions actuels dans ses coffres, puissance fort au-dessus de ses forces. La relation de Rothenbourg le traitoit d'extravagant : « Mais, disois-je,

« ces extravagans ne sont quelquefois pas les ennemis les moins à craindre. »

Le roi d'Angleterre écrivit au cardinal une lettre très-polie et très-flatteuse, par laquelle il le remercioit de sa fermeté dans ses engagemens, et opinoit sur la promesse de déclarer la guerre à l'Espagne, si, dans le terme d'un mois donné à l'Empereur, les derniers articles n'étoient pas signés.

Dans les conseils d'Etat des 7 et 11 mai, on a examiné encore si on ratifieroit en entier le traité avec le Danemarck. Enfin, après avoir délibéré sur les changemens très-justes que l'on pouvoit demander, on s'est rendu aux sollicitations de Walpole, qui disoit que les ministres de l'Empereur à Copenhague profiteroient de la première occasion que l'on donneroit au roi de Danemarck de rompre le traité. On a donc ordonné à Camilly de ratifier simplement, s'il y étoit obligé; mais de représenter que payer d'avance étoit un peu dur.

Le colonel Amestron est arrivé d'Angleterre. Il fait la charge de maréchal général des logis de l'armée, laquelle le général Cadogan a long-temps exercée sous Marlborough. Il vient pour concerter les plans de guerre. Les Hollandais doivent envoyer Petter, qui a fait la charge d'intendant de leur armée, et le général Grovestein, le même qui m'a rendu Bouchain à discrétion. Fénelon a écrit que quelques-uns des principaux du conseil d'Etat de Hollande proposent d'attaquer en même temps Luxembourg, Mons, et une armée d'observation sur la Meuse. « Si messieurs les Hollandais, ai-je répondu, ne font pas

« des projets plus sages, nous pouvons en imaginer « d'autres. »

Le Roi continuoit des voyages très-fréquens à Rambouillet deux fois par semaine, et faisoit des chasses qu'il poussoit jusqu'à onze heures du soir. J'ai pris la liberté de lui dire que, par de pareils exercices de chasse, Louis XIII étoit mort de vieillesse à quarante-deux ans.

On apprit, dans le conseil d'Etat du 15, que le roi de Prusse avoit refusé audience au comte de Rothenbourg, notre ambassadeur, qu'il avoit jusqu'alors traité comme son favori. On ne pouvoit donc plus douter de la mauvaise volonté de ce prince.

Fonseca, ministre de l'Empereur en France, informé des huit articles envoyés en dernier lieu à son maître, disoit hautement que certainement ils ne seroient pas écoutés; et les bruits de guerre se renouvelèrent plus que jamais.

Je représentai qu'il falloit donner des ordres très-précis à nos ambassadeurs de s'informer exactement du nombre et de l'état des troupes qui pouvoient être employées contre nous, n'étant pas possible de faire des projets solides pour l'offensive ou la défensive, sans une connoissance certaine de tout ce que l'on pouvoit entreprendre ou craindre.

Dans le conseil des finances du 20 mai, M. Desforts, contrôleur général, a rapporté une affaire assez importante du duc de Bouillon, qu'il avoit perdue deux ans auparavant, au rapport de Dodun. Il s'agissoit de quarante-huit mille livres qui avoient été réduites, comme les biens de tout le royaume, au denier cinquante. M. de Bouillon se contentoit de

les avoir au denier vingt-cinq, et on les a rétablies avec les intérêts au denier vingt. Au fond, le Roi n'avoit pas tort : cependant il a perdu son procès.

On a lu, dans le conseil du 21, plusieurs dépêches de Pétersbourg, de Hollande et d'Angleterre. Les premières disoient la santé de la Czarine très-mauvaise, l'augmentation du crédit de Menzikoff, la diminution de celui du duc de Holstein, et les dispositions les plus favorables pour le czarowitz. Fénelon mandoit de La Haye ce qu'il avoit pénétré des instructions données à Petter et à Grovestein, arrivés à Paris le 20, pour concerter avec nous les projets de guerre.

Il est venu plusieurs ambassadeurs dîner chez moi le même jour. Fonseca m'a dit : « Vous êtes donc « déterminés à la guerre, puisque l'Empereur ne pas- « sera pas les huit articles de l'*ultimatum?* » Je lui ai répondu : « C'est l'Empereur qui la voudra, puisque « les huit articles sont raisonnables. » Le cardinal m'a dit que l'on auroit incessamment une conférence avec les Anglais et Hollandais nouvellement arrivés.

Walpole m'amena le sieur Hoop, son beau-frère, ministre d'Angleterre à Ratisbonne, lequel en avoit été chassé par ordre de l'Empereur. Le 22, le général Grovestein et Petter vinrent me voir, et Walpole me pressa fort d'aller dîner chez lui avec ces messieurs : ce que j'évitai, ne voulant pas être le premier à conférer avec eux sur les projets de guerre, ni affecter non plus un silence qui pourroit leur faire quelque peine.

On sut le 25, au conseil, qu'un courrier arrivé la veille avoit apporté à Fonseca le consentement de

l'Empereur aux huit articles. Il paroissoit qu'il avoit voulu faire connoître ses intentions pour la paix le plus promptement qu'il avoit été possible. Il réservoit seulement le consentement de l'Espagne, que l'on supposoit ne devoir pas tarder, puisque l'on savoit qu'il avoit été dépêché un courrier de Vienne à Madrid dès le 3 mai. Ainsi on pouvoit croire du côté de l'Empereur tout terminé.

Cependant le cardinal nous a invités à dîner le 26, les maréchaux d'Uxelles, de Berwick et moi, Walpole, Amestron, le général Grovestein, Petter, messieurs de Morville et Le Blanc, pour concerter les projets de guerre. La conférence a commencé à onze heures du matin, et fini à six heures du soir, un dîner assez court entre deux. Le cardinal a ouvert la conférence par un discours de peu de paroles, montrant la nécessité de prendre des mesures pour la guerre, si l'Espagne refusoit. Walpole a parlé ensuite assez longuement sur le péril des Etats d'Hanovre et du landgrave de Hesse, proposant d'attaquer Rhinfeld sur le Rhin au-dessous de Mayence. Les Hollandais désiroient une armée pour couvrir la Meuse, et une autre pour attaquer Ostende. Le cardinal a proposé le siége de Wesel, pour avoir une place sur le Bas-Rhin et une entrée dans l'Empire, et soutenir les Etats d'Hanovre et de Hesse. On a disputé long-temps sur ces divers projets. A la fin j'ai pris la parole, et dit : « Je vous crois bien persuadés, messieurs, que la « matière sur laquelle on délibère aujourd'hui est la « plus importante qui puisse être agitée, puisque de « nos projets et de leur exécution dépend la desti- « née de plusieurs Etats. L'Europe est armée au point

« que l'on peut compter presque autant de batail-
« lons et d'escadrons entre les puissances attachées
« aux traités d'Hanovre et de Vienne, et celles qui
« ne sont pas encore déclarées, qu'il y en avoit dans
« la dernière guerre qui a ébranlé toutes les monar-
« chies de l'Europe. J'ai su par le prince Eugène
« lui-même que l'Empereur étoit déterminé à quitter
« sa capitale, et que le prince avoit demandé à l'Em-
« pereur qu'il attendît seulement quinze jours, con-
« venant que si l'armée de France que je comman-
« dois, maîtresse du cours du Danube, descendoit à
« Vienne, Sa Majesté Impériale courroit des risques,
« et qu'il seroit prudent de se retirer; mais que s'il
« le faisoit trop tôt, sa sortie détermineroit un des-
« sein qui n'étoit peut-être pas encore formé. Dans
« la même guerre, le roi d'Espagne a été forcé deux
« fois d'abandonner Madrid, occupé par ses ennemis;
« et le roi de Sardaigne, les électeurs de Cologne et
« de Bavière, ont perdu et recouvré leurs Etats. Je
« suis obligé de rappeler ces grands événemens,
« pour vous faire voir que quand les premiers coups
« sont tirés on ne sait quelle sera la fin d'une guerre:
« il faut donc y bien penser avant que de la com-
« mencer. Après cette première et si importante ré-
« flexion, je dirai seulement que si l'on se déter-
« mine à la guerre, les plus grands projets et les plus
« hardis sont souvent les plus sages, et même les plus
« heureux. Si on veut faire la guerre, il faut la bien
« faire, ne pas tâtonner. Je le répète : les plus grands
« et les plus hardis projets sont souvent les plus
« sages. »

On n'a rien décidé avant dîner. La matière a été

reprise en sortant de table. J'ai proposé de passer le Rhin avec l'armée du Roi, fortifiée de vingt mille Anglais; que les Hollandais fassent la même chose; que les troupes d'Hanovre, de Danemarck et de Hesse marchent dans l'Empire, et que toutes ces différentes forces se placent entre l'Elbe et la tête du Mein. J'ai ajouté : « Mais il nous faut une place sur le Rhin, et « que le concert soit juste et fidèle avec nos alliés. « Il ne seroit pas raisonnable que, faisant la guerre « pour eux, ils ne missent pas au jeu autant que nous. « Si, comme je l'espère, la guerre est heureuse, je « veux qu'il nous en revienne quelque chose. Mes- « sieurs les Hollandais, vous garderez de la Flandre « ce qu'il vous plaira, et vous nous en laisserez quel- « que part. Vous, messieurs les Anglais, vous assu- « rerez votre commerce, sans cependant ruiner l'Es- « pagne; ce qui ne nous conviendroit pas. Enfin le « projet est grand; mais surtout un concert exact et « fidèle. »

Le Roi vit les gardes du corps le 27 mai. Dès que je parus, tout mit l'épée à la main. Le duc de Noailles, à la tête, me salua de l'épée, et on baissa les étendards. On leur donna les ordres pour marcher le 30 mai vers la Meuse.

Le jeune duc de Crussol, très-foible et très-bossu, eut une querelle à l'Opéra avec le comte de Ranssan, très-grand et très-fort [29 mai]. Le duc ne se crut pas offensé. L'Allemand tint quelques discours; le public, souvent méchant, les releva. La duchesse d'Uzès sa mère, femme de courage, et le duc de La Rochefoucauld, très-honnête homme, firent avertir leur fils. Il appela le comte; ils se battirent derrière les Char-

treux, se blessèrent d'abord tous deux, et d'un second coup d'épée Crussol tua roide son adversaire.

Le courrier Bannières, dépêché au duc de Richelieu avec les huit articles formant l'*ultimatum*, en a apporté douze, dressés par les ministres de l'Empereur de concert avec le duc de Bournonville, ambassadeur d'Espagne : ainsi on ne pouvoit douter que cette dernière puissance ne la ratifiât. Je me suis rendu le 30 à Versailles, sachant que le cardinal m'avoit envoyé chercher. Je l'ai vu au lever du Roi, et il m'a dit : « Je vous enverrai Du Parc (qui étoit son premier commis) avec les douze articles, et vous me « direz ce que vous en pensez. » Je les ai trouvés tels, qu'il n'y avoit qu'à les approuver et signer.

On a passé presque toute la nuit du 31 mai au premier juin à lire les dépêches du duc de Richelieu du 23 mai, qui rendoit compte des diverses conférences qu'il avoit eues avec le prince de Savoie, le comte de Sinzendorff et le comte de Staremberg, tous trois principaux ministres de l'Empereur, auxquelles avoit assisté le comte de Bournonville, ambassadeur d'Espagne à Vienne. Il paroît, par tous ces détails, que l'Empereur a voulu de bonne foi faire cesser les divisions qui étoient prêtes à rallumer la guerre.

Fonseca avoit ses pleins pouvoirs, Walpole ceux du roi d'Angleterre, l'ambassadeur de Hollande ceux de la République : on les a donnés à M. de Morville, et tous quatre ont signé les préliminaires, et sont convenus d'un congrès, dans lequel tous les droits respectifs seroient réglés. J'ai fait compliment au Roi, dans le conseil du premier juin, sur la gloire de se trouver l'arbitre de l'Europe. On a appris le 8, par

les lettres de Londres, que tout le monde, à commencer par le Roi, les ministres et le peuple, étoient fort contens de la signature des préliminaires ; et on sait que pareille satisfaction se montre en Hollande.

Il ne pouvoit y avoir de mécontens de la paix que le roi de Prusse et le roi de Sardaigne, qui avoient fait de gros frais pour se mettre en état de faire la guerre ; mais on pouvoit leur répondre que c'étoit leur incertitude, leur peu de consistance dans les résolutions prises, et la crainte de se voir abandonner lorsqu'on seroit aux mains, qui avoient engagé les puissances à faire la paix. L'Empereur avoit une raison de plus dans les troubles qui agitoient la cour de Pétersbourg, et qui lui faisoient justement appréhender de n'en pas pouvoir tirer les secours promis.

On a appris par les lettres de Pétersbourg que la Czarine est à l'extrémité, et que les principaux de sa cour ont fait et signé une convention de reconnoître le czarowitz pour empereur, et à son défaut la cadette des princesses, au préjudice de l'aînée, fiancée au prince de Holstein.

Je crois devoir mettre ici ce que j'ai appris dans les conseils par les lettres des ambassadeurs, et de la manière la plus authentique, de la vie et fortune surprenante de la Czarine. Elle se nommoit Mathurine, étoit fille d'un maître d'école de Livonie, et fut mariée à l'âge de quinze ans à un caporal suédois, lequel fut pris avec sa femme par les Moscovites. Un des officiers généraux du Czar la trouva jolie, et la prit. Le prince Menzikoff, la voyant dans les équipages de ce général, la demanda. Elle lui parut assez aimable pour vouloir la garder, et il la mit auprès de

la princesse Menzikoff sa femme, chez laquelle le Czar soupoit souvent. Ce prince, frappé de sa beauté, en devint éperdument amoureux : elle lui plut au point qu'il s'en fit suivre dans toutes ses guerres; et dans la malheureuse campagne de Pruth, où ce prince se trouva enfermé avec ses troupes, battues par l'armée ottomane, elle eut beaucoup de part à tous les manéges qu'il y eut pour corrompre le séraskier : elle rassembla, avec ses pierreries, tout l'or qui put se trouver dans l'armée, et le séraskier, traître au Sultan, laissa échapper le Czar.

La vive inclination de ce prince le porta à donner à sa maîtresse tout le mérite de sa délivrance : il répudia sa femme, la fit enfermer dans un couvent, épousa Mathurine; et l'ascendant qu'elle prit sur lui augmenta tous les jours, au point que par tous les Etats assemblés il la fit déclarer maîtresse de l'Empire après lui, et la fit couronner magnifiquement. Le cœur du Czar ne suffit pas à ses désirs. Ce prince, trois mois avant sa mort, soupçonna un intendant de sa femme de trop de liberté avec elle, et lui fit trancher la tête; mais son foible pour elle ne diminua pas, et en mourant il lui laissa une liberté si entière, que, sans songer au czarowitz son petit-fils, il lui donna par son testament l'autorité entière, et pouvoir de disposer de l'Empire, qu'elle gouverna avec beaucoup de fermeté et d'habileté, sans oublier ses plaisirs.

Elle avoit plusieurs amans; et, après avoir donné les premières heures de la journée à l'administration, le reste de la journée se passoit à table, et tantôt un amant, tantôt un autre, sans qu'aucun prît autorité sur elle. Une telle vie ruine la santé : on la disoit

attaquée de maladies, suites de tant d'amours. Elle dépérit pendant trois ans, sans se relâcher sur ses plaisirs; et elle fut emportée le 17 mai par une fièvre continue, à laquelle se joignit une fluxion de poitrine.

La Czarine fit un testament très-sage, dont le prince Kourakin m'a apporté la copie le 13 juin. Elle y ordonne que le czarowitz sera reconnu empereur, que la princesse de Holstein aura la première place dans le conseil, ensuite la princesse Elisabeth sa sœur, le duc de Holstein le troisième, le prince Menzikoff, le comte Goloskin, l'amiral Apraxin, le prince Gallitzin, et le baron Osdermann.

On apprit par les lettres de Rothenbourg que le roi de Prusse avoit été très-affligé des dispositions à la paix. Ses discours, la veille du jour qu'il en apprit la nouvelle, marquoient un dessein formé d'attaquer les Etats d'Hanovre. Ils étoient fort indiscrets, et très-propres à le faire repentir de les avoir tenus.

Le courrier Bannières arriva le 21, et apporta les articles signés à Vienne par le duc de Bournonville, ambassadeur d'Espagne. Le milord Walgraf, arrivé de Londres pour passer à Vienne, fut retenu à Paris pour signer avec toutes les parties contractantes. On désiroit aussi voir arriver un ministre d'Espagne, quoiqu'après la signature du duc de Bournonville une autre ne fût pas fort nécessaire; mais la chose auroit été plus régulière, et il étoit de la gloire du Roi que la tranquillité de l'Europe s'affermît sous ses yeux.

On reçut divers avis d'Espagne que la santé du Roi étoit fort attaquée. Ce prince avoit eu des défail-

lances, et se trouvoit si fort affoibli, que l'on jugeoit qu'il y avoit péril à l'amener en chaise à porteurs d'Aranjuez à Madrid. Il fit son testament, signé de sept ou huit des principaux de sa cour, à la tête desquels étoit le cardinal de Borgia; et il ordonna que pendant sa maladie la Reine donneroit ses ordres, et feroit venir les secrétaires d'Etat travailler chez elle. Le siége de Gibraltar étoit discontinué par la foiblesse des assiégeans, qui attendoient avec impatience les ordres pour la levée.

Entre les conseils d'Etat du 22 et 29 juin, arriva la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, d'une attaque d'apoplexie arrivée près d'Hanovre, où on le porta mort. Le Roi étoit à Rambouillet. On envoya un courrier au cardinal, qui revint le 26 à Versailles. Walpole alla l'y trouver, et partit la même nuit pour Londres.

On ne croit pas que cette mort puisse apporter aucun changement dans les affaires générales, parce que les préliminaires sont signés; mais elle doit en apporter dans le ministère, parce que le nouveau Roi et le défunt pensoient bien différemment l'un de l'autre. Il y avoit entre le père et le fils une haine si excessive, me disoit le comte de Broglie, que depuis plus de dix ans ils ne s'étoient parlé ni même salué. Graveston, avocat de la chambre basse, avoit toute la confiance du nouveau Roi, et l'on ne doutoit pas qu'il ne devînt son principal ministre.

Le comte de Broglie eut ordre de revenir à Versailles, où il arriva le premier juillet, salua le Roi, et on lui dit de s'en retourner le lendemain. On étoit très-content de sa conduite. Il me dit que le roi

Georges désiroit très-ardemment la guerre; qu'il projetoit, si les préliminaires n'étoient pas suivis d'une paix bien établie, de se mettre à la tête de son armée, qu'il comptoit, avec les secours de ses alliés, porter à près de cent mille hommes; qu'il s'attendoit bien en trouver une pareille devant lui sous les ordres du prince Eugène, mais qu'il me demanderoit pour commander sous lui.

Malgré l'opinion qu'on avoit de changemens dans le ministère britannique, le nouveau Roi conserva les anciens ministres dans leurs emplois. Il donna seulement la charge de grand écuyer, qui étoit vacante, à milord Sarbroug, qui étoit le sien. En Angleterre, toutes charges cessent par la mort du Roi, et tous les ministres étrangers ont besoin de nouvelles commissions. Ce roi écrivit le 5 au Roi, à la Reine, et au cardinal Fleury, pour leur apprendre la mort de son père, et sa proclamation; mais on attendit, pour fixer le jour du deuil, qu'il en fît part par son ambassadeur, ou par un envoyé exprès.

Le Roi passoit presque tout son temps à Rambouillet, et le cardinal dans sa petite maison d'Issy, où l'on traitoit des affaires ecclésiastiques, et surtout de celles de la constitution, dont l'accommodement n'avançoit pas. Le Pape avoit voulu donner une bulle en faveur des dominicains, qui augmentoit la division.

Immédiatement après les obsèques de la Czarine, le prince Menzikoff fit célébrer les fiançailles du jeune empereur avec l'aînée de ses filles. Le prince de Holstein, évêque de Lubeck, qui devoit épouser la seconde fille de la Czarine, mourut de la petite vé-

role, et le prince Menzikoff mena le jeune empereur à sa maison de campagne, sous prétexte d'éviter l'air de la petite vérole qui étoit à Pétersbourg; mais, selon les apparences, pour être plus maître de la cour.

Les lettres de Stockholm marquoient un grand désir des Suédois d'attaquer la Moscovie; à quoi notre ministre eut ordre de s'opposer, afin que la tranquillité fût générale dans l'Europe.

Les apparences de guerre s'éloignant, il étoit juste de donner quelque soulagement aux peuples. Le contrôleur général le proposa [7 juillet]. Je l'appuyai très-fortement, et il fut résolu : 1° que l'imposition du cinquantième seroit entièrement supprimée, et par un édit, puisqu'elle avoit été établie par un édit (le Roi se souvint que je m'étois toujours opposé à cette imposition : elle pouvoit s'évaluer à trois millions); 2° que l'on diminueroit trois millions sur la taille; 3° deux millions cinq cent mille livres sur l'imposition des fourrages; 4° un million cinq cent mille livres pour soulager les généralités qui avoient le plus souffert. C'étoit une diminution sur les charges du peuple de dix millions pour l'année 1728; ce qui causa une grande joie dans le royaume.

Dans le conseil d'Etat du 13, on apprit, par les lettres du duc de Richelieu, que l'Empereur vouloit s'en rapporter entièrement à ce que le Roi désireroit pour former le congrès d'Aix-la-Chapelle, tant sur le choix des médiateurs que sur celui des ambassadeurs plénipotentiaires.

On apprit aussi que le roi d'Espagne, sans attendre le retour des galions, faisoit remettre à toutes les na-

tions ce qu'elles avoient sur la flottille, et qu'il ne prétendoit même que huit pour cent pour l'indult, au lieu de douze qu'il avoit pris précédemment.

Mais on nous a donné des soupçons, dans le conseil d'Etat du 16 juillet, sur la sincérité des bonnes dispositions de l'Empereur, par des avis qu'il n'avoit apporté tant de facilité à signer les préliminaires de la paix que pour différer la guerre d'un an. Le comte de Walbrond, son ministre, s'en est expliqué ainsi au roi de Prusse; le comte de Westerloo mandoit la même chose de Luxembourg. Mais quand l'Empereur nous auroit trompés, il ne nous faisoit toujours aucun tort par ce délai : c'étoit au contraire un avantage, parce que nous avions le plus grand intérêt d'éloigner une guerre qui trouvât encore nos finances dérangées. Le retard ne préjudicioit qu'aux Anglais, qui ne pouvoient rien perdre à la guerre, et qui espéroient profiter de la division entre la France et l'Espagne pour s'agrandir dans les Indes, et se rendre maîtres du commerce de l'Europe.

L'Espagne ne paroissoit pas bien alarmée de ce danger, puisqu'elle ne se pressoit pas de prévenir la guerre. On apprit au conseil du 20 qu'elle faisoit des difficultés sur la signature des préliminaires. Elle n'avoit pas ordonné la levée du siége de Gibraltar; les batteries et les tranchées existoient toujours. C'étoit une continuation d'entêtement de la part du roi d'Espagne, fondée sur la folie de son général, qui vouloit persuader que, par l'effet d'une mine très-follement entreprise sous un rocher, il feroit sauter la place.

Il y avoit une difficulté plus importante et mieux

fondée. Les Espagnols, depuis la guerre commencée, avoient pris *le Frédéric*, vaisseau anglais, qui portoit quatre millions de piastres, et ils le prétendoient de bonne prise. Tout cela retardoit la ratification des préliminaires.

Les Anglais marquoient beaucoup de zèle à leur nouveau Roi, dont ils avoient augmenté la liste civile : ainsi il n'y avoit rien à espérer pour le roi Jacques, qui venoit de se raccommoder avec sa femme, dont il s'étoit séparé, parce qu'elle demandoit qu'il éloignât un de ses favoris. Ce favori fut sacrifié, et le prince partit de Boulogne pour se rendre dans les Pays-Bas autrichiens, sur les premières nouvelles de la mort du roi Georges.

Le cardinal me donna à examiner un mémoire fait pour envoyer à Madrid, et m'en demanda mon sentiment [26 juillet]. Ce fut la levée entière du siége de Gibraltar, et que le roi d'Espagne avoit grand intérêt que les tranchées et batteries fussent incessamment rasées, et qu'il ne restât aucun vestige d'une entreprise aussi folle : mais j'étois persuadé en même temps qu'il étoit plus difficile de faire entendre au conseil de Madrid les raisons de rendre, avant l'ouverture du congrès, les douze millions du vaisseau *le Frédéric*. Le mémoire fut envoyé au nonce, le seul canal qu'il y eût pour le commerce entre les cours de Versailles et de Madrid.

On fut confirmé dans les nouvelles que l'on avoit depuis long-temps que la santé du roi d'Espagne étoit toujours très-mauvaise; que ce prince n'entendoit parler d'aucune affaire; que le comte de Kœnigseck travailloit souvent seul avec la Reine, et que cet am-

bassadeur apportoit toutes les difficultés qu'il pouvoit à la réunion de l'Espagne avec la France.

On fut informé en même temps que l'Empereur conservoit tous les chevaux de son artillerie, continuoit ses recrues, augmentoit ses magasins, et faisoit couler beaucoup de troupes vers le Rhin. Rothenbourg mandoit de Berlin que les ministres de l'Empereur, qui alloient chez divers princes de l'Empire, faisoient entendre que l'Empereur n'avoit voulu que gagner du temps en signant les préliminaires. Enfin les apparences de la paix n'étoient rien moins que solides. On fut aussi informé, par les nouvelles de Rome, que les affaires qu'elle avoit avec le roi de Sardaigne étoient terminées. Il s'agissoit de quelques points de juridiction contestés.

Le 3 août, on reçut une lettre du nonce à Madrid, qui envoyoit en original celle que le roi d'Espagne lui écrivoit pour donner part au nôtre de la naissance d'un troisième infant, qui fut appelé Louis. Cette lettre du roi d'Espagne étoit tendre, et disoit que la réconciliation n'étant pas encore faite, il n'étoit empêché que par là de marquer le désir sincère qu'il avoit de voir renaître la bonne intelligence. Le Roi écrivit de sa main au roi d'Espagne; et l'on n'attendoit plus que sa réponse pour compter sur la réunion, et la rendre publique en envoyant un ambassadeur.

Par toutes les lettres de Vienne, on apprenoit une aventure du duc de Richelieu qui faisoit de la peine à ses amis. Il s'agissoit d'un commerce avec un moine qui faisoit des sortiléges par des impiétés horribles. L'archevêque de Vienne fit arrêter ce scélérat. Le duc de Richelieu mandoit à M. de Morville qu'il s'étoit

cru obligé de le réclamer, parce qu'il étoit agent de Bonneval, son parent; mais qu'il l'avoit abandonné dès qu'il avoit été informé de la vie qu'il menoit. Bien qu'on eût lieu de croire que ce jeune duc pouvoit être mêlé par quelque esprit de curiosité dans cette affaire, on ne le soupçonna pas d'avoir eu part aux impiétés qu'on attribuoit à ce méchant moine.

On fit camper presque toutes les troupes de France sur la Meuse, la Moselle et la Sarre. Ces divers camps furent commandés par le duc de Sully, le prince de Tingry, et le plus considérable par le marquis de Belle-Ile. Je pensois que les camps étoient nécessaires, mais qu'il falloit en même temps défendre à ceux qui les commandoient toute sorte de luxe dans les tables et les équipages : c'est ce qui ne fut pas exécuté. Il falloit apprendre aux nouveaux colonels tout ce qui regarde les mouvemens des troupes et la discipline de la guerre, mais en même temps les empêcher de se ruiner.

Dans le conseil d'Etat du 6 août, on a appris que le prince Menzikoff, qui gouvernoit absolument la Moscovie, étoit très-dangereusement malade d'un crachement de sang; que l'on le disoit aussi très-vivement touché de ce que la princesse Natalie, sœur du Czar, qu'il destinoit à son fils, avoit rejeté cette alliance avec une hauteur digne de sa naissance. On comptoit que les princes Gallitzin, dont l'un commandoit les troupes sous le prince Menzikoff, et l'autre gouvernoit les finances, prendroient la plus grande autorité. Le duc de Holstein devoit sortir de Moscovie, et on continuoit à tirer par les tourmens toutes les connoissances possibles d'une conspiration

qui avoit été découverte quelques jours avant la mort de la Czarine.

Le Roi partit le 8 pour Rambouillet, et n'en devoit revenir que le 13. Je profitai de cette absence pour passer quelques jours à Villars. J'y reçus le 14 un courrier qui m'apprit que la Reine sentoit des douleurs. Je revins sur-le-champ, et la trouvai heureusement accouchée de deux filles.

Pendant le peu de jours que je fus dans mon château, l'abbé de Montgon, qui partoit en poste pour Madrid, vint me voir, et me montra des mémoires très-importans. Je n'en parle ici que pour les rappeler dans le temps.

En arrivant à Versailles le 15 à dix heures du soir, j'ai trouvé à ma porte le maréchal de Tallard, qui m'a appris le retour du chancelier d'Aguesseau à la cour. Il avoit fait la révérence au Roi le jour même. Je savois qu'il en étoit question, et j'ai appris en même temps que le garde des sceaux d'Armenonville les avoit fait remettre au Roi par M. de Morville son fils.

Je suis entré chez le Roi comme il sortoit de table. Il étoit seul dans son cabinet avec le duc de Gêvres. Je lui ai fait mon compliment sur la naissance des deux filles, et j'ai plaisanté avec lui sur le mérite du mari quand la femme accouche de deux enfans. Il m'a dit : « Avez-vous fait compliment au garde des « sceaux ? » J'ai été embarrassé, ne sachant s'il ne les avoit pas donnés dans le moment. Il m'a dit : « Le « voilà, » en me montrant Bachelier, son premier valet de chambre. « Où est sa robe? ai-je répondu. » Bachelier a répliqué : « Je la ferai faire de pinchina, « afin que quand je n'en aurai plus besoin (ce qui ne

« tardera pas), je puisse en faire faire une redingote « pour la chasse. »

Le Roi, ce soir, contre sa coutume, a demeuré plus d'une heure en conversation sérieuse avec le duc de Gêvres et moi, parlant de plusieurs aventures du temps de la régence. Il a parlé ensuite de l'aventure de la princesse de Bergues et du prince de Robecq, auxquels le roi d'Espagne avoit envoyé l'ordre de continuer la charge de majordome auprès de la reine d'Espagne sa bru, y joignant celle de grand écuyer, et à la princesse de Bergues celle de grande-maîtresse, et ordre en même temps de renvoyer la duchesse de La Force et le duc de Nevers : sur lesquels ordres la reine d'Espagne, ou, pour mieux dire, madame d'Orléans sa mère, avoit défendu la porte du Luxembourg à madame de Bergues et au prince de Robecq.

Il me parut que le Roi comptoit disposer dans le moment de la charge de garde des sceaux; et, au contraire, le 16, on eut lieu de croire qu'il les garderoit plus long-temps, et on citoit des exemples que Louis XIII les avoit gardés plus d'un an, et le feu Roi deux mois. Il étoit aisé de voir que le cardinal avoit résolu de les ôter à M. d'Armenonville sans les rendre au chancelier d'Aguesseau; ce qui étoit embarrassant, car le chancelier les trouvant entre les mains d'Armenonville, n'avoit pas lieu de se plaindre de ce qu'on ne les ôtoit pas à celui qui les avoit pour les lui donner; mais il devoit lui être dur que, les ôtant à l'autre, on ne les lui donnât pas en le rappelant.

Le 17, le cardinal me dit que les sceaux étoient destinés à Chauvelin, et qu'il me prioit de n'en pas

parler. « Je sais bien, m'ajouta-t-il, qu'on parle mal « de Chauvelin; mais on ne cite pas des faits. — A « votre place, répondis-je au cardinal, j'aurois deux « amis, gens de bon sens, dont je prendrois les avis « dans des occasions comme celle-ci. Défiez-vous des « cabales. Pour moi, j'ai une maxime dans les ma- « tières importantes : c'est de différer s'il n'y a pas « de péril dans le retard, et de me donner le temps « de prendre mon parti. Celui-ci me paroît de nature « à être différé, par la cruelle douleur que vous don- « nerez au chancelier, homme de mérite, rappelé « d'un exil très-injuste. » La résolution étoit déjà prise. Mon sentiment ne prévalut pas, et le nouveau garde des sceaux fut présenté au Roi le 17 au soir : choix très-peu approuvé par le parlement et le public.

On apprit, dans le conseil d'Etat de ce jour, que le congrès seroit à Cambray, au lieu d'Aix-la-Chapelle; ce que le cardinal avoit désiré, pour aller lui-même signer la paix. L'Empereur avoit nommé les deux seconds ambassadeurs plénipotentiaires, qui étoient Vindergrato et Penterrieder; et il étoit incertain si le prince de Savoie ou le comte de Sinzendorff seroit le premier, destiné seulement à se rendre au moment de la signature.

J'ai été, le matin du 19, parler au cardinal, et lui ai dit : « Je dois, monsieur, compte au Roi, à moi- « même et à mes confrères, des dignités dont je suis « honoré : ainsi j'espère que vous ne trouverez pas « mauvais que je vous fasse quelques observations « sur la place qu'on semble vouloir donner au garde « des sceaux dans le conseil. Avant Charles IX, les « pairs y avoient toujours précédé le chancelier : sous

« son règne, il fut réglé que le chancelier ne précé-
« deroit que les pairs qui seroient créés dans la suite.
« Quant au garde des sceaux, une longue expérience
« apprend qu'il a tenu la place du chancelier en son
« absence; mais le chancelier assistant au conseil ne
« peut être représenté par le garde des sceaux : il y
« a seulement un exemple qu'en 1664 le garde des
« sceaux a pris place joignant le chancelier. » Le cardinal m'a répondu qu'il falloit examiner, et que le Roi ne feroit tort à personne; qu'il falloit cependant observer que le garde des sceaux avoit la survivance de la charge de chancelier : sur quoi nous sommes entrés au conseil, et je ne me suis pas opposé que le garde des sceaux prît la place suivant le chancelier, selon le désir du cardinal, et sans conséquence.

Le conseil se levant, j'ai supplié le Roi de vouloir bien m'écouter un moment sur les prérogatives des pairs. J'ai retenu le cardinal, le maréchal de Tallard, le chancelier et le garde des sceaux; et après avoir présenté l'état de la question, j'ai ajouté : « M. le
« cardinal m'allègue, en faveur du garde des sceaux,
« qu'il a la survivance de la charge de chancelier :
« j'ai représenté à Votre Majesté que cette qualité de
« survivancier ne donne rien de réel; elle assure
« seulement : par exemple, M. le duc de Retz, en
« présence de M. le duc de Villeroy, ne fait aucune
« fonction de capitaine des gardes du corps. » Le cardinal embarrassé a répondu : « Il n'y a qu'à donner
« des mémoires. »

Entre le 19 et le 24, le maréchal de Tallard et moi nous avons été à Paris conférer, sans tenir d'assemblée, avec les ducs de Sully, de La Rochefoucauld,

de Villeroy. Nous avions déjà entretenu à Versailles ceux qui y étoient : nous n'avons rien trouvé qui marque de la préférence en faveur des pairs; on nous a montré même que pareille difficulté étoit arrivée dans les premières années du règne de Louis XIII, que les ducs de Montmorency, d'Epernon, de Montbazon et de Retz s'étant trouvés dans le conseil avec le garde des sceaux, avoient cédé : la dispute en est imprimée dans Duchêne. Sur cela nous avons dit au cardinal que nous prendrions la séance comme il désiroit, le *sans conséquence* subsistant.

Dans ce conseil d'Etat du 24, le nouveau garde des sceaux a fait la fonction de secrétaire d'Etat et de ministre des affaires étrangères à la place de M. de Morville, qui a pris la résolution de se retirer en même temps que M. le garde des sceaux d'Armenonville, son père. J'en suis fâché, parce que j'étois fort de leurs amis. Ainsi en quatre jours Chauvelin a été revêtu des deux plus importans emplois de la cour à l'âge de quarante ans, et sans avoir rendu aucune sorte de services. C'est un homme d'une application vive et continuelle à s'attacher à tout ce qu'il pense pouvoir procurer du crédit, intrigant, et faisant les affaires de tout le monde. Cette fortune, surprenante à quarante ans, confirme les courtisans dans la persuasion que les services avancent moins dans les cours que les intrigues. Il est venu me rendre visite au sortir du conseil, malgré un usage assez suivi par les chancelier et garde des sceaux de n'en faire aucune.

Le sieur d'Angervilliers a rapporté dans le conseil du 19 un procès qu'avoit le prince de Rohan, ou,

pour mieux dire, le Roi, avec les princes d'OEtingen, pour la mouvance de la plus grande partie des fiefs de la maison de Fleckeinstein, donnée par le feu Roi au prince de Rohan. Cette affaire, d'une très-longue discussion, a été rapportée très-nettement : M. d'Angervilliers a opiné en faveur du Roi; les sieurs de Gaumont et de Courson pour le prince d'OEtingen; et le reste, de l'avis du rapporteur. J'en ai été aussi, et j'ai donné raison de mon opinion en ces termes : « Par la loi des fiefs, nul ne peut servir deux « maîtres; loi qui doit être respectée, sans même « qu'il soit question de fiefs. Un de messieurs les « préopinans a dit que puisque presque tous les faits « sont clairs et très-peu obscurs, il est raisonnable « de dissiper l'obscurité par la clarté : en ce cas, il « reste pour certain que la mouvance entière appar- « tient à Votre Majesté. Il n'y a d'ailleurs aucune « cause où elle doive être moins peinée d'être favo- « rable à sa propre cause, puisque, dans le traité de « Munster et ceux qui l'ont suivi, l'Empereur, l'Em- « pire et la maison d'Autriche vous ont cédé le land- « graviat de la Basse-Alsace, et qu'ainsi la lésion, si « tant est qu'il y en ait, doit être réparée en fa- « veur des princes d'OEtingen par l'Empereur et par « l'Empire. »

On apprit que le nouveau Czar marquoit peu d'inclination pour la fille du prince de Menzikoff, dont la santé s'affoiblissoit; et que le duc de Holstein partoit de Moscovie pour Hambourg.

Il a été résolu, dans le conseil d'Etat du 27, d'écrire au duc de Richelieu de parler aux ministres de l'Empereur, sans qu'il paroisse d'inquiétude des avis

continuels que l'on reçoit de l'augmentation de ses troupes, de quelques ouvrages que l'électeur palatin fait faire en deçà du Rhin vis-à-vis de Manheim, et d'un pont de bateaux que le même électeur fait construire. On a appris aussi que les Anglais fortifioient l'escadre de l'amiral Ozier, dans les Indes, de trois gros vaisseaux de guerre.

On a été informé de la route que le roi d'Angleterre, nommé le Prétendant, a suivie depuis son départ de Boulogne. Il a traversé le Tirol, passé à Ausbourg, à Strasbourg, de là en Lorraine, où il s'est arrêté huit ou dix jours; il a passé à Lyon le 18 août, et s'est rendu à Avignon, où il prétend faire son principal séjour : c'est ce que notre union avec l'Angleterre ne permettra pas.

En sortant du conseil du 30, le cardinal de Fleury m'a dit que le Roi s'étoit déterminé sur les plénipotentiaires pour le congrès de Cambray, qui étoient: lui cardinal pour le premier, les sieurs de Fénelon et de Brancas pour les deux ambassadeurs.

Des lettres particulières de Madrid, lues au conseil du 31, apprirent que le roi d'Espagne avoit déclaré sa réconciliation faite avec le Roi, avec les plus grandes démonstrations de joie; que les Infans étoient venus en baiser les mains au Roi leur père, et tous les grands d'Espagne; et que cette joie avoit donné à ce prince la meilleure nuit qu'il eût passée depuis trois mois. Cette particularité faisoit connoître que sa santé étoit plus altérée que l'on ne le publioit. Ces nouvelles faisoient attendre un courrier qui apportât de Madrid la réponse à la lettre que le Roi avoit écrite au Roi son oncle, et quelques résolutions sur la levée

entière du siége de Gibraltar, et la restitution du vaisseau *le prince Frédéric*. Les Anglais n'admettoient aucun adoucissement sur ces deux articles, qu'ils prétendoient être très-clairement expliqués dans les préliminaires.

J'ai assisté le premier septembre à l'anniversaire du feu Roi à Saint-Denis, où la compagnie devient tous les ans moins nombreuse. On a appris la mort de la mère du roi Stanislas, qu'on a cachée à la Reine jusqu'à ce que sa santé fût entièrement rétablie.

Dans le conseil d'Etat du 3, on a su que le pensionnaire de Hollande avoit fait des plaintes à Fénelon sur le changement du lieu du congrès d'Aix-la-Chapelle à Cambray. Le cardinal a fait remarquer que c'étoit par la faute de Morville de ne l'avoir pas expliqué, quoiqu'il lui eût été recommandé. Il paroît que depuis long-temps il n'étoit pas content de sa conduite : cependant il ne l'avoit en rien laissé apercevoir.

Il n'arrivoit pas de courrier de Madrid, ce qui étoit attribué à la mauvaise santé du roi d'Espagne : mais ces retardemens étoient plutôt causés par l'attente de ce que la cour de Vienne penseroit sur la retenue du vaisseau *le Frédéric*. Enfin le courrier arriva le 8, et apporta des lettres fort tendres du roi d'Espagne sur la joie de la réconciliation, et sur le désir qu'il avoit de voir arriver un ambassadeur. On lui envoya une liste de cinq ou six, le priant de faire connoître celui qui lui seroit le plus agréable.

Ce même soir, le Roi a soupé avec la Reine. Il y avoit très-peu de personnes; et comme il devoit partir le lendemain pour Fontainebleau, on s'est dit à l'o-

reille qu'il étoit bien raisonnable de les laisser seuls, et tout le monde est sorti; mais un instant après le Roi a ouvert la porte.

Dans les lettres et mémoires très-longs du marquis de La Paz au nonce, il y avoit une explication en termes très-ambigus sur les deux articles des préliminaires qui regardoient la levée entière du siége de Gibraltar, et la restitution du vaisseau *le prince Frédéric*. Les raisons étoient très-obscures, mais la résolution très-claire de s'en remettre entièrement à la décision du Roi pour la levée du siége, persuadé cependant que les préliminaires ne l'exigeoient pas. Quant à la restitution du vaisseau, le refus étoit très-net, et on lisoit en deux endroits du mémoire que l'Empereur ne trouveroit pas que l'Angleterre fût fondée à demander la restitution avant l'examen du congrès, qui pouvoit bien être différé par ce refus.

Les nouvelles de Constantinople, lues au conseil [17 septembre], étoient que les Turcs avoient de très-mauvais succès contre les Perses; que le bacha de Babylone n'obéiroit pas aux ordres de la Porte, et avec grande raison, puisqu'il croyoit que l'on demandoit sa tête, présent que tout homme sage doit refuser. On avoit apporté à Constantinople celle du bacha de Bender.

On apprit de Pétersbourg que la santé du prince Menzikoff étoit rétablie; qu'il avoit résolu de ne plus songer au mariage de son fils avec la sœur du Czar, et qu'il le destinoit à la fille du prince de Gallitzin : en quoi la sagesse de sa conduite paroissoit, abandonnant une alliance à laquelle la sœur du Czar répugnoit, et en faisant une qui le lioit avec les plus

puissans seigneurs de Moscovie. On sut quelques jours après que ce mariage s'étoit effectué, et que les courriers étoient très-fréquens de Vienne à Pétersbourg.

L'ambassadeur Walpole m'a dit qu'il étoit d'autant plus surpris du refus de la cour de Madrid sur le vaisseau *le Frédéric*, que les ministres de Hollande à Vienne mandoient que l'Empereur ne s'opposoit pas à cette restitution. On a résolu d'envoyer le comte de Rothenbourg à Madrid pour agir vivement sur cette restitution, à laquelle l'Angleterre s'opiniâtroit, au point de faire craindre que les mesures prises pour empêcher la guerre ne devinssent inutiles. Le comte a été chargé de porter l'ordre du Saint-Esprit au dernier Infant, et on a lu ses instructions au conseil d'Etat du 21.

On a appris, par les nouvelles de Pologne, que le comte Maurice de Saxe avoit été obligé, par les troupes moscovites, de sortir d'une île près de Mittau, où il s'étoit fortifié avec un petit nombre de troupes; que les Moscovites avoient déclaré qu'ils ne souffriroient ni l'élection du comte de Saxe, ni que la Courlande fût réduite en palatinat de Pologne. La commission de la république de Pologne est entrée dans Mittau avec mille hommes de troupes, cavalerie et infanterie. Cette commission devoit casser l'élection du comte Maurice, en quoi les Polonais et les Moscovites étoient d'accord. La reine de Pologne mourut, laquelle depuis long-temps ne vivoit plus avec le Roi son mari.

J'eus grand monde à Villars à la fin de ce mois, l'ambassadeur d'Angleterre Walpole, milord Wal-

graf, Petter, ministre de Hollande, beaucoup d'autres étrangers, le chancelier d'Aguesseau avec toute sa famille.

Le comte de Broglie manda, et on lut ses lettres au conseil du 28, que le roi d'Angleterre lui avoit parlé très-vivement sur la restitution du vaisseau *le Frédéric*, refusée par l'Espagne. Il montra à notre ambassadeur un grand désir de commencer la guerre, disant : « La France seule a fait la guerre à toute « l'Europe; et à présent qu'elle est jointe à l'Angle- « terre, la Hollande, la Suède, le Danemarck, et « des princes puissans dans l'Empire, doit-elle souf- « frir que l'Espagne nous donne la loi ? » Ce prince marquoit beaucoup d'envie d'aller commander l'armée dans l'Empire, et il laissoit aussi apercevoir quelque sorte d'inquiétude sur la réconciliation de la France avec l'Espagne. Tout ce que le Roi avoit de ministres dans les cours étrangères mandoit que les craintes sur cette réconciliation étoient très-répandues, et demandoient des ordres bien clairs et bien décidés pour détruire ces impressions. Le roi d'Angleterre envoya ordre à la flotte qu'il avoit sur les côtes d'Espagne d'empêcher la sortie des escadres espagnoles du port de Cadix. Ce fut pour la seconde fois que les Anglais donnèrent de pareils ordres sans les concerter avec nous.

On lut, dans le conseil d'Etat du premier octobre, les instructions de Bonnac, nommé à l'ambassade de Suisse : elles portoient en substance de ne faire paroître aucun désir du renouvellement de l'alliance générale avec le corps helvétique, toute impatience de notre part étant plus propre à l'éloigner. Les diffi-

cultés venoient de ce que le comte Du Luc, notre ambassadeur en 1715, avoit très-mal à propos engagé la France à faire restituer par les cantons protestans les pays qu'ils avoient conquis sur les catholiques dans la petite guerre de Raynembourg. Il mit cette restitution pour base du renouvellement de l'alliance générale qui devoit succéder à celle conclue en 1663 avec le feu Roi pour le temps de sa vie, celle du Dauphin, et dix ans après. La mort du Dauphin, arrivée en 1710, rendoit ce terme plus qu'expiré.

On reçut de Rome une réponse à ce qui avoit été publié par le parti du cardinal de Noailles pour prouver que ce que le cardinal de Polignac avoit promis de la part du Pape n'avoit pas été tenu. On sut ainsi que le Pape refusoit de faire sortir d'Avignon le roi d'Angleterre, comme nous l'en pressions, disant que ce n'étoit pas au père de l'Eglise à chasser de ses Etats un roi qui sacrifioit sa couronne à sa religion. Cependant nous nous étions réduits à ne pouvoir refuser à l'Angleterre ce qu'elle nous demandoit sur cela.

On apprit le 3 octobre, par les lettres du duc de Richelieu, que la cour de Vienne paroissoit vouloir chercher des expédiens pour éviter toute division, et faire en sorte que le congrès s'ouvrît le plus tôt qu'il seroit possible. Le duc de Bournonville proposa même que le vaisseau *le prince Frédéric*, qui étoit la cause des retards, fût amené des Indes dans les ports de France, en attendant ce qui en seroit décidé à Cambray; et on avoit lieu d'espérer que les courriers dépêchés à Vienne et à Madrid rapporteroient des réponses favorables.

Le roi Stanislas étoit venu voir la Reine à Versailles, et avoit demandé un rendez-vous au cardinal. Le cardinal me pria de mander au sieur de Squiddy, capitaine de mes gardes et seigneur de Chailly, de tenir un appartement prêt dans son château pour la conférence. J'y fus invité avec le duc de Charost. Le Roi, qui chassoit, avoit fait espérer d'y venir voir son beau-père. Notre conversation, après avoir duré trois heures, commençoit à languir, lorsque le Roi arriva en chaise de poste; ce qui consola fort le roi Stanislas, qui craignoit que sa visite ne manquât.

Peira, qui avoit accouché la Reine, soutint qu'elle ne devoit pas voir le Roi qu'après un certain temps, sous peine de n'avoir plus d'enfans. Cette contrainte, dont le terme n'étoit pas déterminé, attristoit la Reine et les honnêtes gens de la cour, qui craignoient que le Roi, se trouvant sans femme, ne cherchât ailleurs quelque amusement, chose fort naturelle à un homme de dix-huit ans. Ceux qui connoissent le Roi n'y voient pas d'apparence. Le duc de Béthune, qui étoit fort dévot, m'a rapporté qu'étant avec le Roi et Pezé, tous trois seuls, celui-ci parlant des plaisirs, lui avoit dit: « Si vous vous trouviez avec madame de Gontaut, « et qu'elle vous permît tout, ne seriez-vous pas « tenté? » Que lui Béthune avoit répondu : « Je m'en- « fuirois; » et que le Roi avoit paru, par principe de conscience, approuver ce sentiment, quoiqu'il ne fût pas si dévot que le roi d'Espagne son oncle, lequel est fort pour les femmes, et néanmoins s'est exposé, il y a quelques années, à être très-mal à Naples par continence, maladie à laquelle les princes sont peu sujets. Le cardinal a été d'avis que la Reine vienne à

Fontainebleau. Elle est partie le 13 octobre, pour arriver le 14. J'ai eu pendant tout l'automne grand monde à Villars, entre autres madame la duchesse, et beaucoup de dames.

On a lu, dans le conseil du 12, plusieurs dépêches qui marquent des inquiétudes de la Hollande et de l'Angleterre sur la réconciliation avec l'Espagne, et un désir de ces deux puissances d'entrer en guerre contre l'Empereur et l'Espagne. On a écrit à nos ambassadeurs à Londres et à La Haye de parler ferme; de dire que le Roi avoit marqué assez de constance dans ses résolutions; que si ses alliés vouloient la guerre, ils n'avoient qu'à commencer, qu'on les suivroit aussitôt; et que ces défiances perpétuelles offensoient.

Les liaisons avec le Czar et le roi de Prusse se fortifient. Le comte de Flemming fait à Berlin, de concert avec le roi de Pologne, de fréquens voyages que l'on peut regarder comme autant de projets de guerre, le comte de Flemming étant très-puissant auprès du roi de Pologne, et fort ambitieux. En un mot, l'ouverture du congrès paroît s'éloigner.

Dans le conseil d'Etat du 16, on a appris la disgrâce du prince Menzikoff, qui étoit le maître en Moscovie. Elle a été précédée de la mort du comte de Rabutin, ambassadeur de l'Empereur auprès du Czar, et fort en crédit dans cette cour. On mandoit de Pétersbourg que certaine ville ayant envoyé, suivant l'usage, pour première marque de soumission, du sel, un pain lardé de ducats d'or, le Czar les avoit donnés sur-le-champ à sa sœur; ce que le prince Menzikoff désapprouva, et les avoit fait reprendre.

Peu de jours après, une autre ville ayant envoyé pareillement au Czar des étoffes d'or, il les voulut donner pareillement à sa sœur. Une comtesse Forbona, parente du prince Menzikoff, les reprit aussi à la princesse par son ordre. On avoit remarqué que le Czar étoit sorti en serrant les deux poings et grinçant les dents; que deux jours après il avoit été à une maison de campagne du chancelier, et lui avoit marqué son mécontentement contre Menzikoff. Le chancelier, disoit-on, fortifia son aigreur, et lui dit : « Si, « en suivant le testament de la Czarine, votre mi- « norité dure encore quatre ans, le prince Menzikoff « aura le temps et le moyen de se rendre maître de « tout. » Deux jours après, le prince voulant donner, dans une de ses maisons de plaisance, une fête au Czar, il a refusé d'y aller. Enfin on comptoit six jours entre la première colère du Czar et ce qui éclata après, qui fut une déclaration (que le Czar lui envoya faire) qu'il vouloit être le maître, et donner les ordres; et peu d'heures après deux capitaines ont été relever la garde qui étoit chez ce prince, et s'assurer de sa personne. Ce changement étoit fort contraire aux intérêts de l'Empereur, auquel le prince Menzikoff étoit dévoué.

On ne recevoit rien de Vienne sur les difficultés qui arrêtoient la ratification des préliminaires; rien non plus de Madrid qui fît espérer la prochaine ouverture du congrès. Cependant la reine d'Espagne ayant été nommée *governadona* pendant la maladie du Roi, on disoit que, depuis qu'elle étoit revêtue de cette autorité, il s'expédioit plus d'affaires en un mois que précédemment en un an.

Le 19, dans le conseil d'Etat, on a appris que le prince Menzikoff est parti de Pétersbourg; qu'un capitaine, avec cent vingt hommes, le conduisoit dans un de ses châteaux cent lieues au-delà de Moscou; que près de cent charrettes de ses équipages ont été arrêtées en sortant de Pétersbourg : ce qui peut faire croire qu'il lui arrivera encore quelque autre peine. Ostermann, un des principaux ministres, mis autrefois auprès du Czar comme son gouverneur par le prince Menzikoff lui-même, a envoyé chercher le secrétaire du comte de Rabutin, ambassadeur de l'Empereur, pour le charger d'assurer son maître que les changemens apportés à la cour n'en apporteroient aucun dans les traités conclus. Les lettres n'apprennent rien de plus sur le ministère du Czar; mais il est aisé de prévoir que s'il ne fait pas choix d'un premier ministre puissant et habile, le pouvoir despotique qu'a établi son grand-père ne se soutiendra pas.

Dans le conseil des dépêches du 18, le Roi a permis au cardinal de Rohan une levée de deux cent mille francs sur ses sujets d'Alsace, pour rétablir le palais épiscopal de Strasbourg.

J'ai passé le reste de la belle saison à Villars, où M. le duc, madame la duchesse d'Orléans, et tout ce qu'il y a de plus considérable, est venu me voir.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 22, les dépêches du marquis de Fénelon, qui rend compte de la conférence qu'il a demandée aux Etats de Hollande, pour leur faire connoître que leurs inquiétudes sur la réconciliation avec l'Espagne offensent le Roi. On a lu que la République auroit voulu qu'on fît des menaces à l'Espagne : Fénelon a répondu que le Roi étoit per-

suadé qu'il ne falloit jamais menacer que le coup ne fût prêt à partir, la menace seule n'ayant pas grand effet. Le Pensionnaire s'est excusé des termes qui avoient pu marquer de l'inquiétude, et a assuré que la République avoit une entière confiance en l'amitié dont le Roi l'honoroit.

Le 25, arrivèrent les courriers que l'on attendoit de Madrid et de Vienne. Par les dépêches du duc de Richelieu, il paroissoit que l'Empereur n'approuvoit pas la retenue du vaisseau *le prince Frédéric*, et que le comte de Kaminiek, son ambassadeur à Madrid, avoit ordre d'en presser la restitution. Rothenbourg rendoit compte de la première audience du roi et de la reine d'Espagne, dans laquelle il s'étoit principalement étendu sur la satisfaction du Roi et de toute la France de la réconciliation. Il parla des difficultés qui retardoient les préliminaires. Le Roi, et surtout la Reine, se plaignirent de la dureté des Anglais; et lorsque Rothenbourg ouvrit la bouche sur la restitution du vaisseau et sur les effets de la flottille, on lui répondit par demander la restitution de Gibraltar. Cependant on eut lieu d'espérer par cette première audience, mais surtout par les sentimens de la cour de Vienne, qui ne vouloit pas la guerre, que la ratification des préliminaires ne tarderoit pas, et par conséquent l'ouverture du congrès.

Par les lettres de Pétersbourg, on voyoit les mauvais traitemens augmenter tous les jours contre le prince Menzikoff, dégradé de toutes ses dignités. Il y avoit grande apparence qu'on lui feroit son procès. On s'étoit saisi de tous ses papiers, et on avoit pris

tout ce qu'il avoit de pierreries et de bijoux les plus précieux.

On a lu, le 2 novembre, des dépêches de Rothenbourg, qui rendent compte de deux audiences depuis la première, dans lesquelles la reine d'Espagne a renouvelé ses plaintes de la dureté des Anglais; et parlant sur Gibraltar, elle a demandé au Roi la clé d'une cassette, d'où elle a tiré une lettre en original du roi d'Angleterre, qui promettoit la restitution de Gibraltar; et comme Rothenbourg, suivant ses ordres, demandoit toujours la restitution du vaisseau, la Reine a dit : « Hé bien! nous le remettrons « entre les mains du Roi jusqu'à la décision du con- « grès. » L'affaire en étoit là. Cependant, comme l'Empereur conseille la restitution entière, on a lieu d'espérer de l'obtenir.

Le Roi, en dormant, s'est jeté hors de son lit, et blessé assez fort au genou; de manière que l'on a cru devoir l'empêcher de marcher pendant plusieurs jours, et lui faire garder le lit. Ayant les grandes entrées, j'ai demeuré assez souvent des heures entières au chevet de son lit, et lui ai tenu des discours convenables sur les bons principes. Il les écoutoit avec plaisir, et s'informoit des désordres arrivés dans le gouvernement pendant sa minorité. Je lui ai coulé un jour un projet que j'avois formé, sans le communiquer à personne, pour le mener à Pontoise, et le faire déclarer majeur; il m'a dit : « Vous auriez em- « pêché les grands malheurs du papier. »

J'ai reçu une lettre de Madrid de l'abbé de Montgon, qui me marquoit, de la part du roi et de la reine

d'Espagne, que l'un et l'autre comptoient fort sur mon amitié.

Le Roi, pour la première fois, a dit son avis au conseil des dépêches du 8. Les voix étoient partagées sur une affaire peu importante, et la décision étoit nécessaire. Il a été de l'avis dont étoient le duc d'Orléans, le chancelier, le garde des sceaux, le maréchal d'Uxelles, et moi.

On ne vit pas, par les dépêches lues au conseil d'Etat du 9, de Vienne et de Madrid, qu'on dût espérer une prompte réponse sur le vaisseau *le prince Frédéric*. Cependant les Anglais armoient fortement, et on pouvoit leur compter plus de cinquante vaisseaux de ligne en mer, sans les escadres qui environnoient les côtes d'Espagne en Europe et dans les Indes.

M. le contrôleur général rapporta, dans le conseil des finances du 11, une requête de messieurs les cardinaux de Noailles et de Bissy, comme archevêque de Paris et abbé de Saint-Germain, sur les indemnités prétendues contre le Roi pour les terres occupées par les bâtimens du Luxembourg et du Palais-Royal. Ces indemnités avoient été réglées par un édit de 1667, confirmé par une déclaration de 1722, qui les régloient sur un pied très-juste; et messieurs les ecclésiastiques furent déboutés de leur demande.

Les dépêches de Pétersbourg, lues le 12, marquoient trois partis qui se disputoient la confiance du jeune Czar : le premier, à la tête duquel paroissoit Ostermann; le deuxième, des princes Gallitzin; et le troisième, des princes Dolgorousky, lequel pa-

roissoit se joindre au premier pour détruire le second.

Les lettres particulières d'Angleterre [16 novembre] marquoient un désir entier de la nation de voir commencer la guerre avec l'Espagne, et préparoient à un coup d'éclat de la part des forces qu'elle avoit actuellement en mer, surtout dans l'Amérique.

Le général Flemming étoit toujours auprès du roi de Prusse; et j'ai dit au conseil que, vu le caractère ambitieux d'un homme qui faisoit une figure considérable en Pologne et gouvernoit le roi Auguste, j'étois persuadé qu'il suggéreroit quelques projets de guerre contre les Etats d'Hanovre.

La très-légère indisposition du Roi, causée par sa chute, ne pouvoit l'empêcher de rompre son célibat, qui duroit depuis plus de trois mois, longue abstinence pour un homme de dix-huit ans. Il recommença le 17 à vivre maritalement avec la Reine; et ce fut une nouvelle pour la cour, qui n'en fournissoit aucune, puisque jamais on n'avoit vu moins de galanterie. Comme le dégoût du Roi pour tout autre plaisir que la chasse, et le deuil de la Reine, avoient empêché les divertissemens à Fontainebleau, le voyage fut très-ennuyeux.

Les dépêches de Rothenbourg, lues le 19, donnèrent plus d'espérance de la restitution du vaisseau, parce qu'il étoit arrivé un courrier de l'Empereur au comte de Kaminiek, qui avouoit que l'Empereur conseilloit cette restitution. L'Angleterre offroit de retirer ses armées navales d'Amérique et des côtes d'Espagne aux conditions de cette restitution, et de la parole de rendre les effets anglais chargés sur la flot-

tille. On pouvoit donc compter sur l'ouverture du congrès de Cambray, à moins que l'Empereur, avec toutes ses démonstrations de paix, ne voulût la guerre, et n'y portât secrètement la reine d'Espagne. Rothenbourg mandoit qu'on ne lui rendoit pas ses dépêches exactement, et il ne pouvoit douter qu'elles ne fussent retenues pour les déchiffrer. Il avertissoit aussi qu'il arrivoit des lettres de France qui pouvoient traverser sa négociation, en assurant la cour d'Espagne que la France abandonneroit l'Angleterre si l'on tenoit bon en Espagne, et que jamais les Français ne se détermineroient à faire la guerre à l'Espagne. Cependant l'expérience de ce qui s'étoit passé en 1719 devoit ôter cette espérance au roi d'Espagne.

On apprenoit, par les nouvelles de Pétersbourg, que le conseil du Czar n'étoit pas changé, que l'on ne rappeloit pas les exilés, et que c'étoit le comte d'Ostermann qui avoit le principal crédit.

Le maréchal de Villeroy a été très-mal. Il avoit la haine la plus violente contre le cardinal, dont il a été autrefois grand ami. Le cardinal a été le voir; et comme il comptoit mourir, la réconciliation s'est faite.

On a lu, dans le conseil du 30, des lettres du marquis de Rothenbourg, datées des 14 et 15, et un mémoire du marquis de La Paz sur les matières qui empêchoient la ratification des préliminaires. Il contenoit en substance que l'amour du roi d'Espagne pour le Roi son neveu, son affection pour les Français, les très-vives instances de l'Empereur, l'obligeoient, quoique sa gloire y fût intéressée, à rendre le vaisseau *le Frédéric*; malgré toutes les infractions de l'Angleterre, desquelles un mémoire de Patigno, se-

crétaire d'Etat, faisoit une longue énumération; mais cette restitution ne devoit se faire que dans six mois, et on vouloit une garantie du Roi et de l'Empereur que l'on examineroit dans le congrès non-seulement si cette restitution étoit juste, mais tout ce qui regarderoit celle de Gibraltar, et que le roi d'Angleterre et la nation exécuteroient fidèlement ce qui seroit décidé au congrès, et par des arbitres impartiaux. On répétoit plusieurs fois que c'étoit sur les instances de l'Empereur que le roi d'Espagne s'étoit rendu; et il m'a paru que ce mémoire étoit une espèce de manifeste, pour faire voir à l'Empire que l'Empereur n'oublioit rien afin d'empêcher la guerre.

On n'a pas décidé dans ce conseil la réponse que l'on devoit faire, parce qu'on vouloit la concerter avec l'Angleterre; mais Walpole m'a dit qu'il falloit agir, et demandoit que l'on envoyât ordre au comte de Rothenbourg, sur la restitution, d'exiger un oui ou un non, et qu'il partît de Madrid sur le refus. On a pris un parti plus modéré, et dans le conseil d'Etat du 3 décembre on a lu les dépêches faites pour le comte de Rothenbourg : elles lui prescrivoient de faire connoître au roi et à la reine d'Espagne, à laquelle on adresse presque toujours la parole, que les conditions sous lesquelles on offroit de rendre le vaisseau étoient injurieuses aux alliés, et tendoient à mettre de la division entre eux; à quoi on ne parviendroit pas. Enfin on demandoit une réponse plus satisfaisante, et on ordonnoit au comte de déclarer que s'il ne la recevoit pas dans quelques jours, il se retireroit. Comme l'Espagne paroissoit résolue à faire cesser les subsides quand le congrès seroit ouvert,

on étoit incertain si le seul désir de pousser les subsides le plus loin qu'il se pourroit rendroit la cour de Vienne difficile, malgré les promesses faites au duc de Richelieu, et réitérées par Fonseca, qu'elle vouloit terminer tous les différends; ou si cette même cour de Vienne ne vouloit que gagner du temps, pour porter les choses à la guerre lorsqu'elle seroit plus en état de la faire avec avantage.

Les autres dépêches de toutes les cours n'étoient pas bien importantes : celles de Danemarck ne traitoient pas fort honorablement Camilly, notre ambassadeur, qui ne se conduisoit pas fort bien dans le cérémonial, ainsi que dans les affaires plus importantes. Cette opinion se confirma dans le conseil du 17.

Dans les dépêches du comte de Rothenbourg, qui furent lues aux conseils d'Etat du 7 et du 10, on ne trouva rien qui fît espérer de grands changemens au mémoire du marquis de La Paz. Dans une très-longue conversation que le comte avoit eue avec le roi et la reine d'Espagne, où même on l'avoit fait asseoir pour l'entretenir plus librement, usage peu commun entre des rois et un ambassadeur, la reine d'Espagne avoit dit : « Nous nous sommes réduits plus que l'on ne « pouvoit le demander : si on n'est pas content, pa- « tience. »

Du côté du Nord, rien ne paroissoit important. Les lettres de Constantinople marquoient un grand désir de la Porte de faire la paix avec les Persans. Les Barbaresques de Tunis et d'Alger faisoient de petits désordres sur nos côtes de Provence; et on fit arrêter l'ambassade de Tunis, jusqu'à ce que la Régence

eût déclaré qu'elle feroit les satisfactions qu'on prétendoit.

On a lu enfin, dans le conseil d'Etat du 14, des lettres de Rothenbourg, qui apprennent qu'à la considération du comte de Kœnigseck, le roi et la reine d'Espagne ont déclaré que l'on rendra le vaisseau, et la plupart des autres difficultés levées; en sorte que l'on a résolu de ne pas s'arrêter aux difficultés que faisoit encore Walpole. J'ai donc dit au Roi: « Il faut s'expliquer nettement avec l'Angleterre, et « déclarer que l'on est satisfait des offres de l'Es- « pagne; et que ne s'en pas contenter, c'est déclarer « à l'Europe que l'on veut absolument la guerre. » Tout le conseil a pensé de même; mais Walpole, qui prend un grand empire sur le cardinal de Fleury, et qui a été trois heures avec lui, a fait suspendre la résolution, et l'on attend à décider à un autre conseil.

Dans celui du 21, on a agité encore les réponses à faire. Walpole fait toujours de grandes difficultés, et il ne faut pas s'étonner que le ministère d'Angleterre soit porté à la guerre. Il a obligé le Roi et la nation à des dépenses immenses depuis deux ans; les flottes qu'ils tenoient dans la Baltique, dans la Méditerranée, et surtout dans les Indes espagnoles, y ont pour ainsi dire péri deux fois, les hommes de maladie, et les vaisseaux par des vers qui les rongeoient. Leur amiral Ozier y est mort, et beaucoup de leurs meilleurs officiers. Irrités de toutes ces pertes, et de l'inutilité de leurs dépenses, les Anglais veulent la guerre, craignant que dans un congrès l'empire qu'ils prennent dans le commerce ne soit considérablement diminué.

Walpole a reçu un courrier d'Angleterre le 22. Sur les ordres qu'il a apportés, lui et Petter sont venus parler très-vivement au cardinal : ils ont été près de quatre heures chez le garde des sceaux, et ont eu avec moi une conversation qui a été fort animée. On avoit fait des reproches à Rothenbourg de ce qu'il s'étoit si avancé; il donnoit dans ses lettres, lues le 28, de bonnes raisons de sa conduite : que l'avantage de voir rendre sur-le-champ le vaisseau *le Frédéric*, de retrouver les effets de la flottille, et par là d'empêcher la guerre, lui avoient paru des biens si considérables, qu'il n'avoit pas jugé à propos de se laisser amuser par les petits intérêts qu'objectoient les Anglais. Les lettres de Fénelon, de La Haye, marquoient une vivacité égale en Hollande contre la paix : cependant, par les expédiens que nous donnions à Rothenbourg, nous nous flattions toujours qu'il n'y auroit pas de rupture.

Les lettres du duc de Richelieu, du 15, apprirent que l'on comptoit à Vienne sur la paix entre la Porte et la Perse, et les nouvelles de Constantinople confirmèrent que cette paix avoit été traitée et signée par le bacha de Babylone avec de très-grands avantages pour les Turcs, qui demeuroient maîtres de toutes leurs conquêtes. Sur cette nouvelle, quelques-uns du conseil dirent : « Cette paix donnera de l'in-« quiétude à la cour de Vienne, et la déterminera à « finir avec nous. » Je répondis que le désir d'assurer de si grandes conquêtes ne permettroit pas aux Turcs d'attaquer l'Empereur ni le Czar; que par conséquent cette paix n'influeroit en rien sur les délibérations de la cour de Vienne à notre égard.

On apprit le 31, dans le conseil d'Etat, par les lettres de Madrid, que le roi et la reine d'Espagne étoient fort irrités que les Anglais ne fussent pas contens de ce que Rothenbourg avoit consenti aux conditions de l'Espagne, et signé en conséquence. Le conseil de Madrid étoit divisé de sentimens : Patigno fort opposé aux sommes qu'on donnoit à l'Empereur, et le marquis de La Paz, qu'on venoit de faire conseiller d'Etat, très-dévoué à l'Empereur.

Les délibérations du conseil d'Etat de Hollande alloient à donner un terme trop court à l'Espagne pour prendre sa résolution. Les Hollandais vouloient que si l'Espagne n'accordoit pas sur-le-champ ce qu'on lui demandoit, on rappelât aussitôt les ministres de France et de Hollande, et Kert, qui avoit été admis pour l'Angleterre.

[1728] Il est arrivé le premier janvier un courrier du duc de Richelieu, qui assure que la cour de Vienne est toujours opposée à la guerre, et que le conseil de l'Empereur, prévoyant que l'on ne finiroit pas à Madrid, envoyoit Penterrieder en toute diligence pour empêcher la rupture.

Le Roi a déclaré le premier jour de l'an, dans un chapitre de l'ordre qui a été tenu avant la messe, huit chevaliers du Saint-Esprit, savoir, le duc de Richelieu avec dispense, le duc de Saint-Simon, le prince de Dombes et le comte d'Eu, les maréchaux de Roquelaure et d'Aligre, le comte de Gramont, et le comte de Cellamare, désiré par le roi d'Espagne. Cette promotion affligeoit fort le duc de Gramont, colonel des gardes, qui voyoit son cadet passer devant lui ; elle a fait peine aussi à plusieurs grands

officiers de la maison du Roi, et au marquis d'Avaray, qui avoit un brevet d'assurance pour la première promotion.

On a lu le 3 des lettres de Rothenbourg, qui annoncent des nouvelles très-cruelles pour le commerce : c'est que le roi d'Espagne met un nouvel indult de vingt-trois et trois quarts pour cent sur les marchandises de la flottille. Les négocians français de Cadix marquoient que plusieurs d'entre eux retiroient à peine douze par cent de leurs capitaux ; ce qui étoit une ruine entière pour nos commerçans. Ces nouveaux sujets que nous avons de nous plaindre de la cour d'Espagne, joints aux plaintes qu'elle fait elle-même de ce que nous ne voulons pas nous en tenir à tout ce qu'a signé Rothenbourg, met une aigreur très-vive dans les esprits. Cependant on a écrit à Rothenbourg, par un courrier dépêché le 7, de manière à espérer qu'on ne rompra pas : c'est, à la place du terme d'*indemnité* que la cour d'Espagne a mis dans ce que Rothenbourg a signé, de substituer celui de *prétentions* du roi d'Espagne sur les dommages causés par les armées navales d'Angleterre.

On a appris que l'Angleterre avoit fait un traité avec le duc de Wolfenbuttel moyennant vingt-cinq mille livres sterlings par an, par lequel il s'engageoit à ne pas donner entrée dans la ville de Brunswick aux ennemis du traité d'Hanovre, et d'adhérer au traité en divers cas. « Si quelques raisons, ai-je représenté, « peuvent déterminer l'Empereur à la guerre, ce sera « de voir que pendant qu'on travaille à la paix on lui « suscite des ennemis dans l'Empire, à commencer « par le landgrave de Hesse, qui a levé douze mille

« hommes pour le service d'Angleterre : il semble « que les Anglais ne cherchent qu'à soulever l'Em- « pire contre l'Empereur; ce qui ne marque pas de « bonnes dispositions de leur part. »

L'Espagne ne paroissoit pas mieux intentionnée. Les lettres de Rothenbourg, lues au conseil le 11, marquoient qu'il n'avançoit pas dans sa négociation. La Reine persistoit à vouloir que le mot d'*indemnité* subsistât; et elle avoit déclaré que, pour l'*indult*, le Roi étoit le maître de le mettre au taux qu'il vouloit dans ses Etats, et qu'aucune puissance étrangère n'avoit droit de s'en mêler.

D'un autre côté, le ministère anglais étoit fort inquiet de voir approcher l'ouverture du parlement, sans pouvoir montrer à la nation qu'elle eût retiré aucune utilité des dépenses très-grandes qu'elle faisoit depuis deux ans; et on apprit que l'assemblée du parlement étoit prorogée jusqu'au 2 février.

On a parlé, dans le conseil des finances du 13, d'un incident sur l'échange de Belle-Ile; ce qui m'a donné occasion d'exposer mes sentimens sur le fond de cette affaire. J'ai donc dit : « Je suis très-convaincu, sire, « que les préopinans n'ont pas moins de zèle que moi « pour les intérêts et le service de Votre Majesté; « mais je ne puis m'empêcher de vous représenter « que cet échange vous est très-désavantageux. Votre « Majesté n'a plus de domaines; et si Dieu nous ac- « corde la grâce que nous lui demandons, qui est « de vous donner plusieurs princes, vous n'aurez « plus d'apanage à leur donner. Ce qu'on accorde au « marquis de Belle-Ile est la plus grande partie de « l'apanage de feu M. le duc de Berri. Je suis in-

« formé, par plusieurs conseillers d'Etat et plusieurs « des principaux de la chambre des comptes, que « vous perdez plus de soixante mille livres de rente « à cet échange. Pour moi, par ces considérations, « je n'ai jamais voulu le comté de Melun, qui m'a « été offert par M. d'Argenson, garde des sceaux. » M. le maréchal d'Uxelles et quelques autres préopinans sont revenus à mon avis de revoir l'affaire au fond; mais M. le duc d'Orléans, fort ami de M. de Belle-Ile, a dit que c'étoit une affaire consommée, et mes représentations ont été inutiles. Le Roi m'a écouté avec beaucoup d'attention; et, le conseil levé, étant demeuré seul avec moi, il m'a dit : « Vous sou- « tenez bien mes intérêts, » et il m'a tendu la main; ce qui est beaucoup pour le Roi, qui ne s'ouvre en rien au monde.

On a ordonné, dans les conseils d'Etat des 14 et 18, au marquis de Fénelon de faire bien observer au gouvernement de Hollande que le Roi n'ordonnant à Rothenbourg de partir de Madrid que pour faire voir à ses alliés la conduite la plus scrupuleuse à leur égard, ne veut plus, si l'Espagne n'accorde pas ce qu'on lui demande, avoir de ministre à Madrid, même pendant que ceux d'Angleterre et de Hollande y resteront. Les lettres de Rothenbourg, lues le 21, préparent à le voir partir de Madrid après la réception des derniers ordres qu'il doit avoir reçus par le dernier courrier. Le conseil de Madrid confirme l'indult de vingt-six pour cent sur les effets de la flottille; ce qui est la ruine des négocians.

Il y a grande rumeur à la cour, à l'occasion de lettres anonymes répandues dans Versailles, qui at-

taquent mademoiselle de Charolois et plusieurs autres dames.

Le cardinal a reçu des lettres du roi d'Angleterre, qui le remercie de sa fermeté à soutenir ses engagemens. On a lu une lettre du garde des sceaux au duc de Newcastle, par laquelle il explique la conduite de la France à l'égard de l'Angleterre. Cette lettre est pour être lue à l'ouverture du parlement, que le ministère anglais diffère autant qu'il peut, dans l'espérance de voir l'Espagne soumise, et afin que les ennemis du gouvernement n'aient pas à lui reprocher l'inutilité des dépenses prodigieuses que l'Angleterre fait depuis deux ans.

L'abbé de Polignac a mandé qu'un jeune abbé polonais, nommé Opolinsky, parent de notre Reine, a essuyé la dernière insulte de la part de trois infâmes abominables protégés par le cardinal Coscia, favori du Pape, et qui se sont réfugiés dans des églises. Ainsi dans la cité sainte, et sous l'autorité d'un pape très-saint, les plus grandes abominations restent impunies.

On a lu un mémoire envoyé par l'Angleterre pour surmonter les difficultés de l'Espagne [23 janvier]. On sait aussi, par les lettres du duc de Richelieu, que Penterrieder, l'homme de confiance de l'Empereur, est parti de Vienne; enfin de part et d'autre on se rapproche, au point qu'il n'est pas possible de rompre, si des intérêts cachés de l'Empereur ne portent à la guerre.

Dans le conseil de finances du 27, on a lu le projet d'un édit qui annonce au public le rétablissement de dix-huit cent mille livres de rentes viagères; en sorte

que la réduction desdites rentes au profit du Roi, annoncées par un édit du mois de novembre 1727, qui devoit être de sept millions deux cent mille livres, n'est plus que de cinq millions cinq cent mille livres. On avoit ordonné au sieur de Machault, conseiller d'Etat, d'examiner lesdites réductions, et de ne point toucher aux rentes qui se trouveroient au-dessous de trois cents livres, ni, autant qu'il se pourroit, à celles des gens qui, ayant été forcés de mettre en rentes viagères le peu de bien que leur laissoit le système de Law, étoient réduits à la mendicité.

Par les dépêches de Madrid, lues le 28, on voit que les difficultés sont presque terminées; mais on est convenu de n'en pas répandre le bruit, pour que nos alliés ne puissent pas dire qu'avant qu'ils aient connoissance des conditions, le conseil du Roi est d'accord. On a fait repartir le courrier sur-le-champ, pour conclure à Madrid sur le pied des dernières conventions.

On attribue les facilités de la reine d'Espagne à l'état où est le Roi son mari, dont la fin paroît prochaine. A une sombre mélancolie succèdent des emportemens très-violens, qui l'ont porté à frapper son médecin; on dit même son confesseur. Il ne se nourrit que de confitures et d'huile, ne dort plus, et est d'une maigreur extrême. On l'a mené au Pardo, petite maison de campagne à trois lieues de Madrid, apparemment afin qu'on ait moins d'occasions de le voir. La maigreur, l'insomnie, et ne se plus nourrir que d'huile et de confitures, ne permettent pas d'espérer qu'il puisse durer long-temps. Il ne laisse pas d'aller encore à la chasse.

Les nouvelles du Nord apprennent que le roi de Prusse est allé voir le roi de Pologne à Dresde, où on lui a préparé de grands divertissemens. Toutes les apparences sont que les fréquens voyages du général Flemming à Berlin ont préparé une ligue entre l'Empereur, le Czar, les rois de Pologne et de Prusse : c'est mon opinion. On verra, par les suites du congrès de Cambray, si elle est fondée.

Les lettres de Rothenbourg des 15, 17 et 19 janvier, lues au conseil le premier février, font toujours espérer un heureux succès de la négociation, et craindre la fin prochaine du roi d'Espagne. Son insomnie continue, avec du dégoût et une petite fièvre : on lui a donné l'émétique, qui n'a pas eu un grand effet. La reine d'Espagne paroît incertaine du parti qu'elle prendra.

Penterrieder est arrivé le dernier de janvier, et a eu une conférence de cinq heures avec le cardinal de Fleury, auquel il a remis une lettre très-flatteuse de l'Empereur. Son autorité absolue et entière, que rien ne balance, lui donne une grande considération. Les Français et les étrangers le regardent comme le maître du royaume.

Il y a eu, le jour de la Chandeleur [2 février], une promotion de huit chevaliers : le prince de Lixheim, lorrain, les ducs de Gramont, Gêvres, Béthune, Harcourt, La Rocheguyon, le comte de Tessé, et le marquis de Nangis, premier écuyer et chevalier d'honneur de la Reine.

Le comte de Broglie a mandé de Londres, et on a su dans le conseil d'Etat du 4, que le roi d'Angleterre et son conseil approuvent ce qui s'est conclu à Ma-

drid, et promettent des pleins pouvoirs pour signer. On a dépêché en Hollande pour en avoir de la République, et rien ne retarde plus l'ouverture du congrès. On a dépêché à Madrid pour convenir du temps de l'assemblée.

Les nouvelles du Nord ne parlent que des divertissemens que le roi de Pologne donne au roi de Prusse, qui a envoyé ordre au prince royal son fils de venir le trouver à Dresde. Enfin les plaisirs et le calme s'établissent dans toute l'Europe, en attendant le congrès de Cambray, où, selon les apparences, les puissances ne donneront à leurs ministres que des ordres pacifiques.

Les lettres de Madrid, lues le 8 au conseil, apprennent que la maladie du roi d'Espagne augmente : la fièvre continue, avec des redoublemens. L'inquiétude de la Reine est très-grande : elle a trouvé à propos d'admettre le prince des Asturies dans le conseil, incertaine si elle persévérera dans ses engagemens avec l'Empereur, ou si elle se donnera à la France. Son agitation est vive.

Le carnaval s'est passé tristement à notre cour, le Roi n'aimant aucun des divertissemens qui règnent partout dans ce temps.

Entre autres incommodités du roi d'Espagne, les lettres du 2, lues le 15, apprennent qu'une rétention d'urine de trente heures a obligé de se servir de la sonde, et tout fait craindre la fin prochaine de ce prince. Le Czar est parti pour Moscou.

Le 17, presque tous les ambassadeurs sont venus dîner chez moi; et ceux qui sont destinés pour le congrès de Cambray m'ont parlé du désir qu'ils ont

que le congrès soit à Paris. A la vérité ils y trouveroient leurs commodités; mais c'est déjà assez que l'Empereur ait consenti qu'au lieu de le tenir à Aix-la-Chapelle, ville impériale, il soit indiqué à Cambray. Cependant je pense qu'il accordera volontiers qu'il soit à Paris, auquel cas on peut s'attendre qu'il fera payer cette complaisance.

Rien au conseil d'Etat du .....

Les lettres de Rothenbourg du 6 et du 9, lues le 22, font craindre de plus en plus une fin prochaine du roi d'Espagne. La fièvre ne l'a pas quitté, et il est tellement abattu, qu'à peine peut-il être une heure hors de son lit dans un fauteuil. Enfin, quoique l'air du Pardo lui soit contraire, sa foiblesse est si grande qu'on n'ose le transporter à Madrid.

On a reçu [25 février] les consentemens de l'Angleterre, avec le seul mot de *réciprocité*, que le Roi veut être employé dans les articles. Il est parti un courrier qui porte au comte de Rothenbourg les pleins pouvoirs pour signer à Madrid. A la rétention d'urine du roi d'Espagne, a succédé un flux dangereux. Les craintes de le perdre augmentent.

On a appris, dans le conseil d'Etat du 29, que le comte de Kœnigseck dépêchoit souvent des courriers de Madrid à Vienne. La maladie du roi d'Espagne augmente : on a pressé Rothenbourg de faire signer. Il a mandé qu'il lui revient que l'on négocie sur la Sicile, au lieu des Etats de Florence, pour l'infant don Carlos; et l'on vient d'examiner, dans le conseil du 3 mars, quel parti il y auroit à prendre sur cela.

Le Roi a fait dire aux princesses du sang que son intention est que, dans les musiques et aux audiences

des ambassadeurs, elles occupent les places ainsi que du temps du feu Roi. L'usage étoit que la Reine avoit son fauteuil au milieu, et les princesses du sang touchant le tabouret des dames. Elles avoient usurpé de mettre leurs tabourets à côté de celui de la Reine; ce qui n'est permis qu'aux Enfans de France. Le Roi a donné à M. le duc d'Orléans l'appartement qu'avoit M. le duc : il le fait préparer pour y loger la femme qu'il épousera, et celui qu'il quitte est destiné à l'enfant dont la Reine est grosse.

Les lettres d'Espagne, lues le 7, apprennent que la fièvre continue au roi d'Espagne; et Rothenbourg presse pour recevoir les pleins pouvoirs, craignant que si la mort du roi d'Espagne survient, les signatures ne soient beaucoup retardées. La reine d'Espagne de Bayonne, qui a été à l'extrémité, est hors de péril.

Penterrieder a dit, par ordre de l'Empereur, au cardinal, que Sa Majesté Impériale s'engageroit à tous les lieux que l'on voudroit pour le congrès : Saint-Germain même, si le Roi le veut. On s'est déterminé à Soissons, qui n'est qu'à six lieues de Compiègne; mais il a été décidé de ne déclarer cette résolution qu'après en avoir parlé aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande. J'ai dit là-dessus : « Certes la « politesse de l'Empereur est grande, et rien n'est « plus glorieux pour le Roi; mais il faut prendre « garde au congrès que l'Empereur ne veuille faire « payer sa politesse, et les Anglais leur condescen- « dance; et surtout ne pas négliger les périls de « notre commerce, que l'Angleterre détruit. »

On a su le 14 que Rothenbourg a reçu les pouvoirs,

et qu'après quelques légères difficultés la reine d'Espagne a déclaré qu'elle ordonnoit la signature, laquelle Rothenbourg compte envoyer par son premier courrier. La santé du roi d'Espagne étoit un peu rétablie; toujours de la fièvre, mais l'appétit meilleur, et ses forces plus grandes : cependant il ne veut pas quitter le Pardo, quoique l'air ne lui soit pas bon.

Le roi de Prusse est de retour à Berlin, et prépare de grandes magnificences pour recevoir le roi de Pologne.

On a appris le 21, de Rothenbourg, que tout a été signé, et les ratifications ont été apportées. Ainsi rien ne retarde plus l'ouverture du congrès que les réponses des cours de Vienne et de Londres pour en fixer le jour. Rothenbourg mande que le roi d'Espagne est sans fièvre, mais que ses vapeurs noires continuent. Ce n'est pas un péril imminent, mais peu d'espérance pour une longue vie.

Un procès-verbal, envoyé par le commandant d'un vaisseau de notre compagnie des Indes, nous a appris qu'il a été attaqué par trois vaisseaux anglais, qui l'ont traité indignement, ne pouvant cependant douter qu'il ne fût français. On a ordonné d'en demander des réparations convenables.

Les nouvelles de la santé du roi d'Espagne sont les mêmes [24 mars] : ses vapeurs continuent; elles le portent à ne vouloir pas se faire couper la barbe ni même les ongles, et à ne vouloir pas retourner à Madrid. Il y a des difficultés peu importantes sur les affaires générales, mais qui marquent combien la reine d'Espagne et son conseil ont d'éloignement pour les Anglais; des plaintes sur Gibraltar, et sur

la retraite trop lente des vaisseaux anglais des mers des Indes. Le comte de Rothenbourg partoit de Madrid au moment qu'il écrivoit. On a ordonné au marquis de Brancas de s'y rendre incessamment. Ils doivent se rencontrer en route, afin que le comte de Rothenbourg l'informe de l'état actuel des affaires; mais une fièvre survenue à Brancas l'oblige de différer son départ.

Le Roi a nommé le sieur de Villeneuve, lieutenant général du présidial de Marseille, à l'ambassade de Constantinople.

Les ordres donnés aux princesses du sang par le duc de La Trémouille ont fait naître des querelles très-vives : on n'a rien oublié pour les animer contre les ducs, qui n'ont pourtant aucune part au réglement de leurs séances aux musiques et spectacles. Il court des mémoires attribués aux ducs de La Trémouille et de Saint-Simon, et désavoués par eux. Ces mémoires mettent tout en combustion.

Il y a eu un chapitre de chevaliers de l'Ordre [4 avril] pour lire les pouvoirs du duc de Richelieu, et lui envoyer la permission de porter l'ordre avant que d'être reçu. Il lui sera porté par le milord Walgraf, qui va d'Angleterre à Vienne.

Rothenbourg se préparoit à partir le premier avril : on lui faisoit espérer de voir le Roi, mais il s'en flattoit peu. L'ouverture du congrès a été fixée au 20 mai; et le cardinal de Fleury et le comte de Sinzendorff, qui doivent s'y trouver comme premiers plénipotentiaires, ont pris leurs mesures pour s'y rendre le premier juin.

On a su, au conseil d'Etat du 11, que Rothenbourg

a vu le roi d'Espagne, auquel on avoit coupé la barbe et les ongles; ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis sa dernière maladie. Il l'a trouvé en très-bonne santé, et même engraissé; le teint fort bon. Enfin on peut compter que la tête de ce prince est seule attaquée. Il pourra vivre long-temps, et par cette raison l'autorité entière conservée à sa femme.

Les nouvelles du Nord portent que le maréchal Flemming continue ses négociations, inconnues à nos ministres. Cette union entre l'Empereur, le Czar, les rois de Prusse et de Pologne, pourroit enfin attirer une guerre embarrassante pour l'électorat d'Hanovre.

Rothenbourg avoit pris congé, le 6, du roi et de la reine d'Espagne. Il a laissé le premier en bonne santé, et a fini avant son départ le peu de difficultés qui restoient à terminer avant que d'envoyer aux flottes d'Angleterre dans les Indes et sur les côtes d'Espagne ordre de rentrer dans leurs ports, et pour remettre le vaisseau *le Frédéric*.

Nous avons appris le départ du maréchal Flemming pour la cour de Vienne, celui du comte de Wratislau de Dresde pour Moscou; et on voit tous les jours toutes mesures prises pour établir la plus forte union entre l'Empereur, le roi d'Espagne, le Czar, les rois de Prusse et de Pologne. Je suis toujours persuadé que ces mesures peuvent troubler le Nord.

Camilly, notre ambassadeur, a pris congé du roi de Danemarck. Ce prince, outre le présent ordinaire, a fait porter chez lui quarante mille livres, outre le présent pour la signature du traité; ce qui a fait une

ambassade très-utile à un homme qui n'en a pas trop bien rempli les devoirs.

Les quatre électeurs de Bavière, Cologne, Trèves, et palatin, doivent se joindre à Manheim [21 avril], apparemment pour prendre des mesures sur les desseins des autres princes de l'Empire. L'Angleterre a déjà engagé le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Les mesures que l'on prend pour former un parti contre l'Empereur peuvent fort bien lui donner les moyens d'en former un considérable, composé des puissances du Nord dont j'ai parlé, et de ces quatre électeurs.

Le général Flemming est arrivé à Vienne [25 avril]. Le duc de Richelieu mande qu'il ne peut rien pénétrer de ses négociations. L'abbé de Livry, notre ambassadeur en Pologne, n'en a rien démêlé non plus, et veut penser qu'elles ont pour premier objet de faire en sorte qu'une ambassade du Roi son maître, dont il seroit le chef, soit reçue au congrès de Soissons. Vu le caractère de M. de Flemming, déjà très-grand seigneur, très-ambitieux, et homme de guerre, je ne crois pas que tous ces mouvemens et ces soins le portent à cet unique objet, et je pense plutôt qu'il est toujours question d'une guerre dans le Nord.

Le duc de Richelieu mande aussi que l'Empereur a dit au comte de Windisch-Gratz, destiné à être second ambassadeur au congrès, qu'il n'ira pas à Soissons. Le comte de Sinzendorff doit être le premier, mais pour n'y passer que huit ou dix jours, c'est-à-dire le même temps que le cardinal de Fleury. Ce changement est pour y laisser le baron de Penterrieder seul.

On a appris que le roi d'Espagne est retourné à Madrid en bonne santé : cependant sa tête n'est pas entièrement raffermie. Il sort tous les jours pour aller à des dévotions, et se montre beaucoup.

Le cardinal de Polignac, par ses dépêches lues le 2 mai, marque que le Pape est dans une grande fureur, aussi bien que le sacré collége, sur la lettre au Roi de douze archevêques et évêques, et même contre le concile d'Embrun; que le Pape comptoit fulminer des excommunications, mais qu'il l'a engagé à différer.

Les lettres de Lisbonne marquent d'un autre côté que la fureur du roi de Portugal est violente contre le Pape; qu'il a fait sortir de force son nonce, lequel a excommunié le secrétaire d'Etat qui a envoyé l'ordre de le faire sortir.

Le comte de Rothenbourg est venu me voir en arrivant de Madrid. Il m'a dit que la santé du roi d'Espagne est parfaite, celle du prince des Asturies très-foible.

Comme les affaires ne seront pas vives jusqu'à l'ouverture du congrès, et que les fréquens voyages du Roi à Rambouillet rendent les conseils plus rares, je lui ai demandé permission d'aller passer dix jours à Villars [3 mai].

Il y a eu de grandes vivacités de la part des princes du sang sur les mémoires que l'on attribue aux ducs de La Trémouille et de Saint-Simon, désavoués par eux. Les princes ont obtenu que celui que l'on attribue au duc de La Trémouille seroit brûlé par la main du bourreau; ce qui a été exécuté le dernier avril, à la réquisition du procureur général.

On ne voit que mémoires et imprimés sur les divisions de l'Eglise. Les cardinaux de Rohan et de Bissy ont travaillé à un mémoire qui a été présenté au Roi le 7 mai, et qui doit être rendu public. Il attaque la consultation signée par les cinquante avocats et neuf évêques, des douze qui ont écrit au Roi. Ceux-ci ont fait d'avance une protestation contre tout ce que les cardinaux de Rohan et de Bissy, et presque tous les évêques qui se trouvent à Paris, peuvent composer contre eux.

Les dépêches du duc de Richelieu, lues le 17, contenoient la ratification de l'Empereur de ce qui a été signé à Madrid par les préliminaires, et l'ouverture du congrès. Le comte de Sinzendorff, retenu par une légère indisposition, ne doit plus s'y rendre le 4 juin, comme cela a été résolu; ce qui différera le départ du cardinal, qui devoit s'y rendre le même jour que le comte.

Le duc de Richelieu mande aussi la mort du général Flemming à Vienne, où il travailloit, selon les apparences, à une grande union entre l'Empereur, le Roi son maître, le roi de Prusse et le Czar, qui doit partir dans peu pour Moscou. Les affaires du côté de Perse ne donnent pas grande inquiétude aux Moscovites, par les embarras que trouve Escherif dans ses nouvelles dominations. On dit même qu'un fils du dernier Sophi a épousé une fille de l'empereur de la Chine, qui lui promet des forces pour rentrer dans son royaume, et on attend à Moscou un envoyé de ce fils du Sophi.

M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, est mort le 19, et sa charge a été donnée à M. d'Anger-

villiers. Etant président de la guerre, je l'avois proposé pour l'intendance d'Alsace, une des meilleures du royaume; j'ai ensuite demandé pour lui à M. le duc celle de Paris, et c'est avec grand plaisir que je le vois placé dans une charge aussi importante.

On a appris, dans le conseil d'Etat du 23, la petite vérole du prince des Asturies, maladie dangereuse pour ce jeune prince. On apprend le 31 qu'il est hors de danger; que la reine d'Espagne de Bayonne est pareillement guérie. Le marquis de Brancas a eu audience d'elle à son passage.

Le comte de Sinzendorff est parti de Vienne le 15. Le départ du Roi pour Compiègne est toujours fixé au 4 juin. Tous les ambassadeurs qui doivent aller au congrès de Soissons se rendent à Paris.

Les lettres de Bonnac, ambassadeur en Suisse, nous font voir qu'il songe à traiter avec les Suisses sur les dettes contractées les dernières années du règne de Louis XIII, lorsqu'il sera question du renouvellement de l'alliance générale avec le corps helvétique. J'ai demandé : « A-t-il été question de ces « vieilles dettes lorsque le feu Roi a renouvelé l'al- « liance en 1663? » Le garde des sceaux a répondu : « Non. — Mon sentiment est donc, ai-je dit, que « l'on défende à Bonnac de rien écouter sur pareille « matière, lorsque l'on traitera du renouvellement de « l'alliance; car il n'est pas juste de l'acheter par des « sommes qui n'ont pas été demandées lorsque cette « alliance a été renouvelée il y a près de soixante- « dix ans. »

On a agité au conseil des finances du premier juin, devant le Roi, une affaire très-importante sur les do-

maines de Franche-Comté, savoir s'ils seroient déclarés inaliénables avant la conquête faite par le feu Roi en 1674, qu s'ils ne le seroient que depuis ladite conquête. Il a été jugé à propos de ne pas alarmer toute la noblesse de cette province, en montrant un désir de la part du Roi de rentrer dans ces domaines; et l'affaire a été remise après l'examen des commissaires.

Le même jour, le comte de Sinzendorff a fait la révérence au Roi avant le conseil : il étoit venu auparavant me voir. Le cardinal a invité le maréchal d'Uxelles et moi à dîner avec lui. Il est venu dîner le 4 chez moi avec son fils, le baron de Penterrieder, et Fonseca, ministre de l'Empereur. Je les ai menés à l'Opéra. Le Roi est parti pour Compiègne ce même jour, et Sinzendorff le 5 pour Bruxelles, d'où il doit revenir le 11 à Compiègne. Il m'a entretenu sur quelques matières, de manière à me faire connoître qu'il ne sera pas facile au congrès. Il paroît même que son retour est incertain par l'Allemagne ou par l'Italie, sous prétexte que l'Empereur doit aller en Styrie, et qu'il y prendra ses derniers ordres. La Reine a eu quelques accès de fièvre; ce qui n'a pas empêché le départ du Roi.

Les ministres du Roi en Allemagne nous ont appris, par leurs dépêches lues au conseil du 9, qu'il y a plusieurs semences de division. L'électeur palatin ne veut pas se soumettre aux ordonnances de l'Empereur pour l'affaire de Sluigemberg, ni le duc de Meckelbourg pour ses différends avec la noblesse de ses Etats. Les hostilités sont commencées entre le prince de Olfen et ses sujets. L'Empire soutient le

prince, et les Hollandais la ville d'Embden, dans laquelle ils ont droit de garnison. Ainsi, outre les grands démêlés entre les grandes puissances de l'Europe, celles du second ordre paroissent très-divisées.

On apprend de Madrid [13 juin] qu'on y prépare des matières difficiles pour le congrès. Elles sont connues, et on espéroit les adoucir; mais il paroît que la Reine en est bien éloignée. Le Roi, disoit-on, devoit assembler un grand conseil. Il paroît que sa santé est bien rétablie; mais son humeur noire subsiste. Les Espagnols font de grands magasins dans leurs frontières de Catalogne et de Biscaye, et l'Empereur augmente toujours ceux de Luxembourg.

Les fêtes que le roi de Prusse donne au roi de Pologne sont aussi magnifiques que celles que le roi de Pologne lui a données, et nul ministre dans le Nord n'a encore pénétré les traités qui sont entre l'Empereur et ces deux rois.

Le cardinal de Fleury est parti le 13, pour ouvrir le congrès le 14. Le comte de Sinzendorff, comme ministre de l'Empereur, a parlé le premier, le cardinal ensuite. Tous les ministres ont dîné ce même jour chez lui. Le jour d'après, ce doit être chez le comte de Sinzendorff, et le troisième chez le duc de Bournonville, plénipotentiaire d'Espagne.

On a lu le 16, dans le conseil, des dépêches du cardinal : la première de lui seul, par laquelle il rend compte au Roi de ce qui s'est passé le premier jour, des visites que lui ont rendues tous les plénipotentiaires. Le comte de Sinzendorff ne veut pas que le cardinal lui donne la main chez lui quoique

celui-ci ait déclaré qu'on dût le regarder non comme cardinal, mais comme plénipotentiaire.

Le cardinal mandoit au Roi dans la seconde, qui lui étoit commune avec les deux autres plénipotentiaires, que la troisième journée avoit été employée à examiner et à échanger les pouvoirs des ministres; que dans la quatrième ils ont fait leurs demandes respectives, dont on ne peut répondre qu'après les avoir communiquées à leurs maîtres, et reçu leurs ordres.

Les nouvelles du Nord n'apprennent rien d'important. Les ministres que nous avons dans diverses cours n'ont pu pénétrer les négociations que le comte de Flemming a commencées à Berlin, Dresde, et finalement à Vienne, où le comte de Walker est envoyé de la part du roi de Pologne pour les continuer.

Dans le conseil d'Etat du 20, on a lu une dépêche de nos plénipotentiaires, signée du cardinal, qui est revenu de Soissons la veille. Elle portoit que le duc de Bournonville, dans la première demande, n'a parlé que de la restitution de Gibraltar. On l'a obligé de joindre d'autres demandes sur le commerce, afin qu'il ne soit pas dit que la première et seule demande soit refusée par les Anglais sans négociation.

Il y a eu quelques difficultés sur les pleins pouvoirs des Hollandais, qui sont en latin : on leur a demandé de les mettre en français. Le comte de Sinzendorff s'est employé à terminer cette première difficulté. Le cardinal doit retourner à Soissons pour trois ou quatre jours, après quoi les apparences sont

que la plupart des plénipotentiaires viendront à Paris et à Versailles.

Le comte de Sinzendorff, le duc de Bournonville, Walpole, Hoop, Berwick, ministre du duc de Holstein, et qui a eu un grand crédit auprès du feu Czar, sont venus à Compiègne : le cardinal et le garde des sceaux les ont priés à dîner, avec le maréchal d'Uxelles et moi. Les conférences de tous ces ministres ont été fréquentes avec le cardinal.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 27, des lettres du marquis de Brancas du 16, qui éclaircissent une nouvelle dont la cour de Madrid a été fort agitée. Le roi d'Espagne avoit écrit au président de Castille un billet de sa main, lequel lui a été porté par La Roche, valet de chambre français, qui a sa première confiance, avec défense d'en parler à la Reine. Par ce billet il ordonnoit au président de Castille d'assembler les ministres, et de leur déclarer qu'il abdiquoit la couronne, et la remettoit au prince des Asturies. La Reine en a été informée le jour d'après, et est entrée dans la plus violente colère : on croit que c'est le président de Castille qui l'a avertie. Elle a pleuré auprès du Roi, et l'a fait changer de résolution. Le billet a été rendu par le président, et brûlé. On croit que la Reine écrira au Pape, pour en faire venir une défense d'abdiquer; et on ne doute pas, si elle arrive, sous peine d'excommunication, qu'elle ne retienne le Roi. La Reine a résolu de le garder à Madrid, et d'éviter le voyage de Saint-Ildefonse.

On a appris par les lettres de Rome que le Pape est toujours très-irrité sur les affaires de la constitu-

tion, et contre ceux qui attaquent le concile d'Embrun. Il a fait afficher une bulle qui déclare tous ces ennemis du concile d'Embrun schismatiques, et en quelque manière hérétiques; il excommunie *ipso facto* tous ceux qui liront la consultation des cinquante avocats.

Les nouvelles de Londres marquent une grande inquiétude des négocians anglais sur le retour des galions, et l'usage que l'Espagne en fera; et celles de Vienne, que l'envoyé de Hollande est fort en peine des sentimens de l'Empereur sur les affaires de Frise.

On a appris, dans le conseil d'Etat du 4, que l'on ne parle plus en Espagne de l'abdication; et un bruit répandu du voyage du cardinal Alberoni à Madrid ne se soutient pas.

Le cardinal est parti après le conseil pour Soissons, et le maréchal d'Uxelles et moi pour Paris. On dit que les principaux ambassadeurs du congrès vont venir à Paris et à Versailles, et même que le comte de Sinzendorff a loué une maison entre Paris et Versailles.

Le maréchal de Richelieu est revenu de son ambassade, et a fait sa révérence au Roi le 3. On l'a trouvé fort changé.

Les lettres de nos plénipotentiaires de Soissons, lues au conseil d'Etat le 7, contiennent les demandes de la Hollande, et les réponses de l'Angleterre et de l'Espagne. La première demande l'abolition entière de la compagnie d'Ostende, le rétablissement du commerce permis à chaque particulier, et la réparation de plusieurs infractions de la part de l'Espagne contre les vaisseaux hollandais, contraires aux traités de

Munster, d'Utrecht et de Londres, sur lesquels ils fondent leurs griefs. En interprétant les articles de ces traités, les Impériaux et les Espagnols soutiennent qu'ils n'y ont manqué en rien, que les plaintes sont injustes; mais les mémoires des uns et des autres finissent par des assurances de chercher tous les moyens possibles d'établir la tranquillité de l'Europe, et que tels sont les ordres de leurs maîtres.

Les lettres de Vienne apprenoient le départ de la cour de l'Empereur pour Neudstadt, et de là pour Gratz. Les divisions en West-Frise augmentent, et même les voies de fait ont commencé.

Un vaisseau richement chargé est arrivé à Cadix, et le roi d'Espagne y prend les mêmes droits qu'il a fait sur la flottille. Notre ambassadeur a eu ordre de faire à cet égard les plus vives représentations.

On a écrit au duc de Bournonville, ambassadeur d'Espagne au congrès, qu'on a obligé le roi d'Espagne à s'engager par serment qu'il n'abdiquera plus; et le marquis de Brancas a mandé par ses lettres, lues au conseil le 14, qu'il a vu plusieurs fois le roi d'Espagne dans son lit, dont il ne veut plus sortir, quoique sa santé soit très-bonne pour le corps; mais pour l'esprit, on y voit du dérangement, pour peu qu'on veuille étendre la conversation. Le duc de Bournonville m'a dit qu'il attend d'un jour à l'autre un courrier de Madrid; qu'après son arrivée il donnera son mémoire, pour travailler à terminer les différends entre l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

J'ai proposé au conseil que le Roi défende aux ministres étrangers de laisser porter des cannes à leurs laquais; ce qui est indécent. [illegible] un Français ne pre-

nant cette liberté. Le cardinal a dit que le Roi y mettra ordre.

Les lettres de Brancas, lues au conseil du 18, marquent que le roi d'Espagne est toujours dans le même état, plus malade d'esprit que de corps. On a donné à l'Empereur les trois millions suivant son traité, et son crédit paroît toujours très-grand à Madrid. Il y a apparence que l'on songe à marier l'infant don Carlos en Italie, dit Brancas; car on fait de grands préparatifs dans le palais de Milan, et on construit un vaisseau bien doré, qu'on croit destiné au transport du prince.

Les lettres de Ratisbonne marquent que l'Empereur est le maître de la diète. Rien n'avance au congrès, et on attend toujours les réponses de Madrid sur les premières demandes des Hollandais et des Anglais.

Il paroît par les dépêches de Brancas, écrites le 18 et lues le 25, qu'il a toujours permission de voir le roi d'Espagne, mais en présence de la Reine, qui ne laisse aucune liberté au Roi son mari. On lui a même ôté encre et papier : du moins le cardinal l'a dit dans le conseil. Son petit billet au président de Castille aura fait prendre cette précaution.

Le cardinal a de grandes conférences avec le comte de Sinzendorff. Le duc de Bournonville diffère toujours ses réponses sur celles qu'il attend de Madrid, d'où il reçoit cependant de fréquens courriers. Il m'a montré le traité de 1721 entre la France et l'Espagne, dont un article oblige la France à poursuivre la restitution de Gibraltar jusqu'à entière exécution. Les traités d'Hanovre, au contraire, lient la France à

soutenir les puissances dans leurs possessions détaillées. Ces deux traités sont opposés, puisque par l'un la France doit faire restituer Gibraltar, et par l'autre le conserver aux Anglais. Le cardinal a dit qu'il n'avoit aucune connoissance du traité de 1721, ni moi aucune.

Le baron de Penterrieder est mort à Soissons. Il m'avoit toujours marqué un grand attachement depuis qu'il avoit été secrétaire d'ambassade du prince Eugène, aux traités de Radstadt et de Bade. On le croyoit fort dévoué au comte de Sinzendorff, qui a paru peu touché de sa mort. Il avoit conçu de grandes jalousies de Penterrieder, par l'amitié que l'Empereur lui marquoit. Elle avoit fait penser, lorsque le comte fut en danger à Vienne, que Penterrieder auroit sa place; et on n'aime pas à voir son successeur.

La maréchale de Gramont s'est absolument rendue maîtresse de l'esprit du cardinal de Noailles, pour le porter à se séparer des évêques opposés à la constitution. Le cardinal de Fleury a été dîner chez lui, et a obtenu une soumission entière de ce bon cardinal, qui est un saint, à ce que la cour de Rome en exige. On a lu dans le conseil [28 juillet] une lettre que le Roi écrit au Pape, pour lui apprendre ce qu'on a gagné sur le cardinal de Noailles; et on envoie son mandement à Rome, avant que de le faire publier à Paris. Cela doit être secret jusqu'à ce qu'on ait réponse du Pape.

Ce même jour, la Reine est accouchée d'une fille. L'espérance d'un dauphin avoit flatté, et on avoit préparé de grandes magnificences. L'accouchement a été heureux. J'avois joué avec Sa Majesté jusqu'à

deux heures après minuit. Elle a quitté deux fois le jeu, et dit qu'elle comptoit d'accoucher dans peu d'heures. Le comte de Sinzendorff devoit donner un grand repas, qui a été contremandé par la fatigue des dames, qui désirent en être, et qui ont été éveillées à cinq heures du matin.

J'ai passé chez le comte de Sinzendorff à Boulogne. Notre conversation a été assez longue : j'ai jugé par ses discours que les affaires du congrès ne se termineront pas bien promptement, et même qu'il y aura des difficultés auxquelles le cardinal de Fleury ne s'attend pas. J'ai vu aussi le duc de Bournonville à Paris, qui a été indisposé quelques jours. Il prépare un mémoire, qu'il doit donner au cardinal le 3 août. Il m'a encore montré l'article du traité de 1721, qui promet de faire rendre Gibraltar.

Le marquis de Brancas a envoyé un mémoire de Patigno, qui a été lu le premier août, au sujet de l'indult pris sur un vaisseau arrivé depuis peu en Espagne. Le mémoire est très-fort : on y fait dire au roi d'Espagne qu'il est surpris qu'on s'ingère de trouver à redire aux impositions qu'il lui plaît de faire ; qu'il est le maître, et que lorsqu'on a changé les monnoies en France, il n'y a pas trouvé à redire. Le marquis de Brancas a été introduit auprès du roi d'Espagne ; et après avoir entretenu la Reine, lorsqu'il a commencé à parler au Roi, qui est toujours dans son lit, elle s'est éloignée, quoique Brancas l'ait priée de rester, comme pour laisser au Roi la liberté de parler seul. A toutes les raisons de notre ambassadeur, il a répondu sèchement : « Je suis le « maître chez moi. »

Le duc de Bournonville a donné son mémoire [3 août], qui a paru dur aux Anglais. Comme on écarte, autant qu'il est possible, tout ce qui peut troubler la tranquillité, le cardinal souhaite qu'il ne soit pas publié; et le duc de Bournonville m'a dit qu'il a ordre de le faire publier, mais qu'il attendra.

Il n'a été question, dans les conseils du 4 et du 8, que des nouvelles reçues de Madrid. La Reine paroît toujours très-dévouée à l'Empereur. Patigno, qui a le département de la marine aussi bien que des finances, augmente les forces de mer; en sorte que l'Espagne a vingt-quatre vaisseaux de guerre dans les Indes.

Les ordres que la France a envoyés vers les côtes d'Afrique ont obligé la régence de Tunis aux justes satisfactions qu'elle doit sur toutes les infractions de ses corsaires, et à faire un traité de paix pour cent ans. Les Salétins ont rompu avec les Anglais, qui arment pour les réduire. Ils ont déclaré la guerre à l'Empereur, par la raison que ne pouvant vivre que de rapines, dès qu'ils n'en font plus sur la France, il faut qu'ils en fassent sur les côtes de Naples et de Sicile.

Le comte de Sinzendorff est venu me voir pendant une petite indisposition qui m'a empêché de suivre le Roi à Fontainebleau. Il m'a dit que le courrier qu'il a dépêché à Vienne sur la mort de Penterrieder est revenu, et que Fonseca est nommé à sa place. Il diffère son retour à Vienne, et Bournonville le sien à Madrid, jusqu'à la fin de septembre.

Je me suis rendu à Fontainebleau le 30 août, et ai assisté au conseil d'Etat du premier septembre. On attend avec empressement le [illegible] des courriers dé-

pêchés à Vienne et à Madrid pour terminer, avant le départ des ambassadeurs, tout ce qui pourra empêcher la guerre. Les Anglais et les Hollandais ont paru la vouloir; Walpole et Goslinga s'en sont expliqués ainsi au congrès; mais ils ont un peu rabattu de leur fierté.

On a appris, par un courrier du roi de Sardaigne, la mort de la Reine sa femme, d'une attaque d'apoplexie; ce qui cause un grand deuil à la cour. C'étoit une princesse très-sage et très-vertueuse, avec laquelle le Roi son mari a toujours très-bien vécu, et même dans le temps de ses plus vives amours avec madame de Verue.

Sur le compte qu'ont rendu les intendans de toutes les généralités du royaume de l'impossibilité où elles se trouvent de payer les impositions des tailles et capitations, le Roi, dans le conseil des finances du 7, les a diminuées de près de trois millions. J'ai été fortement de l'avis de soulager les peuples; j'ai représenté que plusieurs villages sont abandonnés, ce qui est le plus grand des malheurs. Je me suis ensuite étendu sur la nécessité d'être plus difficile sur le choix des intendans : « Leurs emplois, ai-je dit, sont « les plus importans du royaume, puisqu'ils sont les « maîtres des provinces; et il seroit peut-être à pro- « pos de ne les pas prendre uniquement parmi les « maîtres des requêtes. » Le contrôleur général a été de mon avis, et a ajouté que ceux qui rapportoient le mieux, et qui se faisoient par là le plus de réputation dans le conseil, n'étoient pas toujours les plus propres à être intendans. « Je ne m'en étonne pas,

« ai-je répliqué; il faut, pour ces fonctions, des qua-
« lités bien différentes. La première, pour un inten-
« dant, est d'être juste, désintéressé, appliqué à
« connoître son département. J'ai lu, ai-je ajouté,
« dans le Testament du cardinal de Richelieu, les di-
« verses qualités qu'il désiroit dans tous les emplois,
« et j'y ai remarqué qu'il dit que les plus dévots ne
« sont pas toujours les meilleurs évêques. » Cette remarque a fait rire le Roi.

Les lettres de Madrid, lues dans le conseil d'Etat du 8, sont importantes sur la proposition d'une suspension. Le roi d'Espagne est toujours le même, sa tête toujours plus attaquée, ne voulant pas sortir de son lit; la Reine absolument maîtresse, et plus dévouée à l'Empereur que jamais. Le marquis de Brancas s'est plaint d'une violence outrée envers un de nos vaisseaux, et la réponse a été plus violente encore que l'injure. On a refusé au ministre d'Angleterre à Madrid la permission d'envoyer un bâtiment porter les agrès nécessaires au vaisseau *le prince Frédéric*. Enfin la conduite du conseil de Madrid nous prépare à de grandes difficultés sur la proposition d'une suspension.

Tous les ambassadeurs du congrès sont à Fontainebleau : le cardinal leur a donné à dîner, et m'y a invité. Le 13, le duc de Bournonville, le comte de Sinzendorff, les sieurs de Goslinga, Barrenechea, Van-Hoë, ambassadeurs d'Espagne et de Hollande, sont venus à Villars.

On a appris, dans le conseil d'Etat du 12, qu'il y a eu quelques difficultés à Soissons, l'ambassadeur

du Czar ayant voulu surprendre les nôtres en donnant à son maître le titre d'*empereur* dans ses pleins pouvoirs; ce qui a été refusé.

Les lettres du cardinal de Polignac nous apprennent des difficultés de Rome sur la soumission du cardinal de Noailles, auxquelles on ne devroit pas s'attendre; tant il est vrai que l'humeur et le faux zèle ont peut-être autant contribué à établir les hérésies que l'obstination et l'ignorance des hérésiarques.

Le roi de Danemarck ayant envoyé des chevaux de selle au Roi, un entre autres des plus beaux, qu'il montoit souvent, le Roi m'en a fait présent.

En comptant, dans le conseil du 15, le temps écoulé entre les dépêches du marquis de Brancas, on a trouvé que le courrier avoit déjà été gardé dix jours sans le renvoyer, terme bien long pour se déterminer sur la proposition de la suspension. On a donc ordonné à Brancas de bien examiner la conduite de l'ambassadeur de l'Empereur, et de démêler s'il agit aussi vivement pour porter la reine d'Espagne à la paix que le comte de Sinzendorff nous paroît le désirer. Je crains toujours que l'on ne veuille nous amuser jusqu'à ce que les galions soient arrivés, et les mesures de ceux qui peuvent se déclarer nos ennemis bien prises.

Ces courriers si attendus sont arrivés le 17. Par celui de Madrid, on ne voit pas un refus entier de la suspension, mais on ne la fait espérer que dans la fin de mars. Le marquis de Brancas écrit que le comte de Kœnigseck a pressé la reine d'Espagne au point qu'elle s'en est plaint, et qu'elle a dit qu'il étoit devenu Anglais. J'ai dit : « L'expression est un peu

« forte. » On s'est imaginé, d'après cela, que le duc de Bournonville partira incessamment.

Brancas a aussi mandé que Riperda s'est sauvé du château de Ségovie le 2 septembre ; et on ne l'a su à Madrid, qui n'est qu'à sept lieues, que le 9. Donc Riperda étoit mal gardé, et on ne s'est pas soucié de le reprendre. Cependant le roi d'Espagne demande, à toutes les puissances chez lesquelles il pourroit se retirer, qu'il lui soit remis comme criminel de lèse-majesté, crime qui n'a pas été prouvé depuis qu'il est en prison.

On a un peu avancé dans la négociation, et il est résolu que Sinzendorff ne partira pas, et que le duc de Bournonville se rendra incessamment à Madrid, d'où il fait espérer de revenir dans la fin de novembre. Il faut avouer que Sinzendorff montre un grand désir d'empêcher la guerre.

Il paroît par les lettres de Brancas, lues le 26, qu'on est très-inquiet à Madrid des bruits qui s'y répandent des armemens des Anglais, et d'un dessein formé d'arrêter les galions, avec les escadres d'Angleterre et de Hollande qui sont à la hauteur de Cadix et de la Méditerranée, auxquelles se joindroient quelques vaisseaux envoyés par nous contre Tunis et Alger. Le marquis de La Paz a mandé à Brancas que si le roi d'Espagne pouvoit craindre quelque chose de pareil, il prendroit plutôt le parti de brûler les galions.

Soit inquiétude sur les forces de mer des alliés d'Hanovre, ou par quelque autre motif, l'Espagne arme puissamment ; et on compte que dans le mois d'avril elle aura quatre-vingts vaisseaux de ligne, puissance bien surprenante pour l'Espagne, et que

l'on n'a pas vue depuis l'armée navale de Philippe II, qui a péri sur les côtes d'Angleterre.

Nous avons toujours un courrier à Rome, pour attendre la décision du Pape sur la soumission du cardinal de Noailles. Il paroît une lettre de l'évêque de Montpellier, horrible contre les jésuites.

Le courrier est enfin arrivé le 6, et le cardinal de Fleury a pris la résolution d'aller voir le cardinal de Noailles, pour le porter à terminer une nouvelle difficulté que fait encore la cour de Rome sur son instruction pastorale.

Les lettres de Brancas, lues au conseil du 10, portent que la reine d'Espagne veut attendre le retour du duc de Bournonville avant que de s'expliquer sur la proposition d'une trève de quatorze ans.

Bournonville est malade à Paris : cependant il est attendu le 10 à Fontainebleau, où est le comte de Sinzendorff. Le garde des sceaux dit que ces deux hommes se haïssent au dernier point; mais j'ai lieu de penser que leur haine n'est pas si violente; car le cardinal devant aller à Paris, a envoyé un courrier à Bournonville pour lui dire de ne se pas donner la peine de venir à Fontainebleau, et qu'ils confféreroient à Paris; et Bournonville est néanmoins venu à Fontainebleau le jour même que le cardinal en est parti, et s'est abouché avec Sinzendorff : d'où je conclus que l'ambassadeur d'Espagne vouloit se concerter avec celui de l'Empereur avant que de conférer avec le cardinal, et qu'ils s'entendent bien, malgré cette prétendue haine. D'un autre côté, le comte de Kœnigseck à Madrid a dit que puisqu'on ne peut rien gagner sur la reine d'Espagne, il va passer quelque

temps à la campagne. Enfin, pendant que le comte de Sinzendorff assure le cardinal de Fleury d'une complaisance entière de l'Empereur sur les affaires que nous avons à terminer en Suisse, nous apprenons de la cour même de l'Empereur tout le contraire. Le temps nous fera voir si je me trompe quand je pense qu'il n'est pas impossible que l'Empereur ne veuille que gagner du temps, pour rompre quand toutes ses mesures seront bien prises. C'est aussi l'opinion du maréchal d'Uxelles; et il désire, ainsi que moi, que l'on agisse pour établir une paix et non une suspension, et qu'on rompe plutôt que de ne pas finir promptement.

La Reine est venue à Villars le 14, avec quatre princesses du sang et dix-huit dames. Comme on n'a été averti que peu d'heures avant son arrivée, je n'ai pu lui préparer que deux tables de vingt couverts chacune, et plusieurs autres pour les officiers, les gardes du corps, et toute la suite.

Le marquis de Brancas, dans ses dépêches lues le 18, paroît toujours content des démarches du comte de Kœnigseck pour porter l'Espagne à la suspension proposée, sur laquelle on a fait divers changemens à Madrid. Le garde des sceaux et les ambassadeurs intéressés ont travaillé chez le cardinal, pour trouver quelque expédient qui rapproche les parties. Il a été convenu de l'envoyer à Brancas, et on donne trois mois pour nommer des commissaires de Madrid, qui puissent régler toutes choses de manière qu'il n'y ait plus qu'à signer à Soissons.

On apprend que l'Empereur est de retour à Gratz. Son impatience d'arriver un jour plus tôt auprès de

l'Impératrice lui a fait éviter une couchée dans le château de Membourg, et l'appartement où il devoit coucher s'est enfoncé pendant la nuit.

Les affaires n'avancent point en Espagne, comme il paroît par les lettres de Brancas, lues au conseil le 20; la reine d'Espagne veut toujours attendre l'arrivée du duc de Bournonville.

La paix de l'Eglise, que l'on croyoit pouvoir être déclarée par la publication du mandement du cardinal de Noailles le 17 octobre, a été différée. Vingt-deux curés ont fait une protestation, même assez insolente. Le cardinal a demandé à assembler son chapitre avant que de publier et afficher, et le même jour il a paru une déclaration signée de lui, par laquelle il persistoit dans ses premiers sentimens, soutenant la lettre qu'il avoit écrite au Roi, avec les autres évêques, contre le concile d'Embrun. Il protestoit contre tout ce qui seroit signé de lui, jusqu'à l'article de la mort, qui ne seroit pas conforme à ses premiers sentimens sur la constitution. Ainsi la paix de l'Eglise, que l'on attendoit de ce mandement, est plus reculée que jamais par cette déclaration. Le duc de Noailles est allé trouver son oncle à Paris, et en a rapporté des lettres pour le Roi et le cardinal, qui détruisent cette dernière déclaration : mais le public trouve que la famille de ce saint cardinal pouvoit bien se passer de le jeter dans ces contradictions, et que l'on devroit respecter sa vieillesse.

Brancas a mandé par ses lettres, lues le 24, qu'on attend les galions dans le mois de novembre; et le marquis Mary est parti avec quatorze vaisseaux de guerre espagnols, pour assurer leur retour.

Le Roi nous montra le 24, au conseil, un bubon assez gros au front, qu'il disoit être un clou. Le samedi, il s'étoit trouvé mal à la chasse; il y est allé encore le mardi : il s'est trouvé mal à la messe, et s'est mis à table à neuf heures et demie, sans manger, voulant aller à la chasse; mais la quantité de bubons qui lui paroissoient, et les instances qu'on lui a faites pour ne pas sortir, l'ont laissé dans l'incertitude, et il est demeuré. On l'a déterminé avec peine à prendre un remède, et à se mettre au lit sur les sept heures du soir. Le mercredi matin 27, la petite vérole a été déclarée : elle est sortie les jours suivans sans fièvre, sans aucun mal, et plus heureusement qu'on n'auroit jamais pu l'espérer. Enfin la maladie qui paroissoit la plus à craindre pour le Roi, dont la vie est si importante à son royaume et à toute l'Europe, est arrivée, et finira, à ce qu'on espère, sans qu'il y ait lieu d'avoir la moindre inquiétude.

Tous les ministres se sont rendus à la cour. J'en suis parti le 2 novembre, pour aller tenir à Paris une assemblée de maréchaux de France. A mon retour à Fontainebleau, j'ai trouvé le comte de Sinzendorff prêt à partir, après avoir reçu son courrier, qui ne lui permettoit pas de finir.

Les conseils, suspendus par la maladie du Roi, ont recommencé le 14. Dans celui d'Etat, on a fait lecture des lettres de Brancas, qui marquent la santé du Roi toujours la même, ne voulant ni se lever ni se faire faire la barbe, mangeant bien, souvent trop, et rien qui fasse entrevoir un dépérissement. Ce qui parut extraordinaire, c'est qu'il n'a pas voulu faire ses dévotions comme de coutume à la Toussaint, se

confesser, ni communier; ce qui surprend dans un prince aussi dévot : cependant il entend volontiers parler d'affaires. La Reine gouverne absolument, et remet toujours les réponses sur les diverses propositions d'accommodement après l'arrivée du duc de Bournonville.

Du côté du Nord, on voit le roi de Prusse augmenter prodigieusement ses troupes, jusqu'au nombre de cent mille hommes; ce qui n'est nullement proportionné à la force de ses Etats. L'Angleterre arme aussi considérablement, mais sans faire sortir aucun bâtiment.

Le Roi est parti de Fontainebleau le 18, a couché à Petitbourg, y a séjourné le 19, et a joué un très-gros jeu de lansquenet, où il a gagné six *cents louis*.

Il y a eu, dans le conseil des finances du 23, deux affaires assez considérables par les conséquences pour l'avenir.

La première regardoit des domaines donnés par le Roi, par échange de terres dans le parc de Versailles. J'y ai parlé fortement contre les mauvais marchés que l'on fait faire au Roi; et cet échange de treize paroisses dans l'Angoumois, au profit de messieurs de Beaucaire, pour quelques arpens de terre dans le parc, a été cassé.

La seconde étoit aussi une acquisition de terres que des gens protégés avoient achetées des propriétaires, pour les revendre au Roi. Malgré le crédit des gens de cour, qui s'intéressoient à l'affaire, le contrôleur général s'est déclaré contre le marché; il a été d'avis que les terres soient restituées aux propriétaires légitimes, mais qu'ils dédommagent les acquéreurs des

frais qu'ils ont faits pour parvenir à la vente au Roi, qui n'a pas eu lieu. M. Fagon et le maréchal d'Uxelles ont été de l'avis du contrôleur général : je m'y suis fortement opposé pour le dédommagement. « Ces « biens, ai-je dit, ont été acquis sur une fausse ex- « position, soutenue par le crédit de gens de cour. « On a persuadé aux propriétaires que le Roi vouloit « qu'ils fussent vendus à ceux qui devoient les lui « revendre. Ainsi il est injuste que les propriétaires « perdent la moindre chose en rentrant dans leurs « biens; c'est aux acquéreurs à perdre. Il seroit même « juste de les punir par une amende, sauf leur re- « cours sur les gens de cour qui les ont protégés. » Le garde des sceaux, le chancelier et M. le duc d'Orléans ont été de mon avis, qui a passé; mais point d'amende.

Les lettres du marquis de Brancas, écrites le 14 et lues le 24, marquoient que le duc de Bournonville étoit arrivé à Madrid le 5; qu'il n'avoit pas encore parlé d'affaires, ce qui est surprenant après dix jours de séjour à Madrid; qu'au reste la joie du roi d'Espagne sur la convalescence du Roi avoit été très-grande; qu'à la nouvelle de sa maladie, il s'étoit fait raser sa barbe de huit mois, étoit sorti dans la ville pour faire ses dévotions, et le jour d'après à la chasse.

On n'a point parlé des affaires d'Espagne dans le conseil du 28. Le comte de Sinzendorff a reçu un courrier de Madrid, a conféré avec le cardinal le 27, et a déclaré son départ pour le 29, sans qu'il paroisse rien d'avancé sur les propositions dont il est question depuis plusieurs mois, et que les Hollandais ont même rendues publiques dans leurs gazettes.

Le comte de Broglie mande de Londres qu'on y murmure fort contre le gouvernement, sur l'incertitude de la paix ou de la guerre; que les fonds publics baissent considérablement, et que l'opinion générale est que le comte de Sinzendorff n'est venu que pour amuser, et gagner le temps de faire arriver les galions en sûreté à Cadix, et préparer à la guerre la ligue qui se forme entre l'Empereur, le Czar, les rois de Prusse et de Pologne.

Le cardinal de Fleury ne dit rien à moi ni au maréchal d'Uxelles de ce qu'il traite avec le comte de Sinzendorff. Nous craignons que les soupçons des Anglais n'aient quelque fondement, et nous sommes surpris que dans des circonstances si importantes on ne nous consulte pas.

On a lu le 3, au conseil, des lettres de Brancas, qui marquent son étonnement de ne recevoir aucune réponse du roi d'Espagne sur la proposition de suspension que l'on promettoit immédiatement après l'arrivée du duc de Bournonville. Ce duc disoit seulement au marquis de Brancas que l'on seroit content; mais il a déclaré en même temps que cela iroit jusqu'à la fin du mois de mars. Les ambassadeurs d'Angleterre pressent vivement le cardinal.

J'ai jugé à propos de me servir du prétexte d'une légère indisposition pour passer le mois de décembre à Paris. Le cardinal ne consulte ni le maréchal d'Uxelles ni moi, et je ne suis pas fâché de m'absenter des conseils. Le public murmure de ce que nous ne sommes pas consultés.

Cependant le gouvernement d'Angleterre est attaqué par ses ennemis, et il a cru nécessaire de faire

venir promptement à Londres le prince Frédéric, fils aîné du roi d'Angleterre, nommé le prince de Galles, qui demeuroit à Hanovre. L'assemblée du parlement approche : l'incertitude de la paix et de la guerre jette les ministres dans un grand embarras, obligés à demander des fonds d'augmentation après des dépenses considérables depuis trois ans, et inutiles, puisque la flottille est arrivée, et qu'on attend incessamment les galions. Stanhope et Walpole sont partis le 25 pour Londres : ils sont tous deux membres du parlement.

Le cardinal de Fleury et le garde des sceaux commencent à craindre que Sinzendorff ne les ait amusés, et ne soit venu en France que dans cette unique vue, savoir si ces deux hommes ne montrent pas en public ce soupçon, pour mieux cacher leur intelligence secrète avec l'Espagne. On a toujours ordonné au marquis de Brancas de ne rien oublier pour pénétrer si le concert continue d'être le même entre les cours de Vienne et de Madrid.

On a appris dans les derniers jours de l'année, par un courrier de Brancas, que toute la cour de Madrid, c'est-à-dire le Roi, la Reine, le prince des Asturies, la princesse du Brésil, les deux Infans aînés, doivent partir le 7 janvier, pour aller célébrer les doubles mariages sur la frontière de Portugal, où toute la cour de Portugal va se rendre pareillement. Cette résolution subite, après avoir long-temps laissé languir la consommation des mariages, marque certainement un dessein de s'assurer toutes les forces du Portugal, et de les unir à la ligue entre l'Empereur et les autres puissances du Nord.

[1729] Les lettres d'Angleterre, lues au conseil d'Etat du 12, marquent qu'il se prépare de grands débats dans le prochain parlement entre les cabales de la cour et celles qui lui sont opposées, fortifiées par l'incertitude de la paix ou de la guerre, et par toutes les dépenses inutiles qu'a faites l'Angleterre depuis quatre ans pour empêcher le retour de la flottille et des galions, auxquels elle n'apporte plus nul obstacle, sans être plus assurée de la paix qu'elle ne l'étoit lorsqu'elle a envoyé trois armées navales en Amérique, dans les mers du Nord et la Méditerranée. C'est un beau champ aux ennemis du gouvernement.

L'affaire d'Ostende n'étoit pas non plus terminée, et c'étoit une semence de guerre pour la Hollande. Cependant l'arrivée du comte de Sinzendorff à Vienne confirme les grandes espérances de paix que ce ministre a toujours données.

Une légère indisposition du Roi, causée par des courses de traîneaux, et des repas extraordinaires à la Ménagerie, ont suspendu les conseils; et les premiers de finances ont été le 22, et d'Etat le 23. Ces courses de traîneaux ont fait espérer aux dames un peu plus de vivacité au Roi pour elles. On a dansé après souper; et si cela recommence souvent, il n'est pas impossible que quelque belle courageuse ne mette la main sur le Roi.

On a lu le 23, dans le conseil, des dépêches de Vienne qui expliquent très-nettement la situation du ministère, et l'espérance trompée des ennemis de Sinzendorff sur son absence. L'Empereur l'a très-bien reçu, et lui a dit : « J'ai bien voyagé, et vous aussi;

« j'ai dépensé beaucoup d'argent, et vous aussi; je « n'ai rien fait, ni vous non plus. » Ces mêmes lettres disent que l'Empereur n'a jamais approuvé la suspension sur quoi a roulé toute la négociation de Sinzendorff. Les lettres de Madrid disent aussi que jamais la cour d'Espagne ne l'a approuvée, et qu'elle étoit sur cela de concert avec l'Empereur. On peut juger de là que l'unique objet du comte de Sinzendorff a été de gagner du temps. Il paroît que ce n'avoit pas été l'opinion du cardinal; mais on doit le regarder comme certain, puisque les mêmes lettres de Vienne marquent qu'il est établi dans le conseil de l'Empereur que le comte de Sinzendorff a proposé la suspension de lui-même et sans le consentement de l'Empereur, et que cependant l'Empereur l'a très-bien accueillie.

Les dépêches du Nord, lues le 26, parloient toujours de négociations assez vives dans ces cours. L'Empereur et le roi de Prusse menés par le même Sekendorff. Le roi de Portugal augmentoit considérablement ses troupes. On parloit du retour du Czar à Pétersbourg : il a donné part de la mort de la princesse Natalie sa sœur, et on en prendra le deuil pour dix jours.

Les dépêches de Londres marquent aussi une grande vivacité. Les écrits volent contre le ministère, et ses ennemis se préparent à l'attaquer fortement.

On a résolu, dans les conseils du 7 et du 10, un traité avec l'électeur palatin, par lequel ce prince s'engagera à ne pas s'opposer aux mesures que prendront les cours de France et d'Angleterre pour la tranquillité du Haut-Rhin.

Le marquis de Brancas a écrit de Badajoz des lettres lues le 13, qui apprennent l'échange des princesses des Asturies et du Brésil, et la consommation du mariage de la première à Badajoz. Les deux Rois ont eu deux conférences dans la maison de bois bâtie sur la rivière qui sépare les royaumes, et les deux cours ont paru dans la plus grande magnificence : celle de Portugal plus brillante par les habits et les carrosses dorés; ce que la pragmatique, qui défend les dorures, ne permet pas à celle d'Espagne.

Au reste, Brancas ne croyoit pas que Leurs Majestés Catholiques eussent encore examiné le mémoire que le duc de Bournonville leur a remis à son retour de France, sur le traité de suspension. Une affaire aussi importante ne peut être retardée que par la résolution prise d'attendre le retour des galions, avant que de prendre aucun parti.

Le garde des sceaux m'a avoué qu'il s'est mêlé de celui que prendront les cours de Vienne et de Madrid. Je lui ai répondu : « Si celle de Vienne ne veut « pas la guerre, celle de Madrid ne l'entreprendra « pas; mais vous devez savoir sur quoi compter de « la part de Sinzendorff, avec qui vous avez tant « conféré, et savoir s'il n'a voulu que vous amuser. « — Il pourra bien arriver, m'a-t-il dit, que la guerre « sera déclarée sans qu'on s'y attende. — En ce cas, « ai-je répliqué, songez que celui qui se levera le « plus matin pourra avoir beau jeu. »

On a appris, par des vaisseaux anglais arrivés des Indes, le départ des galions, et qu'ils pourront être en Europe dans le mois de février. Le roi d'Espagne doit se rendre pour leur arrivée à Séville, où les seuls

nonces, les ambassadeurs de France et de l'Empereur ont permission de suivre. On ne manque cependant pas de logement pour les autres, qui se plaignent.

Brancas marque par ses lettres, lues le 2, qu'on ne sait pas précisément le temps que la cour restera à Séville, où elle est arrivée. Il a ordre de presser le roi d'Espagne de s'expliquer sur les propositions négociées depuis neuf mois avec Sinzendorff. Il est bien étonnant que tant d'instances réitérées n'aient encore attiré aucune réponse, et très-apparent que si l'Empereur eût voulu, on les auroit rendues plus tôt.

Après de longs débats au parlement d'Angleterre, dans lesquels le parti de la cour a toujours été le plus fort de deux tiers, les deux partis se sont réunis sur ce point de presser vivement la cour d'Espagne de s'expliquer, l'incertitude paroissant plus fâcheuse à l'Angleterre que la guerre.

Dans ces débats, milord Pultenay, le plus opposé au parti de la cour, a reproché à Robert Walpole les biens immenses accumulés aux dépens des fonds que l'on tire de la nation. Cependant on a accordé au Roi les mêmes secours que l'année précédente, et on a résolu d'envoyer une escadre considérable dans la mer Baltique.

La mort de l'électeur de Mayence [27 février], dont l'électeur de Trèves est coadjuteur, a donné lieu à diverses brigues par le prince Théodore de Bavière, évêque de Ratisbonne. On prétend que l'électeur de Trèves, frère de l'électeur palatin, sollicite à Rome la dispense de se marier; ce que l'Empereur appuie, pour faire tomber l'électorat de Mayence à Schomborn. On a envoyé ordre au cardinal de Polignac de

traverser secrètement cette dispense, parce qu'il convient mieux à la France de voir plusieurs électorats dans la maison de Bavière, que de voir une créature de l'Empereur électeur de Mayence.

Quelques avis venus à Nantes par un vaisseau marchand ont annoncé le 2 mars l'arrivée des galions; et les lettres de Brancas, lues au conseil le 6, disent que l'on voyoit près de Cadix des vaisseaux que l'on jugeoit être la tête des galions. Il n'avoit encore aucune réponse du roi ni de la reine d'Espagne sur les matières qui regardoient la suspension; le duc de Bournonville ne s'expliquoit pas clairement. Le marquis de Brancas avoit ordre de presser vivement sur trois points. Le plus important est une décision sur tout ce qui peut faire subsister la paix, ou ramener la guerre. On craint que le roi d'Espagne n'établisse un trop haut indult sur les espèces, et Brancas demande qu'on envoie un ambassadeur en France : il n'a pas encore pu avoir, malgré ses instances, de réponse sur ces trois points. Du côté de l'Empereur, on voit les ordres donnés pour les recrues des troupes, des difficultés nouvelles sur l'affaire de Meckelbourg, et rien de fini sur celle de Frise, toutes semences de guerre.

On a su le 9, par les lettres du cardinal de Polignac, que Rome s'impatiente sur l'instruction pastorale du cardinal de Noailles, dont la composition trouvoit des difficultés continuelles. Il venoit de rendre aux jésuites les pouvoirs de prêcher et de confesser dans son diocèse; ce qui leur étoit interdit depuis très-long-temps, l'ayant même refusé au confesseur du Roi : de sorte que le Roi fut obligé dans le

temps de faire sa première communion à Saint-Cyr, du diocèse de Chartres.

Dans le conseil d'Etat du 13, on a appris par les lettres de Brancas l'arrivée des galions à Cadix les 20 et 21 février, apportant trente-cinq à trente-six millions de piastres; ce qui faisoit plus de cent cinquante millions, monnoie de France. Le roi et la reine d'Espagne étoient partis de Séville avec des relais, pour arriver en un jour à l'île Saint-Léon près de Cadix, d'où ils voyoient entrer les galions dans le port. Sur les vives instances que le marquis de Brancas fait pour les intérêts des négocians français, anglais et hollandais, qui ont les plus gros fonds sur la flotte, Patigno, ministre des finances, répand qu'il fait examiner les mémoires des dépenses immenses et des préjudices que le blocus de Porto-Bello, par l'armée navale d'Angleterre, a causés au Roi son maître.

Tous les partis de Londres, marque le comte de Broglie, se réunissent à demander une prompte décision de l'Espagne et de l'Empereur sur la paix ou la guerre, et à nous presser d'attaquer l'Espagne. Sur quoi j'ai dit au conseil : « L'Espagne n'étant plus occupée de la ridicule entreprise de Gibraltar, peut « faire marcher sur les frontières de Languedoc et « de Guienne plus de quarante bataillons et soixante-« dix escadrons. Avec de telles forces, l'Espagne n'est « pas bien facile à attaquer. »

Tout ce qu'on savoit des galions s'est confirmé par les lettres de Brancas, lues le 16. Patigno, fort occupé, ne donne aucune réponse; à peine même peut-il lui parler. Tout ce qu'il en a tiré, c'est que l'on travaille au mémoire des dépenses immenses que la guerre

des Anglais leur a causées; car ils appellent toujours infractions leurs ports bloqués en Amérique par les armées navales d'Angleterre. Les nouvelles de l'Empire sont que le roi Auguste de Pologne fait de grandes levées.

On a appris le 20, par Brancas, que le roi d'Espagne va passer quinze jours dans un château du duc de Medina-Sidonia, où Brancas lui-même n'a pas permission de suivre, et qu'on remet toutes les réponses après le retour de ce voyage. Il est aisé de voir par là que la cour d'Espagne veut attendre des nouvelles de Vienne.

Des lettres de Chamorel rendent compte d'une conversation avec le comte de Toutzen, pour faire voir très-clairement que l'Angleterre ne peut plus demeurer dans l'incertitude sur la paix et sur la guerre, et qu'elle demande une décision avant le départ du Roi pour l'Allemagne, qui est fixé au premier mai. « Suivant ce que vous mande Brancas, ai-je dit « au cardinal, vous ne pouvez avoir de réponse d'Es- « pagne pour ce temps-là; mais vous pouvez avoir « celle de l'Empereur; et s'il ne veut pas la guerre, « l'Espagne ne la peut pas faire. — Cela est vrai, a-t-il « répondu, » et n'a rien dit de plus dans le conseil. Il compte beaucoup sur l'Empereur : l'événement fera voir s'il se trompe.

Le cardinal de Polignac mande [23 mars] que l'impatience est grande à Rome sur l'arrivée de l'instruction pastorale du cardinal de Noailles. On a ordonné d'écrire au cardinal de Polignac qu'on n'a pu tirer du cardinal de Noailles l'instruction pastorale telle qu'on la désiroit, et qu'on a eu la même difficulté à l'obli-

ger de faire, pour la publication du jubilé, un mandement qui pût être agréable à Rome; qu'il faut qu'on se contente de ce qu'on a obtenu, et ne rien outrer.

Tout est en suspens, en attendant les nouvelles de Vienne et de Madrid. Celles de Brancas, lues le 27, laissent toujours dans l'incertitude. De concert avec les ministres d'Angleterre et de Hollande, il a demandé une audience, que le marquis de La Paz ne lui fait pas espérer si prompte. Patigno paroît le maître, et Brancas le désigne premier ministre, sans en avoir le titre. On voit clairement qu'ils attendent des nouvelles de Vienne pour se déterminer.

On n'a rien appris, dans le conseil du 30, qui puisse tirer de l'incertitude où on est du côté de Vienne et de l'Espagne. Du côté de Vienne, on voit toujours des difficultés sur ce qui regarde l'affaire d'Anden en Frise, et sur le Meckelbourg. Il y en a aussi dans le parlement d'Angleterre qui retardent le départ de Walpole et de Stanhope.

Le Roi a été à l'Opéra, et j'y ai beaucoup contribué : il n'avoit pas voulu entrer dans Paris depuis le dernier lit de justice. J'ai été dans sa loge, je lui ai parlé du plaisir qu'on avoit de le voir; et le lendemain je lui ai encore reparlé si fortement des marques d'amour qu'il a reçues des Parisiens, que j'espère le porter à revenir plus souvent.

Brancas marque de Cadix qu'il a enfin obtenu audience du roi d'Espagne, ainsi que les ministres d'Angleterre et de Hollande; que tous, se conformant aux ordres de leurs maîtres, ont pressé Sa Majesté Catholique sur la justice qu'il doit aux négocians, et plus encore sur le consentement à la suspension qui doit

assurer la tranquillité de l'Europe. Il a répondu qu'il la souhaitoit plus que personne; qu'il rendra justice, et la demande pour lui-même. C'est toujours la même réponse; et le marquis de Brancas ne paroît pas content du duc de Bournonville. D'autres lettres, lues dans ce même conseil du 3 avril, faisoient connoître que les cours de Vienne et de Madrid concertoient les mesures qu'elles avoient à prendre. On apprenoit que l'Empereur faisoit des magasins de blé à Cologne.

Le cardinal Fleury garde toujours le même silence avec le maréchal d'Uxelles et moi sur ce qui peut regarder la guerre, et il ne s'ouvre pas davantage avec messieurs d'Angervilliers et Desforts, ministres de la guerre et des finances; ce qui est fort surprenant.

Il est arrivé un bref du Pape pour défendre le jubilé à tous les appelans. On a résolu de tenir ce bref secret, et le Roi a écrit au Pape et au cardinal de Polignac qu'il a empêché le nonce de le publier, parce que sa publication auroit causé un schisme dans le diocèse de Paris.

On apprend le 6 qu'il y a beaucoup de mouvemens dans les chambres du parlement. Le comte de Toutzen a déclaré au comte de Broglie qu'il n'est pas possible de contenir ceux qui veulent un *ultimatum* de la part de l'Espagne; qu'il faut se décider sur la paix ou sur la guerre.

Les recrues de l'Empereur pour ses troupes de Bohême et de Silésie sont faites. Le Czar compte de venir à Pétersbourg, et de pouvoir mettre deux cent vingt mille hommes en campagne.

Le roi et la reine d'Espagne, mande Brancas dans ses lettres lues au conseil du 10, ont appris avec beaucoup de peine, par le dernier courrier arrivé de Vienne, que l'Empereur ne fait plus espérer le mariage de l'aînée des archiduchesses avec l'infant don Carlos, et que la reine d'Espagne paroît disposée à une rupture avec l'Empereur; il y a même dans ces dépêches quelques propositions dont le cardinal n'a pas parlé au conseil. Tout paroît dans une situation violente : cependant la cour d'Espagne, malgré son irritation contre l'Empereur, ne faisoit rien de ce qui regarde la distribution des galions. Le roi d'Espagne la diffère sous divers prétextes, et Patigno travaille toujours à son mémoire des frais causés par l'infraction des armées navales d'Angleterre.

Il est aisé de voir que c'est un prétexte. La reine d'Espagne, tout irritée qu'elle est de voir ses espérances trompées sur le mariage de l'infant don Carlos, ne veut pas cependant se fermer le chemin aux Etats de Parme et de Plaisance, qui dépend en grande partie de l'Empereur : par conséquent la rupture avec lui n'est pas encore déterminée.

Les lettres de Broglie du 7, lues au conseil le 13, marquoient les plus vives inquiétudes des ministres anglais sur notre prétendue inaction. Le parti de Walpole et Toutzen se disoient perdus, si la France ne déterminoit pas l'Espagne à une prompte satisfaction. « Pour moi, disoit Horace Walpole, je ne re-
« passe pas en Angleterre si la France n'agit pas. Il
« faut déclarer la guerre. — Si l'Angleterre veut ab-
« solument la guerre, ai-je dit au conseil, qu'elle se
« mette en état de la faire, et qu'elle fasse passer

« incessamment vingt mille Anglais naturels en Hol-
« lande. — C'est ce que je leur ai déjà mandé, a ré-
« pondu le cardinal. »

On a donné ordre à Brancas de presser avec la plus grande vivacité la distribution des galions.

Il avoit paru quelque diversité d'opinions dans le parlement d'Angleterre sur Gibraltar; mais on a appris que le 5 mars il a été résolu tout d'une voix que Gibraltar sera déclaré port franc, et qu'on y établira une cour de justice : ce qui marque la résolution déterminée de l'Angleterre de ne jamais rendre cette place, quoiqu'on ait lu en plein parlement la lettre du roi d'Angleterre, qui promettoit au roi d'Espagne cette restitution.

Le Czar a ordonné de grandes levées, et qu'on travaille à des tentes pour faire marcher toutes les troupes russiennes qui sont en Livonie. L'Empereur presse ses recrues, et tout paroît disposé à la guerre dans le Nord.

Le 21 avril, les trois ambassadeurs d'Angleterre ont demandé audience au cardinal, et l'ont tenue tout le matin; les ambassadeurs d'Espagne l'ont eue à leur tour l'après-midi.

Quelques jours auparavant, il étoit arrivé un courrier aux ambassadeurs d'Espagne, chargé d'une lettre du marquis de La Paz au cardinal, du contenu de laquelle les ambassadeurs n'avoient aucune connoissance, non plus que le marquis de Brancas, notre ambassadeur en Espagne. On nous a dit seulement que le Roi alloit passer huit jours à Corte-de-Arena pour chasser; que de là il reviendroit à Séville passer la semaine sainte; qu'ensuite il iroit à Grenade, où

l'on faisoit venir les Infans, qui étoient restés à Madrid. La reine d'Espagne paroissoit toujours indignée de ce que le mariage de l'infant don Carlos avec l'aînée des archiduchesses étoit refusé.

Le Roi devoit aller à Compiègne le 22 avril. Le garde des sceaux a demandé que l'on remette le premier conseil après l'arrivée. Je ne suis parti qu'après le Roi, et j'ai donné un grand repas à l'évêque de Lubeck, prince de Holstein, aux ministres du Nord, aux ambassadeurs d'Espagne, au cardinal de Rohan, à beaucoup de dames, et à madame la duchesse.

On nous a lu, dans le conseil du 27 avril, une lettre assez étonnante du marquis de La Paz au cardinal Fleury, laquelle contient une proposition du roi d'Espagne de mettre des garnisons dans les Etats de Parme et de Florence, pour assurer ces Etats à don Carlos; moyennant quoi on rendroit justice aux négocians, ne prétendant que quatorze pour cent des galions, tant pour l'indult que pour les frais que l'infraction des Anglais avoit causés au roi d'Espagne, et seulement cinq pour cent de ce qui arrivoit des Açores pour le compte des négocians. Ils craignoient un traitement bien différent, et c'étoit une grande joie d'un traitement qu'on ne pouvoit espérer, à beaucoup près, si favorable; mais la condition de mettre des garnisons dans les places de Parme et de Florence étoit *conditio sine quâ non.*

Cette lettre, sans nulle explication sur les moyens d'établir des garnisons en Italie dans des fiefs de l'Empire, sans faire mention de l'Empereur, ni du traité de Vienne entre ce prince et l'Espagne, nous a paru folle. Le maréchal d'Uxelles s'en est expliqué ainsi.

de Londres et de La Haye parlent d'armemens de mer très-considérables. Il en paroît aussi un de dix vaisseaux de guerre à Cadix. Le roi d'Espagne a résolu d'être long-temps dans les royaumes de Grenade et de Valence avec ses enfans, qu'on fait venir de Madrid.

L'Empereur ayant fait à l'Angleterre la proposition de renouer les anciens engagemens avec elle, les ministres nous en ont donné avis sur-le-champ, et promettent d'être fermes dans leurs engagemens. On a décidé au conseil du 4 que nous leur donnerons les mêmes assurances.

Ce même jour, on a appris la mort du cardinal de Noailles, dont la piété exemplaire pendant tout le cours de sa vie étoit au plus haut point respectable. Il avoit été le plus redoutable ennemi de la constitution *Unigenitus*. Sur la fin de sa vie, la maréchale de Gramont, sa nièce, l'avoit obsédé, et obligé de se soumettre. La duchesse de La Vallière, sa nièce aussi, combattoit sa sœur, laquelle, appuyée de la cour, demeura maîtresse. Il est certain que l'esprit n'étoit plus le même. Les ennemis de la constitution tirèrent un écrit de sa main, par lequel il désavouoit tout ce que la maréchale de Gramont l'avoit obligé de faire.

Combattu et persécuté par les deux partis, qui profitoient de sa foiblesse, il changeoit souvent. Il est à présumer qu'on lui avoit fait espérer les explications si souvent demandées au Pape. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a jamais pu tirer de lui une instruction pastorale telle qu'on la vouloit, et que Rome, malgré son acceptation, n'étoit pas contente

de lui; et qu'enfin ses parens et son conseil, partagés, ont abusé de sa foiblesse en le persécutant, sans grande utilité pour le parti de la constitution. L'archevêque d'Aix a été nommé son successeur le 5. Je l'ai proposé au cardinal, qui m'a répondu seulement : « Il nous faut un homme bien sage. »

Le 6, les ambassadeurs d'Angleterre sont arrivés à Compiègne. Ils sont venus me voir le même jour, ainsi que ceux d'Espagne, et m'ont dit qu'ils espèrent un bon succès. On a tout lieu de s'y attendre, si cela dépend de leur bonne volonté.

Enfin, dans le conseil d'Etat du 8, le garde des sceaux a rendu compte des importantes matières qui jusque là n'avoient été connues que du cardinal et de lui. Il parut donc qu'il n'y avoit eu avec le comte de Sinzendorff qu'un traité provisionnel, et beaucoup d'assurances que l'Empereur ne vouloit pas la guerre, mais nuls engagemens. Du côté d'Espagne, la proposition de mettre des garnisons dans les places de Toscane et de Parme, afin d'assurer ces deux Etats à don Carlos, tendoit à déposséder en quelque manière ces souverains de leur vivant : opération que le traité de partage de la monarchie espagnole, fait par l'Angleterre et la Hollande, avoit commencée; opération injuste, et contre tout droit divin et humain. Le garde des sceaux nous a donc appris que l'Angleterre entrera dans les mesures que propose l'Espagne pour mettre ces garnisons, offrant, si les possesseurs ne veulent pas qu'elles soient d'Espagnols naturels, de les mettre de Suisses, mais à condition que le traité provisionnel sera signé auparavant. Tout cela s'arrangeoit sans savoir si l'Empereur y consentiroit, sans

nulles mesures prises avec le roi de Sardaigne. Ces nouveaux projets font voir que la paix n'est pas si assurée qu'on veut l'espérer. On a décidé de dépêcher un courrier à Madrid, portant notre résolution, qui est de ne point mettre de garnison dans les Etats de Florence et de Parme sans le consentement de tous les alliés d'Hanovre; ce qui équivaut à un refus.

Le courrier qui avoit été dépêché à Rome, sur le bref du Pape pour exclure les appelans du jubilé, duquel on avoit empêché la publication, est revenu, et a apporté des assurances de la part du Pape qu'il n'a eu aucune connoissance de l'expédition ni de l'envoi dudit bref; que c'est le cardinal Corradini, homme violent, qui l'a fait expédier sans la connoissance du Souverain Pontife : ce qui paroît bien hardi, pour ne pas dire très-insolent, contre l'autorité du Pape.

Comme le cardinal avoit fait d'avance à la reine d'Espagne la réponse arrêtée dans le conseil du 8, on a su le 15, par un courrier du marquis de Brancas, et de Wandermer, ambassadeur de Hollande, que la Reine regarde en effet la résolution sur les places de Toscane comme un refus, et qu'elle en est outrée contre le cardinal. Wandermer mande que la passion agit bien plus que la raison sur l'esprit de la Reine; qu'il pourroit bien arriver qu'elle se détermineroit subitement à la guerre; que Patigno et le marquis de La Paz paroissent fort agités; qu'on ne parle pas de délivrer l'argent des galions, et que l'on dépêche des courriers à Vienne. On a envoyé une nouvelle instruction pour le marquis de Brancas, dont il ne doit faire usage que trois semaines après l'avoir reçue, afin de donner à la reine d'Espagne le temps de faire ses ré-

flexions. Par cette dernière instruction, on approche un peu plus de ses intentions, sans cependant vouloir suivre ses premières vues.

Le cardinal de Polignac mande qu'on voit bien que le cardinal Corradini est un peu honteux de ce bref, envoyé sans la connoissance du Pape.

On voit toujours, par les lettres du Nord, un mouvement considérable par terre et par mer de la part des Russes. L'abbé Langlois mande le départ du roi de Pologne pour Varsovie; et dans ses lettres, lues au conseil le 18, il assure que Sekendorff, ministre de l'Empereur, n'a rien obtenu; que Mansfeld, ministre du roi de Pologne, dévoué à l'Empereur, n'a aucun crédit; et que le comte d'Em, qui paroît le plus en faveur, est dévoué à la France.

Les lettres du Nord annoncent le départ du Czar pour Pétersbourg dans le mois de mai. Celles d'Audiffret, ministre du Roi en Lorraine, font voir un grand désordre dans les finances du nouveau duc : elles ne promettent son voyage en France que dans le mois de septembre.

On attend avec beaucoup d'impatience un courrier d'Espagne, sans cependant espérer qu'il apporte aucune résolution. Le marquis de Brancas, dans ses lettres de Séville du 5, lues au conseil le 20, marque qu'il n'a rien fait auprès de la Reine; qu'on ne délivre toujours pas les effets des galions, et qu'on ne peut douter que cette princesse n'attende des nouvelles de Vienne pour se déterminer.

Bussy, chargé des affaires du Roi à Vienne, ne marque rien qui soit important; que le secrétaire d'Espagne à Vienne lui a fait de grandes confidences

sur la réunion de sa cour avec la nôtre, et qu'il les soupçonne de n'être pas fidèles. En effet, nous apprenons en même temps que le secrétaire d'Espagne à La Haye en fait autant avec notre envoyé. Bussy mande que les armemens des Turcs sur les frontières de Valachie sont pour remettre le kan des Tartares dans son devoir, duquel il s'est écarté depuis quelque temps.

Les lettres de Florence apprennent les débauches du grand duc, très-propres à avancer la fin de ses jours. Le courrier que l'on attendoit d'Espagne, envoyé par les ministres d'Angleterre, est arrivé le 23. On a lu ses dépêches dans le conseil du 25 : elles répètent une très-vive colère de la reine d'Espagne sur le refus de mettre des garnisons espagnoles dans les places de Toscane et de Parme. La Reine a dit au marquis de Brancas que le cardinal Fleury est livré aux Anglais : « Et si l'on trouve de si mauvais parens, « a-t-elle ajouté, il faut espérer que l'on trouvera de « bons amis. » Elle a fini par dire sur les galions : « Le Roi veut rendre justice à tout le monde; mais « il n'est pas juste aussi qu'il donne de l'argent pour « lui faire la guerre. » Brancas dit que le peu que le roi d'Espagne a parlé dans cette conversation a été pour approuver la Reine.

Nos ministres d'Allemagne nous mandent qu'il est facile de réunir les quatre électeurs palatins à l'électeur d'Hanovre, roi d'Angleterre; que le landgrave de Hesse, déjà dévoué à l'Angleterre, seroit soutenu des ducs de Wurtemberg et de Brunswick. Sur cela j'ai dit au conseil : « Si l'Empereur peut craindre une « telle ligue dans l'Empire, en sa place je commen-

« cerois la guerre plus tôt que plus tard, et avant de « la laisser former. »

Tous les ministres étrangers du congrès se sont rendus à Compiègne, où il ne peut être pris aucune résolution, puisqu'il faut attendre le retour du dernier courrier envoyé en Espagne, qui ne peut arriver que dans le 10 juin. Fonseca, ambassadeur de l'Empereur, m'assure que l'Empereur ne veut pas la guerre. Il est certain qu'aucune puissance ne la veut réellement, pas même actuellement les Anglais, qui ont paru les plus animés.

Les lettres de Brancas du 12, lues dans le conseil du 29, parlent toujours de la colère de la reine d'Espagne, et qu'il seroit possible qu'elle portât l'Empereur à la guerre; que d'ailleurs on ne parloit pas de délivrer l'argent des galions. On a lu une réponse du cardinal au marquis de Brancas, sur les travers de la reine d'Espagne contre lui : « Il ne convient pas, di- « soit le cardinal, de mettre des garnisons dans les « places de Florence et de Parme, parce que c'est « s'emparer des Etats de princes vivans; et quand « l'Empereur promettroit d'en investir don Carlos « après leur mort, c'est toujours une démarche in- « juste et odieuse pour le présent; et si cela ne se « fait pas du consentement de l'Empereur, c'est une « guerre que l'on entreprend. Or, avant que d'entre- « prendre une guerre juste ou injuste, il faut du « moins convenir comment cette guerre se fera, avec « combien et quelles forces. » Enfin cette lettre, si la reine d'Espagne vouloit y faire attention, la convainquoit absolument du peu de fondement de sa colère.

En attendant que cette lettre fasse son effet, on en a lu, au conseil du 2 juin, une de Brancas, qui marque qu'elle est toujours dans les mêmes emportemens; qu'elle veut des garnisons espagnoles dans les Etats de Parme, qu'elle attend des nouvelles de Vienne, et que tout est toujours dans la même incertitude sur la paix ou sur la guerre. Quant au roi d'Espagne, il passe la journée à pêcher à la ligne, et le soir à dessiner; comme, dans sa campagne d'Italie, il passoit la journée à tirer des pigeons dans le château de Milan. C'est toujours le même homme.

Bussy, chargé des affaires du Roi à Vienne, marque que certainement depuis long-temps l'Empereur ne cherche qu'à gagner du temps. Je l'avois toujours bien pensé, et j'avois averti le cardinal et le garde des sceaux que Sinzendorff les amusoit.

Le roi d'Angleterre est arrivé à Utrecht le 4 juin, pour se rendre dans ses Etats d'Hanovre.

Le Czar fait avancer des troupes vers la Pologne, dont le Roi a indiqué la diète à Grodno pour le 4 août. Majan mande de Moscou que le Czar a appris, par un courrier du général qui commande ses troupes en Perse, que celles du sophi Ezrek ont été battues par les Moscovites, et que la paix est faite avec ce sophi, qui cède au Czar toutes les provinces qu'il a conquises.

Majan envoie une relation très-curieuse de ce qui s'est passé dans les derniers jours de la vie du feu Czar, et dans la courte durée du règne de la Czarine : ses débauches avec un nommé Moron, auquel le Czar avoit fait couper la tête, sont bien décrites. On y voit les intrigues du jeune comte Sapia, du comte Trans-

hoé, pour faire déclarer une des princesses impératrice, et perdre le jeune Czar à présent régnant; la disgrâce de Transhoé et son fils, ensuite celle de Menzikoff, qui avoit perdu Transhoé, et qu'on vient de mener en Sibérie avec son fils. Tout cela est bien décrit par le ministre de Danemarck à la cour du Czar, et ce ministre a lui-même eu beaucoup de part à ces intrigues.

On apprend de Rome que Corradini et plusieurs autres cardinaux sont toujours très-animés sur les affaires de la constitution, et peu contens de l'acceptation qu'en a faite le cardinal de Noailles.

Les lettres de Vienne du 15 juin marquent qu'on a dépêché plusieurs courriers, et qu'à l'arrivée d'un d'eux à Bruxelles on a fait partir le chef des ingénieurs pour Luxembourg. Les Anglais ont aussi une armée navale prête à mettre à la voile de Portsmouth; et les avis de La Haye disent que l'escadre de Hollande, de douze vaisseaux, doit aller joindre celle d'Angleterre à Portsmouth. Il paroît que l'on retient le courrier Bannières à Séville, jusqu'à ce que la reine d'Espagne ait reçu des nouvelles de Vienne.

Le roi de Suède paroît résolu à son voyage auprès du landgrave son père.

Brancas marque par ses lettres, lues le 19, qu'il ne peut avoir la réponse si désirée de la cour d'Espagne de plus de huit jours, par le voyage qu'elle fait à Port-Marie; qu'on ne parle point de délivrer les effets des galions, et que ces retardemens excitent de grandes plaintes de tous les négocians.

Les lettres de Moscou font mention des forces du Czar, qui consistent en deux cent mille hommes de

pied et quatre-vingt mille chevaux, outre cela un grand nombre de cosaques et Tartares, qu'il peut faire monter à cheval au premier ordre. Celles de Vienne parlent d'un corps d'armée de l'Empereur prêt à marcher en Silésie; et celles de Hollande, que l'escadre aux ordres du contre-amiral Sommerdick est partie du Texel pour aller joindre l'armée navale d'Angleterre à Portsmouth.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 22, une instruction pour le marquis de Brancas, par laquelle on accorde à la reine d'Espagne tout ce qu'elle nous a demandé pour se séparer des intérêts de l'Empereur et s'unir avec la France, c'est-à-dire de mettre des garnisons espagnoles dans les places de Toscane et les Etats de Parme. Voici la raison de cette brusque résolution : peut-être la reine d'Espagne, fort piquée du refus de l'Empereur de l'archiduchesse aînée pour don Carlos, ne nous a-t-elle fait des propositions d'accommodement que pour faire peur à l'Empereur. Ces propositions, refusées par nous, l'ont fort irritée; et comme elle attend des nouvelles de Vienne, il pouvoit se faire que l'Empereur, pour empêcher cette reine de se réunir à la France, lui accordât ou parût lui accorder tout ce qu'elle a demandé à ce prince. Nous avons donc jugé à propos de le prévenir, d'autant plus que les Anglais veulent une décision prompte, et que leur armée navale, fortifiée de douze vaisseaux hollandais, n'attend que le dernier mot pour mettre à la voile.

Cependant on voit la négociation commencée depuis long-temps entre l'Empereur et le roi de Prusse dans une grande vivacité. Sinzendorff a reçu deux

courriers de Vienne en vingt-quatre heures, et il a ordre de s'y rendre en toute diligence. Nous craignons beaucoup que le prince Eugène ne veuille la guerre. L'Empereur retient près de lui le nouveau duc de Lorraine, et ne veut pas consentir qu'il retourne dans ses Etats.

Le roi de Suède désiroit fort d'aller voir le landgrave de Hesse, son père [26 juin]. On lui a fait connoître que cet éloignement de son royaume ne convient pas dans la conjoncture présente. Les Etats lui ont accordé une somme pour la dépense de son voyage; mais il le remet à un autre temps.

Le Pape est revenu à Rome de son voyage de Bénévent. Le cardinal Corradini, le plus violent sur les affaires de la constitution, voudroit que l'on procédât vivement contre les appelans, et anime le sacré collége sur l'écrit du cardinal de Noailles, signé le 26 février dernier, qui rétractoit tout ce qu'il avoit fait en acceptant la constitution, disant qu'on lui avoit promis les douze articles.

Les lettres de Brancas, lues le 3 juillet, marquent que le voyage de la cour de Séville, à San-Lucar et Port-Marie, a encore suspendu les réponses de la reine d'Espagne, laquelle paroît toujours irritée contre le cardinal; que Patigno a commencé à se servir de l'argent des galions, déclarant cependant que ce n'est que de celui qui doit revenir au roi d'Espagne.

On a lu, dans le conseil du 6, des instructions dressées pour Chavigny, ministre du Roi à Ratisbonne, qui est envoyé à Hanovre : 1° pour prendre des mesures avec le roi d'Angleterre sur les affaires de Meckelbourg; 2° pour le préparer à celles qu'il doit

prendre, si l'Empereur venoit à attaquer ses Etats d'Allemagne. On doit lui faire entendre qu'en ce cas le Roi pouvoit difficilement lui envoyer un corps de troupes de France. J'ai cru devoir faire une petite représentation au conseil : « Cet avertissement, ai-je « dit, est bien tardif; il semble que tout devoit avoir « été concerté il y a long-temps. — Il y a long-temps « aussi, a répondu le cardinal, que j'ai prévenu Wal- « pole. — En ce cas, ai-je répliqué, nous avons tous « raison : Votre Eminence d'avoir averti, et moi d'être « justement surpris si on ne l'avoit pas fait. »

Dans le conseil d'Etat du 10, ont été lues les dépêches du marquis de Brancas du 25 juin, qui marque l'arrivée le 25 du courrier qui portoit la dépêche du 14, par laquelle on accordoit à l'Espagne tout ce qu'elle avoit demandé. Nous avons été bien surpris au conseil, et avec raison, de n'avoir pas appris sept jours plus tôt, par un courrier, la reconnoissance de la reine d'Espagne. « Nous ne voyons, ai-je dit, que « des marques de sa colère, lorsque nous lui don- « nons les raisons de la nécessité de prendre des « mesures pour exécuter ce qu'elle désire; et lors- « qu'ensuite nous accordons tout, le remercîment « est bien lent. » Le maréchal d'Uxelles a ajouté : « Si la reine d'Espagne n'est pas contente, le mar- « quis de Brancas a dû lui dire : *Je prends congé.* Il « est bien surprenant qu'il nous accuse simplement « la réception de la plus importante nouvelle, et « que le 10 juillet on n'ait encore aucun détail de sa « part. »

On a reçu divers avis que les Anglais s'accommodent avec l'Empereur et avec l'Espagne; mais les

ambassadeurs d'Angleterre pressent si vivement la déclaration de l'Espagne, qu'il n'y a pas d'apparence que leur ministère ait rien conclu à cet égard.

On a appris, par la voie des négocians, que Patigno a si bien fait par le moyen des marchands de Cadix, que les négocians français embarqueront leurs marchandises pour les Indes avant que d'avoir reçu l'argent des galions, malgré les résolutions contraires qu'ils avoient prises.

Le 17, ont été lues les dépêches du marquis de Brancas du 30 juin, qui disoient encore seulement que la reine d'Espagne avoit paru contente du consentement que la France et l'Angleterre donnoient à tout ce qu'elle avoit demandé, sans expliquer rien de plus. Notre étonnement a redoublé de voir qu'après sept jours qu'avoit eus le conseil d'Espagne pour connoître tout le prix de ce qui devoit lui être si agréable, la réponse fût si froide; et on est très-mécontent du marquis de Brancas de ce qu'ayant reçu le 24 juin une nouvelle si importante, il n'a pas déclaré à la Reine que puisqu'elle obtenoit tout ce qu'elle avoit demandé, il falloit donc commencer par rendre justice aux nations dont elle retient plus de cinquante millions. « Il est donc, ai-je dit, demeuré « tranquille depuis le 24 juin jusqu'au 30, sans pres- « ser la reine d'Espagne pour une réponse claire sur « ses résolutions? Il ne faut que dix jours au plus « pour avoir un courrier; nous sommes au 17 juillet: « donc on peut compter que le 7 juillet il n'y avoit « encore rien de décidé pour délivrer les effets des « galions. L'indolence du marquis de Brancas est « surprenante, et la conduite de la reine d'Espagne

« ne permet pas de douter qu'elle n'attende une der-
« nière réponse de l'Empereur, puisqu'elle emploie
« douze jours à délibérer sur une matière qui ne per-
« met pas d'irrésolution. »

L'impatience très-juste des Anglais est au plus haut point. Le Roi va à Rambouillet. Le cardinal ira passer ce temps à Issy, et m'a promis de me dépêcher à Villars un courrier, dès que l'on apprendra quelques nouvelles d'Espagne. Toutes celles d'ailleurs n'attirent aucune attention. Les affaires de Frise ne sont pas terminées, celles de Meckelbourg encore moins. Il y a eu quelques violences entre les troupes du roi d'Angleterre et de Prusse sur les frontières des Etats d'Hanovre; mais il faudroit de plus grandes raisons pour porter à la guerre. Cependant il y a eu le 2 juillet une conférence chez l'Empereur, où l'on a appelé le général Weddel, qui doit aller en Pologne, et le général Sekendorff, qui ira à Berlin.

Le 25 juillet, point de nouvelles. Le marquis de Brancas ne marque, par le retour du courrier Bannières, que beaucoup de satisfaction de la reine d'Espagne, mais rien de décisif. Le garde des sceaux me mande que je puis manquer le premier conseil.

Enfin le 31 on a lu une dépêche de Brancas, qui fait voir qu'on commençoit à se remuer en Espagne : il parloit de conférences qui devoient se tenir entre les sieurs de Patigno et le marquis de La Paz, avec les ministres de France et d'Angleterre, sur les moyens de convenir de ce traité provisionnel dont on parloit depuis si long-temps; mais on ne voyoit pas encore d'ordres pour délivrer les effets des galions. Brancas marquoit en même temps que Kœ-

nigseck avoit des entretiens plus fréquens avec la reine d'Espagne seule, et qu'on peut croire qu'elle ne veut que gagner du temps.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 7 août, des lettres du marquis de Brancas, qui marquoient que rien n'avançoit; que la reine d'Espagne étoit toujours très-réservée. Il disoit, à la fin de sa lettre au garde des sceaux : « Vous serez étonné de la sécheresse de « cette dépêche. Un rhume très-violent dont je suis « incommodé y a quelque part. » J'ai répondu : « J'aurois attribué la sécheresse de sa dépêche à celle « des réponses de la reine d'Espagne; mais puisque « c'est un rhume, il faut espérer que quelques verres « de sirop de capillaire mettront plus d'onction dans « la première. » Le Roi et le conseil ont trouvé ma réponse bonne.

En effet, il nous est venu le 12 août des offres obligeantes du conseil d'Espagne de transporter, si nous voulions, à Paris la négociation pour le traité provisionnel; ce qui étoit proposer encore des longueurs. « Comment appelez-vous une pareille con- « duite? disoit Stanhope dans une assemblée chez le « cardinal. Certainement ils ne cherchent qu'à ga- « gner du temps. Que n'avons-nous agi dès l'année « 1727, et mis le maréchal de Villars à la tête de « nos armées! — Il n'est pas question de moi, ai-je « répondu, mais d'examiner quelles raisons a l'Es- « pagne de vouloir gagner du temps. — C'est qu'ap- « paremment l'Empereur en a besoin, a dit Stan- « hope, et qu'ils s'entendent. C'est ce qu'il faut dé- « mêler. »

Les dépêches du marquis de Brancas, lues au con-

seil du 14, contiennent un projet de plusieurs articles pour établir les garnisons espagnoles dans les places de Florence et de Parme, faire une ligue offensive et défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, et ainsi rallumer une guerre universelle. En même temps que la reine d'Espagne délivroit ce projet, elle a déclaré qu'elle envoie un ordre à Cadix de donner l'argent des galions; mais les articles sont si obscurs et si remplis de contradictions, que le cardinal de Fleury a dit qu'il ne croyoit pas l'ordre de délivrer l'argent des galions bien sincère, d'autant plus qu'on savoit que la reine d'Espagne avoit dit : « Quand la France et l'Angleterre auront « notre argent, ils se moqueront de nous. »

On apprend, par des lettres de Vienne, que les conseils chez l'Empereur sont très-fréquens; que le prince Eugène, soutenu de Staremberg, est pour agir, Sinzendorff pour temporiser; que les courriers sont fréquens, et que l'on en dépêche souvent à Moscou. Enfin la disposition générale des affaires prépare à la guerre.

A la place de ce projet obscur et entortillé, on en a promis, dans le conseil du 17, un autre à Brancas, sitôt qu'on sera convenu avec les ambassadeurs d'Angleterre; qu'il peut assurer d'avance la reine d'Espagne qu'elle sera contente, puisqu'il ne sera question que d'examiner les moyens d'exécuter sûrement ce qu'elle demande. On lui a recommandé de ne rien omettre pour découvrir ce qui peut se traiter secrètement avec l'Empereur.

Des dépêches du 4 et du 6 août, lues le 21, parlent bien de la délivrance de l'argent des galions, mais

aucun ne l'assure : on dit seulement que la flottille est repartie richement chargée. Brancas assure qu'il ne croit aucune intelligence entre l'Empereur et la reine d'Espagne; qu'on a proposé de menacer le grand duc s'il s'oppose aux garnisons espagnoles, et que lui Brancas l'a approuvé; ce qui a été fort blâmé dans notre conseil. On y a murmuré quelque chose d'un secret confié par les ambassadeurs au cardinal, et qu'il n'a communiqué ni au conseil, ni au marquis de Brancas.

Les Moscovites rassemblent trente mille hommes sur les frontières de Courlande, apparemment pour satisfaire aux engagemens du Czar avec l'Empereur. Chavigny, arrivé auprès du roi d'Angleterre à Hanovre, dit dans sa dépêche, lue le 24, qu'il a proposé à ce prince une ligue avec les quatre électeurs de la maison de Bavière; qu'il est question de subsides, lesquels Toutzen, principal ministre du roi d'Angleterre, veut être payés par la France. Ce même ministre dit ne pouvoir se fier aux Danois, auxquels la France donne plus de deux millions par an. J'ai dit sur cela : « On se méfie du Danemarck, que nous « payons fort cher; on veut encore nous faire payer « ces électeurs : et je soutiens toujours que nous ne « pouvons compter sur ces princes de l'Empire que « quand nos armées pourront assurer leurs Etats. S'il « y a de la guerre, faites passer le Rhin à quarante « mille Français; que l'Angleterre envoie quinze mille « nationaux, la Hollande tout ce qu'elle voudra : alors « ne donnez de l'argent à personne, et faites la guerre « aux dépens des ennemis. Comme j'ai eu l'honneur « de mener trois fois les armées du Roi au-delà du

« Danube, je puis parler avec plus de connoissance « des moyens de les faire subsister. »

Bussy écrit de Vienne qu'on a fait partir un courrier en grand secret pour l'Espagne, sans le communiquer au secrétaire d'Espagne. On auroit dû apprendre au moins, par les lettres de l'ordinaire d'Espagne, arrivées le 27, la délivrance de l'argent des galions; et on sait que, malgré la promesse de la reine d'Espagne de le donner le 8 août, il n'y avoit encore rien de délivré le 11; ce qui a commencé à causer des banqueroutes à Paris. Les lettres de Brancas, lues au conseil d'Etat du 28, promettent cette délivrance le 12, et que Patigno devoit aller à Cadix pour cela : il assure toujours qu'il n'y a aucune intelligence entre l'Empereur et l'Espagne.

On a appris, par les nouvelles d'Angleterre, que son armée navale à Portsmouth prend des vivres pour huit mois; ce qui marque un voyage de long cours. L'Angleterre a promis qu'elle n'attaquera pas les Indes espagnoles, à quoi la France ne peut jamais donner les mains.

Des lettres de Chavigny, apportées par un courrier du comte de Toutzen aux ambassadeurs d'Angleterre, et lues au conseil d'Etat du 31, apprennent des apparences de rupture entre les rois d'Angleterre et de Prusse. Solterne, chargé des affaires du Roi à Berlin, avoit averti d'un conseil tenu chez le roi de Prusse, auquel Sekendorff, ministre de l'Empereur, avoit assisté, après lequel on avoit fait partir les officiers généraux et particuliers, pour assembler une armée près de Magdebourg. Il y avoit entre ces deux cours des différends trop légers pour être les véri-

tables causes d'une guerre, mais ils pouvoient servir de prétextes.

On travaille assidument au contre-projet qui doit être envoyé en Espagne; mais comme il doit être concerté avec le roi d'Angleterre à Hanovre, et avec son conseil en Angleterre, les réponses sont lentes à venir. Tout cela fait désirer au cardinal, qui montre trop ne vouloir pas la guerre, que l'on convienne promptement avec l'Espagne.

Le 4 septembre, à quatre heures du matin, la Reine est accouchée d'un Dauphin; ce qui a causé la joie la plus sensible au Roi. Cette naissance est bien importante à la France, puisque la postérité de Louis XV ôte toutes les causes de divisions que les renonciations n'empêcheroient peut-être pas.

On apprend par les lettres de Brancas, lues le 5, qu'on doit commencer à délivrer à Cadix l'argent des galions, mais en retenant près de vingt-cinq pour cent, malgré les promesses que ce ne seroit que douze. Les négocians, qui craignoient de tout perdre, se trouvent encore fort heureux.

Les dépêches du cardinal de Polignac marquent une grande colère du Pape sur ce qu'on a défendu dans le royaume l'office de Grégoire VII, qui est plus connu sous le nom du cardinal Hildebrand, lequel a plus qu'aucun autre attaqué les empereurs et les rois, en les déposant de leurs trônes.

On apprend de Berlin, du 27 août, que la colère du roi de Prusse se calme, et que son conseil, où Sekendorff, ministre de l'Empereur, est toujours entré, malgré la présence de ce ministre et ses instances, ne le porte pas à la guerre.

Le Roi a été faire chanter le *Te Deum* à Notre-Dame. J'ai représenté au cardinal, avec le maréchal d'Estrées, qu'au *Te Deum* de la paix générale, le feu Roi m'avoit ordonné d'y assister; que les ducs de La Trémouille et de Lauzun y étoient allés; que, comme ducs, ils avoient été placés du côté gauche de l'autel, vis-à-vis du clergé, avec des carreaux de velours bleu devant eux; que les archevêques et évêques n'avoient pas eu de carreaux, dont ils s'étoient plaints. Le cardinal nous a répondu que le duc d'Orléans régent avoit fait donner une déclaration qui n'admettoit plus ce qui avoit été pratiqué en faveur de ces trois ducs. Nous avons dit qu'il n'y avoit donc qu'à prendre patience; que, du temps de M. le duc, on avoit pareillement détruit les honneurs que les ducs avoient aux obsèques des princes; qu'apparemment on nous rendroit justice dans d'autres temps, comme de celui de Louis XIV, lequel mérite d'être respecté. J'ai été avec le duc d'Antin faire ma cour au Roi pendant son souper : il a mangé avec tous ceux qui l'ont suivi dans ses carrosses.

On a lu, dans le conseil du 11, le projet qui doit être envoyé au marquis de Brancas pour conclure enfin un traité avec l'Espagne. Ce projet a été concerté avec le roi d'Angleterre à Hanovre, et le conseil d'Angleterre; c'est-à-dire proprement avec le comte de Toutzen, qui a suivi le roi d'Angleterre, et Robert Walpole, qui est auprès de la reine d'Espagne. On convient d'introduire dans Livourne et Plaisance six mille hommes des troupes que fourniront la France et l'Angleterre. Tout roule sur cette matière.

Les lettres de Brancas, lues le 14, apprennent que

véritablement on délivre l'argent des galions, mais bien lentement, ce qui lui donne des soupçons; et que, malgré les promesses du roi et de la reine d'Espagne que l'on ne prendroit que quatorze sur cent de l'argent des galions, cela va à près de vingt-cinq. On lui a donné ordre d'en faire des plaintes très-fortes.

Les rois de Prusse et d'Angleterre s'arrangent : le premier a nommé le duc de Saxe-Gotha pour son arbitre; et le second, le duc de Wolfenbuttel. Il paroît que le général Sekendorff, ministre de l'Empereur, entre dans les conseils du roi de Prusse; qu'il a envoyé son aide-de-camp porter des dépêches importantes, et qu'à son arrivée l'Empereur a tenu un conseil. Les nouvelles de la diète de Grodno ne sont pas fort importantes, et le roi de Pologne paroît fort pressé de retourner promptement en Saxe.

Comme ma coutume est d'écrire, au sortir du conseil, ce qui mérite le plus d'attention, en relisant ce qui s'est passé depuis quelque temps sur l'établissement de l'infant don Carlos dans les Etats de Florence et de Parme, je ne crois pas possible que l'Empereur consente jamais à voir un prince d'Espagne maître des Etats qui séparent le Milanais des royaumes de Naples et de Sicile, à moins que don Carlos ne soit son gendre. Le maréchal d'Uxelles pense de même.

La ville a donné un grand repas [12 septembre] aux ministres du Roi, le cardinal de Fleury à la tête; aux principaux seigneurs, aux ministres étrangers, et aux présidens des cours supérieures qui se trouvent à Paris.

Le comte de Kinski, ambassadeur de l'Empereur

au congrès, a reçu un courrier de Vienne pour faire des propositions. On les a lues dans le conseil du 18: c'est de suivre exactement le traité de la quadruple alliance, qui ne parle pas des garnisons espagnoles dans les places de Florence et de Parme; et l'Empereur demande aussi que l'on garantisse sa succession: à quoi on a répondu qu'on ne traitera que de concert avec nos alliés.

Le marquis de Brancas mande qu'il y a quelques avis que l'Empereur offre sa seconde fille pour l'infant don Carlos, avec les royaumes de Naples et de Sicile, en laissant à lui Empereur les Etats de Florence et de Parme.

On mande de Berlin que le roi de Prusse fait la paix avec celui d'Angleterre, quoique l'Empereur lui offre trente mille hommes, avec le prince Eugène pour le soutenir; et cette disposition de l'Empereur a été assurée par des lettres lues le 21, qui disent que Sekendorff a déclaré qu'il a des ordres directs de l'Empereur. Kinski et Sinzendorff, envoyés en Hollande et auprès du roi d'Angleterre, disent et soutiennent le contraire. Stanhope, ambassadeur d'Angleterre au congrès de Soissons, a reçu ordre de se rendre auprès du roi d'Espagne, et est parti le 18, et le Roi le 19 d'Hanovre, pour retourner en Angleterre.

En revenant, la nuit du 22 septembre, d'une fête chez le maréchal d'Estrées, j'ai versé dans mon carrosse. On a été obligé de m'ouvrir la jambe où j'ai reçu autrefois des blessures; ce qui m'a éloigné de la cour pour plus de six semaines. Il n'y a rien eu de considérable dans les conseils. On a appris que Stan-

hope est arrivé à Séville, et on compte recevoir incessamment un courrier, qui apportera quelque décision sur ce qui se traite depuis si long-temps avec l'Espagne.

Blouin, gouverneur de Versailles et de Marly, est mort; et le second fils du duc de Noailles, qui avoit la survivance, a été mis en possession. Le duc son père se charge de tous les détails, desquels Blouin rendoit compte directement au Roi. Dans le même temps, ce fils, qui s'appelle le marquis de Mouchy, a hérité de la principauté de Poix, que lui laisse la duchesse de Richelieu. Elle le fait son légataire universel.

Par les lettres du marquis de Brancas du 3 novembre, lues au conseil d'Etat le 20, on a appris que le traité signé arriveroit incessamment. Il rendoit compte de six ou sept changemens ou additions, mais si peu importantes, que lui et les ambassadeurs d'Angleterre n'avoient pas jugé à propos d'attendre de nouveaux ordres pour signer le traité. La reine d'Espagne étoit prête à accoucher quand le courrier est parti, et on compte que le premier courrier qui apportera le traité apportera aussi la nouvelle de l'accouchement.

Il paroît, par les lettres de La Haye, que le Pensionnaire est disposé à garantir la succession de l'Empereur. Les liaisons des rois de Prusse et de Pologne se fortifient. L'Empereur fait passer des troupes en Italie. Les nouvelles de Moscou sont que le Sophi a défait Ezrek, et que l'usurpateur est ruiné : mais l'attention de l'Europe est sur le traité entre l'Espagne et les alliés d'Hanovre, principalement la

France et l'Angleterre, et les suites que pourra avoir l'exécution du traité.

Le courrier si attendu est arrivé le 25, et dans le conseil d'Etat du 27 on a lu les articles. Ils sont, à peu de chose près, les mêmes qu'on a proposés il y a si long-temps. La France et l'Angleterre s'engagent à faire introduire six mille Espagnols dans les places de Toscane et de Parme, pour assurer ces Etats à l'infant don Carlos, ou autres de ses frères, après la mort du prince possesseur. On donne quatre mois du jour de la signature du traité pour y disposer l'Empereur et les princes, et le roi d'Espagne veut que dans six mois les garnisons soient établies. La France donne, pour l'exécution de ces articles, six vaisseaux et six galères, avec trois mille hommes qu'on assemble à Toulon; les Anglais six vaisseaux et deux bataillons, et les Hollandais presque autant. Les Anglais conservent les avantages du commerce, que les Espagnols leur avoient précédemment accordés; et la France ne trouve d'autre avantage dans ce traité que de se réunir avec l'Espagne, et ôter cet allié à l'Empereur.

L'Empereur a déclaré qu'il s'en tenoit aux engagemens de la quadruple alliance, dont il ne peut se départir sans le consentement de l'Empire; et les lettres de Séville, lues le 31, apprennent que son ambassadeur a donné un mémoire au roi d'Espagne, qui confirme qu'il ne s'éloignera en rien de la quadruple alliance. Il représente les périls auxquels l'Espagne s'exposera en s'éloignant de lui et de l'Empire.

Dans ce même conseil, on a lu une longue lettre

de Chavigny, qui travaille pour réunir les électeurs de la maison de Bavière à la France et à l'Angleterre.

Le duc de Lorraine est parti de Vienne, après avoir reçu de grands présens de l'Empereur en argent et en pierreries ; et l'archiduchesse aînée lui a donné son portrait enrichi de diamans, ce qui paroît un présent de noces.

On a agité, dans le conseil des dépêches du 3 décembre, si, en faveur de la naissance du Dauphin, on donnera une amnistie aux déserteurs. J'ai parlé pour l'amnistie, et par occasion contre la peine de mort des déserteurs. M. le duc d'Orléans a été seul contre, et le cardinal a été pour différer l'amnistie, de peur que la publication ne persuade que l'on compte sur la guerre.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 4, le traité commencé par Chavigny, et rédigé à Londres, par lequel les quatre électeurs de la maison palatine s'unissent à la France et à l'Angleterre, moyennant des subsides de deux cent mille écus par an à chacun des électeurs de Bavière, Mayence et Cologne. Celui de Mayence n'a voulu s'engager que pour deux ans ; les autres, compris le palatin, pour quatorze. Le roi d'Angleterre, qui y a le principal intérêt pour conserver ses Etats d'Hanovre, ne veut payer qu'une moitié aux électeurs de Cologne et de Mayence, et que la France se charge du reste. On a dépêché un courrier à Londres pour terminer ces difficultés de subsides, que le roi d'Angleterre sera obligé de payer sur la liste civile, n'osant pas les proposer au parlement. Ce traité lui est plus nécessaire qu'à la France, vu le péril auquel seroient exposés ses Etats d'Hanovre si la guerre commençoit.

On a tiré un feu d'artifice [5 décembre] dans la première cour du château, où l'illumination a été très-belle. Tout cela, d'une grande dépense, ordonnée par le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, a été peu approuvé.

Des dépêches d'Italie, lues le 6 au conseil, portent qu'il est entré six mille hommes de troupes de l'Empereur dans les Etats de Florence. Il est certain que la résolution la plus honnête est celle de l'Empereur de s'opposer à voir dépouiller des princes vivans de leurs souverainetés; car, bien que l'on déclare que l'on ne touchera pas à leurs revenus ni à leurs droits, et que les garnisons espagnoles seront payées par l'Espagne, il est bien certain qu'un prince n'est pas maître de son pays quand les places sont gardées par une puissance étrangère.

Le marquis de Bonnac a donné, à l'occasion de la naissance du Dauphin, une fête, à laquelle il a invité les députés des Treize-Cantons. Il leur a proposé le renouvellement de l'alliance, mais sans instances, la résolution du conseil étant de ne plus faire aux Suisses des invitations inutiles, et contre la dignité du Roi. Ils ont été bien traités, ont reçu de bon cœur, et à la suisse, les présens qu'on a bien voulu leur faire, et ont renvoyé les propositions de l'ambassadeur *ad referendum*. Ainsi la poudre a été tirée aux moineaux.

Le Roi a été passer douze jours à Marly, où tout a été enrhumé, aussi bien qu'à Paris. Cette maladie a été plus dangereuse à Londres, où il mouroit par semaine sept ou huit cents personnes.

On a su, dans le conseil d'Etat du 25, l'arrivée à Cadix d'un vaisseau qui apportoit le reste de l'argent

des galions. On a pressé en vain le roi d'Espagne de faire plus de justice aux négocians : il a tout remis au retour des galions qu'on se prépare à faire partir.

Cependant l'Angleterre commence à jouir de la paix signée avec l'Espagne, et réforme huit mille hommes du peu de troupes qu'elle avoit sur pied. L'Empereur, au contraire, travaille diligemment à rendre toutes les siennes complètes, et à remplir les magasins de ses places frontières. On a aussi quelques avis d'un traité entre le roi de Prusse et le roi de Danemarck. Celui-ci a déjà tiré plus de douze millions de la France, par le traité qu'a signé le chevalier de Camilly.

Le cardinal de Polignac a fait savoir, au conseil du 28, qu'il fait inutilement des instances pour porter le Pape à approuver le dernier mandement de l'archevêque de Paris. On l'avoit cependant cru très-propre à ramener les curés; mais les ennemis de la *constitution* prennent de nouvelles forces de tout ce qu'on fait pour les calmer.

Ce jour-là même, le maréchal d'Uxelles s'est retiré du conseil, alléguant sa mauvaise santé, mais en effet peiné de son peu de crédit. Son caractère est d'un courtisan adroit, disant toujours qu'il ne veut que du repos; mais fort occupé de la cour, à laquelle il a toujours tenu par des cabales secrètes. Il a voulu me persuader de me retirer aussi; mais comme je vois encore quelque bien à faire, et que je suis fort peu touché de l'autorité, je reste content de la vie douce que je mène, mêlant les plaisirs au peu d'affaires qu'a un ministre qui n'est pas chargé des expéditions.

[1730] Il y a eu, le premier de l'an, un conseil d'Etat, auquel ont été admis messieurs Desforts, contrôleur général des finances, et d'Angervilliers, secrétaire d'Etat de la guerre. Le chancelier a droit d'être très-piqué de n'y être pas appelé, puisqu'il en a toujours été sous le Régent, et que le cardinal de Fleury a de grandes obligations au père du chancelier, qui l'a tiré du Languedoc; mais le caractère du cardinal n'est pas reconnoissant.

On a appris par Brancas que les Espagnols se préparent sérieusement à l'entreprise d'Italie. Ils destinent à cela cinquante-cinq bataillons, cinq mille cinq cents chevaux, et un équipage d'artillerie, outre les secours de la France, de l'Angleterre et de la Hollande.

Le cardinal s'est expliqué un peu plus qu'il n'avoit fait encore sur la conduite du comte de Sinzendorff, et on a lieu de penser que ce ministre a laissé entendre que son maître paieroit bien la garantie de sa succession. J'avois toujours été étonné que Sinzendorff n'eût pas offert Luxembourg ou d'autres places pour cela. Le garde des sceaux a toujours dit que l'on n'offroit rien; et, par les discours du cardinal de ce jour, on est autorisé à croire que Sinzendorff a fait entendre que l'Empereur donneroit.

Le cardinal a avoué que l'Empereur le laissoit le maître de tout ce qui pouvoit réunir les maisons de France et d'Autriche. On m'avoit fait mystère de ces dispositions, ainsi qu'au maréchal d'Uxelles, apparemment de peur que nous ne parlassions fortement de l'union avec l'Empereur et l'Espagne, et que nous ne fissions des efforts pour qu'on abandonnât les liai-

sons avec l'Angleterre, qui sont contre les vrais intérêts de la France.

Les curés de Paris ont écrit une seconde lettre contre leur archevêque, plus insolente que la première. Il est venu dîner chez moi, et m'a dit qu'il falloit le soutenir plus fortement, ou qu'il laisseroit tout.

Les lettres de Vienne nous ont appris, dans le conseil d'Etat du 4, que le comte de Sinzendorff, parlant du prince Eugène à Bussy, chargé des affaires du Roi, faisoit voir que la division étoit grande entre eux et le cardinal de Fleury : on nous a dit que le prince Eugène parloit très-mal de Sinzendorff. On avoit communiqué au comte de Kinski, ambassadeur de l'Empereur en France, le traité de Séville, à la réserve des articles secrets; et il a dépêché un courrier à sa cour. On a mandé au marquis de Brancas de se conduire de manière à empêcher la guerre, sans néanmoins donner lieu de craindre que le Roi ne tienne pas ses engagemens.

On a appris de Moscou que le Czar a déclaré son mariage avec la princesse Dolgorousky, sœur de son favori, qui a quatre ans plus que lui.

Les lettres de Vienne, lues au conseil d'Etat du 8, marquent que l'Empereur se prépare sérieusement à la guerre; qu'il envoie trente mille hommes en Italie, outre les troupes qu'il a déjà dans le Milanais, Naples et Sicile; que les rois de Prusse et de Pologne se préparent à faire camper leurs troupes sur l'Elbe et sur l'Oder; que l'on voit quelque apparence à un traité de ces puissances avec le Danemarck. Celui que Chavigny a commencé avec les électeurs de la

maison de Bavière n'avance pas, par la faute de l'Angleterre.

Le Roi a donné la charge du trésor royal, que le contrôleur général avoit conservée, à M. de Courson son beau-frère; et les charges de conseillers d'Etat à M. de L'Escalopier et à M. Le Bret, avec celle de premier président d'Aix, et un brevet de comptabilité.

Le milord Stanhope, partant pour l'Angleterre, est venu me voir, et m'a dit que le roi d'Espagne désiroit fort la guerre. Brancas l'avoit mandé de même, et que rien ne le tiroit des tristesses dans lesquelles il tomboit quelquefois, que de lui parler de l'espérance de voir la guerre.

On a dit, dans le conseil d'Etat du 11, que Bourck et Kumko, les deux ministres auxquels le roi de Prusse avoit le plus de confiance, lui conseilloient d'offrir à l'Empereur cinquante mille hommes pour la guerre. On a su aussi que l'Empereur avoit voulu traiter avec l'Espagne, pour établir don Carlos dans les places de Florence et de Parme; mais que, ne voulant pas faire le mariage de don Carlos avec sa fille aînée, la reine d'Espagne avoit rompu avec lui.

Dans le conseil d'Etat du 15, on a appris, par les lettres de La Bastie, envoyé du Roi à Florence, que les ministres du grand duc ont paru fort étonnés de la communication du traité de Séville, et ont répondu seulement que la matière étoit trop importante pour n'exiger pas un temps considérable pour la délibération, puisque, de quelque manière que ce pût être, ils voyoient la guerre dans la Toscane. Les ministres de France et d'Angleterre, qui ont fait la déclara-

tion, ont répondu que si leur délibération n'étoit pas bien longue, on attendroit; mais que si c'étoit pour gagner du temps, ils croyoient que les puissances contractantes ne laisseroient pas d'agir.

On a lu le 18, au conseil, les dépêches de Bussy, qui rend un compte très-exact des déclarations que milord Walgraf, le secrétaire d'Espagne, et lui, ont faites aux trois ministres de la conférence, qui sont le prince de Savoie, Sinzendorff et Staremberg, dont les réponses sont à peu près pareilles. Ils se plaignent que la France et l'Angleterre manquent au traité de la quadruple alliance, et l'Espagne à tous ses engagemens. Sinzendorff a été plus embarrassé, car il y a lieu de penser qu'il a consenti aux garnisons espagnoles; ce qu'il nie hautement, mais que ses confrères ne laissent pas de lui reprocher. On le dit mal avec le prince Eugène. Plusieurs régimens impériaux ont reçu leurs ordres pour marcher incessamment en Italie.

Le marquis de La Bastie, dont les lettres ont été lues au conseil d'Etat le 22, marque que les ministres de Florence ont dit que quoiqu'il fût très-dur pour leur maître de voir des étrangers dans ses places, cependant il consentiroit qu'il y eût des Espagnols, pourvu que ses troupes y fussent aussi. Enfin les dispositions paroissent favorables, et le cardinal de Fleury et le garde des sceaux en sont contens.

Le père Ascanio, ministre d'Espagne, n'est pas de même : il a déclaré aux ministres du grand duc qu'il prenoit pour une négative leurs tempéramens. Pour moi, je pense que les premières réponses de Florence doivent être de gens qui donnent des espé-

rances, quelles que puissent être leurs intentions. Ils veulent jusqu'au dernier moment persuader l'Espagne qu'ils n'ont point de répugnance pour don Carlos; et, à la vérité, il est désiré par une grande partie des Florentins.

J'ai eu avis que le roi de Sardaigne presse le Pape de mettre de ses propres troupes dans les places de Florence et de Parme. J'en ai parlé au cardinal, qui n'y ajoute pas foi.

Le 24 janvier, les ambassadeurs d'Espagne ont donné leur fête, qui étoit un feu d'artifice magnifique sur la rivière, une pastorale, et un concert. Il devoit y avoir un bal réglé, qui convenoit à la grande magnificence des habits des personnes distinguées invitées à cette fête; mais les mesures n'ayant pas été bien prises, les masques ont commencé le bal. Le froid pendant le souper, dans une salle de bois au milieu du jardin, a fait que l'on n'a pu attendre la fin; et les maîtres d'hôtel ont volé indignement les ambassadeurs.

Il y a eu dans le même temps un dîner du Roi seul avec le duc d'Epernon, qui a fait grand bruit, et qui a causé, quelques mois après, la disgrâce des ducs de Gêvres et d'Epernon. Le Roi soupoit ordinairement en particulier avec la Reine, et paroissoit sombre, et aimer la retraite. M'étant trouvé un jour à un de ces soupers, on y parla des guerres passées, et des divertissemens. « Pour moi, lui ai-je dit, j'ai « toujours essayé de mêler les affaires et les plaisirs. « Les momens les plus glorieux et les plus agréables « de ma vie sont certainement, sire, ceux où j'ai « l'honneur d'approcher de la personne de Votre

« Majesté, et d'entrer dans ses conseils; mais après « cela je ne manque guère la comédie à Versailles, « je vais chercher l'opéra à Paris. Je crois même « convenable au service de mêler les plaisirs aux « affaires : souvent je suis parti d'un bal pour de « grandes expéditions. Enfin je crois qu'il faut se « réjouir, et faire réjouir ceux qu'on a sous ses « ordres. — Cependant, m'a dit le Roi en me re- « gardant d'un air équivoque, il y a des gens qu'au « lieu de divertir, vous avez quelquefois bien en- « nuyés. » J'ai été embarrassé, et le duc de Rohan l'a été aussi pour moi : cependant je me suis remis, et ai dit : « En vérité, sire, s'il m'est arrivé d'en- « nuyer, c'est bien contre mon intention. » Le Roi a repris d'un air plus ouvert : « Oui, cela vous est « arrivé, et très-souvent. Ce sont mes ennemis « quand vous les avez battus, et personne ne les a « plus souvent ennuyés que vous. » Ces paroles, très-flatteuses, ont fait plaisir aux gens de guerre auxquels elles sont revenues.

Les dernières lettres de Vienne disent que le prince de Savoie et l'évêque de Wurzbourg veulent la guerre, et que les courriers sont fréquens à Moscou et à Berlin. Il en est arrivé un de Florence à Paris, par lequel on apprend que le grand duc veut négocier, et recevoir partie des garnisons espagnoles mêlées avec les siennes. Sur cela j'ai dit au conseil : « Que le grand duc livre seulement une porte de « Livourne; accommodez cette porte de manière « que l'on en soit les maîtres par dedans et par de- « hors; après cela, mettez-y seulement quatre cents « Espagnols, au lieu de trois mille : les Florentins

« n'ouvriront pas une porte aux Impériaux, en lais-
« sant la liberté aux Espagnols d'entrer par celle dont
« ils seroient les maîtres, pour donner un combat
« dans les rues de Livourne. »

Le duc de Lorraine est arrivé le 30 janvier, et a fait son hommage le premier février. Ce jeune prince est d'une figure agréable, et marque beaucoup d'esprit. Le cardinal de Fleury lui a donné à dîner : j'y ai été invité avec quatre ou cinq autres personnes. Les ambassadeurs de l'Empereur, d'Espagne et de Hollande, et plusieurs autres, avoient dîné la veille chez moi.

Ce même jour, dans le conseil d'Etat, on a lu les dépêches de Hollande, qui marquent une grande inquiétude de la guerre. Les Hollandais disent hautement que le traité de Séville n'est fait que pour les Anglais, qui demeurent par là maîtres du commerce; que la guerre est inévitable; et on peut même juger, par quelques discours des plus considérables de la République, que si la guerre commence, et qu'elle s'allume dans l'Empire, ils pourront prendre le parti de la neutralité.

Les lettres de Berlin marquent un désir extrême de la guerre, et une aversion violente du roi de Prusse contre le roi d'Angleterre. On a appris aussi l'ouverture du parlement à Londres le 23 janvier, et les adresses ordinaires. Le parti de la cour dominoit toujours, le Roi faisant espérer des diminutions de dépenses. Celles de l'Espagne étoient prodigieuses, et on préparoit un embarquement de quarante-deux mille hommes, cavalerie et infanterie. Cependant Brancas avoit ordre de porter le roi d'Espagne aux

expédiens qui pouvoient empêcher la guerre : mais ses lettres, lues le 5 février, marquoient que ce prince ne respiroit que la guerre, et craignoit même que l'Empereur ne voulût l'éviter. Celles de Vienne, du 20 janvier, disoient que le prince Eugène avoit déclaré hautement que l'Empereur ne souffriroit pas les garnisons espagnoles, et que lui prince Eugène iroit commander les armées d'Italie. On voyoit déjà la liste des régimens impériaux qui devoient y passer, faisant trente mille hommes; ce qui n'étonnoit pas le roi d'Espagne, toujours déterminé à la guerre.

L'amnistie aux déserteurs a été résolue et publiée. On change la forme des escadrons; on met à quarante les compagnies de cavalerie et de dragons, qui étoient à quarante-cinq; on fait les escadrons de quatre compagnies, et on fait des compagnies nouvelles de cinquante maîtres, que l'on tire des anciennes. On a aussi résolu de faire camper la cavalerie.

Le ministère d'Angleterre, comme on l'apprend par les lettres du comte de Broglie, lues au conseil le 8, fait toujours des difficultés pour payer sa portion des subsides nécessaires à la conclusion des traités avec les électeurs de la maison palatine; mais il offre vingt mille nationaux pour composer une armée sur le Rhin. « Il faut, ai-je dit, ne leur plus demander « ces subsides, qu'ils ont tant de peine à donner: « qu'ils fassent marcher leurs vingt mille hommes; « mais qu'on se souvienne bien de ce que j'ai tou- « jours dit sur cette guerre, que celui qui se levera « le plus matin aura beau jeu. » On disoit que la tête des troupes destinées par les Impériaux sur

l'Italie avoit dû commencer à marcher le premier février.

Dans le conseil d'Etat du 12, on a appris, par des lettres de Brancas, que le roi et la reine d'Espagne sont très-mécontens de la manière dont les ministres de France et d'Angleterre ont déclaré à ceux de l'Empereur le traité de Séville. Le père Ascanio l'a annoncé à Florence avec insolence, par une lettre qu'il a répandue partout, et dans laquelle il dit que les Etats de Florence et de Parme appartiennent par toutes les lois à l'infant don Carlos, puisque les plus grandes puissances de l'Europe l'ont ainsi réglé.

On a appris encore que les rois de Prusse et de Pologne doivent se voir, et que le général Sekendorff sera présent à leur entrevue. J'ai dit au conseil : « Cela mérite attention. » Le cardinal de Fleury et le garde des sceaux ont dit *Non;* et j'en ai conclu avec les autres ministres qu'ils sont assurés qu'il n'y aura pas de guerre.

Enfin le régiment de Philippi, des troupes de l'Empereur, marche en Italie, et les autres régimens suivront celui-là, qui a dû partir le 10. C'est un courrier envoyé exprès de Vienne qui nous a appris la marche de ces troupes. On en a encore parlé dans le conseil du 15; mais le garde des sceaux tâche de pallier tout cela : il appréhende de rien dire qui donne idée de guerre, de crainte de faire de la peine au cardinal.

Les lettres de Londres ne font mention que des démêlés ordinaires dans le parlement, où le parti de la cour est toujours le plus fort d'un tiers.

Le duc de Lorraine est parti le 15. Il m'a fait beaucoup d'honnêtetés, et devoit dîner chez moi à Marly;

ce que le garde des sceaux a empêché, et l'a obligé malgré lui d'aller dîner chez le cardinal. Celui-ci l'a aussi empêché de faire aucune visite, même à la reine d'Espagne sa cousine germaine, qui l'a trouvé très-mauvais.

Le cardinal est venu dîner chez moi à Marly, et à propos de rien il a dit que sa charge étoit à vendre, entendant celle d'administrateur du royaume. Madame la maréchale a répondu qu'il ne se trouveroit pas d'acheteurs. « Pourquoi? ai-je répliqué; l'empire « romain a bien été mis à prix, et vendu. » Ce discours a surpris la compagnie, dont étoit le duc de Noailles. Mais depuis quelque temps il en échappoit de cette espèce au cardinal, qui marquoient de la foiblesse.

Une dépêche de Bussy, lue dans le conseil du 19, nous a enfin appris ce qui s'est passé entre les ministres de Florence à Vienne, et les ministres de l'Empereur : on devine entre ces princes une intelligence secrète, mais entière. L'Empereur a déclaré qu'il ne souffrira jamais de garnisons espagnoles. Les ordres sont donnés et exécutés pour la marche des troupes impériales par la Bavière et le Tirol en Italie, et toutes les mesures prises pour la guerre conjointement avec le Czar, les rois de Prusse et de Pologne; et le comte Lowenstein a été envoyé par l'Empereur aux électeurs et princes de l'Empire, pour les déterminer à la guerre. Enfin les nouvelles de La Haye ne donnent pas grande espérance que les Hollandais veuillent sérieusement y entrer.

Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, confirme dans ses dépêches les avantages de Chah-Tha-

mas, fils du Sophi. Ezrek demande du secours à la Porte; mais elle ne veut pas lui en donner. Le pacha d'Egypte, révolté, a été battu par Coprogli; mais il est encore maître de la ville du Caire. L'état actuel de l'empire ottoman ne lui permet pas de rompre avec la Chrétienté.

On a appris, dans le conseil du 22, par un courrier dépêché de Berlin, la mort du Czar, de la petite vérole. Il devoit se marier le 22. Au retour d'une chasse par un froid excessif qui lui a donné un grand rhume, la petite vérole qui est survenue l'a emporté en peu de jours. Il étoit parfaitement beau et bien fait, d'une taille très-haute. A quatorze ans et quatre mois il étoit plus grand que les gens de dix-huit, et promettoit beaucoup par l'esprit et les sentimens. Le conseil s'est déterminé dans le moment à donner l'empire à la princesse de Courlande, fille du czar Jean, aîné du czar Pierre, grand-père du dernier mort, dont les filles paroîtroient devoir hériter. L'aînée a un fils du duc de Holstein, et la cadette de la duchesse de Holstein est vivante.

Apparemment le conseil a craint une minorité, ou le sang de la dernière Czarine. Le prince Dolgorousky est parti sur-le-champ pour aller chercher la princesse de Courlande à Mittau, et on croit que cette famille très-puissante tâchera de faire épouser cette princesse au prince Dolgorousky, favori du dernier empereur. Le Czar, quatre jours avant sa mort, devoit se marier à la sœur de Dolgorousky. Quelle destinée pour cette princesse, qui devoit épouser un empereur plus beau que l'Amour, et qu'elle aimoit éperdument!

Les lettres de Londres apprennent qu'Amestron et

Grovestein vont arriver ici pour régler les mesures de guerre; et les mêmes, lues au conseil du 26, disent que les débats ont été très-violens dans le parlement, et avec une insolence outrée contre le Roi, en présence même du prince de Galles : cependant le parti de la cour est toujours supérieur. Celles d'Espagne parlent des préparatifs de guerre. Le Roi destine cinquante bataillons de sept cent cinquante hommes chacun, et cinq mille chevaux, pour l'expédition d'Italie; et même deux mille chevaux de plus si on les estime nécessaires, avec un équipage d'artillerie.

Il a été donné un chapeau à Salviaty, avec cette particularité que le roi d'Angleterre a voulu lui donner sa nomination; mais le Pape a déclaré qu'il étoit cardinal sans cette nomination, laquelle le Saint-Père veut réserver pour l'archevêque d'Embrun.

Un courrier arrivé aux ambassadeurs d'Espagne a apporté un projet de guerre, qu'ils doivent examiner avec nous. Le cardinal, dans le conseil du premier mars, a paru trouver mauvais que Brancas, informé de ce projet, n'en ait rien mandé. Il répétoit dans ses dépêches qu'il falloit avoir de grandes complaisances pour la reine d'Espagne; qu'elle s'irritoit quand on vouloit combattre ses sentimens : et, à la vérité, il avoit été si complaisant pour elle, qu'elle l'avoit fait grand d'Espagne. On avoit bien fait remarquer au cardinal de Fleury qu'il étoit dangereux d'envoyer dans une cour un ambassadeur obligé, par son propre intérêt, à être plus dépendant de cette cour que des intérêts de son maître (1).

(1) On voit par le Journal même combien le rôle d'un ambassadeur

Par les lettres de Vienne, on voit la continuation de la marche des troupes impériales en Italie, et on ne peut douter qu'elles ne soient reçues dans les places de Florence et de Parme avant que celles d'Espagne puissent forcer les princes possesseurs à recevoir des garnisons espagnoles malgré eux. Le cardinal a lâché un mot très-important : c'est la crainte que, d'un moment à l'autre, la reine d'Espagne ne retourne à l'Empereur, si l'on trouve impossible de lui donner les places de Livourne et de Plaisance. Il a aussi insinué que, sans la crainte de l'Empereur, le grand duc livreroit ses places. J'ai répondu : « On « veut croire qu'il n'y a que cette crainte qui dé- « termine le grand duc à s'attacher à l'Empereur; et « moi je trouve que lorsqu'on veut ôter à un homme « la clef de sa chambre, il est très-naturel qu'il soit « pour celui qui s'oppose à cette violence. »

On a appris, le 2 mars au matin, la mort du pape Benoît XIII, de la maison des Ursins. C'étoit un très-saint homme, nourri moine, et qui en avoit gardé l'esprit, la piété et l'austérité. Il se laissoit intimement gouverner par le cardinal Coscia, homme de basse naissance, qu'il avoit revêtu de la pourpre immédiatement après son exaltation.

On a ordonné aux cardinaux français de se rendre incessamment à Rome. Le cardinal de Rohan, mon

étoit difficile dans ces temps critiques. Il falloit savoir céder à propos, sans occasioner une rupture que la France craignoit, et que l'Espagne sembloit désirer. Le duc de Brancas y réussit, et en fut récompensé. Il y a de l'injustice à faire entendre qu'il eut de la complaisance pour obtenir la grandesse : il l'obtint de la cour d'Espagne avec l'agrément de la cour de France, parce qu'il avoit rendu à l'une et à l'autre des services dont toutes deux sentirent l'importance et la difficulté. (A.)

ami, dont la santé est fort délicate, m'avoit confié d'avance les mesures qu'il prenoit pour se dispenser du voyage; mais il s'est rendu aux instances du cardinal de Fleury, qui a porté le Roi à vouloir qu'il parte. On a lu, dans le conseil d'Etat du 5, les instructions que l'on envoie au cardinal de Polignac, moins ancien que le cardinal de Rohan, mais qui sera chargé du secret à la sollicitation de celui-ci.

Les lettres de Moscou nous apprennent ce qui s'est passé les derniers jours de la vie du Czar. Les Dolgorousky avoient voulu faire coucher la princesse leur sœur, fiancée avec le Czar, pour qu'il y eût une célébration de mariage, et pouvoir la déclarer czarine; mais cela n'a pas été possible, par la nature de la maladie. Les sept ministres se sont assemblés. Ostermann a dit : « Comme étranger, je ne dois pas as-« sister à la délibération que l'on va tenir pour un « successeur, mais je serai de l'avis commun. » Les six sont demeurés, et convenus de la princesse de Courlande. Ostermann est rentré après la résolution prise, et tous sept l'ont fait approuver aux divers tribunaux.

On apprend, par les lettres de Vienne, la continuation de la marche des troupes impériales en Italie. On ne parle pas du projet de guerre qui est arrivé de Séville, et on sait que le nombre des troupes impériales qui marchent en Italie est encore augmenté de seize bataillons et dix-neuf escadrons.

Les lettres de Vienne, lues dans le conseil du 8, marquent que le prince Eugène a parlé avec beaucoup de hauteur à l'envoyé de Hollande, et déclaré que l'Empereur feroit connoître son indignation sur le

mépris que le traité de Séville faisoit paroître pour lui.

Plelo, ambassadeur en Danemarck, mande qu'il se faisoit un traité entre le Czar et le Danemarck, qui pourroit bien être dérangé par la mort du Czar. Plelo ayant pressé les ministres danois de faire marcher leurs troupes pour conserver les Etats d'Hanovre, ils ont répondu qu'il leur falloit de l'argent. Sur quoi j'ai dit : « J'ai quasi toujours vu que c'est de l'argent « assez mal employé que celui que l'on donne à ces « puissances-là. »

Les ambassadeurs d'Espagne ont communiqué les projets de guerre qu'ils ont reçus de Séville. Ils demandent que la France fasse avancer vingt-cinq mille hommes sur les côtes de Provence, pour les faire passer en Italie; qu'elle fasse marcher une armée de vingt-cinq mille hommes sur le Rhin, pour entrer dans l'Empire, avec un corps de troupes anglaises et hollandaises. On attend l'arrivée de Grovestein et d'Amestron pour délibérer sur ces projets.

Dans les instructions envoyées au cardinal de Polignac, on paroît désirer que l'élection regarde le cardinal Petra ou le cardinal Imperiali, auquel la France avoit donné autrefois l'exclusion.

Il y a eu du désordre dans la compagnie des Indes. Le dépôt ayant été violé, les actions sont tombées considérablement, et il s'est répandu dans la cour que le contrôleur général étoit ébranlé. Il est certain que le cardinal écoute ses ennemis. Le contrôleur général est très-mécontent; M. d'Angervilliers ne l'est pas moins. Le cardinal avoit approuvé un changement très-sage, proposé par d'Angervilliers, pour mettre les escadrons à cent soixante maîtres; puis

il a pris l'avis du maréchal de Berwick, des ducs de Noailles et de Lévis, qui n'ont pas approuvé le projet. Il m'a consulté ensuite, et je lui ai dit que celui de d'Angervilliers étoit le seul bon, et il a été suivi; mais ces incertitudes sur le contrôleur général et le ministre de la guerre les mécontentent l'un et l'autre.

J'ai aussi parlé au cardinal sur la destruction des chevaux en France. Je lui ai dit : « Dans les dernières « guerres, on tiroit plus de vingt-cinq mille chevaux « tous les ans de Bretagne et du Comté, et à présent « il n'en sort plus la quatrième partie. Depuis la mort « du feu Roi, il vous en coûte plus de cent mille écus « par an pour établir des haras, et c'est précisément « depuis ce temps-là que tous ceux que vous aviez « en France sont détruits. Commencez par épargner « vos cent mille écus; rendez aux peuples la *liberté* « qu'on leur a ôtée d'avoir des jumens et des étalons, « et vous verrez que les choses reprendront leur an- « cien cours; au lieu que par vos précautions la quan- « tité des chevaux diminue tous les jours. »

Dans le conseil d'Etat du 12, il a été question des conférences tenues entre le cardinal et les ambassadeurs d'Espagne. Il a dit qu'il étoit convenu d'attendre l'arrivée de Grovestein et de Stanhope, que nous nommerons désormais milord Arington. Ils sont arrivés à Paris ce même jour.

Les lettres de Brancas montrent que le roi et la reine d'Espagne veulent absolument la guerre, persuadés que les peuples de Naples et de Sicile se révolteront contre les Allemands dès qu'ils verront approcher la flotte d'Espagne. Mais nous pressons l'Espagne de commencer par fortifier la garnison de

Porto-Ercole, parce que ce n'est pas attaquer que de garnir ses places.

Il y a eu le 13 un grand conseil chez le Roi, auquel ont été appelés les conseillers d'Etat qui ont examiné le procès entre messieurs de Béthune et d'Orval sur le duché de Sully. Il a été décidé que le titre de duc appartiendra à messieurs de Béthune, et la terre de Sully au comte d'Orval, avec faculté au premier de la retirer, sur le pied du denier vingt-cinq, dans le terme de six mois, suivant l'édit de 1711.

Les dépêches d'Allemagne et de Séville, lues dans le conseil du 16, ne contiennent rien d'important. Les premières parlent seulement d'une visite que le roi de Prusse a rendue au roi de Pologne. Il est arrivé dans le temps que l'on étoit à table, à un grand festin que donnoit le roi de Pologne pour le mariage d'une de ses filles naturelles. Le roi de Prusse et ceux qui le suivoient sont entrés masqués dans la salle. Il s'est mis derrière la chaise du roi de Pologne, qui, averti de la qualité de la compagnie, a dit : « Buvons « à la santé des masques qui viennent d'entrer ! peut-« être y en a-t-il que nous aimons fort. » Sur ce propos, le roi de Prusse a ôté son masque, et les deux rois se sont embrassés très-tendrement. Ce petit voyage n'a été que de quatre jours. Les ministres de France qui sont dans ces deux cours et dans celle de Vienne mandent que toutes ces liaisons n'aboutiront à rien : ils suivent l'usage trop commun aux ministres de dire et d'écrire ce qu'on appelle *placentia*, plutôt que des vérités chagrinantes. Aussi les ministres de l'Empereur disoient que le roi de Prusse lui offroit

cinquante mille hommes, le roi de Pologne tout ce qu'il avoit, et que les trente mille promis par le Czar alloient marcher; et les ministres de France dans ces cours écrivoient tout le contraire.

Bonnac s'est conduit très-mal dans une affaire arrivée dans le canton de Zurich. Piqué de ce que ce canton ne lui avoit pas marqué assez de considération, il vouloit que l'on soutînt les autres contre lui, au lieu de les pacifier. « Quand un ambassadeur, « ai-je dit, fait de pareilles fautes, il faut lui écrire « durement, louer quand on le mérite, et blâmer de « même. Une pareille conduite auroit été nécessaire « pendant le traité de Séville. »

Cette disposition ne me rend pas favorable au marquis de Brancas, qui, dans ses lettres lues le 19 au conseil, demande encore des secours. Le garde des sceaux a représenté qu'en dix-huit mois il a touché deux cent cinquante mille livres. Cela et la grandesse paient assez cher le traité de Séville, qui nous engage à une guerre très-infructueuse pour nous.

Depuis quelques jours il s'est répandu que le contrôleur général est mal avec le cardinal. Je lui ai dit: « A quoi en êtes-vous? » Il m'a répondu : « A de- « mander dès aujourd'hui à me retirer, et je le ferai « en sortant du conseil. » Je lui ai dit : « Ne vous « pressez pas tant. » Le Roi, auquel les Etats d'Artois faisoient une harangue, est arrivé, et a fini la conversation. En entrant dans la salle des gardes, j'ai mis le pied dans un marbre rompu, et fait une chute très-rude. Cependant, quoique je souffrisse beaucoup, j'ai été au conseil. En rentrant chez moi, il s'est trouvé deux contusions très-violentes, et

quelque crainte que la cheville du pied ne fût cassée. Maréchal, premier chirurgien du Roi, est venu me visiter, et a trouvé qu'il n'y a rien de rompu.

M. Desforts m'a fait dire qu'il a écrit au cardinal, et remis son emploi; et le 20 au matin il est venu me le dire lui-même. Deux heures après, M. Orry, qui étoit intendant de Perpignan, est venu me dire qu'il est contrôleur général. C'est un jeune homme de trente-huit ans, que j'ai vu capitaine à la fin de la dernière guerre. Je lui ai dit : « M. le capitaine, si « vous aviez suivi le service, vous seriez peut-être « major présentement. Vous n'avez pas si mal choisi, « puisque vous voilà revêtu de l'emploi le plus im- « portant du royaume. » Ce choix a surpris la cour et la ville. Il paroît que le cardinal a donné trop promptement cette importante charge : peut-être eût-il été plus sage de laisser Desforts dans son emploi, ne fût-ce que pour ne pas répandre chez les étrangers le désordre de nos finances, surtout une nouvelle guerre étant prête à s'allumer.

M. Desforts s'étoit laissé embarquer dans les intérêts de la compagnie des Indes : on avoit violé le dépôt, et vendu des actions pour faire acheter et hausser le prix. M. Desforts n'avoit rien fait sans ordre du Roi, et sans le communiquer au cardinal; mais plusieurs fripons s'étant mêlés de ce trafic, M. Desforts, homme d'honneur, y fut trompé, et se retira bien plus mal dans ses affaires que lorsqu'il avoit été remis dans la place de contrôleur général.

Il l'avoit déjà exercée pendant la régence. Le cardinal l'avoit forcé de la reprendre; et j'étois présent lorsque M. Desforts lui a dit que c'étoit par pure dé-

férence à son désir qu'il l'acceptoit de nouveau. Cependant il se retire comme disgracié, et peu d'apparence qu'il conserve sa place au conseil. M. Orry y est déjà entré, et a travaillé avec le Roi.

J'ai manqué les conseils jusqu'à celui du 29; il a même fallu me porter jusqu'à ma place. Le Roi m'a marqué des bontés très-vives : il a été lui-même chercher mes gens, m'a fait monter dans ma chaise devant lui, et n'a pas voulu se retirer qu'il ne m'ait vu descendre le degré.

On a lu dans ce conseil des dépêches de Vienne, qui annoncent la guerre de plus en plus. L'Empereur se prépare à faire marcher une armée de quarante mille hommes sur le Rhin, et compte en avoir soixante-et-dix mille en Italie. Les rois de Prusse et de Pologne paroissent plus unis que jamais : ils ont ordonné des revues de leurs troupes pour le mois de juin. Le roi et la reine d'Espagne ne respirent que la guerre. La cour, à ce qu'on apprend par les nouvelles de Séville, part pour Grenade, et l'on croit qu'après cela elle reprendra la route de Madrid.

Le parlement d'Angleterre est toujours fort animé: le parti opposé à la cour fait, sur le port de Dunkerque, des difficultés qui n'ont pas grand fondement. Cependant, pour donner au parti de la cour une supériorité décidée, on a satisfait sur Dunkerque le parti de l'opposition, et certainement avec trop de complaisance.

Il est arrivé des courriers de Séville avec les projets de guerre dont on a parlé. Comme j'ai manqué deux conseils, le garde des sceaux m'a dit qu'il me les enverroit; et, dans le conseil du 5 avril, le cardinal

de Fleury m'a dit à ce sujet : « Si vous avez lu les « Amadis, comptez que leurs faits de guerre étoient « moins surprenans que ceux que nous demandent « le roi et la reine d'Espagne. » J'ai répondu : « Je « ne fais pas grande attention à ce qui se passera en « Italie, pour deux raisons : la première, c'est que « nous n'y gagnons rien ; la seconde, c'est que nous « ne sommes pas du tout garans du succès, puisque « nous n'avons part ni au dessein ni à la conduite, et « qu'en donnant tout ce que nous avons promis dans « le traité de Séville, nous en sommes quittes. Mais « dès que l'Empereur sera attaqué en Italie, qui nous « répondra qu'il ne commencera pas la guerre dans « la Basse-Allemagne? Et si les rois de Prusse et de « Pologne s'emparent des Etats d'Hanovre, qui nous « répondra de la fidélité du Danemarck, et que la « guerre ne se portera pas en Frise? Il y a bien « long-temps que j'avertis que c'est le côté le plus « dangereux pour nous. » Le cardinal a répondu que les Danois seroient fidèles. « Je le souhaite, ai-je re- « pris. Vous avez pourtant vu que le conseil du roi « d'Angleterre s'en méfie. »

On a appris par un courrier du duc de Leria, de Moscou, que le 8 mai la nouvelle Impératrice ayant convoqué le sénat, encouragée, dit-on, par un lieutenant colonel des gardes, a déchiré le billet qu'elle avoit signé, contenant les articles qu'on lui avoit proposés pour changer la forme du gouvernement, et déclaré qu'elle conserve la *despoticité* tout entière. On voit que tout cela a été conduit par Ostermann, qui a fait le malade depuis la mort du Czar, pour n'avoir aucune part aux conseils qui se tenoient.

Elle a mis en liberté Jagolinsky, qui avoit été arrêté par ceux qui vouloient changer le gouvernement; elle a en même temps fait assurer l'Empereur que les trente mille hommes promis sont prêts à marcher.

Le 10, le marquis de Spinola, capitaine général d'Espagne, et destiné à commander les armées d'Espagne qui doivent attaquer l'Italie, est arrivé à Versailles, envoyé pour concerter avec les ministres du Roi, ceux d'Angleterre et de Hollande, les moyens d'exécuter le traité de Séville. J'ai été à Versailles le 12, et le cardinal m'a dit en arrivant que le Roi avoit intention que le marquis de Spinola, avec les ambassadeurs d'Espagne, ceux d'Angleterre et de Hollande, se rendissent chez moi, pour y délibérer et concerter les projets de guerre. J'ai dit au cardinal qu'il convenoit que cette assemblée se tînt *chez lui* : il m'a répondu que comme c'étoit matière de guerre, il falloit que ce fût chez le général le plus capable de décider.

Nous avons eu chez le cardinal une conférence préparatoire, composée du garde des sceaux, du maréchal de Berwick, et de M. d'Angervilliers, ministre de la guerre. Je désirois que le maréchal de Berwick se trouvât à la mienne; mais on ne l'a pas voulu. D'Angervilliers même m'a confié que le cardinal ne se fie pas à lui : ce n'est pas qu'il ne le comble de biens, dans le temps qu'il en use tout différemment pour moi.

A neuf heures du matin du 13, se sont rendus chez moi le marquis de Spinola, le marquis de Sainte-Croix, le sieur de Barrenechea, ambassadeurs d'Espagne; le milord Arington, M. de Goslinga, et Hoop,

ambassadeurs de Hollande ; le général Grovestein et M. d'Angervilliers.

J'ai ouvert la conférence par assurer les ministres d'Espagne que Leurs Majestés Catholiques pouvoient compter sur tout le zèle et toute l'ardeur, pour leur gloire et leur service, qu'ils avoient droit d'attendre de leurs plus fidèles sujets; et qu'après ce que je dois au Roi mon maître, je serai tout dévoué à ce qui sera estimé convenable à leurs intérêts. Le marquis de Spinola, homme d'esprit, et destiné à commander l'armée qui doit faire une descente en Italie, a commencé par demander vingt-cinq mille Français; savoir, vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux. Dans notre conseil préparatoire du 12, le cardinal nous avoit prévenus, M. d'Angervilliers et moi, que si les ministres d'Espagne parloient de ces vingt-cinq mille hommes, on pouvoit soutenir qu'ils n'avoient jamais été promis. Ainsi, sur la première réquisition, nous répondons suivant nos instructions. Les ministres d'Espagne se soulèvent, montrent l'écrit qu'ils soutiennent avoir été approuvé par le cardinal, somment les autres ambassadeurs de dire ce qu'ils ont vu et entendu. Tous confirment ce que disent les ministres d'Espagne. Ce premier point très-important a été suspendu, et il a été dit que l'on se rassemblera le soir, après la revue que faisoit le Roi du régiment des gardes, où tous devoient aller. Cependant, dans le reste de la conférence, qui a duré jusqu'à deux heures après midi, on a agité le projet de guerre.

« Après avoir menacé les côtes de Toscane et tâché « d'ébranler le grand duc, a dit le marquis de Spi-

« nola, il faudra faire la descente vers Baïa, près de « Naples. » J'ai répondu simplement qu'il étoit d'une extrême conséquence de bien débuter dans un commencement de guerre, et que je voyois de très-grands obstacles dans le projet proposé. Partir d'Espagne pour aller conquêter l'Italie sans y avoir aucune place ni intelligence, défendue par soixante-quinze mille Impériaux, comme l'avançoient les ministres d'Espagne, c'étoit une très-rude entreprise. Aucun des autres ministres n'a voulu combattre le projet, persuadé, comme il étoit aisé de le juger, que le cardinal de Fleury ne vouloit pas de guerre, et qu'il falloit lui laisser le soin de s'y opposer.

Ceux d'Espagne ont parlé des diversions qu'ils demandoient : c'étoit d'attaquer la Flandre impériale, ou l'Empire. « Entrer dans l'Empire, a dit quelqu'un, « c'est réunir tous les Etats à l'Empereur. » Amestron, général anglais, a répondu que le seul moyen de ne pas craindre les princes de l'Empire est de leur faire peur. Ces différentes matières se traitoient sans décision. Pendant ce temps, M. d'Angervilliers avoit envoyé un courrier au cardinal, pour lui dire que tous les ambassadeurs, conjointement avec les Espagnols, soutenoient qu'il avoit promis les vingt-cinq mille hommes. Par le retour du courrier, M. le cardinal nous a mandé qu'on pouvoit soutenir hautement que ces vingt-cinq mille hommes n'ont jamais été promis.

On s'est rassemblé sur les sept heures du soir, et il a fallu ouvrir la séance par cette déclaration, contre laquelle les ambassadeurs d'Espagne se sont récriés qu'ils feront un manifeste; qu'ils ont des témoins;

qu'on ne dément pas des gens comme eux. Le marquis de Sainte-Croix est sorti, disant qu'il ne falloit plus traiter avec qui les démentoit. Le marquis de Spinola, plus maître de lui-même, est resté, et a dit que pour les vingt-cinq mille hommes, il les demandoit, sans quoi il dépêcheroit un courrier pour désabuser son maître; mais qu'il offroit qu'on n'armât plus les six vaisseaux de guerre, et qu'on donnât moins de cavalerie et plus d'infanterie.

J'ai dit à ces messieurs que nous ne pouvions qu'offrir de donner notre contingent suivant le traité, auquel nous ne manquerions jamais; mais que le projet proposé me paroissoit très-difficile. J'ai pressé les ministres de Hollande et d'Angleterre d'en dire leur avis, mais aucun d'eux n'a voulu le contredire : en quoi paroît leur partialité pour l'Espagne et leur mauvaise volonté pour la France, qu'ils veulent laisser seule chargée du mécontentement de l'Espagne. On s'est donc séparé sans rien conclure.

Sur ces difficultés, le cardinal a jugé à propos d'indiquer un conseil extraordinaire, qui a été assemblé le 16. Le cardinal l'a ouvert, en disant que le Roi désiroit être informé de ce qui s'étoit passé dans la conférence tenue chez moi. J'en ai fait le récit, après lequel le Roi m'a demandé mon avis, que j'ai donné en ces termes : « Par ce qu'on apprend des nouvelles « d'Espagne, il paroît, sire, que le désordre est assez « grand dans les finances de ce royaume : cependant « il paroît déterminé à la guerre. Celles de Votre « Majesté ne sont pas encore rétablies : néanmoins « je serai toujours pour suivre le parti de la gloire. « Cette gloire, le premier et le plus cher des inté-

« rêts de Votre Majesté, vous engage à tenir votre « parole. Vous avez signé un traité de guerre offen- « sive : l'Espagne la veut; l'Angleterre et la Hollande « se sont engagées, ainsi que Votre Majesté, à suivre « les intérêts de l'Espagne. Votre Majesté doit donc « dire qu'elle tiendra ses engagemens; et puisque l'on « veut faire la guerre, il faut de bons et solides pro- « jets, et faire un plan de guerre général.

« Celui des Espagnols pour la conquête de l'Italie « est rempli d'obstacles presque insurmontables. Sui- « vant ma pensée, le plan de guerre le plus solide « que l'on puisse faire, c'est que les préparatifs d'Es- « pagne qui menacent l'Italie y ayant déjà attiré « soixante-quinze mille Impériaux, il faut que la ligue « entière paroisse vouloir suivre principalement ce « dessein; faire croire que l'on pourra en même temps « faire le siége de Luxembourg, et se préparer sé- « rieusement à entrer dans l'Empire; que la fausse « attaque soit vers l'Italie; que l'Espagne, avec le « moins de dépenses qu'il sera possible, tente des « descentes vers les royaumes de Naples et de Si- « cile; que partie de ses forces suive les côtes de « Provence, comme pour s'embarquer à Marseille et « à Toulon; que, dès qu'elles seront vers Tarascon « sur le Rhône, elles prennent la route du Dauphi- « né, pour donner quelque inquiétude au roi de Sar- « daigne, et ne pas laisser votre frontière dégarnie, « qui le seroit, par l'obligation où nous serons de « faire marcher nos forces vers l'Empire.

« Avant que l'Empereur puisse démêler que la « fausse attaque est l'Italie, que vingt mille Anglais « nationaux aillent se joindre vers Nimègue à quinze

« mille Hollandais; que trente-cinq mille Français « se joignent à ces trente-cinq mille Anglais et Hol- « landais avec les douze mille Hessois, et marchent « tous ensemble dans les Etats du roi de Prusse. Ce « prince, les voyant exposés, aura peine à se dé- « clarer contre la ligue. On fera contribuer la West- « phalie, le pays de Munster, et autres. L'unique « moyen de ne pas craindre les princes de l'Empire est « d'entrer dans leurs Etats. Je puis citer les exem- « ples de guerre que j'ai vus sous M. de Turenne, « et celles que j'ai faites à la tête des armées de Votre « Majesté. Cette guerre ne sera pas si chère que l'on « s'imagine, puisqu'établissant une bonne discipline, « l'Allemagne paiera une partie des frais. Par cette « conduite, vous soutenez les quarante mille hommes « que la France et l'Angleterre paient en Danemarck. « Voilà l'unique moyen de donner la loi à l'Empe- « reur : par un parti différent, vous le laissez le maître « de l'Empire, les pays d'Hanovre à la discrétion des « rois de Prusse et de Pologne, la Frise exposée, et « par conséquent les Hollandais. »

M. le duc d'Orléans a déclaré que, suivant son avis, c'étoit le seul bon projet; M. le cardinal de Fleury de même, et par conséquent le garde des sceaux. Pour M. d'Angervilliers, je savois bien que c'étoit son sentiment. Voyant que c'étoit celui de tout le conseil, j'ai repris la parole, et dit : « Mais, messieurs, pour « réussir dans de grands projets, un profond secret « et la diligence sont les premiers moyens. Je de- « mande dans l'un et l'autre tout ce qui peut les as « surer. » Le Roi m'a écouté très-attentivement, et a paru fort occupé de ce conseil, qui en effet est très-

important. Sachant que le garde des sceaux doit entretenir les ambassadeurs que le traité regarde, je ne m'en suis pas tenu à ce que j'avois dit dans le conseil, et je lui ai écrit pour lui recommander encore le secret; qu'il convient que les seuls Spinola, Arington, et tout au plus Goslinga, en aient connoissance.

On a donc indiqué une conférence, qui a été tenue le 20 chez le marquis Spinola, retenu au lit par une violente attaque de goutte. J'y ai mené le garde des sceaux dans mon carrosse, et j'ai connu, dans la conversation que nous avons eue en chemin, que l'unique dessein du cardinal est de gagner du temps, sans pourtant rompre le projet approuvé au conseil. Dans ce dessein, le garde des sceaux s'est appliqué, comme à la chose essentielle, à combattre le projet d'Italie par un autre qu'il étoit sûr que Spinola rejetteroit, comme cela est arrivé. Il a amené, pour s'appuyer, le maréchal de Berwick. Les Anglais et les Hollandais sont demeurés dans le même silence qu'ils avoient gardé chez moi, voulant laisser à la France seule le démérite auprès du roi d'Espagne de s'opposer à son dessein. Le garde des sceaux a parlé long-temps, et n'a fait que battre la campagne, ou, comme m'a dit M. d'Angervilliers, persiffler la compagnie : aussi M. de Sainte-Croix a-t-il dit tout haut : « Vous ne voulez que nous amuser, et faire perdre « la campagne. » Et en retournant je n'ai pas pu m'empêcher de dire au garde des sceaux : « Ne craignez-vous pas de révolter la reine d'Espagne? » Il ne m'a rien répondu.

Dans le conseil des dépêches du 29, on a agité ce qui regarde le parlement, dont la conduite a été peu

respectueuse au lit de justice; et l'opiniâtreté continuoit pour ne pas enregistrer la déclaration de la constitution. Il a été résolu que le premier président aura ordre de se rendre le premier mai à Fontainebleau, avec quatre présidens à mortier, et le premier président de chacune des autres chambres du parlement. Le chancelier a lu un mémoire de correction, qu'il doit prononcer à ces messieurs de la part du Roi, après que Sa Majesté leur aura dit en peu de mots qu'elle est très-mécontente de leur conduite. J'ai fait remarquer au chancelier que s'ils sont coupables de témérité contre l'autorité du Roi, comme on les en accuse, il faudroit donc plus de sévérité.

On a appris dans le conseil d'Etat du 30, par les lettres du cardinal de Polignac, que la division est grande dans le conclave. Pour lui, il étoit ouvertement brouillé avec le cardinal Bentivoglio, chargé des affaires d'Espagne, qui avoit donné l'exclusion au cardinal Imperiali, que nous espérions pouvoir être pape.

On a travaillé à un mémoire pour être remis au marquis de Spinola et aux ambassadeurs d'Espagne, par lequel on manque réellement au traité de Séville. Après avoir examiné ce mémoire, j'ai dit : « Je ne « serai jamais d'avis de manquer à nos engagemens; « mais puisque tous les contractans du traité de Sé- « ville parlent de même, signent le mémoire, enfin « paroissent unanimes à ce que désire M. le cardinal « de Fleury, qui est d'éloigner la guerre, ne fût-ce « que de quelques mois, il faut bien suivre l'ordre « du Roi. Cependant il seroit encore à propos, avant « que de faire ce dernier pas, d'examiner si la gloire

« du Roi et de la nation, qui doit toujours être le « premier objet, nous permet de manquer à l'Espa- « gne; ce que l'on doit craindre de la reine d'Espagne « en lui manquant. C'est là l'objet de l'inquiétude de « milord Toutzen, la meilleure tête de l'Angleterre « pour la politique. »

Deux ou trois jours ont été employés en conférences chez le cardinal de Fleury pour examiner ce mémoire. Tous les ministres de France, d'Angleterre et de Hollande y ont été appelés, l'ont lu, relu, commenté, et enfin signé, quelque défectueux qu'il soit. Le maréchal de Berwick, qui a été appelé à ces conférences, l'a signé comme moi, quoiqu'il ne l'approuve pas davantage.

Il y a eu le 2 mai un conseil de finances, dans lequel le contrôleur général a proposé une nouvelle loterie pour rétablir les actions, et tâcher d'en retirer vingt-cinq mille en huit ans. Pour cela, le Roi fournira cent mille écus par mois, et on y ajoutera cent mille livres des cinq cents que le Roi donne pour la loterie des rentes de la ville. « J'avoue, ai-je dit, ma parfaite « ignorance sur cette matière : tout ce que je sais, « c'est que voilà pour la troisième fois que le Roi paie « des actions qui ont ruiné le royaume. Mais je con- « çois une bonne opinion du bon état des finances, « puisque, pour soutenir les actions, le Roi donne « neuf millions par an de sa ferme du tabac, le mil- « lion destiné aux rentes de la ville, et quatre autres « millions encore : le tout pour ces maudites actions. « Au reste, pour ces matières de finances, je ne peux « que m'en rapporter à ceux qui doivent les con-

« noître. » Le chancelier a parlé à peu près de même, mais la loterie n'en a pas moins été résolue.

Il y a eu le 4 conseil d'Etat, dans lequel on a disputé assez vivement sur les affaires présentes. Le cardinal a dit que les Anglais et les Hollandais ne vouloient pas que le Roi fît la moindre conquête en Flandre, pas même Luxembourg. « Nous avons, ai-je « répliqué, de cruels alliés. Nous sommes dans un « traité qui nous oblige à une guerre dont nous ferons « la plus grande dépense; la reine d'Espagne veut y « gagner l'Italie, les Anglais veulent être les maîtres « du commerce, les Hollandais détruire la compagnie « d'Ostende, et nous n'avons pas le moindre avan- « tage à espérer : mieux vaudroit nous accommoder « avec l'Empereur, pour peu qu'il veuille acheter « notre amitié. D'ailleurs vous manquez à la reine « d'Espagne : M. le cardinal croit même qu'elle pour- « roit s'accommoder avec l'Empereur. Ce seroit un « grand malheur, parce que s'ils étoient de concert, « ils pourroient faire un mal très-considérable à la « France : la reine d'Espagne, du côté du Langue- « doc; l'Empereur, joint au roi de Sardaigne, du côté « du Dauphiné. » Le cardinal m'a paru assez tranquille sur ces périls. J'ai ajouté : « Il me suffit de les « avoir représentés d'avance, et qu'on auroit pu les « éviter en s'accommodant avec l'Empereur. » Le cardinal m'a soutenu que le comte de Sinzendorff n'avoit jamais rien offert de la part de l'Empereur, et le duc de Richelieu m'assure encore le même jour que l'Empereur auroit donné Luxembourg et d'autres places pour s'unir avec nous, si nous avions voulu

garantir sa succession. C'est ce que Fonseca m'a aussi confirmé.

On a appris par les lettres de Brancas, lues le 7, que le roi et la reine d'Espagne commencent à se plaindre vivement des lenteurs de la France, et se préparent à la guerre. Ils se plaignent fort aussi de la conduite du cardinal de Polignac à Rome, et approuvent celle de Bentivoglio sur l'exclusion d'Imperiali : ils ne ménagent même point les termes sur la conduite de Polignac. Celui-ci a envoyé au Roi la harangue de Collalto, ambassadeur de l'Empereur au conclave, qui donne à l'Empereur, entre les autres titres, celui de fils aîné de l'Eglise, qui n'a jusqu'à présent appartenu qu'aux seuls rois de France. Il donne aussi à son maître celui de président au conclave.

« Ils sont bien hauts, a dit le cardinal de Fleury. » J'ai répondu : « Ils font fort bien ; et ils le seront en« core davantage lorsque nous cesserons de l'être. » On a encore parlé des mesures à prendre avec les alliés, et j'ai repris, avec la vivacité qu'on me connoît : « Je ne puis souffrir leur injustice pour la France « dans cette guerre : il semble qu'il n'y a qu'eux qui « doivent gagner, et nous faire tous les frais. En vé« rité je ne puis retenir ma colère : j'en jurerois, « sire, et je crois que Votre Majesté me le pardon« neroit. — Il ne faut pas jurer devant le Roi, a re« pris le cardinal. » Et tout de suite le garde des sceaux a parlé du mémoire que le marquis de Spinola a donné en réponse de celui qu'on lui a fait passer, et m'a prié de l'examiner. Je l'ai trouvé très-bien raisonné pour faire voir la possibilité de réussir dans l'entreprise de la Sicile.

Il a été question, dans le conseil d'Etat du 10, que les cercles de l'Empire prennent des mesures pour s'unir à l'Empereur. L'électeur de Mayence n'a pas fait de difficulté de déclarer au résident de France qui est auprès de lui que si l'Empire est menacé, il le défendra. Le traité que l'on avoit compté faire avec les électeurs de la maison de Bavière n'a pas réussi, et l'on a appris que le roi de Prusse tournoit absolument vers l'Empereur; mais Broglie mandoit de Londres que l'Angleterre promet six bataillons à l'Espagne.

Les ambassadeurs d'Angleterre, de Hollande, les généraux Grovestein et Amestron, le maréchal de Berwick, d'Angervilliers et moi; nous nous sommes trouvés le 11 à une conférence indiquée chez le cardinal, où étoit aussi le garde des sceaux. On a d'abord lu cette réponse de Spinola au mémoire par lequel on lui avoit représenté l'entreprise de Naples trop difficile. Il y répondoit article par article, et la soutenoit facile; ensuite il demandoit à se retirer, puisque son voyage à la cour de France étoit si peu utile à son maître. Les réflexions sur cette réponse ont amené le cardinal à parler des mesures qu'il convenoit de prendre de concert avec les alliés, tant pour faire voir que l'on veut observer le traité de Séville, que pour fixer les grands projets de la reine d'Espagne.

Le milord Arington a peu parlé, selon sa coutume, et a dit seulement que puisque l'on avoit promis à l'Espagne d'attaquer la Sicile s'il n'étoit pas possible d'aller à Naples, il falloit lui tenir parole. Quand mon tour de parler est venu, j'ai commencé par re-

présenter qu'il n'y avoit pas de secret dans nos délibérations; que nos desseins sur Naples étoient publics dans Paris, et qu'il étoit cependant de la plus grande importance de ne pas les faire connoître. « Mais, avant que de dire ce que je pense sur la si-
« tuation présente des affaires, je prie messieurs les
« ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre de me
« dire s'ils croient que la guerre que l'on va com-
« mencer peut devenir générale. » Le milord Arington, à qui j'adressai la parole, a été quelque temps à répondre; enfin il m'a avoué, avec les autres ambassadeurs, qu'il croyoit que la guerre deviendroit générale.

« Vous convenez, ai-je repris, que la guerre de-
« viendra générale : pourquoi donc, puisque vous
« la commencez, et que vous êtes les maîtres d'at-
« taquer par où vous voudrez, pourquoi débuter par
« l'entreprise la moins sage, puisque c'est la plus
« coûteuse et la plus difficile? Je reprends ce que
« j'ai proposé il y a trois semaines. Les bruits d'at-
« taquer le royaume de Naples et d'y porter le fort
« de la guerre ont déjà produit un effet duquel il
« faut profiter; messieurs les ambassadeurs d'Es-
« pagne nous assurent que l'Empereur y a fait mar-
« cher soixante-et-dix mille Allemands. Continuons
« tout ce qui peut fortifier l'Empereur dans l'opinion
« de ces desseins, et pénétrons dans l'Empire avec
« vingt mille Anglais nationaux, quinze mille Hol-
« landais offerts par la République, quarante mille
« Français, les douze mille Hessois payés par l'An-
« gleterre; songeons à faire agir l'armée que nous
« payons si cher en Danemarck, et méprisons les

« Etats de l'Empire, qui ne rechercheront notre ami-
« tié que lorsqu'ils nous craindront; établissons une
« sévère discipline dans nos armées, réglons nos
« contributions, et nous donnerons bientôt des lois
« à ceux qui espèrent nous en imposer. » Mon discours a été approuvé, et n'a rien produit. La Hollande ne vouloit pas attaquer; les Anglais avouoient que c'étoit leur intérêt, par le péril des Etats d'Hanovre; mais ils ne concluoient rien. Il a été seulement résolu, après une conférence de trois heures et demie, qu'on conviendra d'un traité pour soutenir une guerre générale, et borner les désirs ambitieux de la reine d'Espagne; au point que si par quelque succès on oblige l'Empereur à consentir les garnisons espagnoles dans les places de Florence et de Parme, le traité de Séville sera estimé rempli. Il est aisé de juger que l'Espagne ne sera pas contente : aussi ses ambassadeurs se plaignent-ils hautement à Paris, et on voit une grande attention dans ceux d'Angleterre à charger la France de la haine de la reine d'Espagne.

Le cardinal de Polignac, dans ses lettres lues le 14, apprend que les difficultés augmentent tous les jours pour l'élection du Pape. Le Saint-Esprit peut y agir, mais par des voies peu saintes assurément; et il paroît que le conclave ne finira pas sitôt.

Il est arrivé un courrier au marquis de Spinola, envoyé sur la conférence qui a été tenue chez moi. Le roi d'Espagne mande qu'au cas que l'on ne veuille pas aller à Naples, il aime encore mieux que l'on attaque la Sicile que de ne rien faire.

Dans une audience que le marquis de Spinola m'a demandée le 15, il m'a dit, de la part du roi d'Es-

pagne, qu'il compte fort sur mon amitié; ensuite il s'est étendu sur les peines qu'il souffre de trouver tant de froideur dans le cardinal de Fleury; mais il n'a pas balancé à se plaindre des Anglais, lesquels, après s'être assuré les plus grands avantages dans le traité de Séville, n'aspirent qu'à voir l'Espagne se ruiner, et que c'est pour cela qu'ils conseillent l'entreprise de Sicile, dans laquelle lui Spinola ne voit que ruine certaine, et point de succès à espérer.

Le cardinal a convoqué chez lui, le 15, une assemblée des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, de leurs deux généraux Grovestein et Amestron, de moi, et de M. d'Angervilliers. Il y a été résolu que l'on prendra des mesures pour l'entreprise de Sicile et pour un traité général, même pour attaquer l'Empire; mais que ce ne pourra être que pour l'année prochaine, parce que l'on n'est pas préparé pour cela: et il a été dit que les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande se rendront demain chez moi, avec le marquis Spinola et les généraux d'Angleterre et de Hollande, pour convenir de tout ce qui pourra regarder l'entreprise de Sicile.

On a résolu dans cette assemblée que l'on y emploiera quarante mille hommes, que l'on y portera soixante pièces de vingt-quatre, vingt de dix-huit ou seize, outre tous les équipages d'artillerie, trente milliers de poudre, dix-huit mortiers, vingt mille boulets; et que le partage des troupes et des dépenses se réglera chez le cardinal.

La conférence finie, le marquis de Spinola est demeuré avec M. d'Angervilliers et moi. Il nous a confirmé ce qu'il m'avoit déjà dit sur les malignes inten-

tions des Anglais; que pour lui, il croyoit encore plus avantageux au Roi son maître de ne rien faire de la campagne que de se réduire à une entreprise comme celle de la Sicile, par toutes les raisons susdites.

Nous avons parlé immédiatement après d'Angervilliers et moi au cardinal, et nous lui avons dit que nous pensions, pour l'intérêt du Roi, ce que Spinola pensoit pour celui de son maître, et qu'il valoit mieux ne rien faire. « Vous verrez, ai-je ajouté, ce que le « sort de cette dépense, qui tombera sur la France, « nous coûtera. Je vous répondrois qu'il vous en « coûteroit moins de mettre quarante mille hommes « en campagne; et la guerre générale que j'ai pro- « posée en attaquant l'Empire auroit été, sans com- « paraison, plus utile et moins onéreuse. » Le cardinal a répondu : « Il ne faut rien faire, ni en Sicile « ni ailleurs, qu'il n'y ait un traité général sur une « guerre générale, convenu et signé par tous les al- « liés. — Cela étant, ai-je répliqué, il est de votre « gloire, de celle du Roi et de la nation, de spécifier « dans le traité les avantages qui reviendroient à la « France, comme l'Espagne, la Hollande et l'Angle- « terre ont si bien stipulé et réglé les leurs. » Ainsi s'est passée la journée du 16 mai.

Dans le conseil d'Etat tenu le 17 au soir, on n'a rien appris d'important du conclave, du Nord, ni de la cour d'Espagne. Il paroît que le cardinal de Fleury se plaint de Spinola, qui n'est pas plus content de lui. Il ne l'a pas prié à dîner; et le garde des sceaux ne l'a pas prié non plus, et a même dit à M. d'Angervilliers qu'il n'auroit pas dû l'inviter chez lui avec les

autres ambassadeurs. Cependant le cardinal a été obligé de le voir chez le prince de Léon, qui lui a donné à dîner ainsi qu'à moi, et aux ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre.

Spinola m'a dit que le Roi son maître verroit avec peine que le maréchal de Berwick fût appelé aux conférences qui regardoient ses intérêts, ayant lieu de le tenir pour son ennemi; qu'il ne pouvoit oublier qu'outre les Etats qu'il lui avoit donnés en Espagne, la grandesse et l'ordre de la Toison d'or, et en lui donnant une épée magnifique qu'il tenoit du feu Roi son grand-père, ce maréchal lui avoit juré une perpétuelle fidélité et attachement, et qu'il n'avoit pas balancé à prendre le commandement d'une armée qui l'attaquoit en personne. « Au reste, ajoutoit Spinola, « le Roi mon maître ne doit pas s'attendre à *plus de* « reconnoissance que le maréchal de Berwick n'en a « marqué au roi d'Angleterre son frère, qu'il a refusé « d'aller servir en Ecosse (1). »

Par les lettres du cardinal de Polignac, lues au conseil du 21, on a appris la continuation de sa haine avec le cardinal Bentivoglio, et des divisions du conclave; que le cardinal Cienfuegos sert le cardinal Colonna, parce qu'il est fort attaché à sa famille; tant il est vrai que les routes que fait tenir l'esprit de parti sont diverses. Il ne paroît plus possible de faire un digne choix pour le chef de l'Eglise; et, quelque in-

(1) La relation de l'entreprise du Prétendant en 1715, telle qu'elle se lit dans les Mémoires de Berwick, suffit pour justifier le maréchal de l'imputation de l'ambassadeur d'Espagne. On y voit que cette entreprise étoit très-mal concertée, qu'il y avoit une grande mésintelligence entre les chefs, et qu'il y auroit eu beaucoup d'imprudence à s'en mêler. (A.)

térêt qu'ait Rome à voir le Saint-Siége bien rempli, on compte que ce sera le plus vieux, ou le plus en faveur.

Le roi de Prusse a déclaré que, malgré ses apparences de réunion avec le roi d'Angleterre, si les alliés de Séville attaquent l'Empereur, il le soutiendra de toutes ses forces. Les Etats de l'Empire paroissent se réunir. Le roi de Pologne nous propose de lui donner des subsides, pour former un parti de neutralité; mais il est arrivé si souvent à la France de voir les troupes qu'elle avoit payées servir ses ennemis, qu'on a refusé cette proposition. Le maréchal Sumyunghen, commandant les troupes en Flandre, a été à Luxembourg, et a pris toutes les mesures pour garnir cette place, comme si elle alloit être attaquée dans le moment.

M. le duc, mademoiselle de Clermont, et très-nombreuse compagnie, sont venus passer quelques jours à Villars. Je me suis rendu au conseil d'Etat du 24, où nous avons appris, par les lettres du cardinal Polignac, que les esprits sont toujours très-divisés dans le conclave. Le cardinal de Rohan m'a mandé que les Impériaux, pour fortifier leur parti, répandent qu'ils ne sont pas si brouillés avec l'Espagne, qu'il ne soit en leur pouvoir de ramener cette puissance en donnant la seconde archiduchesse à don Carlos; ce qui peut arriver incessamment. Pour moi, je crains toujours que la reine d'Espagne, indignée de ce qu'on rompt ses projets sur Naples, ne prenne le parti de se réunir avec l'Empereur.

Par les nouvelles de l'Empire, on apprend que le duc de Wurtemberg est déclaré maréchal général de

l'Empire, et commandant ses armées s'il y a guerre.

Ce même jour, le cardinal de Fleury, le garde des sceaux, sa femme, le contrôleur général et M. d'Angervilliers sont venus passer deux jours à Villars. Le nonce, le comte de Kinski, ambassadeur de l'Empereur, et Goslinga, ambassadeur de Hollande, y ont passé deux jours aussi. Kinski m'a fort pressé sur les moyens de faire cesser les divisions qui sont entre l'Empereur et le Roi. Je lui ai répondu seulement : « Le « comte de Sinzendorff, un des principaux ministres « de l'Empereur, ayant passé neuf mois en France, « n'a-t-il apporté ni moyen ni pouvoir de réunir nos « maîtres? Car enfin si vous voulez notre amitié aux « conditions de garantir votre succession, et au ha- « sard de nous troubler avec tous les prétendans, en- « core faut-il que vous payiez notre amitié. » Le comte de Kinski a répondu : « Mais si vous n'avez pas voulu « l'écouter? » En effet, le duc de Richelieu m'avoit toujours assuré que l'Empereur donneroit au moins Luxembourg et plus, si on vouloit se réunir à lui.

Je n'ai pas voulu entrer plus avant en matière avec le comte de Kinski. Retenu par un peu de goutte, j'ai manqué la cérémonie de l'Ordre, qui s'est faite à Fontainebleau ; et le conseil d'Etat qui devoit être le 28, à cause de mon incommodité a été remis au 29.

On y a appris, par les lettres de Brancas du 16, que la reine d'Espagne est très-irritée des difficultés que ses ambassadeurs et le général Spinola ont mandé qu'on faisoit pour entrer en guerre. Cependant on continue toujours les préparatifs en Espagne pour l'embarquement, et l'on doit s'attendre à une violente colère du Roi et de la Reine quand ils apprendront

qu'avant de commencer aucune hostilité on veut concerter un projet de guerre générale avec tous les alliés de Séville. J'avois cependant fait connoître au conseil, dès le mois d'avril, combien il étoit dangereux de révolter l'esprit de la reine d'Espagne, surtout si son indignation pouvoit la porter tout d'un coup à se raccommoder avec l'Empereur.

Les princes électeurs de l'Empire lèvent des troupes. Celui de Cologne veut avoir douze mille hommes sur pied, et les cercles assemblent leurs députés pour convenir de s'armer.

Les lettres de Moscou apprennent que la nouvelle Czarine exile toute la famille des Dolgorousky, favoris du dernier Czar, et la princesse leur sœur qui lui avoit été fiancée, et qu'elle se prépare à revenir à Pétersbourg, continuant ses liaisons avec l'Empereur.

On a aussi lu une lettre de Chavigny, et un mémoire qu'il a communiqué et donné contre l'Empereur, lequel a soulevé tous ses ministres à Ratisbonne, au point qu'invités à dîner chez lui, ils ont tous refusé d'y aller. On a encore lu une seconde lettre de lui, qui marque une conduite fort indiscrète.

Le marquis de Spinola en a écrit une très-forte au garde des sceaux, pour se plaindre de nos retardemens; et comme on a confirmé, dans le conseil du 31, que la reine d'Espagne étoit très-mécontente, j'ai répété pour la troisième fois mes inquiétudes sur la réunion qui pouvoit se faire entre l'Empereur et l'Espagne. M. le duc d'Orléans a dit que cela n'étoit pas à craindre; le cardinal a confirmé cette opinion. J'ai répliqué : « Vous me redonnez une tranquillité « qui étoit altérée par tous les malheurs que pou-

« voit causer cette réunion, d'autant plus redoutable « que le secret et la diligence pour nous porter des « coups très-dangereux seroient très-faciles; car les « projets pourroient n'être connus que de l'Empe- « reur seul, du prince Eugène, du roi d'Espagne, « et d'un secrétaire. Vous auriez donc de grands sujets « de craindre, si ces projets pouvoient avoir lieu; « mais puisque M. le duc d'Orléans et M. le cardi- « nal de Fleury ne le trouvent pas, cela me remet du « baume dans le sang. »

On voit, par les lettres du cardinal de Polignac, que le cardinal Colonna pourra être élevé au pontificat. On a ordonné au cardinal de Polignac, en ce cas, de lui donner l'exclusion.

J'avois eu à Villars le comte de Kœnigseck et sa femme [31 mai]. Le garde des sceaux y est venu avec toute sa famille au retour de Fontainebleau, et très-nombreuse compagnie. Le Roi m'a dit : « Vous avez « plus de gens qu'il n'en reste à Fontainebleau. » Mais le Roi étoit assez content de n'y avoir pas une grosse cour.

Le garde des sceaux m'a dit que l'on a résolu d'établir un conseil de commerce qui s'assemblera devant le Roi, et composé de M. le duc d'Orléans, du cardinal de Fleury, du chancelier, garde des sceaux, contrôleur général, d'Angervilliers, Fagon et moi, et qu'il sera tenu alternativement avec le conseil de finances les mardis.

Je suis parti le 4 juin pour retourner à Paris. Le Roi doit retourner le 7 de Fontainebleau à Versailles. Les nouvelles publiques confirment ce que nous savions au conseil, que le duc de Wurtemberg a été déclaré

maréchal général de l'Empire, et destiné à commander ses armées sur le Rhin s'il y a guerre; que, par l'association des cinq cercles, tenue à Francfort, il a été résolu de faire des levées. Enfin l'Empereur a bien du temps que l'on lui a donné pour réunir l'Empire, dont les princes et Etats ne sont à craindre que lorsqu'on ne leur impose pas en passant le Rhin.

On a appris, dans le conseil d'Etat du 11, que le roi et la reine d'Espagne sont très-irrités; que la reine d'Espagne a dit au marquis de Brancas : « Je ne veux « point parler, crainte de n'être pas maîtresse de mes « paroles. Parlez au marquis de La Paz, » lequel a dit que Leurs Majestés Catholiques ne s'étoient pas attendues au manquement de parole par lequel on avoit rompu les premiers desseins sur Naples. Le roi d'Espagne a dit à Brancas : « On retarde l'exécution « du traité de Séville, et je m'attends bien que lors« qu'on paroîtra à la fin y consentir, on trouvera « moyen de retarder encore; de manière que l'on « fera perdre la campagne. » Il a ajouté qu'il leur revenoit que l'on traitoit avec l'Empereur. Il est fort à craindre que lorsqu'ils apprendront que leurs soupçons sont fondés, la dernière colère ne s'empare de leurs esprits; et ce qui pourroit être encore plus à craindre, c'est qu'en se brouillant avec l'Espagne on ne convienne pas avec l'Empereur. L'événement seul peut justifier notre conduite, qui n'a d'autre but que d'éloigner la guerre. Brancas mande que les dépenses que l'on fait en Espagne sont si grandes, qu'il est impossible de la renouveler si cette campagne est perdue; et cela peut préparer à des partis violens de la part de Leurs Majestés Catholiques.

Le garde des sceaux a écrit au comte de Kinski sur le mémoire que Chavigny a publié à Ratisbonne, et que le Roi n'approuve pas.

Rien n'avance dans le conclave. Les meilleurs sujets sont exclus par l'Espagne, l'Empereur, et un peu la France. Le cardinal Pico, qui en dernier lieu a eu le plus de voix, voyant que l'Empereur ne l'approuvoit pas, s'est donné l'exclusion lui-même. Il y a grande apparence que l'Empereur sera le maître : les amis du roi de Sardaigne se réunissent à lui.

L'assemblée du clergé a été ouverte le 10 juin. Les cent docteurs, chassés de la Sorbonne, ont appelé au parlement, et le Roi a trouvé mauvais que le parlement ait reçu leur appel.

Bussy mande de Vienne que l'on prépare sourdement les équipages du prince Eugène.

Dans le conseil d'Etat du 14, on a lu diverses lettres du marquis de Brancas, la dernière par un courrier arrivé au marquis de Spinola. Il y en a neuf chez les ambassadeurs d'Espagne; ce qui marque la vivacité de cette cour sur la conjoncture présente. Cette vivacité ne doit pas surprendre. Brancas mande que les dépenses que fait l'Espagne sont excessives : elle trouve dans la France et ses alliés des difficultés à agir, qui rendent ses inquiétudes sur ses dépenses naturelles. Le dernier courrier est dépêché, sur la résolution des alliés de faire un traité général pour la conduite de la guerre et les diverses dépenses avant que de la commencer.

Vu le peu que l'Angleterre et la Hollande mettent au jeu, les plus grandes dépenses tomberont sur la France. Nos raisons pour nous défendre de les faire

sont bonnes; mais il eût fallu les prévoir, et ne pas dire dans le traité que l'on donneroit trois mois pour engager les princes possesseurs à recevoir les garnisons espagnoles, et que deux mois après on agiroit avec toutes les forces pour faire recevoir les garnisons. La France a fait quelques dépenses, l'Angleterre et la Hollande aucune; mais elles promettent tout, et n'oublient rien pour rejeter sur la France l'inaction.

Le marquis de Brancas a été informé que, sur le refus d'agir, le roi et la reine d'Espagne ont été en fureur; mais il leur a trouvé ensuite une si grande modération, qu'il ne peut douter d'une profonde dissimulation. Les plaintes ont été modestes, disant qu'ils espèrent qu'en moins de deux mois on sera convenu de ce traité; qu'ils espèrent qu'on agira après, et qu'ils continuent toujours leurs dépenses et leurs armemens. Le marquis de Brancas craint cette dissimulation; et moi j'ai exposé, pour la quatrième fois, que je la crains aussi. M. le duc d'Orléans et M. le cardinal ont dit qu'il n'y avoit rien à craindre : « J'en voudrois, ai-je répondu, caution bourgeoise; « mais je ne vois pas quel bourgeois pourroit nous la « donner. »

Par les lettres du conclave, l'Empereur paroît le maître, et l'on croit Colonna, qui, craignant l'exclusion de la France, fait agir tout ce qu'il y a ici de mazarins, qui n'y sont pas en grande considération. Nos cardinaux ont ordre de lui donner l'exclusion; mais comme l'Empereur peut s'y attendre, peut-être il tâchera de la prévenir.

Bussy mande de Vienne que le prince Eugène et le vice-chancelier de l'Empire ont été d'avis, dans le

conseil de l'Empereur, de faire chasser Chavigny de Ratisbonne; mais que les deux autres ministres ont été d'un sentiment plus modéré. Ainsi les mesures que l'on a prises avec le comte de Kinski à Paris doivent adoucir cette petite cause de division.

Le marquis de Spinola et son fils aîné m'ont demandé une audience le 16; et, bien loin de paroître irrités des retardemens qu'on apporte aux desseins du roi d'Espagne, par la nécessité d'établir entre les alliés de Séville un traité de guerre générale avant que de commencer aucune opération particulière, il n'y a eu aucune apparence de plaintes. Leurs discours sont si différens de ceux qu'ils ont tenus pendant le séjour de Fontainebleau, que l'on peut soupçonner quelque ordre de dissimuler, comme on a lieu de le croire de la Reine. Il n'a été question, dans leur conversation, que des mesures à prendre pour la guerre générale, pour laquelle ils avoient les pleins pouvoirs. « A la vérité, disoient-ils, l'Espagne a fait déjà de « grandes dépenses pour attaquer Naples et Sicile; « mais comme on a pensé que nous ne serons pas « prêts, le Roi mon maître les continue, pour faire « voir que rien ne manquera de son côté pour agir « incessamment. Nous demandons simplement que « ce traité sur la guerre générale soit signé dans « deux mois. » Ils m'ont fait entendre qu'ils soupçonnoient les Anglais de ne pas aller bien droit, et qu'il falloit les engager, et leur dire même que les neuf mille hommes qu'ils devoient employer à la guerre d'Italie leur causant trop de dépense, on les en dispenseroit, pourvu qu'ils en employassent un plus grand nombre pour la guerre générale. Enfin il n'y a

que de la sincérité à désirer dans leurs discours, et je ne crois pas possible qu'elle y soit.

Il n'y a rien eu d'important de Vienne ni de Grenade dans le conseil du 18. Le sieur Walpole est arrivé pour prendre congé, devant être relevé dans son ambassade par milord Walgraf, qui étoit auparavant auprès de l'Empereur. Milord Arington part pour aller prendre possession de la charge de secrétaire d'Etat en Angleterre.

J'ai eu le 19 une conférence avec le cardinal et M. d'Angervilliers, sur celle que j'avois eue avec Spinola et Sainte-Croix. Je l'ai pressé sur la conduite que l'on devoit avoir avec les Anglais, qui étoit de les déterminer à une guerre sérieuse contre l'Empire, attendu que de la faire uniquement en Italie, l'Empereur y étant préparé, c'étoit une entreprise ruineuse, et sans espérance de succès. M. d'Angervilliers a été de mon sentiment.

M. le cardinal n'a pas dissimulé qu'il s'apercevoit bien que les Anglais ne vouloient qu'engager la guerre, sans s'embarrasser qu'elle fût ruineuse pour l'Espagne et pour la France; et il a avoué qu'il croyoit qu'on auroit bien de la peine à porter les Anglais à attaquer l'Empire. J'ai répété ce que j'avois dit chez Spinola, que si on vouloit agir avec vigueur, la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, réunies avec le Danemarck, la Suède et le landgrave, donneroient la loi en une seule campagne, au lieu qu'on la recevroit à la longue si on se contentoit d'agir mollement; qu'il falloit donc presser les Anglais. Mais le désir de la paix, ou du moins d'éloigner la guerre, faisoit préférer dans notre conseil tous les partis foibles.

Dans celui du 21, on a appris, par les lettres de Berlin, que le roi de Prusse se lie de plus en plus avec l'Empereur; que Knipausen, le seul de ses ministres qui soit dans les intérêts de la France, se retire, pour n'être pas chassé; et que le roi de Prusse n'a pas fait difficulté de déclarer à l'Angleterre ses liaisons avec l'Empereur.

Les nouvelles du camp de Pologne apprennent que le roi de Prusse y est arrivé; que l'armée du roi de Pologne est de dix-huit mille hommes de pied et neuf mille chevaux, des plus belles et magnifiques troupes que l'on ait jamais vues : mais les dépenses de cette apparence de guerre sont si excessives, que je ne crois pas, comme je l'ai dit au conseil, qu'elles préparent à une guerre sérieuse, pour laquelle il faut moins de parure et plus d'économie.

Il y a eu, le matin du 24, un conseil des dépêches qui a recommencé le soir. Il y a été question de plusieurs arrêts de surséance, plus nécessaires que jamais pour empêcher la chute de plusieurs maisons illustres, ruinées par les dettes et les poursuites des créanciers.

Par les lettres de Rome, lues le 25, on a appris que le cardinal Doria a eu vingt-six voix, et que c'est celui qui jusqu'à présent a été le plus près; mais, suivant l'usage du conclave, il suffit d'avoir approché pour n'y plus revenir.

Celles de Brancas marquent toujours de très-vives inquiétudes sur la dissimulation de la Reine; qu'on agit toujours avec la même ardeur pour attaquer l'Italie. Et moi, pour la cinquième fois depuis trois mois, j'ai réitéré la crainte que j'ai d'un accommodement secret de l'Espagne avec l'Empereur; j'en ai

fait voir les très-dangereuses conséquences, et les facilités qu'ils trouveroient à cacher leurs desseins jusqu'au moment de l'exécution. Le cardinal en a paru plus frappé qu'à l'ordinaire.

Il a été question, dans le conseil des finances, de résilier un contrat d'échange fait du temps de la régence avec le marquis de Grancey, auquel, pour une maison ruinée dans l'enceinte du Louvre, estimée au plus quinze mille livres, on avoit donné des bois et des terres qui valoient sept ou huit fois plus. Les bois seuls avoient été vendus cinquante mille livres, et les terres affermées plus de trois mille livres. A mon avis de résilier le contrat d'échange, j'ai ajouté celui de punir les infidèles estimateurs, pour intimider ceux qui trompent si souvent le Roi dans l'évaluation de ses domaines.

Après le conseil, j'ai suivi le Roi dans son cabinet, et lui ai demandé : « Puis-je me flatter que Votre « Majesté fasse quelque attention à ma vivacité sur « ses intérêts? Je me fais des ennemis, sans que « vous m'en sachiez peut-être gré. » Le Roi m'a répondu : « Je le remarque très-bien, soyez-en assuré. » Il est vrai que dès qu'on a parlé d'un contrat d'échange le Roi a jeté les yeux sur moi, s'attendant bien que je parlerois sur cela.

Les lettres de Vienne [28 juin] portent qu'on a fait partir les généraux de l'Empereur destinés à commander les armées d'Italie. Milord Walgraf, arrivé de Vienne, dit que la santé du prince Eugène s'affoiblit; ce qui seroit un grand malheur pour l'Empereur.

Le cardinal de Fleury nous a avertis qu'avant une

conférence à laquelle on devoit appeler tous les ambassadeurs, il falloit en tenir une particulière entre lui, le garde des sceaux, M. d'Angervilliers et moi. La grande a été fixée au premier juillet, chez le cardinal. On y a appelé les ambassadeurs d'Espagne, avec le marquis de Spinola, Walpole, et deux autres ambassadeurs d'Angleterre, et Amestron, trois de Hollande, et nous tous de la première conférence. Il étoit question de décider si on régleroit ce qui regarde une guerre générale, avant que de commencer les opérations qui regarderoient l'Italie. On étoit déjà convenu de la guerre générale ; mais Walpole avoit reçu un ordre du roi d'Angleterre de porter à commencer la guerre en Italie. Le cardinal de Fleury et les ambassadeurs d'Espagne m'ont prié d'ouvrir la conférence : je m'en suis défendu ; mais voyant que presque tous le désiroient, j'ai parlé ainsi : « Dans « la dernière conférence tenue à Fontainebleau chez « M. le cardinal de Fleury, j'ai prié milord Amestron, « et messieurs les ambassadeurs de Hollande ici pré- « sens, de vouloir bien, avant que de dire mon sen- « timent, me faire connoître s'ils croyoient que la « guerre, une fois commencée en Italie, pût devenir « générale ; et m'ayant été répondu qu'ils en étoient « persuadés, je dis : *Ce principe établi, je ne suis « pas en peine de ramener M. de Spinola au pro- « jet que je vais expliquer.*

« Je commencerai par dire que je peux me donner « un mérite qui n'est guère envié, et que l'on n'avoue « même qu'avec peine, parce qu'on le doit au nombre « d'années : c'est celui de l'expérience. Il y a cin- « quante-sept ans que j'étois avec l'armée du Roi,

« commandée par M. de Turenne, au milieu de « l'Empire. Quoique très-jeune, j'avois une vive at- « tention à étudier ce général respectable. Il nous « disoit que, pour ne pas craindre les princes de « l'Empire, il falloit qu'ils pussent craindre. L'armée « étoit au milieu de la Franconie; le duc de Neu- « bourg étoit dans nos intérêts, sans subsides; l'élec- « teur de Cologne en avoit de médiocres. Il nous « avoit donné Bonn; l'électeur de Mayence, As- « chaffenbourg sur le Mein. L'électeur palatin étoit « pour nous; l'électeur de Bavière avoit des subsides. « L'amitié de tous les autres princes ne nous coûtoit « rien. L'armée du Roi passa le Rhin; et tous ces « princes, excepté les électeurs de Cologne et de « Bavière, furent contre nous.

« J'ai vu bien des ligues se former, mais aucune « si puissante et si formidable que celle qui lie au- « jourd'hui les alliés de Séville. Elle est composée « de presque toutes les puissances qui nous ont « donné de si vives inquiétudes, auxquelles sont « jointes la France, qui a deux cent soixante mille « hommes sur pied, et l'Espagne, qui en a quatre- « vingt mille, et une marine très-considérable. J'a- « voue qu'avec de telles forces il seroit bien fatal « que l'on voulût commencer la guerre contre toutes « les règles de la guerre, enfin par une pointe, et « dans les seuls pays où l'Empereur, qui est jus- « qu'à présent le seul ennemi déclaré que nous con- « noissions, s'est préparé à rendre vains tous nos « efforts.

« Raisonnons suivant les principes de la guerre. « Lorsque l'on attaque une place, on embrasse les

« ouvrages; si on donne bataille, on tâche de dé-
« border une aile; si on entreprend une guerre, le
« premier soin doit aussi être d'embrasser, s'il est
« possible, les Etats que l'on veut attaquer; si l'on
« veut secourir une place assiégée, l'on menace plu-
« sieurs endroits, pour tomber sur le quartier le plus
« foible. Ici, en commençant une guerre que l'on con-
« vient devoir être générale, on veut attaquer l'Italie,
« où l'Empereur a déjà porté près de quatre-vingt
« mille hommes. Nous n'y avons aucunes places, ni
« alliés qui nous reçoivent. Je le répète, il y a une
« fatalité à ce début de guerre, dont j'ose me flatter
« que ce que j'ai dit désabusera ceux qui veulent
« nous y déterminer. »

Les Espagnols ont été les premiers à m'applaudir avec de grandes louanges. Les Anglais et les Hollandais n'ont pas fait de même : Walpole a répété jusqu'à six ou sept fois que le Roi son maître étoit entièrement décidé à commencer la guerre; qu'il falloit toujours la porter en Sicile, et que si la saison étoit trop avancée pour agir ailleurs, le pis étoit de ne rien faire. Comme le cardinal et les Espagnols me laissoient à répondre, j'ai repris : « Le pis n'est pas de
« ne rien faire, mais le pis est de faire mal. J'ajou-
« terai que je ne dis pas que l'on ne puisse rien faire
« ailleurs. Que l'Angleterre fasse passer vingt mille
« nationaux en Hollande; qu'ils se joignent à quinze
« mille Hollandais que ces messieurs ont offert de
« faire trouver à Nimègue. Le Roi donnera quarante
« mille Français. Joignez les douze mille Hessois;
« assurez-moi seulement pour un mois de farine
« quand je passerai le Rhin; et je vous réponds de

« faire la guerre aux dépens de l'Empire, et qu'ils « nous donneront du pain et de l'argent. » Les Anglais ont dit qu'ils ne pouvoient donner que huit mille hommes, et les Hollandais rien. Sur cela je me suis tu, et j'ai fait signe au cardinal de Fleury que c'étoit à lui à prendre la parole. Il s'est contenté de dire que le Roi donneroit cinquante mille hommes, et qu'il étoit juste que la proportion fût observée par les autres alliés. On s'est long-temps disputé, et on n'a rien conclu. Il a été seulement résolu que l'on se rassemblera le 6 juillet chez le garde des sceaux.

Le marquis de Spinola et les ambassadeurs d'Espagne sont venus dîner chez moi; et le marquis m'a dit qu'il avoit été tenté de se jeter à mes pieds pour les baiser, et me marquer le gré que le Roi son maître devoit m'avoir d'avoir parlé avec tant de force et de vérité pour ses intérêts, et le bien de la ligue.

On a appris, dans le conseil d'Etat du 2, que l'Empereur paroît toujours déterminé à la guerre, et qu'il n'a pas approuvé les propositions qui lui ont été faites. Brancas marque que la cour d'Espagne va à Cazalla, petit village à douze lieues de Séville; qu'elle attend avec impatience les nouvelles de France, et que les armemens se continuent. Les lettres de Rome portent que l'on n'avance pas l'élection d'un pape.

La cour est partie de Marly le 2, et le Roi a résolu son départ pour Compiègne au sixième juillet. Il a passé en revue, le dernier juin, les gardes du corps : je les ai vus aussi, et ils m'ont toujours témoigné la même amitié.

Le 6, le Roi est parti pour Compiègne, et le même jour il y a eu chez le garde des sceaux une confé-

rence des mêmes personnes qui avoient été assemblées chez le cardinal de Fleury à Marly, à la réserve du cardinal, et du marquis de Spinola, qui étoit parti le 3 pour l'Espagne.

Le garde des sceaux a ouvert la séance par assurer tous ceux qui la composoient que le Roi est véritablement déterminé à la guerre, et à la faire avec toutes ses forces; que l'on répandoit malignement que le Roi ne vouloit pas de guerre; que cette imputation étoit fausse, et qu'il y étoit très-résolu; mais qu'il ne la feroit pas seul, d'autant plus qu'il ne la faisoit que pour soutenir ses engagemens, et sans en prétendre aucune utilité. Le cardinal avoit déjà tenu le même discours chez lui, et je m'y étois opposé : je me suis encore opposé à celui du garde des sceaux, et j'ai soutenu qu'il n'étoit pas juste que le Roi, dépensant plus qu'aucun de ses alliés pour cette guerre, n'en pût espérer aucune utilité.

Le garde des sceaux a prié ensuite les ambassadeurs de parler. Walpole a pris la parole, et a insisté sur l'opinion du roi d'Angleterre qu'il valoit mieux faire la guerre en Sicile que de ne rien faire du tout. Il a été ensuite question des forces que les alliés emploieroient pour la guerre générale. L'Anglais s'en tient à huit mille hommes; les Hollandais rien, par la nécessité de couvrir leur pays. Je n'ai pu y tenir, et je les ai interrompus en disant : « Mais si l'on porte « la guerre au-delà du Rhin, votre pays n'est-il pas « parfaitement couvert? » On m'a demandé ensuite, sans doute parce qu'on étoit embarrassé à me répondre, ce que je croyois qu'il falloit pour porter la guerre dans l'Empire. J'ai répondu : « J'ai fait voir,

« à la dernière conférence, que la plus puissante « ligue qui ait été formée depuis plusieurs siècles est « celle du traité de Séville; mais que cette ligue ne « pourra être redoutable qu'autant qu'elle fera l'u- « sage possible de ses forces. Je n'ai rien à ajouter à « ce que j'ai dit dans cette conférence, sinon qu'il « faut commencer par réunir les intentions de la « ligue; ce qui ne me paroît pas bien aisé. » Quelqu'un a dit : « Mais si, comme quelques-uns le pen- « sent, la saison est trop avancée pour porter la « guerre dans l'Empire, l'Espagne doit-elle attaquer « l'Italie sans que l'on agisse ailleurs ? » On a parlé à ce sujet de s'emparer de la Flandre. Les Hollandais s'y sont opposés formellement, bien que l'on eût déclaré que le Roi ne vouloit conserver aucune de ses conquêtes.

Le résultat de cette conférence de quatre heures, c'est qu'il n'a paru de véritable dessein de faire sérieusement la guerre que dans la France et l'Espagne. Il n'a rien été décidé sur les opérations, ni sur les forces que chacun donnera : ce qui a laissé M. d'Angervilliers et moi persuadés que la ligue ne fera rien de bon si elle ne change d'esprit et de conduite.

Je me suis rendu le 15 à Compiègne, et en arrivant le cardinal m'a paru fort piqué contre la reine d'Espagne, et encore plus contre l'Angleterre. Il m'en a dit ses raisons, qui sont telles : le cardinal a écrit au marquis de La Paz que l'on étoit convenu avec tous les alliés de faire un plan de guerre générale, et même de régler ce qu'on a voulu appeler l'équilibre, avant que de commencer aucune opération de guerre.

Cette résolution est vraie, et a même été signée. Le marquis de La Paz, par ordre de son maître, a envoyé l'extrait de cette lettre en Angleterre et à La Haye. Le roi d'Angleterre a désavoué net que l'on soit convenu de ne pas agir, que le plan de guerre générale ne soit réglé avec tous les alliés. Une pareille conduite ne peut qu'irriter l'Espagne; et j'ai fort exhorté le cardinal à lui dépêcher sur-le-champ un courrier, pour l'informer de la fausseté des Anglais. On avoit reconnu dès les commencemens que l'Angleterre vouloit rejeter sur la France les retardemens, si la guerre que l'Espagne vouloit commencer, au hasard de la faire mal, étoit différée. Les Anglais désiroient seulement que l'on commençât, sans se soucier du succès; et il leur suffisoit que l'Espagne se ruinât, afin qu'elle fût toujours dans leur dépendance.

On a lu, dans le conseil du 16, ce qu'on écrivoit au marquis de Brancas, en conséquence de ce que j'ai conseillé hier au cardinal. Cela est bien; mais je n'ai pu m'empêcher de dire : « Si, au lieu d'agir, on « n'est occupé qu'à se disputer sur les opérations, « sur les forces que chacun fournira, et sur l'envie « de se disculper aux dépens de son voisin, la plus « puissante ligue qui ait jamais été formée donnera « beau champ à l'Empereur, dont j'avoue que je pré- « férerois l'amitié à celle de nos peu fidèles alliés. » Le cardinal, fatigué de tant d'incidens, paroît quelquefois disposé à tout quitter.

Les nouvelles du Nord apprenoient le retour du duc de Meckelbourg dans ses Etats, et même qu'il a fait attaquer cinquante hommes des troupes de la

commission impériale. Tous les ambassadeurs s'étoient rendus à Compiègne dès le 16.

Les dépêches du cardinal de Polignac, lues au conseil du 16, marquent enfin la résolution de l'élection du cardinal Corsini. La lettre est du 11, à deux heures du matin. Il falloit encore le scrutin, qui a dû se faire le même jour. Il est d'une des meilleures maisons de Florence, âgé de soixante-dix-neuf ans, assez infirme : qualités qui déterminent les cardinaux quand ils commencent à se lasser du conclave. On le dit honnête homme, presque aveugle. L'Empereur a déclaré qu'il ne s'y opposeroit pas, et les cardinaux français veulent s'en faire honneur.

Le grand duc a reçu de l'Empereur l'investiture de Sienne, que ses prédécesseurs avoient coutume de recevoir des rois d'Espagne. La dépendance du grand duc de l'Empereur est bien marquée par cette soumission. Le marquis de La Bastie, envoyé du Roi à Florence, a proposé de se retirer de Florence. J'ai dit que quand la guerre seroit déclarée, ce ne seroit pas une raison pour que le ministre du Roi sortît de Florence; et que le comte de Sinzendorff et moi nous étions restés plusieurs mois à Paris et à Vienne, après la déclaration de la dernière guerre.

Le maréchal de Villeroy est mort le 17, âgé de quatre-vingt-neuf ans, accablé, dans ses dernières années, d'une tristesse mortelle, n'ayant pu résister à la froideur du Roi, à n'être plus de rien, et à sa haine pour M. le cardinal de Fleury, à la vérité bien fondée.

On a appris, dans le conseil du 23, la nomination des deux premiers ministres du Pape, dont le choix,

après celui du Pape, fait l'objet de ceux qui sont employés par les couronnes.

On a lu aussi un mémoire composé par le garde des sceaux, et qui m'avoit été communiqué, pour régler avec les alliés de Séville les contingens pour soutenir la guerre : c'est ce qu'on agitoit depuis trois mois, sans qu'on fût convenu de rien. On a aussi proposé de faire les derniers efforts pour engager le roi de Sardaigne. J'ai dit : « C'est vouloir se flatter, que « d'espérer de ne l'engager dans la guerre que lors- « qu'il la verra bien commencée, de manière à lui « faire envisager des avantages certains. »

Le même jour, le cardinal de Fleury a fait donner la charge de chef du conseil des finances au duc de Charost. On en a diminué trente mille livres de ce qu'elle me valoit.

Je m'étois rendu à Paris le 24, pour les affaires du tribunal; et dès le 25 j'ai reçu un courrier de M. d'Angervilliers, qui me pressoit de revenir promptement, sur l'arrivée de deux courriers, l'un de Londres, et l'autre de la cour d'Espagne. Le premier apportoit un ordre aux ambassadeurs anglais de marquer au Roi le mécontentement de leur maître, qu'il partageoit avec l'Espagne, sur la résolution prise, arrêtée et signée par tous les ambassadeurs, de ne commencer aucune opération de guerre que l'on ne fût convenu d'un plan sur la guerre générale; qu'à la vérité rien n'étoit plus contraire au véritable intérêt de la ligue que de commencer la guerre en Italie seulement; que cependant il étoit déterminé à suivre les opérations de l'Espagne dès qu'elle le voudroit; et du reste

s'expliquant un peu d'avance sur l'entière destruction du port de Dunkerque.

L'Espagne demandoit que l'on entrât en action en Italie; que la France donnât des troupes; et si l'on y manquoit, quelques menaces sur la flottille, et le retour des galions. Ces nouvelles ont fort déplu au cardinal. Il paroissoit que le roi d'Angleterre avoit assemblé tous ses ministres pour prendre sa dernière résolution.

On n'a point parlé de ces matières assez importantes dans le conseil du 30. Il y a eu des conférences entre les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande chez le cardinal, auxquelles M. d'Angervilliers et moi n'avons pas été appelés. Il est certain que le cardinal et le garde des sceaux n'aiment point les délibérations: cependant elles sont quelquefois nécessaires, surtout quand il faut prendre un parti; témoin le roi d'Angleterre, qui assemble tous ses ministres pour cela.

Les ambassadeurs d'Espagne m'ont prié, comme j'entrois au conseil, de presser pour prendre une résolution sur un plan de guerre. L'ambassadeur du roi de Sardaigne est venu me voir à Paris pendant le peu de séjour que j'y ai fait, et il m'a dit qu'il ignoroit les mesures que l'on prenoit pour engager son maître dans la ligue; mais qu'on devoit assez le connoître pour croire qu'il ne se déclareroit pas ennemi de l'Empereur, pour demeurer, après une légère et courte guerre, exposé à son ressentiment. On ne peut pas dire qu'il ait tort.

Le dernier juillet, les ambassadeurs d'Espagne m'ont envoyé prier qu'ils puissent m'entretenir ce

matin. Ils m'ont dit que les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande étoient assemblés chez le cardinal; qu'ils avoient demandé dans la journée une réponse, et qu'ils avoient ordre de l'envoyer dans l'instant, bonne ou mauvaise, ne balançant pas à me déclarer qu'il falloit s'attendre à un parti peut-être violent, si la réponse n'étoit pas favorable.

Ils m'ont dit les conditions qu'ils ont déclarées au cardinal, et auxquelles je ne pouvois m'attendre: c'est que quand même l'Empereur consentiroit aux garnisons espagnoles, l'Espagne ne s'en contentera pas, et que les dépenses que les retardemens de l'Empereur lui ont causées l'obligent à vouloir la guerre, à moins que l'équilibre ne soit réglé, lequel équilibre doit faire rendre les royaumes de Naples et de Sicile à l'Espagne; que l'Angleterre et la Hollande consentent à cette résolution. De telles résolutions, je l'avoue, sont nouvelles pour moi, et je n'ai pu m'empêcher d'en marquer ma surprise.

Ils m'ont encore dit que M. le cardinal et le garde des sceaux leur faisoient des mystères de ce qu'ils disent à d'autres; que les Anglais leur rapportoient tout, et rejetoient sur la France toutes les difficultés qui leur étoient faites; qu'ils ne me prioient point de parler au cardinal; mais que, connoissant mes bonnes intentions pour conserver une intelligence avec leurs maîtres, qui pouvoit être rompue si nous n'y prenions garde, ils avoient voulu m'en faire connoître le péril.

Je n'ai pas perdu un moment à dire au cardinal et au garde des sceaux ce que je venois d'apprendre. Ils étoient informés des dispositions des Espagnols, et m'ont dit qu'ils devoient signer le jour même, avec

les Anglais et les Hollandais, une convention pour le plan de la guerre générale, et qu'ils étoient d'accord, à une chose près : c'est que les Anglais et Hollandais déclaroient que si l'Espagne vouloit entrer en action dans le moment, ils la suivroient; et la France déclaroit qu'elle ne le feroit pas. J'ai répondu seulement : « Voilà une manière d'être d'accord assez sur-« prenante. »

On a lu, dans le conseil du 3 août, diverses réponses de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, au mémoire de l'Espagne; toutes lesquelles ne décident rien, ni sur le plan de la guerre générale, ni sur le refus de l'Espagne de se contenter de l'introduction des garnisons espagnoles, ni sur l'équilibre. On dit dans ces réponses qu'il faut constater par un manifeste l'opposition de l'Empereur à cette introduction. J'ai répondu : « N'est-elle pas assez con-« statée par quatre-vingt mille Impériaux qui s'y op-« posent? » M. d'Angervilliers juge comme moi depuis long-temps que le cardinal est content, pourvu que la guerre s'éloigne de quelques mois.

Les lettres de Berlin marquent que le Roi fait un voyage chez les princes du Rhin, sans que l'on puisse en démêler les raisons; que son fils le suit dans ce voyage, lequel il maltraite souvent jusqu'à le battre; que l'on soupçonne que s'il peut s'échapper, il n'en perdra pas l'occasion.

Le marquis de Brancas demande son congé [6 août]. On lui envoie un secrétaire, ce ministre n'ayant pas auprès de lui un homme capable des plus simples commissions. Le cardinal m'a dit que c'est par avarice, et que la fête qu'il a donnée pour la naissance

du Dauphin a été misérable. Ce sont les propres paroles du cardinal, que je devois croire le meilleur ami de Brancas. Ses lettres parloient plus de sa santé que des affaires. Toujours du mécontentement du roi et de la reine d'Espagne.

Celles d'Italie apprennent que le Saint-Père, deux jours après son exaltation, a dépêché des courriers en Espagne et à Vienne, comme en France, pour exhorter les souverains à la paix. C'est un devoir de père commun, dont on n'attend pas grand effet.

Enfin celles de Milan et de Turin portent que les troupes impériales s'étendent le long du Pô; que l'on a fait des marchés pour le pain, et des traités pour traverser les Etats de Sardaigne, comme si l'Empereur alloit y faire marcher ses troupes (de pareils marchés ne devroient pas être); que le ministre de l'Empereur a de fréquentes conversations avec le roi de Sardaigne. Pour notre tranquillité, tout dépend de savoir si la reine d'Espagne seroit capable de se raccommoder avec l'Empereur.

On a parlé au conseil du peu de satisfaction qu'on a des Anglais; et le garde des sceaux m'a dit qu'il m'enverra des mémoires, qu'il a fait chercher, lesquels expliquent tout ce qui s'est passé entre l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande, sur les contingens que ces diverses puissances ont fournis dans la dernière guerre. Sur cela M. d'Angervilliers a dit : « M. le maréchal de Villars les a pressés plus d'une fois sur le « peu qu'ils veulent donner pour celle-ci, en comparaison des efforts immenses qu'ils ont faits lorsqu'ils vouloient détruire la France. » Il est certain que l'Angleterre, indépendamment de sa marine,

fournissoit près de cent mille hommes, et les Hollandais autant; et pour la guerre présente à peine veulent-ils donner douze mille hommes, et les Hollandais trois mille, désirant que, dans une guerre dont eux seuls profiteront, la France fasse les plus grandes dépenses. Le garde des sceaux a dit qu'il falloit avoir une conférence avec ces messieurs.

Le cardinal de Polignac, par ses lettres lues dans le conseil du 9, nous a appris que la cour de Rome se préparoit à de nouvelles démarches sur la constitution, et qu'elle n'étoit pas satisfaite de tout ce que l'on faisoit en France pour la soutenir, n'approuvant pas même cette déclaration du Roi au parlement, laquelle a excité de si grands mouvemens, et qu'on a eu tant de peine à faire enregistrer.

Les ambassadeurs de l'Empereur ont dépêché un courrier à Vienne, apparemment sur quelque nouvelle proposition de la part du cardinal de Fleury pour empêcher la guerre. Les premières ont été refusées avec assez de hauteur. Le cardinal ne les a communiquées ni à M. d'Angervilliers ni à moi, voulant, à quelque prix que ce soit, éviter la guerre. Cependant il a été démontré que si on l'avoit faite avant que la cour de Vienne eût pris ses mesures, et lorsqu'elle avoit tant de raisons de la craindre, elle n'eût pas duré six mois, et auroit été terminée avec gloire et avantage pour la France; et on pouvoit craindre qu'elle n'y trouvât plus ces avantages pour la suite.

Il n'y a rien eu de bien important dans les dépêches du Nord. On a appris que les troupes anglaises qui ont été promises pour le contingent ont mis à la voile [13 août]; et Walpole, dans une conversation avec

moi, a soutenu encore qu'il valoit mieux agir en Italie que de ne rien faire, et est convenu que l'Angleterre contribuera à la guerre générale avec les efforts que l'on peut raisonnablement lui demander. Mais ce plan de guerre générale, auquel on pense depuis trois mois, n'est pas encore commencé.

Le garde des sceaux a dit, dans le conseil du 15, qu'il ne doutoit pas que le dernier courrier dépêché à Vienne par les ambassadeurs de l'Empereur ne rapportât l'ordre au comte de Kœnigseck de partir. Les lettres envoyées au marquis de Brancas sont les plus propres à détruire dans l'esprit du roi et de la reine d'Espagne l'opinion qu'ils ont que l'on traite avec l'Empereur. On n'a rien avancé avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande sur le plan de guerre générale. On mande des bords du Rhin que le roi de Prusse a passé à Manheim, où il a trouvé l'intendant d'Alsace et quelques officiers français, auxquels il a tenu des propos qui tendent à la guerre.

Le général Mercy prépare en Italie des camps pour les troupes impériales. Le comte de Kœnigseck m'a dit, le 2 août, que le sophi de Perse a demandé au Grand Seigneur la restitution totale des provinces prises sur la Perse; qu'on en a offert une partie, et que, sur le refus du total, la guerre se prépare; que le Grand Seigneur doit aller à Scutari sur la mer Noire, et le grand visir à Alep, et que toutes les forces de l'empire ottoman se mettent en mouvement.

Il est arrivé aux ambassadeurs d'Espagne un courrier parti de Cazalla le 14. Ils disent que leurs lettres n'étant pas déchiffrées, ils ne savent ce qu'elles contiennent; mais celles de Brancas portent que le mar-

quis de La Paz lui a dit que le roi et la reine d'Espagne se croient dégagés du traité de Séville, par l'inexécution de leurs alliés.

Et il a mandé de plus par ses lettres, lues le 27, que le roi d'Espagne lui a parlé avec beaucoup de hauteur, et lui a dit que si ses alliés ne tenoient pas leurs paroles, il ne manqueroit pas d'amis; que la Reine, pendant cette conversation, s'est absentée quelques minutes, et que, revenant pendant que le Roi parloit encore avec colère, elle a dit : « On « veut toujours que ce soit moi qui gronde le plus; « vous le voyez. » On a informé Brancas que le roi d'Espagne envoie en France le marquis de Castelar, frère de Patigno, et secrétaire d'Etat de la guerre, apparemment pour tirer un *ultimatum* de tous les alliés de Séville, et voir si le roi d'Espagne peut compter sur une véritable guerre.

Les lettres de Rome n'apprennent rien d'important. Le cardinal de Polignac demande son congé.

Comme la cour d'Espagne paroît dans une vive agitation, et que les lettres du marquis de Brancas n'expliquent point à quoi on peut s'attendre, j'ai été d'avis de lui dépêcher un courrier. L'incertitude paroît pénible dans une circonstance aussi vive.

Il a été résolu, dans le conseil du 20, que l'on permettra au marquis de Brancas de revenir, ce qu'il demande très-instamment; mais on est fort embarrassé pour lui trouver un successeur.

Le garde des sceaux m'a donné un mémoire contenant trente-cinq articles sur tout ce qui peut se traiter avec les ambassadeurs de la ligue. J'y ai fait mes observations.

L'Espagne, qui d'abord avoit pensé que, pour engager le roi de Sardaigne, il suffiroit de lui offrir le Vigevano et quelques autres parties du Milanais, consent à présent à faire les offres les plus propres à engager ce prince; mais je ne cesse de représenter qu'il faut du secret.

On a appris, dans le conseil du 3 septembre, l'arrivée des galions, et que le roi d'Espagne a avancé son départ de Cazalla, pour les voir entrer dans le port de Cadix.

Le marquis de Brancas paroît inquiet, et craindre quelque résolution violente de la part de la reine d'Espagne, et un accommodement avec l'Empereur, lequel pourroit attirer de grands malheurs à la France, et dont j'ai dit, même avant le voyage de Fontainebleau, qu'il falloit se défier. Cependant l'envoi du marquis de Castelar, frère du premier ministre, marque au moins que la cour d'Espagne veut savoir précisément à quoi s'en tenir avant que de rompre.

Il paroît, par toutes les lettres de l'Empire, que l'on continue à s'armer; et jamais l'on n'a vu tant de dispositions à une guerre générale.

Les ambassadeurs d'Espagne, par une lettre lue au conseil, demandoient une prompte réponse. On a lu celle qui leur est préparée, dans laquelle ils ne trouveront pas des résolutions bien vigoureuses pour la guerre de la part de leurs alliés. Les Hollandais surtout font voir une grande foiblesse. On a des avis contraires sur l'embarquement des Espagnols : les uns les font mettre à la voile, les autres marquent un retardement.

Les lettres de Londres, du comte de Broglie, lues

le 6, apprennent que les ministres d'Angleterre veulent insinuer que le prince royal de Prusse a eu intention de se retirer en France, pour irriter le Roi son père (1) contre la France plutôt que contre l'Angleterre, où il est certain qu'il a voulu se retirer, un officier nommé Spar ayant fait préparer un bâtiment en Hollande. Le roi de Prusse a envoyé divers officiers à La Haye, pour se saisir de ce Spar. Le Pensionnaire a été obligé de déclarer au sieur Menesargue, envoyé ordinaire du roi de Prusse, que si ces officiers usent de quelque violence, on les fera pendre. Cet envoyé, saisi de crainte que le Roi son maître ne le soupçonne d'avoir voulu contribuer à l'évasion du prince, est mort, dit-on, de douleur.

On est toujours dans l'incertitude de l'embarquement des Espagnols : plusieurs lettres des côtes de Provence l'assurent.

Walpole, ambassadeur d'Angleterre, a donné part de la mort de la duchesse de Brunswick. On a examiné si on en prendra le deuil, vu qu'il n'y a aucune parenté, et on s'est décidé à le prendre pour huit jours.

On a appris, par les lettres lues le 8, que le roi de Sardaigne a abdiqué, et remis la couronne à son fils, âgé de vingt-neuf ans. Nous pouvons observer que c'est très-peu de jours après avoir reçu un courrier par lequel on lui offre le Milanais, pour entrer dans la ligue. L'abdication d'un roi tel que le roi de Sardaigne, dont la valeur et plusieurs autres grandes qualités sont connues, dans le temps que toute l'Italie est en armes, et lorsque les alliés de Séville lui

(1) *Le Roi son père :* Frédéric-Guillaume, deuxième roi de Prusse.

en offrent la plus considérable partie pour joindre à ses Etats, cette abdication est surprenante. On a lieu de croire qu'il la méditoit depuis quelque temps; mais on ne peut douter qu'elle n'ait été précipitée par la nécessité de prendre un parti.

Il a fait un très-long discours à ses Etats assemblés, s'est réservé seulement cinquante mille écus de revenus, disant que c'est assez pour un gentilhomme retiré. Il est parti de Turin dans un carrosse à six chevaux, un valet de chambre, deux cuisiniers, quatre valets de pied, sans aucun grand officier, ni personne de considération. Il a déclaré son mariage avec madame de Saint-Sébastien, depuis appelée comtesse de Spire, dame d'atours de la princesse de Piémont, femme de cinquante-deux ans.

On a lu, dans le conseil du 10, la lettre de notre résident à Turin, lequel mande au Roi, par ordre du roi de Sardaigne, que les premières instructions qu'il donne à son fils en lui remettant la couronne sont de conserver un attachement éternel pour la France. Il lui a formé un conseil des meilleurs sujets, et toutes ses dispositions sont très-sages. Il a auparavant payé toutes les dettes de l'Etat.

Le secrétaire du marquis de Brancas mande que son maître, en dictant sa dépêche au Roi, a eu une foiblesse qui ne lui a pas permis de l'achever. La flottille est arrivée très-richement chargée, et on ne voit rien qui confirme l'embarquement des troupes d'Espagne, qu'on croyoit certain depuis plusieurs mois.

On a été informé, dans le conseil du 13, plus au juste de ce qui s'est passé sur le mariage déclaré du

roi de Sardaigne avec madame de Saint-Sébastien. Cette nouvelle n'a pas moins surpris que son abdication. Il lui a acheté cent mille écus la terre de Sommariva, dont elle portera le nom, et lui a fait donner vingt mille francs pour le suivre. Il compte aller s'établir dans le château de Chambéry.

Les nouvelles de Berlin sont que le roi de Prusse a fait enfermer son fils dans le château de Custrin : il lui a ôté son conseil Knipausen, ministre qui étoit tout dévoué à la France.

On a commencé le premier conseil de commerce le 12. Le contrôleur général a lu un long mémoire sur l'importance du commerce, vérité très-connue. Le résultat des premiers ordres a été de nommer deux inspecteurs généraux, pour aller examiner la conduite de tous ceux qui sont dispersés dans les provinces; de renouveler la défense des toiles peintes, et de diminuer encore les deuils, en attendant que l'on puisse prendre des mesures plus importantes pour rétablir le commerce.

On a lu, dans le conseil du 17, plusieurs dépêches du marquis de Brancas très-peu satisfaisantes, et qui marquent l'abattement de sa maladie. Il parle de l'arrivée du marquis de Spinola, qui a eu de grandes conférences avec le roi et la reine d'Espagne, desquelles lui marquis de Brancas n'avoit pu rien pénétrer. Il mande ensuite avoir entretenu lui-même Spinola, et ne dit rien de sa conversation, sinon qu'elle a été longue.

Il parle aussi de la colère du roi et de la reine d'Espagne sur l'inaction de la France; que la flottille est arrivée, riche de près de cinquante millions,

presque tout pour les Français; mais que l'on ne délivrera rien de plus de quatre mois; qu'il a insinué que cette résolution fera beaucoup de peine au Roi. Enfin dans sa conduite, très-uniforme, on voit celle d'un homme qui a voulu être grand d'Espagne, et qui, très-content de l'être, craint de rien faire qui puisse déplaire à cette cour. J'ai dit au cardinal de Fleury : « Mais pourquoi envoyez-vous gens qui « veulent être grands d'Espagne? que n'y envoyez-« vous des évêques? » Le garde des sceaux a répondu : « Trouvez-m'en un capable. — Quoi! ai-je « dit, le premier corps du royaume seroit tel que, « sur cent vingt-cinq, on ne pût en trouver un ca-« pable d'être ambassadeur? » M. le duc d'Orléans, tout rempli de piété, a dit : « Mais peut-on en con-« science tirer des évêques de leur église? » Le cardinal de Fleury a parlé de plusieurs grands saints, pères de l'Eglise, qui avoient été ambassadeurs; et j'en ai cité un de la maison de Noailles qui a bien été ambassadeur auprès du Sultan.

Les nouvelles de Berlin sont que le roi de Prusse a fait venir le prince son fils à cinq lieues de Berlin, où il le fait interroger par quatre ou cinq de ses ministres; que ce roi est entré dans la chambre de sa fille, et s'est violemment emporté contre elle; en sorte qu'aux cris perçans qu'elle faisoit, on est accouru de tous les endroits du palais; et ces violences, parce qu'elle a eu connoissance du dessein de son frère de s'évader.

Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, nous parle de grands préparatifs de guerre contre les Perses; que cependant il y a un traité par lequel les

Turcs rendent Tauris, et conservent la province d'Erivan et les autres.

On a appris, dans le conseil du 21, la continuation des cruautés du roi de Prusse contre son fils, enfermé dans Custrin. On ne lui a pas laissé un valet pour le servir: il est sans livres, sans papier ni encre. Interrogé par le général Kumko, ministre du roi de Prusse et chef de la commission, il a répondu qu'il n'a jamais rien fait contre le respect et la soumission qu'il doit au Roi son père; qu'à la vérité, outré des mauvais traitemens qu'il éprouvoit, il avoit voulu n'y être plus exposé. On lui a demandé où il vouloit aller; il a répondu : « En France, et de là à Alger, » pour ne pas nuire à l'Angleterre, où il avoit résolu de se retirer. La reine de Prusse se meurt de tristesse du malheur de son fils et de sa fille.

Les nouvelles d'Espagne confirment que les ordres sont donnés à Castelar de se rendre incessamment en France. J'ai pris congé du Roi, pour aller passer quinze jours à Villars. Le garde des sceaux m'a prié de travailler à un projet de guerre, afin que tout soit prêt à l'arrivée de Castelar. Walpole a pris congé du Roi.

Le dernier septembre, le Roi a exilé les ducs d'Epernon et de Gêvres. Il y avoit long-temps qu'il se répandoit des bruits que le premier donnoit au Roi des mémoires contre le cardinal de Fleury. Bachelier, premier valet de chambre, a été chargé, sous le nom d'inspecteur, des détails des châteaux de Versailles, Marly, Trianon, la Ménagerie, qu'avoit le duc de Noailles.

Par les nouvelles de Séville, lues le premier oc-

tobre, on apprend que le marquis de Brancas a pris congé. La lettre ne parle que du mauvais état de sa santé. Celles du chargé d'affaires, au départ de Brancas, contiennent des plaintes très-vives du roi et de la reine d'Espagne sur l'inaction de ses alliés. Ils répétoient que puisqu'on leur manquoit, ils se tenoient dégagés du traité de Séville; mais que l'argent de la flottille dû aux Français ne seroit remis que suivant que la France se comporteroit. Le marquis de Castelar, selon ces lettres, partoit pour se rendre en France en toute diligence; et on étoit incertain si l'armée navale d'Espagne avoit mis à la voile, et quelle route elle tenoit.

M. le duc d'Orléans a proposé au conseil d'accepter la pragmatique de l'Empereur, pour éviter la guerre. Le cardinal de Fleury a dit que quand même on auroit perdu trois batailles, on n'y consentiroit pas. J'ai repris : « Si on consent à un tel dessein de l'Em-
« pereur en abandonnant tous les électeurs et princes
« de l'Empire, il faut au moins que l'Empereur achète
« notre amitié par nous donner Luxembourg, la ci-
« tadelle d'Anvers et Rupelmonde, pour pouvoir
« retirer par ces dernières places Namur, Tournay
« et Ypres des Hollandais. » M. le duc d'Orléans a répliqué : « Le Roi a trop de places. — Avec le respect
« que je dois à M. le duc d'Orléans, ai-je observé, il
« oublie qu'il n'y en a aucune sur la Basse-Meuse. »

On a eu avis par le chevalier de Boissieux, envoyé auprès de l'électeur de Cologne, que ce prince manque en plusieurs occasions au respect dû au Roi dans la personne de ses envoyés. Le chevalier a ordre

de revenir en France comme pour ses affaires, et on examinera si on l'y renverra, ou quelque autre.

Dans le conseil d'Etat du 11, on a lu les lettres du marquis de Brancas, qui, après avoir pris congé du roi et de la reine d'Espagne, mandoit qu'il falloit leur parler avec fermeté, et même hauteur. Il oublioit qu'il avoit mandé auparavant que la reine d'Espagne devoit être ménagée, et qu'il falloit surtout éviter de l'aigrir. Il est certain que sa conduite ambiguë n'est point du tout d'un homme d'esprit.

M. d'Angervilliers m'a envoyé par un courrier un projet de guerre générale pour attaquer en même temps l'Italie par le roi de Sardaigne et par l'armée navale d'Espagne, et l'Empire par deux armées, l'une de soixante mille Français par le Haut-Rhin, et l'autre de cent mille hommes, composés de troupes naturelles anglaises et à la solde d'Angleterre dans l'Empire, et de Danois à la solde de France, qui attaqueront par le Bas-Rhin, et se joindront vers le Weser. J'ai répondu en peu de mots : « Vous ne tenez pas « encore le roi de Sardaigne : pour le reste, concert « parfait avec nos alliés, profond secret, s'il est pos- « sible. Levez-vous matin, et je vous réponds de « tout. »

On a appris que Castelar doit arriver incessamment; que jusqu'à ce qu'il soit convenu de projets de guerre dont la reine d'Espagne soit contente, on ne délivrera pas l'argent des galions; que le marquis de Brancas craint toujours un mauvais dessein, si on ne la contente : ce mauvais dessein ne peut être qu'une réunion avec l'Empereur.

En entrant au conseil, on a déclaré Rothenbourg pour l'ambassade d'Espagne.

Dans celui du 22, on a lu une lettre de Hullin, chargé des affaires de France en Espagne, qui rend compte des conversations qu'il a eues avec Patigno et le marquis de La Paz. Tous les deux se sont expliqués très-vivement sur le mécontentement du roi et de la reine d'Espagne de la conduite de la France, nous imputant l'inaction de cette campagne, après les dépenses que l'Espagne a faites pour agir avant que l'Empereur ait rempli l'Italie de ses troupes, n'épargnant pas le cardinal de Fleury. Ces deux ministres confirmoient que l'on ne délivreroit pas l'argent des galions que l'on ne vît clair sur la conduite de la France et les opérations de guerre.

Hullin mandoit que l'on avoit appris au roi d'Espagne l'abdication du roi de Sardaigne, mais, comme je l'avois prévu, en parlant d'abord de son mariage comme peu convenable, et l'abdication comme la suite de cette fausse démarche, et la résolution d'une tête affoiblie. Il mandoit aussi qu'il ne falloit pas s'attendre que le roi d'Espagne voulût abdiquer; qu'il avoit fort aimé le roi don Louis, et qu'il haïssoit le prince des Asturies; que la Reine ne s'éloignoit pas de retourner à Madrid et à Saint-Ildefonse; et que la cour iroit vers le printemps à Barcelone, pour voir partir les troupes et l'armée navale.

Les nouvelles de Prusse continuent à parler de la haine du Roi contre son fils, qu'il n'appelle plus que *le prisonnier*. Plusieurs puissances lui ont écrit en sa faveur : il les a fait prier de ne se point mêler de ses affaires domestiques.

On mande de Lisbonne que le roi de Portugal n'est occupé que des grosses cloches qu'il fait venir de toutes parts, et qu'il fait baptiser avec une dépense prodigieuse.

Les sieurs Goslinga et Hoop, ambassadeurs de Hollande, ont pris, le 22, congé du Roi. Le cardinal de Fleury est demeuré pour attendre l'arrivée de Castelar, qui a été le 27. Il m'a fait sur-le-champ assurer qu'il a ordre du roi et de la reine d'Espagne de suivre mes conseils, et il a répété ce que le marquis de Brancas a mandé plusieurs fois, que l'un et l'autre ne prendroient confiance qu'aux projets de guerre qui partiroient de moi. Il m'a renouvelé ces assurances la première fois qu'il m'a vu le 29 en sortant du conseil, où les dépêches de Séville nous ont donné quelque espérance de la délivrance des galions.

Le duc de Saint-Agnan a été déclaré ambassadeur à Rome.

Il a été assemblé le 30 un conseil des dépêches, au sujet d'une consultation signée par quarante des plus célèbres avocats de Paris, laquelle a été estimée très-séditieuse, et manquant de respect à la majesté royale. On a résolu de donner un arrêt par lequel ceux de ces avocats qui ne rétracteroient pas leur consultation seront au moins suspendus du parlement. Le préambule de l'arrêt expliquoit leur hardiesse en termes qui marquoient un esprit de révolte. J'ai dit sur cela : « Je suis peiné de voir rendre publics des « sentimens de révolte, dont je ne voudrois pas lais- « ser penser qu'aucun des sujets du Roi fût capable ; « lesquels, connus, exigent des punitions plus sévères « que celles dont l'arrêt fait mention. » Il a été or-

donné au sieur Hérault, lieutenant de police, de faire arrêter l'imprimeur; ce qui a été exécuté le jour d'après. Il a remis à M. Hérault l'exemplaire sur lequel il a imprimé, signé de treize avocats; les vingt-sept autres ont signé depuis. On a désapprouvé l'emprisonnement de l'imprimeur, qui, quand il est autorisé par la signature de l'avocat, n'est responsable de rien.

On a lu, au conseil d'Etat du premier novembre, un projet de plaintes vives, pour être remis au roi d'Espagne, sur les retardemens de la délivrance de l'argent des galions. Le garde des sceaux a dit que le marquis de Castelar lui avoit remis ce jour-là même un mémoire très-vif, dont il paroît très-mécontent. J'ai fait quelques questions sur ce mémoire, auxquelles il ne m'a pas répondu, et je n'en sais pas davantage.

Les lettres de Berlin parlent des cruautés que le roi de Prusse continue d'exercer contre le prince son fils. Il y a à craindre qu'on ne le fasse périr dans la prison.

Le Roi est parti le 2, pour un voyage de huit jours à Rambouillet.

Le marquis de Castelar, le nonce, et presque tous les autres ambassadeurs qui sont à Paris, ont dîné chez moi le 5 novembre. Le marquis de Castelar a déclaré publiquement qu'il a dit au cardinal et au garde des sceaux, de la part du roi et de la reine d'Espagne, qu'ils ne pouvoient prendre confiance qu'aux projets de guerre qui partiroient de moi; que Leurs Majestés Catholiques avoient dit la même chose au marquis de Brancas, et que pour une aussi grande

guerre les alliés voulant agir de bonne foi, avoient plus de confiance pour mes projets que pour tout autre.

La Reine s'est rendue à Notre-Dame le 6. J'ai été le seul qui lui ait fait ma cour : elle a été étonnée qu'aucune personne de dignité ni autre ne s'y soit trouvée. Le cardinal de Fleury m'a dit que la Reine lui a mandé ma conduite, dont elle se louoit beaucoup, et dont il m'a fait compliment.

J'ai été informé que, plus d'un an avant le traité de Séville, et dans le temps où le roi d'Espagne s'étoit trouvé assez mal, la reine d'Espagne avoit écrit au cardinal de Fleury, pour qu'on lui assurât une retraite bonne et solide en France; à quoi il n'avoit pas été favorablement répondu.

J'ai aussi appris que le cardinal de Fleury a proposé de marier l'infant don Carlos, pour n'avoir pas toujours à craindre un raccommodement de la reine d'Espagne avec l'Empereur par son mariage avec l'archiduchesse, et que Castelar n'a rien répondu. Il est étonnant que l'on ne désire pas ardemment le mariage de don Carlos avec l'archiduchesse, qui seroit la gloire et l'honneur de la France.

Dans le conseil d'Etat du 12, on n'a rien appris d'important de Séville; point de délivrance des galions; que Patigno en a pris sept à huit millions, appartenant en partie aux négocians.

Hullin mande des particularités de la vie du roi d'Espagne aussi surprenantes que celles qu'on a sues les années précédentes. Il ne soupe qu'à trois heures après minuit, se couche à six du matin, entend la messe à trois heures après midi, ne peut plus souffrir le carrosse, et ne va plus à la chasse.

Par les lettres de Berlin, on a assemblé le conseil de guerre pour juger le prince royal, composé de plus de trente personnes. Son père paroît toujours plus cruel, et l'on a condamné à la mort le lieutenant des gendarmes Kar.

Il est arrivé le 13, au milord Walgraf, un courrier de Constantinople, qui a appris une terrible révolution. Un fanatique s'est mis à crier dans les rues de Constantinople que les malheurs arrivés dans la guerre de Perse viennent de ce qu'on attaquoit leurs frères en Mahomet, au lieu d'attaquer les chrétiens. Deux mille hommes à peu près se sont attachés à ce fanatique, et le nombre n'en a pas grossi pendant huit jours. Le Grand Seigneur est revenu avec une partie de son armée; et, au lieu d'envoyer trois ou quatre mille hommes à punir et dissiper ces misérables, il est resté tranquille. Son incertitude en a fait grossir le nombre. Les janissaires se sont unis à eux. On lui a demandé la tête du grand visir, et de trois ou quatre des principaux ministres; il les a envoyées. Sa foiblesse reconnue a donné aux mutins la hardiesse de l'enfermer, et mettre sur le trône le fils de son frère, que l'on gardoit en prison depuis que son père avoit été déposé.

On a appris en même temps que Bonneval s'est fait turc, et a été déclaré bacha à deux queues.

Le cardinal de Fleury a enfin avoué pour la première fois, dans le conseil du 19, ce qu'il m'avoit toujours nié opiniâtrément, aussi bien que le garde des sceaux, que le comte de Sinzendorff avoit proposé en arrivant d'acheter l'amitié du Roi, pourvu que l'on voulût garantir la succession.

J'avois toujours demandé si le comte de Sinzendorff parloit d'or; en un mot, s'il n'offroit pas Luxembourg et quelques autres places de Flandre, pour faire une alliance solide. Le garde des sceaux me l'avoit toujours nié, même dans le précédent conseil. « J'en suis surpris, disois-je, ayant lieu de compter « que c'est l'intention aussi bien que l'intérêt de l'Em- « pereur de s'unir pour toujours avec le Roi. » Plus d'une fois j'avois dit : « Mais le duc de Richelieu me « l'a soutenu. » On répondoit en se moquant du duc de Richelieu. Enfin le cardinal a déclaré, au grand étonnement de M. d'Angervilliers et au mien, que Sinzendorff avoit fait des offres; mais qu'il avoit été désavoué, et que lui cardinal lui avoit gardé le secret, et n'en avoit rien fait connoître à l'Empereur.

Il étoit très-évident que le comte de Sinzendorff n'étoit venu en France que pour faire un traité solide avec la France, ou pour gagner un temps bien précieux pour l'Empereur, surtout s'il avoit été informé des mesures prises en 1727, puisqu'il auroit été en péril si elles avoient été suivies. Il étoit donc évident que le comte de Sinzendorff, ne trouvant pas le cardinal disposé à la guerre, ni à faire un traité solide avec son maître, lui avoit mandé : « Désavouez-moi « sur mes offres. » Le cardinal Fleury a dit aussi que le prince Eugène avoit voulu venir à Soissons. Il est vrai que Penterrieder m'avoit dit que si j'étois nommé pour chef de l'ambassade du congrès, comme on le croyoit à Vienne, il y seroit venu.

Les lettres de Hullin, de Séville, sont très-importantes. Il mande que l'on ne peut douter qu'il n'y ait un parti pris en Espagne, et que ce parti ne soit

de se lier avec l'Empereur; que ce sont des plaintes continuelles du roi et de la reine d'Espagne contre la France, et qu'ils ne veulent rien attribuer aux Anglais sur l'inaction de la campagne.

Voyant, dans ce conseil du 19, que le cardinal et le garde des sceaux convenoient qu'il étoit à craindre que ce parti ne se prît, j'ai dit : « Mais lorsque je l'ai « pensé il y a huit mois, et fait voir le péril auquel « nous serions exposés, on m'a dit que cela étoit im- « possible. » Hullin mandoit encore que l'ambassadeur de Hollande l'avoit averti que l'on ne délivreroit pas l'argent des galions; qu'il le tenoit de Patigno. Il y en avoit pour près de cinquante millions appartenant aux Français.

Le cardinal a dit qu'un homme bien informé assuroit que le traité de la Czarine étoit de donner cinquante mille hommes à l'Empereur. On mandoit aussi de Vienne qu'il y avoit apparence que l'Empereur et le roi de Pologne s'unissoient. Tout cela m'a frappé vivement : j'en ai conféré très-sérieusement avec M. d'Angervilliers. Mais que faire, puisque le cardinal et le garde des sceaux nous cachent les choses les plus importantes, comme ils les ont cachées au maréchal d'Uxelles?

Les lettres de Berlin marquent la cruauté du roi de Prusse d'avoir ordonné que l'on coupât la tête au lieutenant de gendarmes, nommé Kar, devant la fenêtre de son fils. Un lieutenant a déclaré au prince qu'on avoit ordre de le mener par force à la fenêtre, s'il n'y alloit de lui-même. Il s'en est approché, et a demandé pardon au malheureux de la mort qu'il lui causoit, lequel lui a répondu qu'il étoit bien aise de

le voir avant que de mourir. On lui a coupé la tête, et le prince est tombé évanoui.

Le marquis de Castelar a été près de trois heures avec moi, et m'a dit que quand le traité de Séville a été conclu, l'intention du roi d'Espagne étoit qu'on ne le signât pas que l'on ne fût convenu des opérations de guerre; qu'on s'étoit défendu cinq jours de la signature, et que Brancas l'avoit obtenue de force, par complaisance pour les Anglais, qui n'avoient d'autre objet que d'obtenir leurs cédules pour que leurs vaisseaux allassent aux Indes. « On est étonné « en Espagne, a-t-il ajouté, que la France n'agisse « que pour les intérêts de l'Angleterre, sans jamais « songer aux siens. Pour moi, disoit-il, je ne suis « pas venu pour négocier, mais pour avoir un *oui* ou « un *non* sur l'exécution du traité de Séville. J'ai « ordre du roi d'Espagne de déclarer au cardinal de « Fleury qu'il ne peut avoir confiance aux projets de « guerre qu'autant qu'ils seront formés par vous. Le « marquis de Brancas a reçu la même déclaration du « roi d'Espagne, et a ordre de le mander au car- « dinal. » Il ne l'avoit pas fait; mais il l'avoit écrit au comte de Cerest son frère, qui me l'a dit dans le temps.

On a lu, dans le conseil d'Etat du 26, un projet reçu de Dresde, et donné par le comte d'Em pour faire un traité. Le roi de Pologne demandoit toujours des subsides, qu'on lui refusoit depuis long-temps. Le roi d'Espagne refuse la délivrance de l'argent des galions, et se réglera sur l'exécution du traité de Séville. Enfin il paroît quelque adoucissement du roi de Prusse pour le prince son fils.

Il y a eu le 28 un conseil du commerce, où le contrôleur a demandé, de la part de la compagnie des Indes, la rétrocession du Mississipi au Roi, parce que ce pays-là lui étoit à charge. J'ai été d'avis que si la compagnie rendoit les portions qui n'étoient pas utiles, elle rendît aussi celles qui lui valoient des sommes immenses; en un mot, qu'elle dédommageât le Roi des dépenses qu'il faudroit faire pour soutenir le Mississipi, puisque sa conservation étoit estimée nécessaire pour le commerce.

Le courrier dépêché en Angleterre est revenu. Nous avons su par lui, au conseil d'Etat du 29, que l'Angleterre désire que l'on attaque l'Italie, et qu'elle offre de payer deux millions de subsides au roi de Sardaigne, désirant que l'on ne porte pas la guerre ailleurs.

Un rhume m'a retenu quinze jours à Paris. Pendant ce temps, le marquis de Castelar est venu me voir plusieurs fois, et m'a montré son impatience de voir prendre des mesures solides pour la guerre. Je lui ai prouvé qu'il ne tenoit pas à la France.

Il s'est répandu un bruit d'une cabale très-vive pour faire rentrer M. le duc dans le conseil, et on a prétendu qu'elle étoit menée par le garde des sceaux.

Les évêques étoient très-animés sur deux arrêts du conseil d'Etat : le premier ordonnoit un désaveu de leur part, et le second approuvoit les sentimens que les avocats avoient publiés. Les évêques se sont assemblés plusieurs fois, et les cardinaux de Rohan, de Bissy et de Fleury ont été supplier le Roi de prononcer contre les avocats. On est surpris que le cardinal de Fleury, ayant approuvé la conduite des avo-

cats, se joigne aux deux autres cardinaux pour se plaindre d'eux.

Il a paru plusieurs mandemens; mais celui de l'archevêque d'Embrun est d'une extrême violence, et tel, que celui de l'archevêque de Paris, qui est fort modéré, demeurera secret. L'archevêque de Paris est honteux qu'un archevêque prenant son parti parle avec tant de force contre les avocats qui attaquent la justice des évêques sur un fait qui regarde Paris, pendant que lui, archevêque de Paris, se défend si mollement. L'archevêque d'Embrun a cherché principalement à embarrasser le cardinal, et, plus hardi qu'un autre, il y a réussi.

Dans les conversations que j'ai eues avec le marquis de Castelar dans les visites qu'il m'a faites, il m'a dit qu'on savoit que la France vouloit vingt mille Anglais nationaux, sans quoi elle ne vouloit pas agir; mais que le roi d'Angleterre ne pouvoit les donner sans le parlement, qui iroit jusqu'en février; et que d'ici à ce temps l'Espagne auroit pris un parti. Je me suis cru obligé d'écrire au cardinal Fleury sur une matière si importante. Le garde des sceaux est venu me voir de sa part. Nous avons eu une longue conversation, sur laquelle j'ai cru nécessaire de lui envoyer un mémoire dans lequel j'ai expliqué le péril, en manquant au traité de Séville, de forcer l'Espagne à se réunir avec l'Empereur.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SOIXANTE-DIXIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS.

TROISIÈME PARTIE. Page 1
JOURNAL DE VILLARS. 179

FIN DU TOME SOIXANTE-DIXIÈME.

Paris, imprimerie de A. BELIN, rue des Mathurins S.-J., n°. 14.